

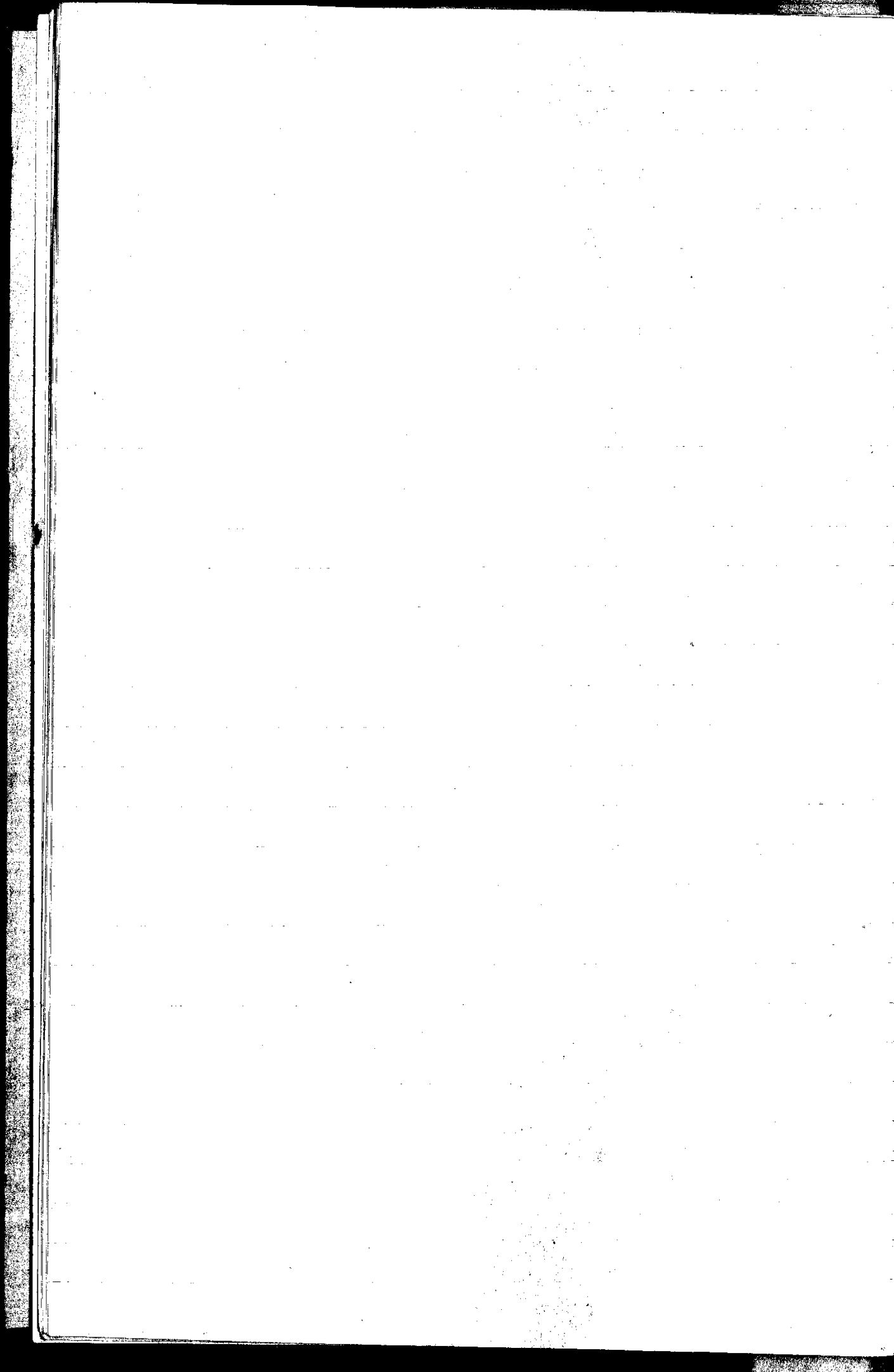
CHARTREUSE de **LUBECK**

✻ Temple de Marie d'Arensbock ✻

(PROVINCE DE SAXE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

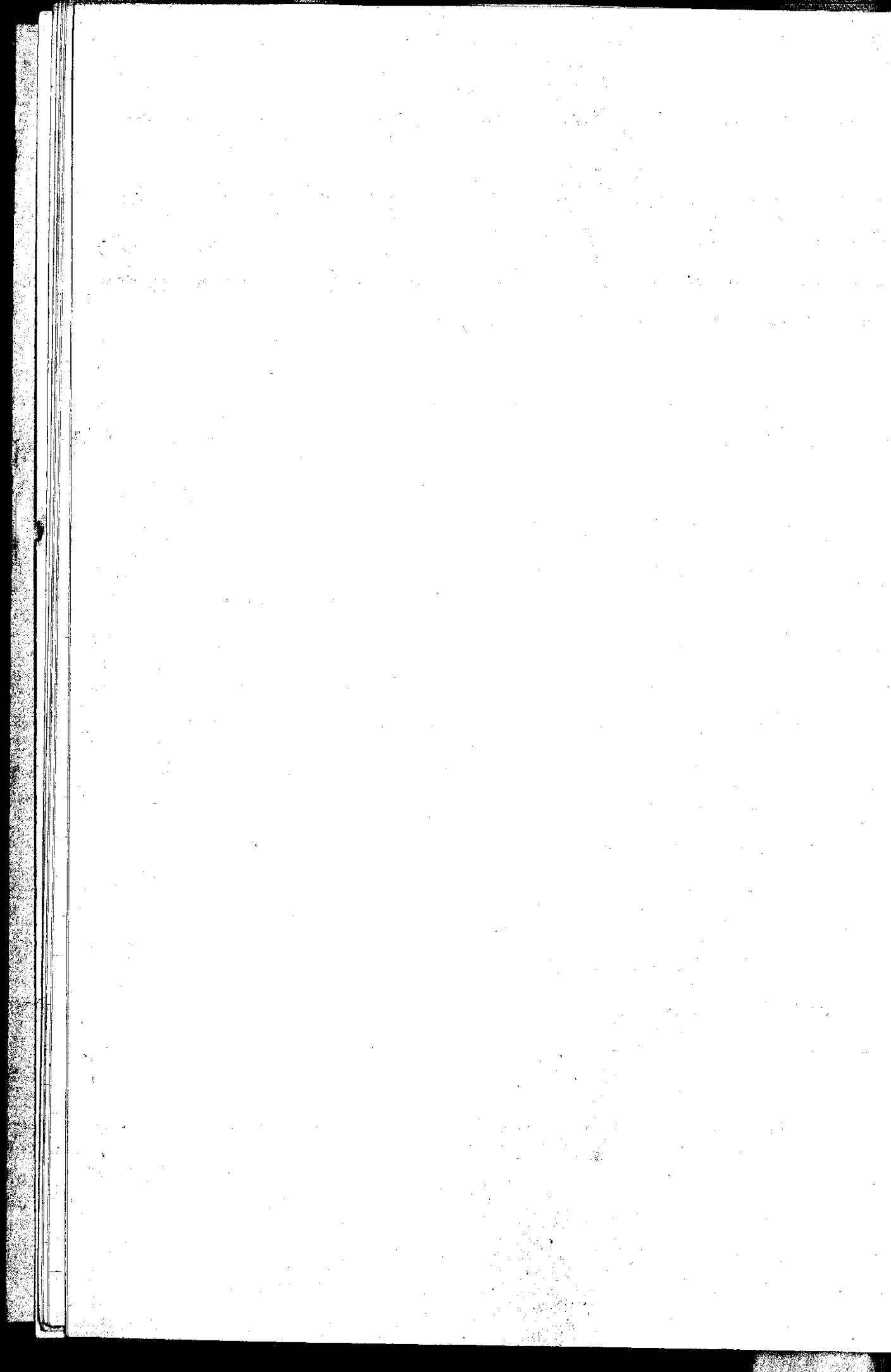


1397-1564.—

Chartreuse du Temple de Marie

(Marien-tempel)

à Ahrensböck près de Lubeck,



Cartusia Lempli B^{te} Marise apud Lubecam. — 1398. —
(In b. Ten. caput in ms. volumine ms. 7 provinciarius Alemannie pag. 200 et 201.)

Anno Domini 1400 vel 1398, ut Erantius refert, episcopo quidam, simplex
dum, oves pascebat prope civitatem, Lubecensem, juxta quamdam artem, fagum, gra-
dem, Thauronicum Aramborch sic appellatum, eo quod aquilae ibidem nidificasse
consueverant, reperit inter migratorem, imaginem quamdam, B^{te} Marise Virginis
latitantem, quam summo cum gaudio clerici et secum, ad devotionem domum, deportavit.
Altera autem die dum more solito iterum gregem, ovium, marem, ad eundem locum
minaretur, invenit eandem, imaginem, ubi prius jacentem, quam, stupens iterato
lucens, et secundo secum ferens, reclusit in sua civitate, quod cum tertio factum
fuisse et admirans et alibi eundem, presbitero hoc indicavit, qui consilium, suggestit
ut imaginem ipsam, ad profatam arbores, collo caret, eo quod Beatissima Virgo
locum, illum, sibi elegisset. Fuit ergo ut jussu erat, et meritis precibusque eius.
Dem Virginis gloriosae tot et tanta miracula crebescere autem, quod etiam, mal-
ti homines in loco illo prius deserta successive habitabiles sibi constructis villis,
quae usque hodie Aramborch vocatur edificarent. Quapropter populus huius-
modi miraculis permotus principem, illius territorii rogabat ut ad honorem,
Beatissimae Marise monasterium, monialium, ibidem fundaret. Verum prius-
ceps profundiore motus consilio magis cartusiensibus affectus domum ordi-
nis nostri edificavit, eandem, amplis possessionibus dotando et dedit ex mille-
ariis in circiter una cum villa praenominata, domus et pro plantata Lemphus
Beatae Marise vocata est.

Albertus Erantius in rebus sacrae alicuius affectus causam, intendant hanc domum,
quae cum, superiori subistere posse videtur, et commode interpretetur, sic habet.
cum Nicolaus comes Helstatiae adhuc a rege Danicae human, tenebat in pignus
arcem, inibi Branberg, quod imperata facere reus erat cum. Ducentis obsedit. Nec
hyperemians facile dispartit tantam paucitatem, aliquot prostruens, aliquot
capiens, rix cum paucis comes elabatur ibi oculum, amittens, et oque emisso
in magnis periculis concepit in honorem, humanae Virginis in terra marcen-
bium, edificare. Magnis rix captis periculis consentiente Adolpho Toarni
Magistro

Magica comitis filio in Arensbach constructit et proventus dotavit, exocatisque
de Poregge de Hgbo virginibus sacris. quod cenobium, postea, amveniente Domini
Alberto de Rodenborch canonico Lubicensi viro locuplete et proventus augentibus
mutatum est in domum fratrum cartusienorum, quod tenent usque hodie, idem
Albertus in Michajoli lib. 10 cap. 162 omnes cartusienorum in Arenbeck et in Rie
Rostock nichilatas esse circa annum 1398. Prodictus autem Albertus de Roden
burg sacerdos canonicus Lubicensis qui fuit de primariis fundatoribus ad do
ordinis nostri de Lubek, obiit ultima martii 1424 habens annivers. perpet.

Ille princeps s. d. Adolphus Dux Blechicensis comes Helstatie et Dorren
borg magnus benefactor capituli generalis et hujusmodi obiit 2^a dec. 1460.

Dñs Magnus Boni plebanus de Plone sacerdos magnus benefactor hujusmodi
obiit 1465.

Dñs Albertus Hoyer civis in Hamborch magnus benefactor dictae P., Anna Maria
rethmischel de Plone magna benefactrix, D. Henricus Rodigarius et pro
mul de Hamborch magnus benefactor dictae P. Lubek obiit 1465.

Paulus Luse magnus benefactor hujusmodi obiit 1491.

Nomina Priorum cartusiae Templi B^{te} Mariae, quorum obitus
signantur in chartis (capituli generalis).

1399. Domus Lubicensis ad instantiam 1398-1406. d. D. Jean Walchoff de Ho
Erichard: episcopi Lubicensis ac honorabilis prior Hildesheim 1391-1398. Reclusus Ruge
his viri s. Alberti ejusdem ecclesiae ca. 1406-1409, 16 Nov. ha mort.
nomini incorporatus ordini. f. 66.

1399-1406. — Rectori Templi 1406-14 — D. Henricus de Eschwege
B^{te} M^{oe} prope Lubek non sit nra, et prope profet d' Erford + 27 Nov. 1419.
— cum eam, in priorem, dictae P. ca. 1399.
1406 absoluitur. f. 66.

— 1413. — D. Jean Boytin profet
de Gand + ca. 1465.

D. Godofridus Basedon
prior P. Templi B^{te} M^{oe} prope Lubek et
idem

Marie obit 1509. —

1500-1503. — D. Jean Vos prof^{us} D.

Mort en charge ex ch. 1504

D. Guillelmus prior D. len.

-pli' B^{ee} M^{ee} obit 1533. — D. Joannes Scheydt 1503-1508-9. — D. Arnold Landman
prof^{us} ejusdem D. obit 1533. — prof^{us} D. comitis 1508-9. + ex ch. 1509.

D. Petrus prior, et D. 1509-1519. data. D. Jean de Grabe
Joannes et D. Henricus prof^{us} D. templei B^{ee} M^{ee} comitis 1516-1516. vici 1516-1517 comitis
prope Lubek obierunt 1538. — 1517-1519. — Mort ex ch. 1560. —

D. Joannes prof^{us} et alias 1519-1528. — D. Jean Wickbold
prior D. templei B^{ee} M^{ee} obit 1540. — prof^{us} D. Mort ex ch. 1541. —

D. Joannes Vicholdi monac. 1528-1532. — D. Guillaume + ex ch. 1532
prof^{us} et alias prior D. templei B^{ee} M^{ee} obit 1541. — D. Theodoricus prof^{us} et vic 1532-1533 d. — D. Jean Binden + pro
D. templei B^{ee} M^{ee} obit 1560. — ex ch. 1549.

D. Henricus prior qui ch. 1533-1538. — D. Pierre Arthichusa
ultra 56 ans et abdicat vicar in + en charge ex ch. 1538. —
ordine obit 1571. — (Hactenus D. Jos.
copied. 25 juil 1897. —)

1538-1570. — D. Henning.

Mort en charge ex ch. 1571. —

En 1564 le Duc Jean s'était emparé de la chartreuse

Il est à croire cependant qu'on aura laissé le vicar prior mourir dans
la maison. — Le dernier prof^{us}, D. Henri Breda, s'est retiré ailleurs, en 1580
était procureur à Dantzick, est mort vicar à Lubek après 1581. —

Chartreuse du Temple de Marie à Ahrensböck près de Lübeck.

(Domus Templi Mariae en allemand Marien-tempel -
1397-1564.

Ahrensböck est aujourd'hui une paroisse située à 17 kil. environ (l'abbé Nickles
dit 8 kil. environ) au nord-ouest de Lübeck, et à 15 kil. au sud d'Eutin.

Légende de l'aigle.

D'après un ancien Urbarium conservé aux archives de Plön, Eberhard de
Altandorn, évêque de Lübeck (1388-1399), aurait consigné dans l'histoire du pays
la légende suivante qui explique le mot d'Ahrensböck. Sur le lieu même,
où s'élevait la chartreuse, se trouvait autrefois une épaisse forêt, au loin la
contrée ne formait qu'une immense plaine marécageuse. Au milieu de cette
forêt se trouvait un hêtre qui dépassait tous les autres arbres, et avec sa im-
mense hauteur semblait vouloir affronter les plus violents orages. Chaque fois que
le printemps revenait et couvrait d'un tapis de verdure la forêt et la plaine,
un aigle venait des montagnes lointaines et construisait son aire sur la
cime élevée du hêtre. Un jour, la ^{ste} Vierge apparut en ce même ^{lieu}; l'ima-
ge miraculeuse de Marie semblait s'étendre sur la cime du hêtre, et projetait une
colonne lumineuse qui montait jusqu'au ciel. On remarqua au loin l'appar-
ition miraculeuse; les peuples des environs accoururent pour honorer
Marie en ce lieu, et bientôt le hêtre devint le rendez-vous de nombreux péle-
rins. On construisit peu après au pied de l'arbre une chapelle dédiée à la
^{ste} Vierge, et, d'après les relations historiques qu'a laissées l'évêque de Lübeck
le pèlerinage devint célèbre, et à l'époque, à laquelle existait la chartreuse,
on y venait de loin pour honorer l'image miraculeuse de la Vierge Marie.

Au moyen-âge, on appelait dans l'Allemagne du nord (en platt deutsch)
l'aigle « Arn » ce qui équivaut au mot « Aar ». - L'arbre sur lequel nichait
l'aigle

l'aigle, c'est-à-dire le hêtre, s'appelait « Boker », ce qui correspond au mot « buche »
de là la dénomination d'Arnsboker, Arnsboker et plus tard Arhansböke = l'aigle
du hêtre ou le hêtre de l'aigle. —

Le Pasteur Wallroth pense que la construction de cette chapelle peut avoir eu
lieu vers 1280, mais certainement avant la fin du 13^e siècle. En effet en 1328, le ^{Comte} duc
Jean augmente les donations déjà faites à l'église « Innoçentiam piden, in villa Arns-
boken, extirpatis silvis et nemoribus ad culturam redacta, in honore ^{Sanctae} Dei Genitricis aule-
-siae, pro nostra et progenitorum, nostrorum salute, per nos ibidem, fundatam, quod magis
... nos maxime assignasse, deputant ad eam ecclesiam septem villas (surout les
noms)... quas, habito consensu S. episcopi Lubicensis, ad eandem auleham jure perso-
-nali decernimus pertinere. Verum quoniam, nos et mansi predicti, pro sustentatio-
ne et victu sacerdotum, et clericorum ibidem Deo servientium, ac hospitalitate
tenenda minus sufficere videbantur, volentes ipsi Rectori... etc. » Il ajoute d'autres
donations. — Tout cela prouve que l'église était devenue paroissiale, qu'elle avait un
recteur, des prêtres et des clercs. —

Le 1^{er} février 1386, Jacques Crumbke, issu d'une famille noble, archidiaque de
Schwarin, chancelier de Lubek et de Hambourg, de concert avec le comte Adolphe,
promet de fonder à Arhansböck un couvent de religieuses. Le comte donne
pour cela l'église d'Arhansböke même avec ses biens et dépendances, et
l'archidiaque les propriétés qu'il a achetées en 1378, 1382, 6 nov. et qu'il achète
encore et qu'il achète en effet le 10 nov. 1386, 30 mai 1387 et 24 juin 1387.

Enfin le 16 décembre 1387 il fait son testament et y consigne les nombreuses
possessions qu'il destine à la dotation du couvent des religieuses Prémonstrées
qui vont édifier à Arhansböck ; il fit encore de nouvelles acquisitions
le 12 janvier 1388 et le 10 janvier 1390, fit commencer la construction du
monastère et mourut on ne sait à quelle date, mais avant 1397. Le
comte Adolphe VII était mort aussi en 1390.

Voici maintenant comment notre Annaliste raconte la fondation de la chartreuse
d'après les documents de ladite maison conservés à la chartreuse de Cologne (Ann. VII
67-68)

« Constat ex monumentis hujus destructa domus ... cum hoc praesenti anno
(1397) jam initium habuisse: ibi enim legitur quod paulo ante defunctus, Rich-
pho comite Holsatie, qui patronatum, ecclesie parochialis S. M. Virginis in Aram-
bolle cum omnibus juribus et pertinentiis monialibus dederat, et Jacobo Crum-
beke, Lubicensi canonico, a quo monachos illas, redditus et possessiones in dota-
tionem earundem assignatas fuerant, Eberardus de Altdorn, Lubicensis episcopus
assistentibus testamentorum, utriusque benefactoribus exsequentorum, curatori-
bus, eadem bona cum monasterio Cartusienibus hoc anno addiderit, proden-
tibus Cartusiarum, Erfordie, Ipnaci ac Hildesii prioribus: Statimque, Dominica
sanctae Trinitatis anni (1397, 20 Mai) Gerardus Dux primus Sleswicensis et comes
Holsatie, Stormarice et in Schonenborch, assensum, preceperit pro construenda
cartusia; ac tamen conditione ut nostri illo loco recipere possint, alia non
possint bona in Holsatia acquirere quam quae actu illi fuissent concessa.

Rebus ita dispositis Henricus de Eschwen, Erfordie professor et domus Hildesimarchi
quondam initiator, a praefatis prioribus ibidem quasi administrator institutus
est, et perseveravit usque ad comitia anni sequentis. (C. d. 1398) etc...

Ce récit a du vrai, mais fait peut être arriver les chanoines trop tôt, et attribue à l'évêque
ce qui est le fait duc. Voici d'ailleurs la charte de fondation qui expose les choses
d'une manière claire.

1397, 20 Mai. - Gherardus, Dei gratia Dux Sleswicensis, Comes Holsatie,
Stormarice et in Schonenborch, universis et singulis presentibus nostras litteras videntibus
sua audientibus salutem in Domino sempiternam. Cum nemo omnipotenti Deo,
creatori nostro, placeat atque digna sufficiat, prout debet et famulari: nolentes
igitur laudem ipsius et honorem aliquatenus minuisse seu impedire, sed quidem
nobis favente clementia totis affectibus atque viribus nostris, prout merito
tenemus, progenitorum, et consanguineorum, predecessorum nostrorum, veterum
reliquia salubriter imitando, quantum possumus, cultum augere divinum, et ferventius
promovere: hinc est, quod pridem bonae memoriae quondam Dominus Jacobus
Crumbeke, Lubicensis, Merimundis et Hamburgensis ecclesiarum, canonicus, non
modicum

modicam ad eulapiam in Arnsboken, Lubicensis diocesis, gerens devotionem, ad laudem
et honorem omnipotentis dei quique gloriosissimae Matris, Virginis Mariae, desiderans
ut quae temporalia et transitoria in aeterna felicitate et deo a se commutare
in ultima sua voluntate seu testamento dedit, obtulit, donavit et legavit pro
edificatione et fundatione unius monasterii monialium, ordinis Praemonstratensis,
in dicta ecclesia in Arnsboken, post mortem suam, ^{per} executores testamentarii
sui, fuisse autem et iustaurandi, centum triginta sex (136) marcarum redditus,
quos habuit in terra Ymbrice, nempe villas Irmow, Vasmorstorp, et Vally,
cum curia et molendino, ac alias villas et bona sua, prout in ipsius testa-
mento plenius continetur, et quia praedictus Dominus Jacobus Crumbke ex
speciali licentia et voluntate felicitis memorie patris nostri, comitis Adolphi
qui etiam, jussu patronatus ejusdem ecclesiae pro eodem monasterio fundando
liberaliter ad hoc contulit et assignavit, prout etiam in literis ejusdem patris
nostri latius est expressum, pulchra aedificia magnis cum laboribus, sumptibus
 suis et expensis aedificavit et ex erexit, et licet post mortem praedicti Domini Jacobi
ipsius testamentarii dicta aedificia etiam de bonis ipsius Domini Jacobi con-
tinuando continuaverint et adhuc continent pro praesenti, praefati Domini Ja-
cobi testatoris ultimam voluntatem, quantum in eis est, libenter deducere
vellent ad effectum: Nos tamen multis et diversis ex causis nos moventibus,
una cum felicitis recordationis Domino Nicolao, comite Holsatiae, patruo
nostro, dum adhuc ageret in humanis, utiliter considerantes, quod dictus locus
Arnsboken pro monasterio dicti ordinis Praemonstratensis competens non esset
et ne divinus cultus propter hoc maneat in expletis, neque praedictorum Do-
minorum Adolphi, patris nostri, et Jacobi Crumbken devota affectio penitus
frustraretur, sed potius in melius commutetur, habito super hoc cum praedicto
patruo nostro, comite Nicolao, dum viveret inter nos, ex una, et cum Reverendis
in Christo patre et Domino Domino Everhardo, quibus ego Lubicensi, et honorabili
viro, Domino Alberto Rotenborch, ipsius Lubicensis ecclesiae canonico, ac
aliis praesentati Domini Jacobi Crumbke testamentariis, parte ex altera,

tractatus

tractatu satis diligenti, de consilio et beneplacito predicti patris nostri, Domini
comitis Nicolai, et doctorum fidelium consiliariorum nostrorum, decrevimus et
decernimus per presentes, pro nobis et heredibus nostris, una cum eisdem, testam
entibus, et ipsi una nobiscum, unanimi consensu et voluntate, quod de prefatis
bonis predicti Domini Jacobi et etiam aliis bonis, hactenus ad ipsam ecclesiam
spectantibus, monasterium ordinis cartusienis in dicto loco et ecclesia Arnsbo
ken, pro monasterio seu loco monasterii sanctimonialium instauratur, volentes
pro nobis et heredibus nostris, perinde esse et velle, ac si monasterium monialium
in eodem loco construeretur seu instauraretur, cum etiam ipsi testamentarii
liberam super hoc a prefato Domino Jacobo Arnsboken ipsis concessam habeant
facultatem. Sic tamen quod dicti fratres Cartusienis et in Arnsboken non debeant
in antea aliquos redditus, villas seu bona infra terram nostram, Holstie amere
ultra illos et illa, quae nunc et hactenus ad dictum locum Arnsboken pertine
rent et pertinent et quae dictus Jacobus Arnsboken ad eundem locum pro mo
nasterio depulerit et assignaverit, et quod predicti testamentarii si e fratres
Cartusienis debeant nobis ordinare suis laboribus et expensis commutationem
voti, per felicis memorie pruden Domini Henricum, genitorem nostrum, et
Nicolaeum et Adolphum, Comites Holstie predictos in expugnatione terre Im
briae facti, quod in prefato loco Arnsboken monasterium monialium constru
eretur et edificari. Et ne praemissa ab aliquo hominum infringantur et valeant
seu infringi, sigillum nostrum, una cum sigillis predictorum Dominorum, Er
hardi episcopi et Alberti Rodenborch, testamentariorum, in testimonium
omnium et singulorum praemissorum, sunt appensa. Datum Otteslo (Oldesloe)
anno Domini 1397, Dominica, qua cantatur Cantate, presentibus strenuis et
honestis militibus, Domini Henrico de Syggen, marchallo nostro, Henrico Brokter,
Benedicto de Alerselde et Nicolao ac Henrico, ipsius filijs, et pluribus aliis militibus
et armigeris, dilectis fidelibus consiliariis nostris, testibus in praemissis. - (cartul.
Arnsboken n. 28 pag. 35-38. -)

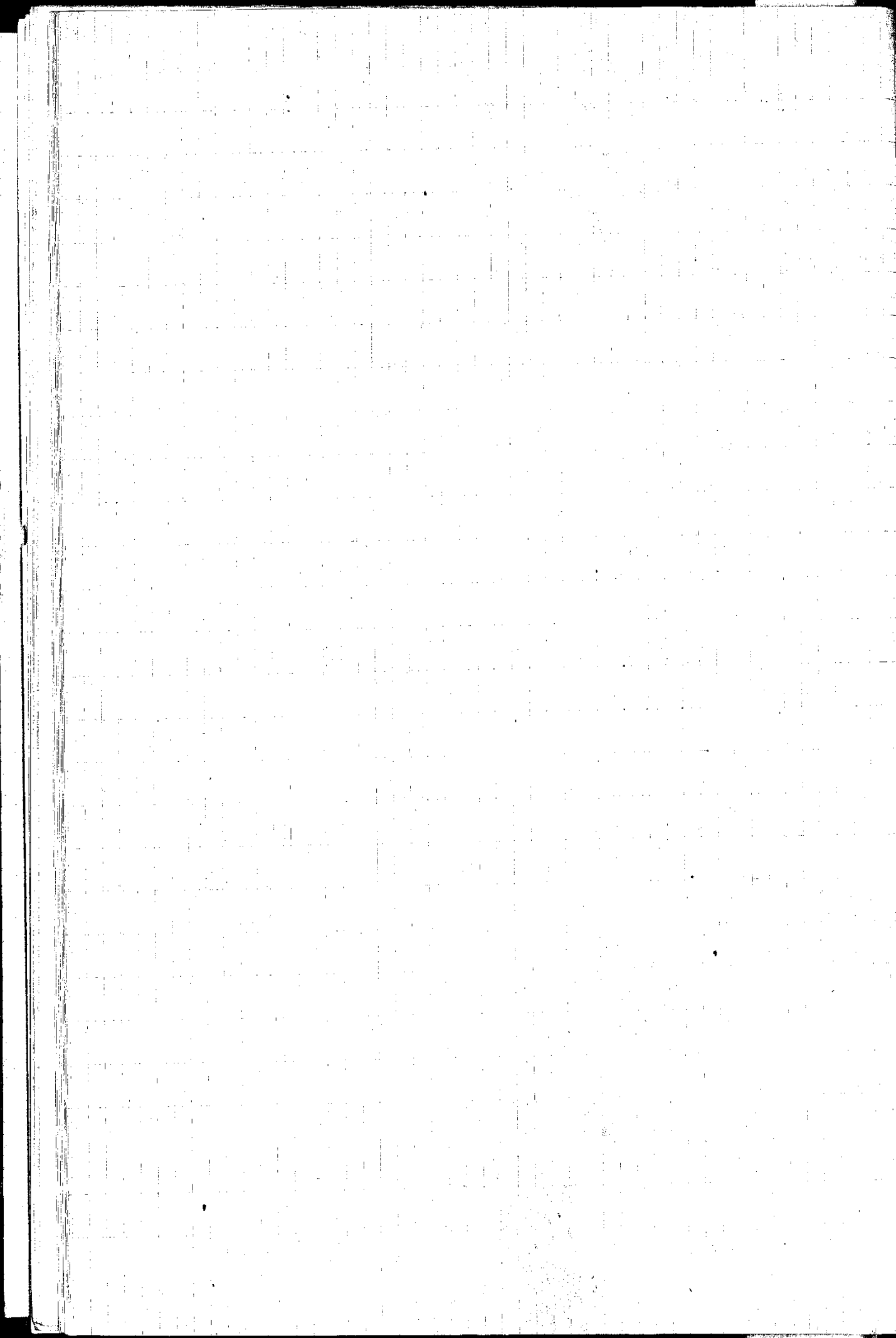
Comme on le voit l'initiative de ce changement, de mettre à Arnsböck des
chartres

chartreux au lieu de religieux. Prémontrés, revient au Duc Gérard et à son oncle
le comte Nicolas, maintenant décédé. — Sans doute c'est d'instinct et avec le
consentement des exécuteurs testamentaires du chanoine Jacques Crumbach,
dont les deux principaux sont nommés, l'évêque Everard d'Altendorf et le
chanoine Albert Rodenborch; mais les fondateurs vrais de la chartreuse
sont le comte Adolphe VII, qui a donné Arensböke, les possessions et dépendances,
et surtout le chanoine Jacques de Crumbach, qui l'a dotée par son testa-
ment du 16 oct. 1387, et a commencé à bâtir. Le Duc Gérard et les
exécuteurs testamentaires n'ajoutent rien à la fondation, ils ne font que mettre
des religieux au lieu de religieux que les fondateurs avaient l'intention d'in-
stituer. — Il est probable que ce n'est qu'après ce changement de destination
qui s'accomplit au moment où se tenait le chapitre général de
notre ordre (20 Mai 1397), que les trois prieurs, dont par le plus haut mot
Amalric, vinrent à Lubek pour s'entendre avec l'évêque et le chanoine
Albert Rodenborch, devenus les deux principaux promoteurs de la chan-
treuse, dont ils furent les insignes bienfaiteurs. —

Un chroniqueur du pays, le Franciscain Detmar, (publié en 1819 à Hambourg par F. H.
Gruber) raconte à l'année 1397. « Là dessus, le jour de St. Clement (donc le 23 nov.
1397), trois prieurs de l'ordre des chartreux vinrent à Lubek, continuèrent leur
route vers Huesboken, regardèrent le nouveau couvent de leur ordre et y
placèrent pour commencer quatre religieux, hommes pieux et saints... »

Evidemment ces quatre religieux n'arrivèrent qu'après le 23 nov. Un
vieux chroniqueur de la chartreuse (le Pastour Walther) raconte qu'au mois de
décembre de l'an 1397, l'évêque de Lubek Eberhard invita de la manière la plus
solennelle les prieurs des chartreux d'Esfurt, d'Esensack et d'Hildesheim, ainsi que
le chanoine Albert Rodenborg et Henri Sitten, tout fut bien examiné encore une
fois. Le chanoine Rodenborg fit une allocution dans laquelle il releva les mérites
de Jacques de Crumbach et parla de son intention de fonder un couvent de religieux
à Arensböke. Il ajouta que les intentions du fondateur se réaliseraient aussi, si l'on
fonde,

fonde à Ahrensboök un couvent de chanoines. Pour finir, il fit la proposition de passer à l'exécution du plan conçu. La proposition fut acceptée, et il fut stipulé par acte que tous les biens que Taugues de Crumbake avait légué par testament seraient attribués à la chartreuse. Ensuite l'évêque réunit que l'église d'Ahrensboök avec tous les biens et propriétés serait abandonnée au nouveau couvent. (C'est par acte du 2 nov. 1399, que l'évêque mit l'église d'Ahrensboök à la chartreuse, cartul. n.º 32). Ensuite il fit à la nouvelle chartreuse un don de 1400 marcs de Lubek. Cinquante marcs devaient servir à l'acquisition de vin pour le monastère. Ainsi tout finit par acte prob. ». Un extrait du livre des bienfaiteurs de la chartreuse de Lubek garantit Schwengel dit de l'évêque : « R^u in X^{to} p. et d. d. Werhardus de Altendorn, episcopus Lubecensis, pio motu affectu in prima fundatione monasterii bonorum operum, tempore in X^{to} p. et d. d. participis esse desiderans, liberaliter et devota deit vidam monasterio 1400 marcas Lubecenses, volens tamen, ante omnia, quod de dicta somma pecunie emanant 50 marcorum annui perpetui redditus pro vino monachis praesentibus et futuris comparando et ministrando. » On voit que ce n'est pas comme le dit Hallroth. — Notre Annuaire (VII. 48) dit ^{qu'il} donna « 132 marcorum, Lubec. pro vino quotannis comparando, scriptis litteris a. 1399, 5 febr. — Il est mort le 26 Avril 1399 et le chapitre sicut aut lui accorda un tricenarius et l'association avec le 1^{er} amir et aira



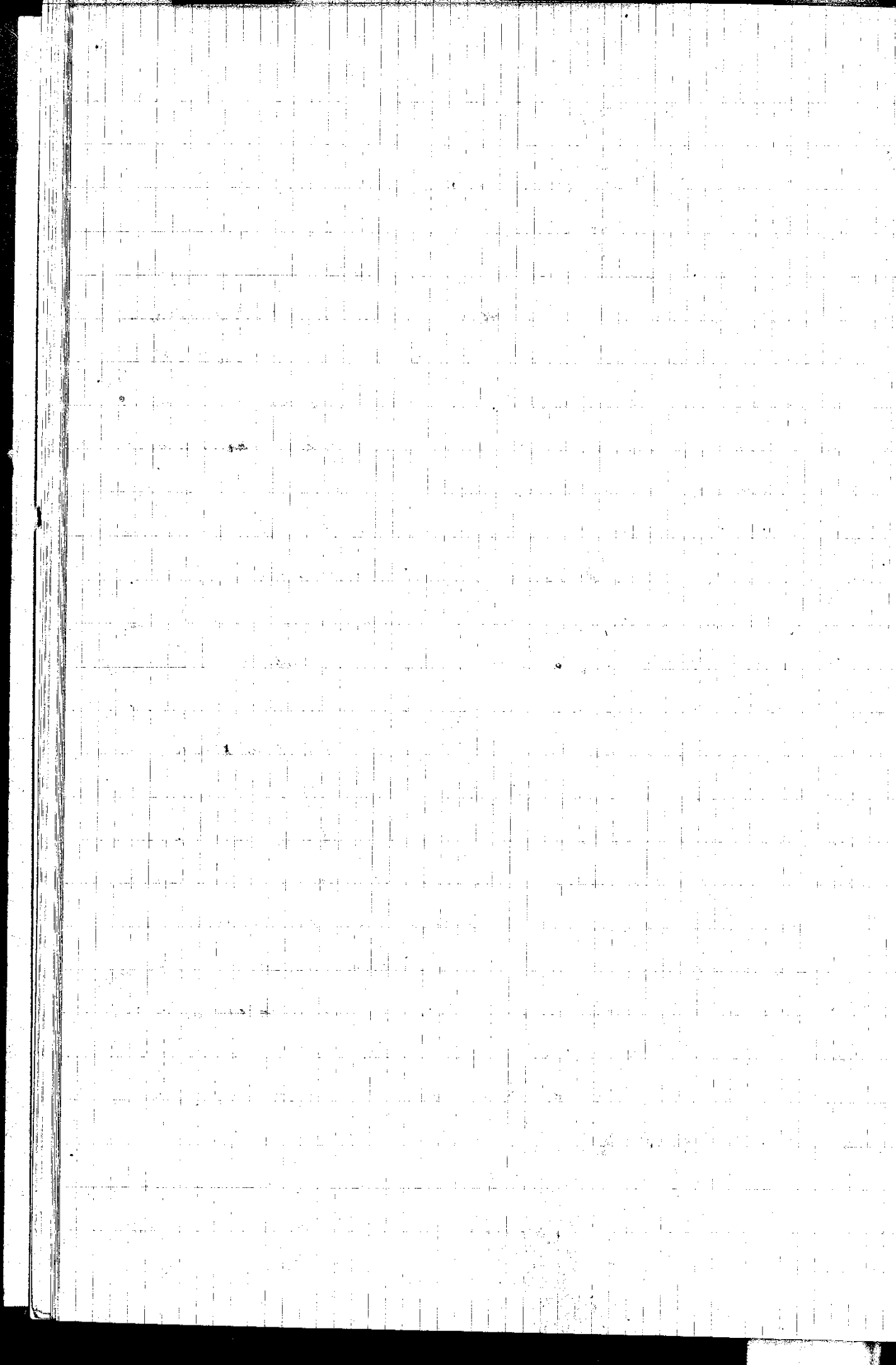
Priseurs de Marien-tempel. —

1398-1406. ch. — D. Joannes de Hoya (de Hoyge).

Après avoir dit que les priseurs d'Erfort, d'Eisenach et d'Hildesheim, réunis, en 1397, d. Henri de Eschwage « quasi administratorem », et qu'il y resta jusqu'au chapitre suivant, d. La contenance ne nous dit pas ce qu'est le chapitre de 1398, mais il passe de suite à celui de 1399, qui nomma le Recteur priseur. Il ne nous dit pas non plus quel est ce recteur. Comme il présente les choses, on serait porté à croire que c'est d. Henri de Eschwage lui-même; mais il n'en est rien; puisque plus loin il nous cite en parlant d'un chanoine Albert Rodenborch: « et An. 1399 presentavit, inquit prefata monimenta, duas monstrantias argentatas inauguratas ad manus D. Henrici Eschwage vicarii. » Puisque d. Henri est vicaire en 1399, ce n'est pas lui qui est le recteur nommé la même année priseur. — D. Toloph. enfin dit positivement qu'en 1398 le priseur d'Hildesheim fut nommé Recteur de Luback, probablement par les visitateurs, puisque le chapitre de 1398 ne dit rien de la dite maison. Le chapitre de 1399 incorpore la maison à l'ordre et nomme le Recteur priseur. —

ch. 1399. Rectori T. novae templi s. Mariae prope Luback natus fuit. Et ad magnam instantiam et humiles preces R. Patris in X. d. Eberhardi, episcopi Luback, ac honorabilis viri d. Alberti (Rodenborch) ejusdem ecclesiae canonici, et ad visitatorum, fide dignam relationem, ad predicti Rectoris bonum et laudabile testimonium, prefatam domum, omniaque, modo et forma quibus melius presumus, per prelatos, nostros ordini incorporamus, proficiantibus prefatum Rectorem in Priorum dictae T. ... D. Joann. de Hoya prefatus d'Erfort, 2. Recteur et 1. priseur d'Hildesheim 1398-1398. — recteur priseur de Luback jusqu'au chapitre de 1406 qui le nomma Recteur de Rugenwalde, où il est mort le 16 nov. 1409. —

ch. 1406. Priori T. Luback ad huius magnam instantiam fuit mita. Et iungimus ei quod indultis, receptis presentibus, illustri principem, d. Ducem Pomeranie adal. etc. regem Marimbrou, dont il est nommé Recteur et est mort Recteur, et dicitur superius. —



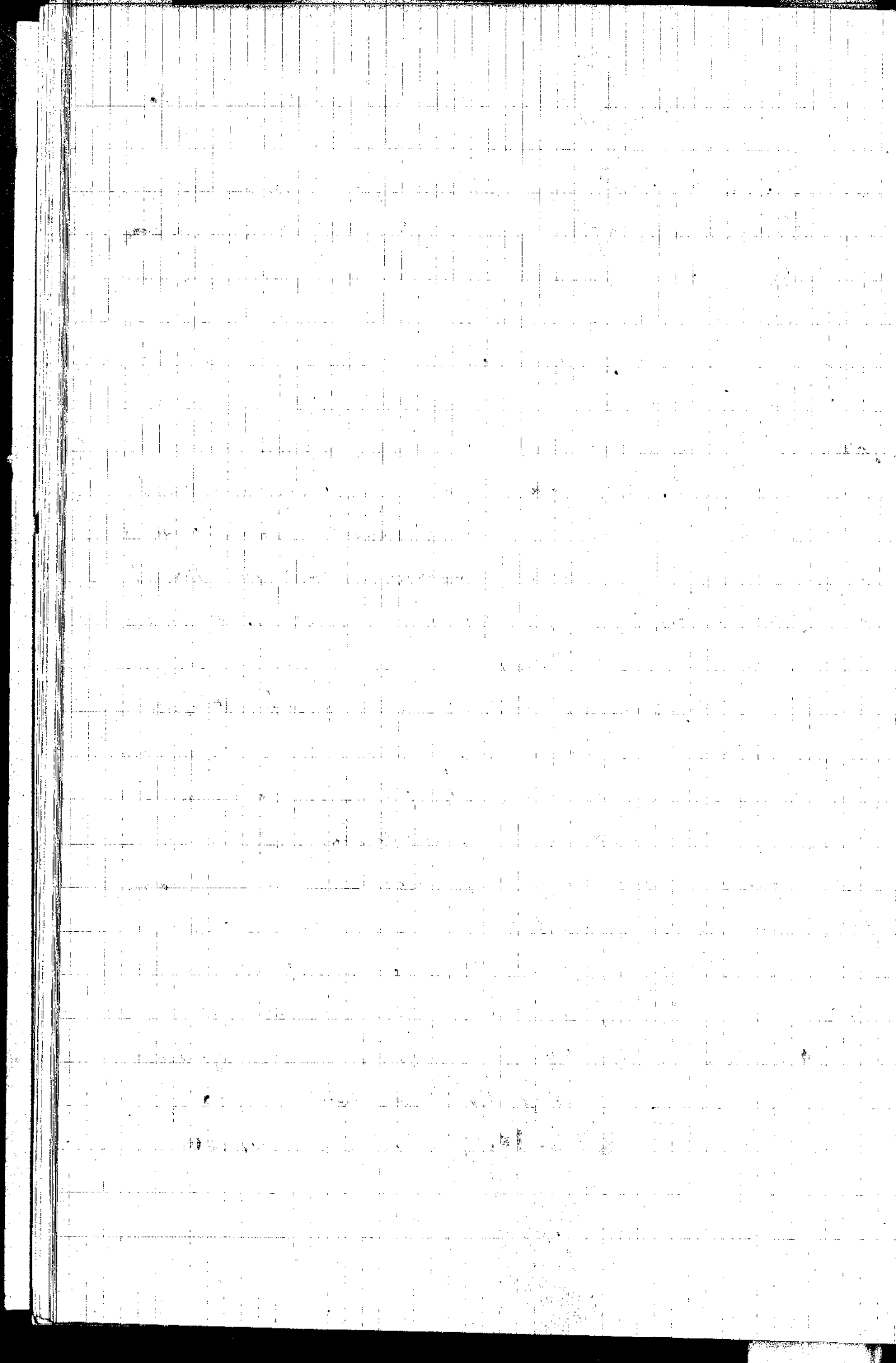
1406-14 — D. Henricus (de Eschwege?). —

Le chapitre de 1406 ne donna point de successeur à b. Jean de Hoya, nous savons seulement par la cartulaire (n° 48 pag. 59) que le 25 sept. 1408, le prieur D. Henri, prout possession de l'église d'Ahrensboick après la mort du recteur Henri Mawab. — Cette église paroissiale avait été unie à la chartreuse par l'évêque Jean Schele, ^{le 7 nov. 1399} union confirmée par le pape Boniface IX, le 16 févr. 1400. « Hanc ecclesiam, tunc regabat Henricus Mawab, qui non solum huic censensit incorporationi, sed praeterea domum suam, quam Lubeca possidebat, liberaliter obtulit. Quo mortuo, Henricus, prior hujus domus, 1408, 25 sept. possessionem ejusdem ecclesiae inivit. (Ann. VII. 49). — Le même évêque, le 10 Avril 1428, « Priori dicti monasterii pro tempore existenti, ut ipse singulis presbiteris ad regimen parochialis ecclesiae... in futurum assumendis curam animarum et altarium, nostraeque successorum, nostrorum auctoritatibus, dare et committere libere possit, tenore presentium, licentiam largimur et plenam concedimus potestatem... » (cart. n° 64).

Ch. 1409. Priori d'Eschwege non fit mentio. Et committimus auctoritatem, nostram, super eadem domo Priori Stetinensi usque ad futurum, capitulum, prout petierit, et etiam ut possit procuratorem suum emittere extra terminos terminorum, sicut postulaverit. Et committimus futuris visitatoribus ut eadem domum terminos assignent competentem secundum formam novarum constitutionum postea a capitulo confirmandarum. D. Henri n'est resté prieur que quelques années et doit être l'administrateur de 1397, vicaire en 1399, D. Henri de Eschwege, mort le 27 nov. selon le necrol. de Esford, et qui semble être le suivant. Ch. 1420. obiit. D. Henricus de Escheneweghe sacerdos monachus d'Esford Lubek, Je n'en vois pas d'autre qui soit dit alius d'Esford Lubek. — Profes d'Esford et l'abbé de Hildesheim 1388-1392 au plus tard, mort 27 nov. 1419. —

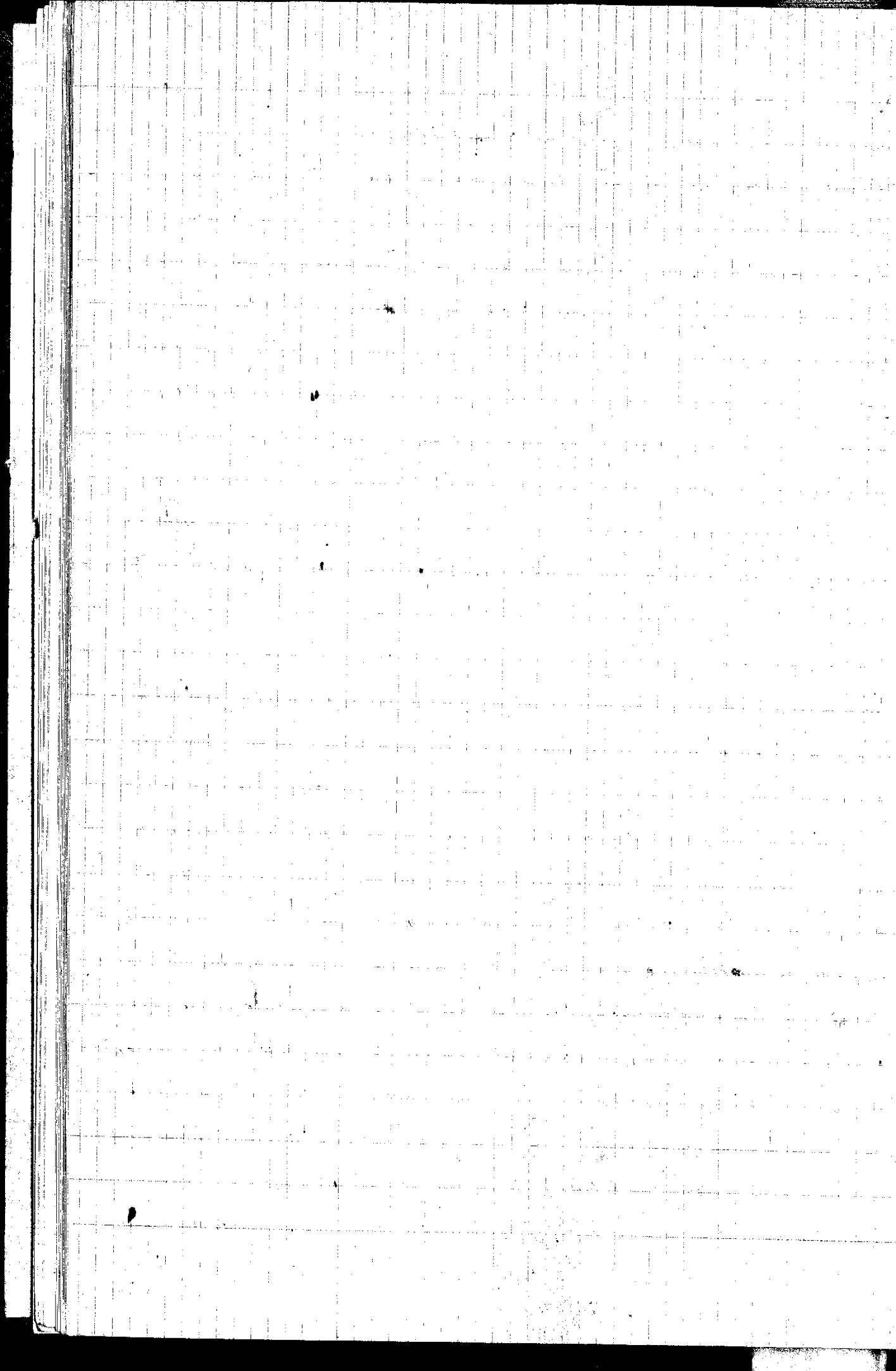
1411... — 1413. — D. Joannes Botyn ou Boytyn. —

La chronique de Gand a ce qui suit: « D. Joannes Botyn obiit anno 1445, fuit ^{prior} quondam Prior »



Prior domus S^{te} Mariae prope Lubek et hic professus. 72 d'un autre côté la carte
du chapitre de 1445 a : 11 obit D. Joannes Bojtin monachus prof^{us} S^{te} G^{erardi}
qui alias fuit prior S^{te} Mariae prope Lubek. — Son priorat à Lubek est
donc bien certain. — On lit encore dans la carte de 1406. (in S^{te} Basile) et quod D.
Joannes Omul (sic nom mal écrit) professus monachus S^{te} G^{erardi} ordinatus se trans-
fere valeat ad domum Lubek, de contentu tamen prioris et conventus sui. —
On peut bien croire qu'il s'agit de notre D. Jean Botyn. Or D. Jean Botyn n'a
pu être prior de Lubek qu'après les deux hiérarchies, comme les documents
en font foi, alors que la maison n'avait pas encore de profès capables de la
gouverner. Il faut donc placer son priorat de quelques années avant 1413. —
d. 1411. Priori S^{te} prope Lubek non fit mita. d. 1412 et 1413. Priori S^{te} de Lubek non
fit mita. De sorte qu'on ne peut dire au juste à quel moment eut lieu le
changement de prior. On trouve le hiérarche dans un acte du 16 juillet 1413. —

1413 - 1438 après le chap. D. Godefridus Baderow
Les Ephém. (I. 283-4) disent de lui : « Hujus eremi alumnus ; vix vota professionis
emiserat cum, ob morum maturitatem et eximiam animi dotem, anno 1413,
invitus eligitur a monachis in hujus canobii superiorem. Hoc onus excutit
triennio post, plenius ordinis comitiis tunc aegerat, causatus adolescentiam
suam ; verum cognita viri sapientia, Patres ordinis ad persequendum in
officio cohortati, postea toti provinciae Saxoniae profecerunt ; translatus
postea ad monasterium Hildesii, ad hanc instantiam absolutus est, sed
paulo post rursus institutus prior Lubecae. (nous verrons plus loin que cette
dernière assertion est fautive), ibidem in citis vivit in senectute bona sancte
moritur anno 1437, 9 Martii. In catalogo Priorum. 75. d. 1414. 1416. Priori S^{te}
prope Lubek non fit mita. d. 1417. Priori S^{te} prope Lubek non fit mita ; et habet
patientiam in suis infirmitatibus, nam quia juvenis est speramus de conva-
lescentia sua, et committimus Priori de Hildesheim, ut quanto commodius
poterit visitet domum illam, cum socio priore vel monacho, et in hac parte nostram
planariam



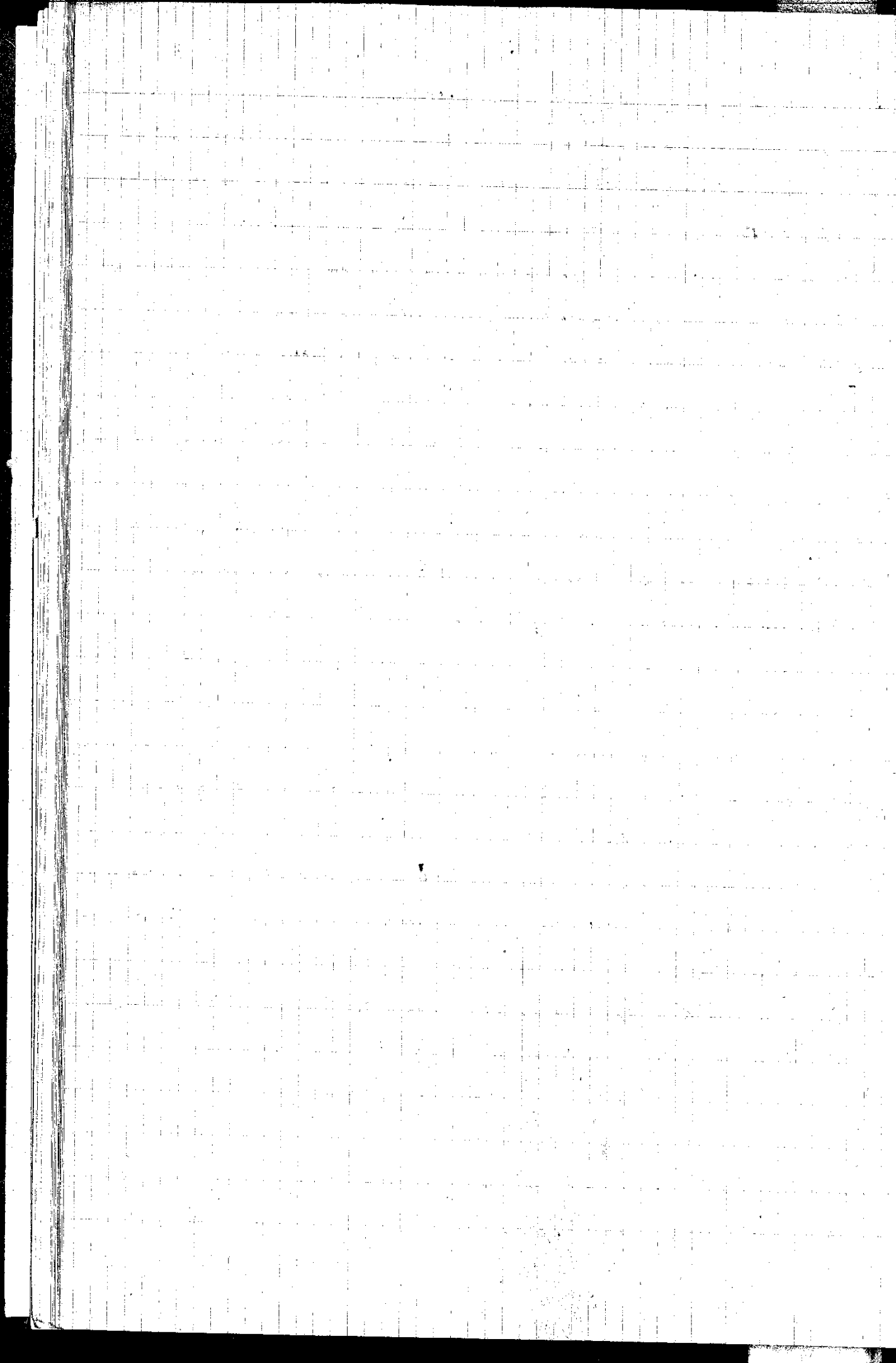
plenariam habeat auctoritatem. — ch. 1420 Priori P. prope Lubek non fit mra. Et nomen commissarius, comme les deux autres précédents et manquent, je ne sais s'il l'a été en 1418 ou 1419. — ch. 1422. 1423. 1424. 1425. Priori P. prope Lubek non fit mra. ch. 1426. Priori P. prope Lubek non fit mra. Et de anticipations profectionis noviti, de qua scribit, contulimus ut patientiam habeat.

ch. 1427. 1428. 1429. 1431. 1432. 1434. 1435. Priori P. prope Lubek non fit mra. Commissarius depuis 1420, le chap. de cette année le nomme 1^{er} visitant ch. 1436. Priori P. prope Lubek non fit mra. Et de his quae scribit responsum est tibi in scedula. ch. 1438. Priori P. prope Lubek non fit mra. D. Godefridus fut transféré au priorat d'Hildesheim avant nov. 1438 jusqu'au chap. de 1443 — 1^{er} visitant 1435-1443. — Mort le 9 Mars 1457 ch. 1457. obit D. Godefridus Babendor prior (il faut dire) P. templi M^{re} prope Lubek, et Rudum prior P. claustru M^{re}, quondam visitator provinciae saxoniae, qui habet per tot. ord. plen. unum psalt. monach. — Ezech. de 1458 donne la date de la mort, 7^e Idus Martii (9 Mars). —

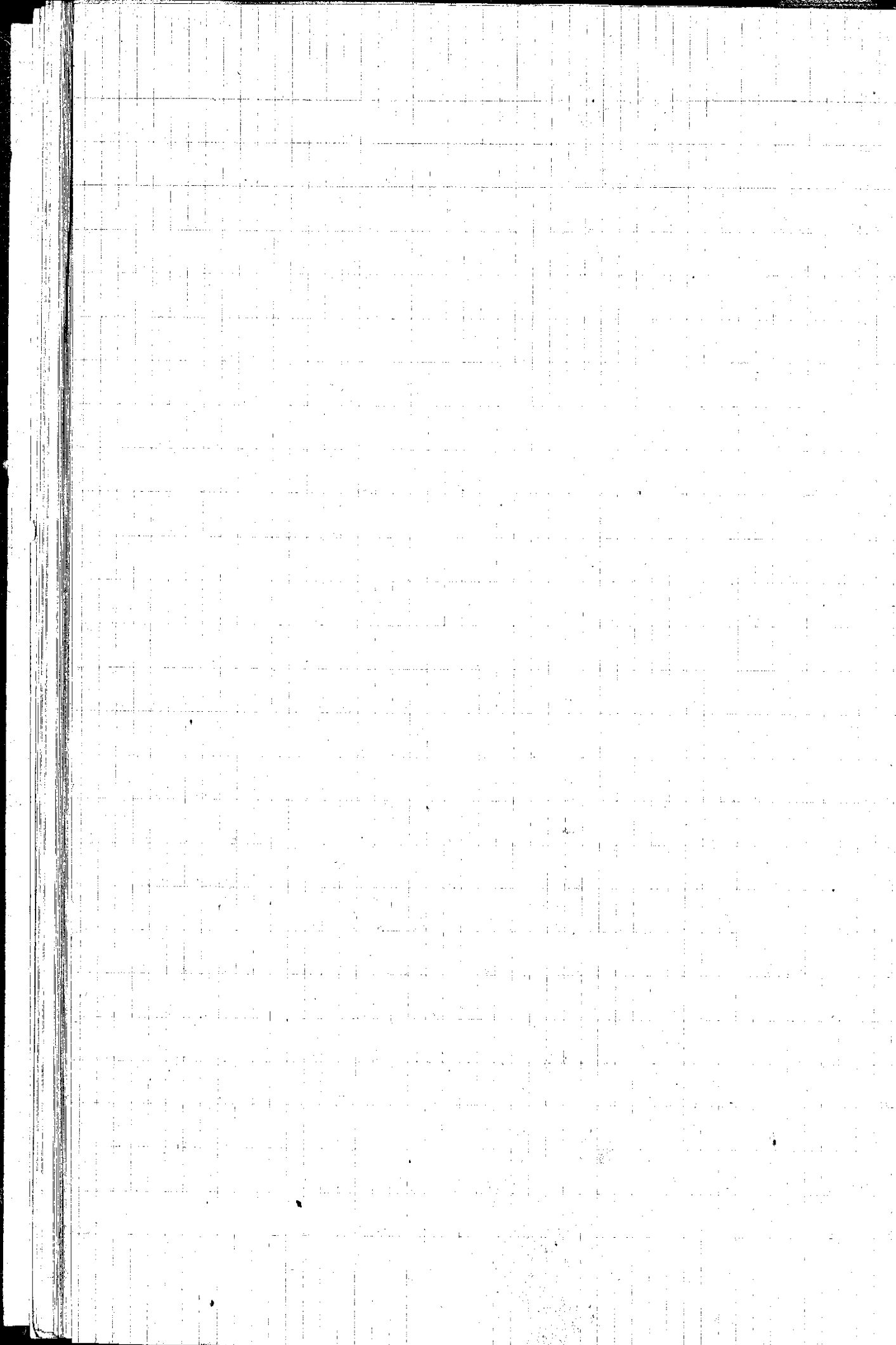
7 Nov. 1438-1453. ch. — D. Paulus Grambecke. —

Il y a un recueil de documents sur Lubek (vol. 6. p. 233) on trouve à l'année 1420 le nom du religieux D. Paul Grambecke. — D. Paul est procureur en 1427. — fut nommé prior de Rugenvalde en 1427 jusqu'à 1438, et il a écrit lui-même dans le livre des bienfaiteurs de ladite chartreuse « Anno Domini 1438, post festum omnium sanctorum, videlicet in festo reliquiarum (7 Nov.) electus et confirmatus in priorem domus templi Marci in Arnsboken prope Lubek, in qua eram olim monachus profectus et procurator. » Son successeur à Rugenvalde est élu le 4 Dec. suivant.

ch. 1439. Priori P. prope Lubek non fit mra. ch. 1440. Priori P. prope Lubek non fit mra. Et super petitione, quam petit, pro quodam conventu, Prior P. claustru M^{re} sibi ad partem respondet. — ch. 1441. 1442. 1443. Priori P. prope Lubek non fit mra. — Et nomen commissarius au chap. de 1443. — ch. 1444. Priori P. prope Lubek non fit mra. ch. 1445. Pro Illustri ac inclito D. D. Adolpho, Duce Glegmyense (Heswicensi) ac comite Helatense



Holsatie et ejus conthorali legitima D^{na} Margarita, ut datus pium eorum debi-
tariam complere dignetur, fiat unum tricennarium de spiritu s^{to} per tot. ordinem
cum oratione Præsentia... in pluri. - Eadem ch. 1445. Priori P. prope Luback non fit
m^{ia}. Itiungimus sibi i quod priori et conventui P. G. audav i libros per D. Jean.
nem Gromel relictos, seu pretium pro eis taxatum, sub expensis suis propriis, prout
tamentur, remittant quantocius commodè poterant cum effectu. D. Jean Cræmer
est un profès de Gand, longtemps prior à Luback et qui y est mort ex ch. 1444, 2^e profus P. -
ch. 1446. 1447. 1448. 1449. Priori P. prope Luback non fit m^{ia}. ch. 1450 Priori P. prope Luback
non fit m^{ia}. Est nomenclat^{ur} et visitat^{ur}. « Pro serenissimo Rege Danie, Christiano, noviter
coronato et Regina Dorothea, et pro illustri principe D. Adolpho Duce Slaviciæ ac
comite Holsatiæ, qui notabilem elemosynam misit pro instauratione domus inf.
rioris castelle... et pro egregiis D. D. Mauritio et Gerardo comitibus de Oldem-
borch, fiat dⁿⁱ. (tricen. de spiritu s^{to}) C'est de même en 1451, mais on ajoute après « comi-
tibus de Oldemborch, et pro R^{mo} in X^{to} P. et D. Arnoldo episcopo Lubicensi, dicatur una missa
ex B^{to} Vig^o in conventu, cum oratione Omnipotentis... qui Vivorum... - ch. 1452. Le roi Christian
et le duc Adolphe sont nommés comme en 1450, mais pas les autres « fiat tricen. de spiritu s^{to} »
Il n'est plus question d'eux en 1453. - ch. 1453. Priori P. prope Luback non fit m^{ia}, et pro con-
tentionem ascensibus sui ad capitulum, prout patet, approbamus. ch. 1452. Priori P. prope
Luback non fit m^{ia}. ch. 1453. Priori P. prope Luback ad supplicem et devotam sui instan-
tiam, propter suæ prorector ætatis et debilitatis rationaliam, allagationem fit
m^{ia}; et electionem futuri prioris remittimus ad conventum, quem, si canonica
fuerit, visitator principalis una cum suo comvisitatore, vel alio socio priore vel mo-
nacho, quem ad hoc secundum formam ordinis habere poterit, habent confirmare.
D. Paul est mort simple religieux le 11 sept. 1462, et n'a pas été réélu prior de Luback
comme le disent les Yhem. (III. 272) et comme le donnerait à entendre son obit. -
ch. 1463. obit. D. Paulus prior (il faut alias) P. Lampi M^o (alias prior P. Coronæ
M^o) habuit plen. cum p^{re}alt. monach. per tot. ord. obit 2^o Jours sept. (12 sept.) Le mardi.
de Marienbourg a aut^{re} 12 sept. Le mardi pour quoi les Yhem. disent 11 sept. -
Prior Coronæ M^o 1429-1438, Luback 1438-1453, comvisit^{ur} 1443-1450. Visit^{ur} 1450-1453.

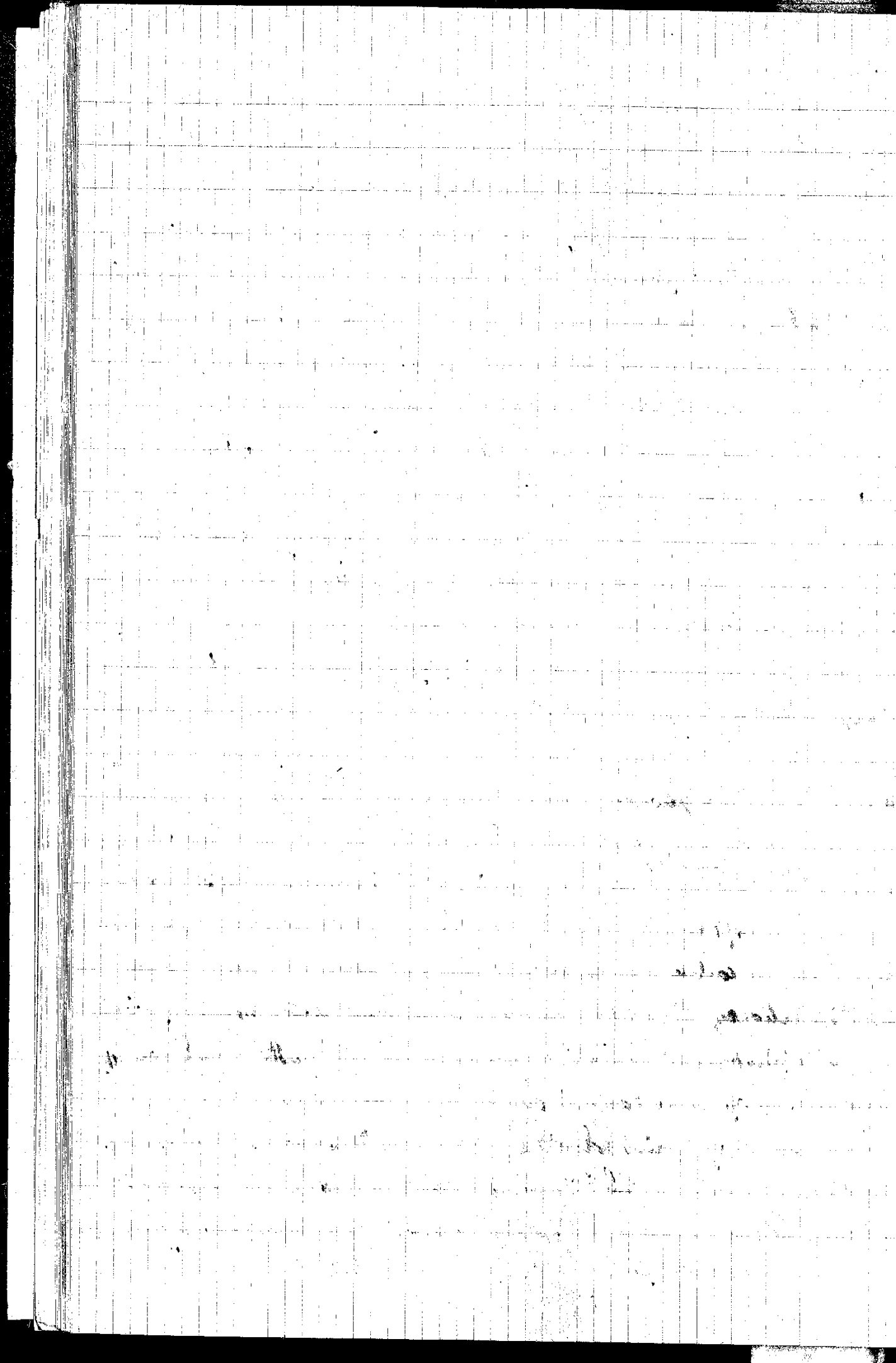


1453 - 1464-5. - D. Gregorius Soltwedel. -

Selon toute apparence profès de la maison, nommé prieur de Rugenwalde après la mort du prieur D. Jean Zalghe décédé le 5 juillet 1450, remplacé à Rugenwalde le 22 juillet 1453; par conséquent a dû être élu prieur de Lubek après la chap. de 1453, ce qui prouve qu'il en était profès. On trouve d'ailleurs parmi les profès de Lubek un D. Henri Soltwedel, mort en ch. 1463. - On trouve le nom du prieur D. Grégoire dans ses documents du cartulaire du 31 oct. 1453 (cart. n° 75); 1454, 5 Nov. (cart. n° 76); 1455, 31 Mai (cart. n° 78); 1457, 11 Dec. (cart. n° 80); le livre des bienfaiteurs de Marienbourg, à ce qui suit: (1. 1^{re}) An 1459, D. Gregorius, prior in Arnsholke, dedit 11 spatia solum et portam, uvarum, pasturam. - 1460, 8 nov. (cart. n° 82); 1462, 29 Dec. (cart. n° 83) et 1463, 20 oct. (cart. n° 85). - Voilà donc qui prouve d'une manière inébranlable contre les éphém. que D. Godefroy Basdor n'est pas devenu prieur de Lubek en 1453-1457, 9 May, ni D. Paul Grambeck de 1457 à la mort le 2 sept. 1462, -

ch. 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460. Prieur 1^{er} prope Lubek non fit nra. ch. 1461. Prieur 2^o prope Lubek non fit nra. Et remissionem, fr. Walderi, monachi dictae D., ad domum, gratiae dei prope statim, suae primae professionis, per visitatorem, factam, laudantes approbamus, et receptionem, quatuor donatorum, per licentiam visitatoris per priorem dictae D. factam, similiter approbamus. - ch. 1462, 1463. Prieur 3^o prope Lubek non fit nra. ^{Ad hanc nra nra et ad quosita} Et ad quosita per ipsum, respondetur sibi ad partem. - ch. 1465, Prieur 4^o prope Lubek non fit nra. Et committimus eidem, reconciliationem, personarum, domus huc, quae contra iuram, exierunt, cum poenitentibus injunctis, juxta suam discretionem; et faciat hoc cum consilio aliorum visitatorum. - Est probable que ce prieur n'est déjà plus D. Grégoire d'après ce que j'ai vu à quel moment. Les chartes du chapitre ne donnent aucune indication à ce sujet.

ch. 1467, ch. 1468. D. Gregorius Soltwedel prior (sic alias) D. coronae M^{ae}, habens amicum, profet. associant un etc. sub 3 Martii. Le mercredi de Rugenwalde le dit eussent mort le 3 mars, mais n'ajoute pas qu'il est profès de la maison. Il n'y a pas d'autre Grégoire qui aient pu être prieurs de Lubek. fut comiteur 1454-1456. -



1464-1466. - D. Petrus. -

On trouve le nom du prieur D. Pierre dans un document du 14 sept. 1465 (cartul. ne 86). - Le pasteur Wallroth donne ainsi les prieurs de cette époque:

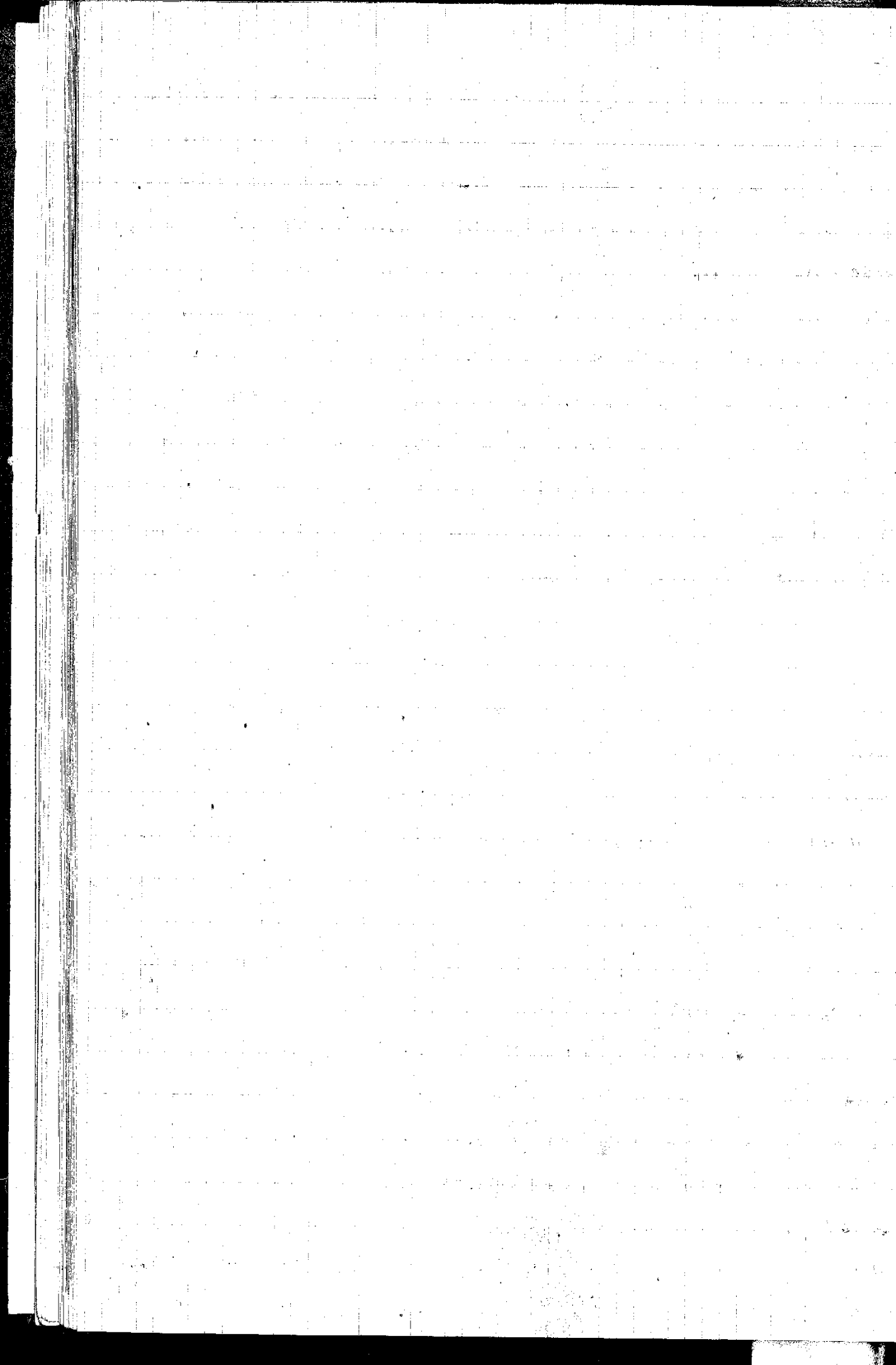
11 D. Pierre 1465-1466. D. Jean Stenweg 1466. D. Nicolas Kannen 1466-1478.

Il me paraît difficile qu'il y ait eu trois prieurs en 1466. Il ne cite pas les documents sur lesquels il s'appuie. ch. 1468. Priori P. prope Lubek non sit mīa; et solvat domui Coloniensi unum florenum, Rensalem, mediatum, fr. Harewico, monacho dictae P. reverenti de domo cartusie. On ne trouve pas l'obit de ce D. Pierre dans les cartes du chapitre. Il y a toutefois dans la carte de 1471. ch. 1471. (in 7^o Lubek) et translationem D. Petri, monachi dictae P., factam per visitatorem, provinciae ad domum sororum Mariae in Pomerania ratam habentem, committimus eidem visitatori etiam taxam expensarum, pro profecto D. Petro solvendam in dicta domo Pomeraniae per priorem, Lubicensem. -

1466-1474, fin. - D. Nicolaus Kame (Kannen, dit Wallroth). -

Profes de la maison. - ch. 1467. 1468. 1469. Priori P. prope Lubek non sit mīa.

ch. 1470. Priori P. prope Lubek non sit mīa. It de hoc, quod prior et conventus petunt sublevari a contributione expensarum alias factarum, per priorem, prope Rottok in absentia ad capitulum, declaramus quod merito debent contribuere, cum nemo debeat propriis stipendiis militare, ch. 1471. Priori P. prope Lubek non sit mīa, et translationem D. Petri monachi dictae P. etc. ... mis plus haut. . ch. 1472. Priori P. prope Lubek non sit mīa. ch. 1473. Priori P. prope Lubek non sit mīa. It de missis legum. Dicit in ecclesia parochiali iuxta monasterium, committimus visitatoribus provinciae, pro eis quod observent statuta. Predicare autem publice et contra morem ordinis. It conversi ibidem pro capitis utantur grosso et griseo panno patriae, It licentiam quam petit prior et conventus pro legendis aliquando missis anniversariis, in privato, propter missas vivorum a capitulo iniuste concedimus. - ch. 1474. Priori P. prope Lubek non sit mīa. It requirat D. Jacobum Colley, beati domus profectum, qui jam hospitatur in domo Hollandicae prope Montem St. Gerardi



per gentes, et satisfaciat eidem domui de expensis, ad visitatoris arbitrium tax-
andis. - D. Nicolas est mort avant oct. 1474.

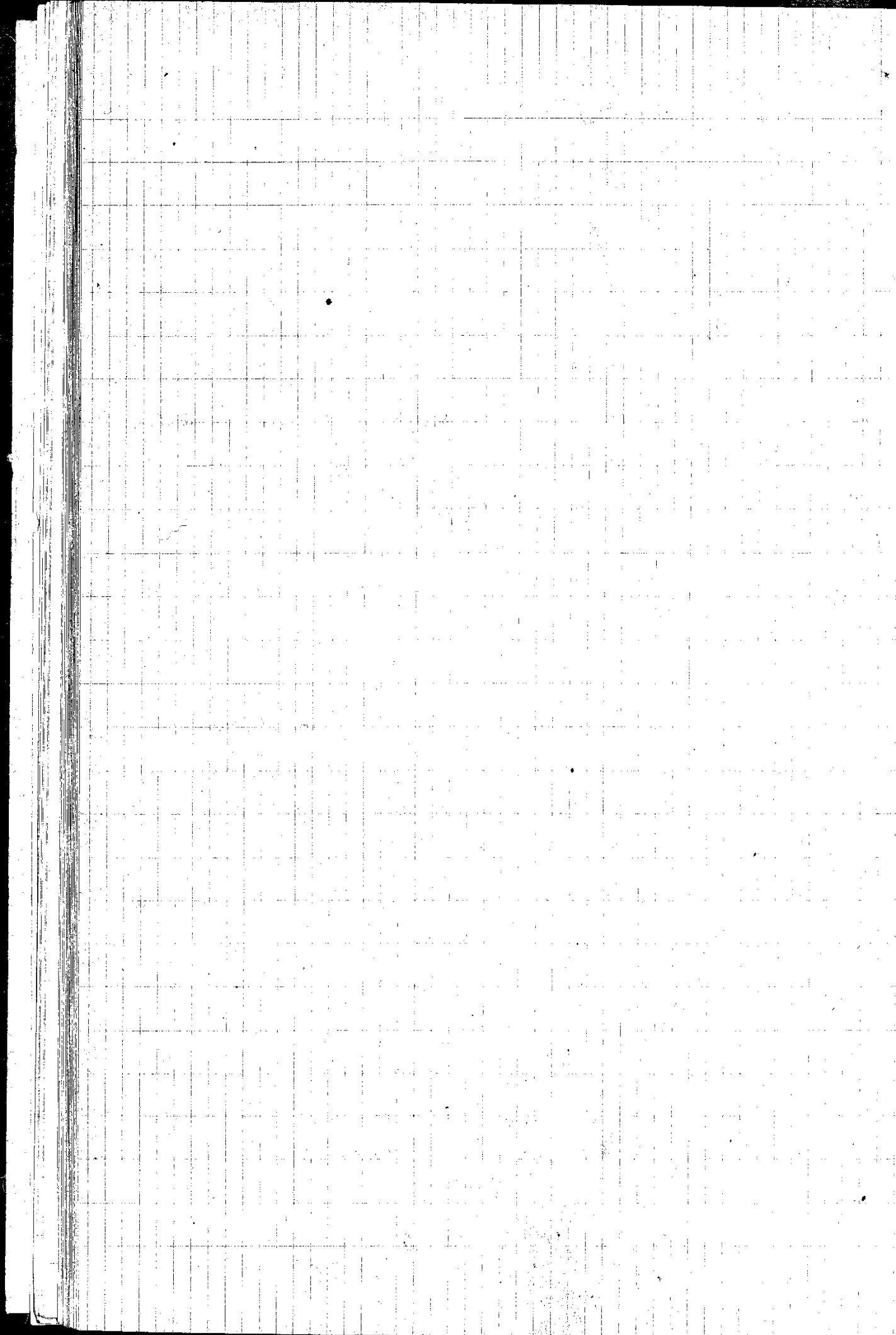
ch. 1475. obiit. D. Nicolaus Kama prior D. Templi M^o prope Luback. -

fin 1474-1481. - D. Joannes Emichone (Annico. Schwengel)
le Pastour Wallroth, comme comme prior de 1478 à 1484 D. Jean Conrad ou
Conrad, c'est une erreur, D. Jean Conrad n'a pas été prior de Luback, mais de
Frankfort. Le cartulaire (n^o 89 et 93) a le nom du Prior Jean, le 20 janv. 1479
et le 28 mars 1481. Avant de devenir prior de Luback, D. Jean Annico était
prior de Rugenwalde, où son successeur est élu vers la St. Mathieu
(21 sept.) 1474. - élu à Luback il devait en être prior.

ch. 1482. obiit. D. Joannes Emichone (Annico. Schw.) quondam prior D. Coronae
M^o et ultimo D. Templi M^o

1481-1483, 11 Juin. D. Joannes Sasse. -

De quo agitur in chronico Slavico ab anonymo auctore edito, his verbis: « Anno
1483, 11 Junii, nequiter occisus est a quodam Ribaldo Joannes Sasse, prior
castutientis, vir simplex et devotus, virga gurgustium, castutientium ante
Plöna, ubi eodem tempore habebat operarios et carpentarios, et occisor datus
fuit; apprehensus est et notatus ante idem oppidum, Lamento dignum valde,
homo iste bonus dereliquit proel andem in exilia, intrauit arctam vitans con-
tusionem, et deinde a filio diaboli occiditur. » Epitom. II. 322. - Le Pastour Wallroth
dit après D. Jean Conrad: « Selon l'opinion du pastour D. Kull, il y aurait peut être
à intercaler ici un prior du nom de Jean Sasse. La chronique des Slaves raconte
(voir Lindenbrog, pag. 246) que le 11 juin 1483, le prior d'Ahrensböck Jean Sasse fut
assassiné par un certain Ribaldus, près de l'église de Plöna. Cependant il peut se
faire que ce Sasse ait été le procureur. » - Il n'y a pas de doute à avoir D. Jean
Sasse était bien prior, la carte du chapitre de 1484 est formelle à ce sujet
ch. 1484. obiit. D. Joannes Sasse Prior D. Templi M^o prope Luback.



ch. 1483. U. O. D. N. et N. (in 7^o Lubicensi) non intermittunt se de cetero de
transmutationibus priorum, sed potius studeant ipsi observantiae solitudi-
nis et silentii, necnon propriae quieti. — Ita D. Chauset. —

1483-1494. circa D. Georgius. —

Profès de la maison. On trouve le nom du prieur Georges dans des actes du 8^e
janvier 1486; 6 oct. 1488; 1491, 25 Mai; 1492, 24 janv. (cartul. n^{os} 97, 98, 101, 103 et 104)
Nommé commissaire au chapitre de 1484-1488 et visiteur 1488-1492. —

ch. 1485. Et satisfecit (Prior 7^o Lubicensis) pauperibus domui Staphise
prope Bus conductis de rattibus etc. — Ita D. Chauset, qui n'en donne pas davantage.

ch. 1486. Et de poena fratris (in 7^o Lubek) qui cancellavit responsa capituli
committimus discretioni visitatoris. — D. Georges est mort simple religieux le
19 Mars 1502.

ch. 1502. obiit. D. Georgius monach. profès et alias prior 7^o templi M^{ae} et visi-
tator provinciae saxoniae, habens annu. pers. per tot. ord. alioquin cum etc.
et plen. cum pt. monach. in omnibus et singulis domibus pro^o saxonia. Li. 119
(M^{ae}).

1494-1499. — D. Stephanus Izernentin. —

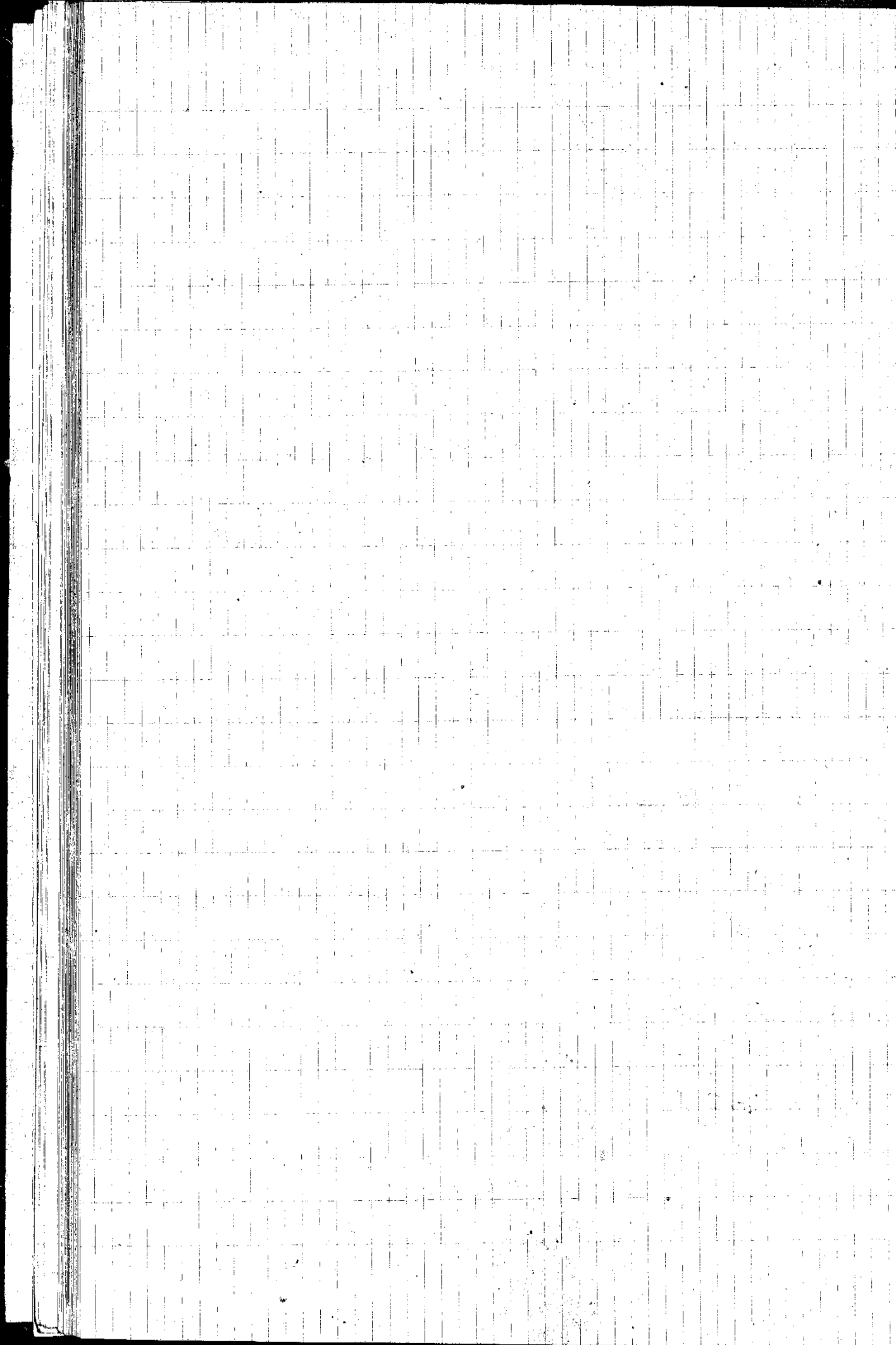
On trouve le nom du prieur D. Étienne dans deux actes de 1496 et
1498, 30 Mars (cartul. n^{os} 105 et 107). — On ne trouve pas son obit
dans les cartes du chapitre. Qu'est-il devenu? je l'ignore. —

1500-1503. — D. Joannes Vos. —

ch. 1504 obiit. D. Joannes Vos prior 7^o templi M^{ae} prope Lubek. —

1503-1508. — D. Arnoldus Landmann. —

Profès et procureur de la maison, ensuite prieur. ch. 1505. Prior 7^o
prope Lubek non fit uita. Et volumus quod prior diligentissime vigilat super eos
qui ad fugam inclinati sunt, ac etiam quos habet in custodia, zelo dei et ordinis
auctus

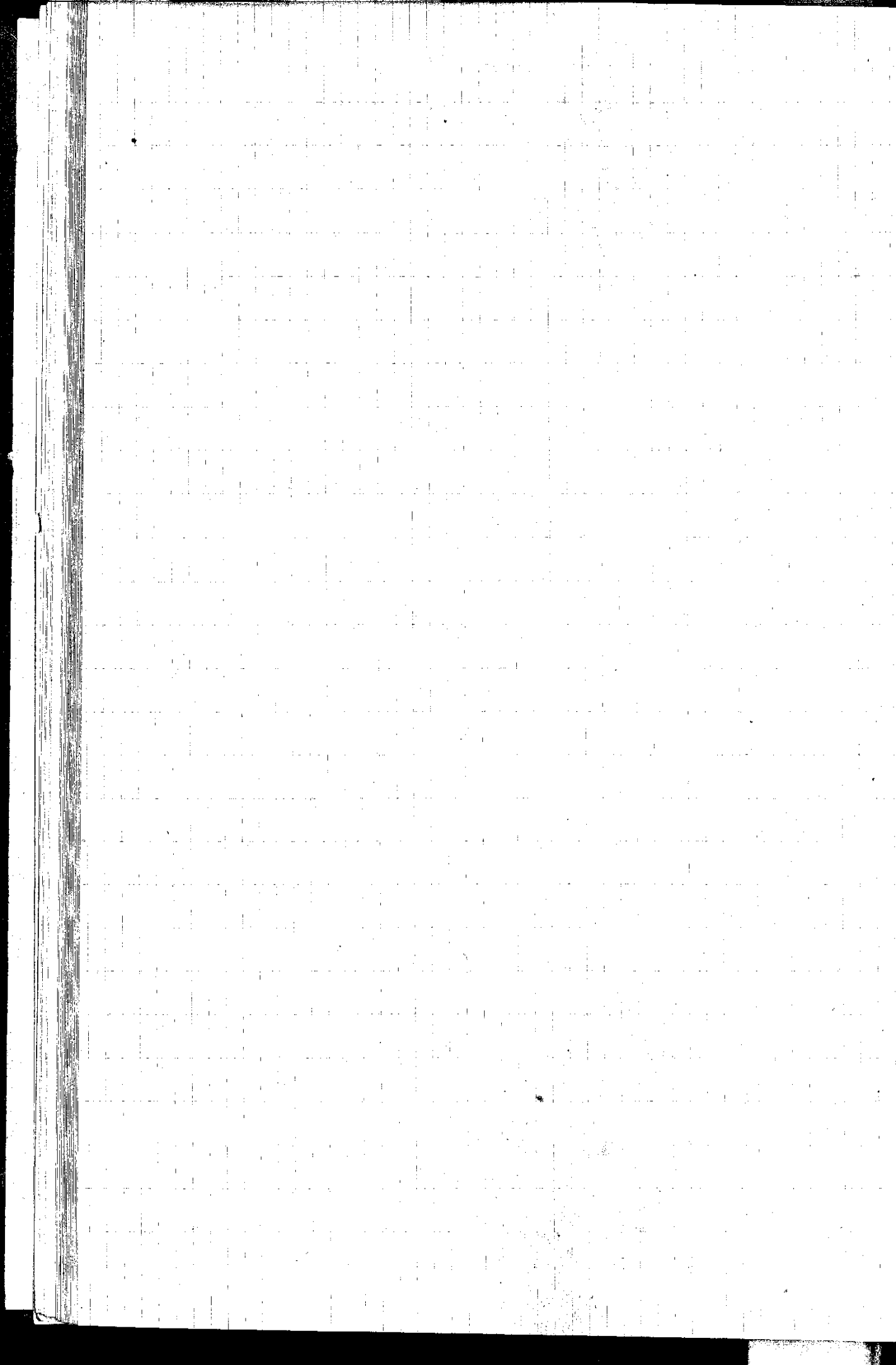


preausus, provideat ne erodant. — Ch. 1506. (In d^e Dantiscii) et v. Fredericum, monachum profectum dⁱ templi M^e, ordini plane reconciliatum, hospitandi gratia, vobis mittimus, ut planius in licentia ad partem sibi tradita fidelitatis. — Priori dⁱ prope Lubach non sit m^{ia}. Et denunciavimus v. Sigoldum per capitulum generale per privatam litteram, rehabilitatum, iterum ad aliorum deponendum, scrupulis rehabilitamus. Et de hoc quod petit v. Theodericus Detschen, cum alias per capitulum generale fuerit remissus ad ordinationem, capitali anni 1416, iterum ad eandem remittimus; volumus tamen quod si, ut scribit, ordinata per ipsum, de sua v. voluntate ante professionem fuerint per capitulum confirmata, in suo robore permanere ita tamen, ut amodo in talibus et ^{congru}similibus supradicta ordinata observentur. Et de hoc quod petit sibi iustitiam ministrari de v. Henrico Dorna, committimus visitatori principali, qui, auditis partibus, ministrabit iustitiam. Insuper de his quae scribunt aliqui monachi de excessibus per nonnullos monachos perpetratis, referant visitatori, qui, si verum invenerit, iuxta qualitatem culparum, puniat culpabiles; si autem dicti scribentes falsa scripserint invenerint, volumus quod incurrant poenam Statutorum. — Ch. 1507. Priori dⁱ prope Lubach non sit m^{ia}. Committimus visitatoribus et singulis prioribus provinciae, ut faciant diligentem, capiendi fugitivos ab ordine ad praecavenda scandala ordinis, et singulariter inquireant de v. Frederico Lemke, monacho profecto dⁱ templi M^e, quem si invenerint in firma carcere custodiant sub expensis dictae dⁱ. — Committimus insuper visitatoribus provinciae ut de statu dⁱ templi M^e diligenter inquireant, ne ipsa domus nimium debitas et alieno onere gravetur. Ch. 1508. Priori dⁱ prope Lubach non sit m^{ia}. Il est nommé co-visiteur, mais est mort la même année ou au commencement de l'année suivante 1509.

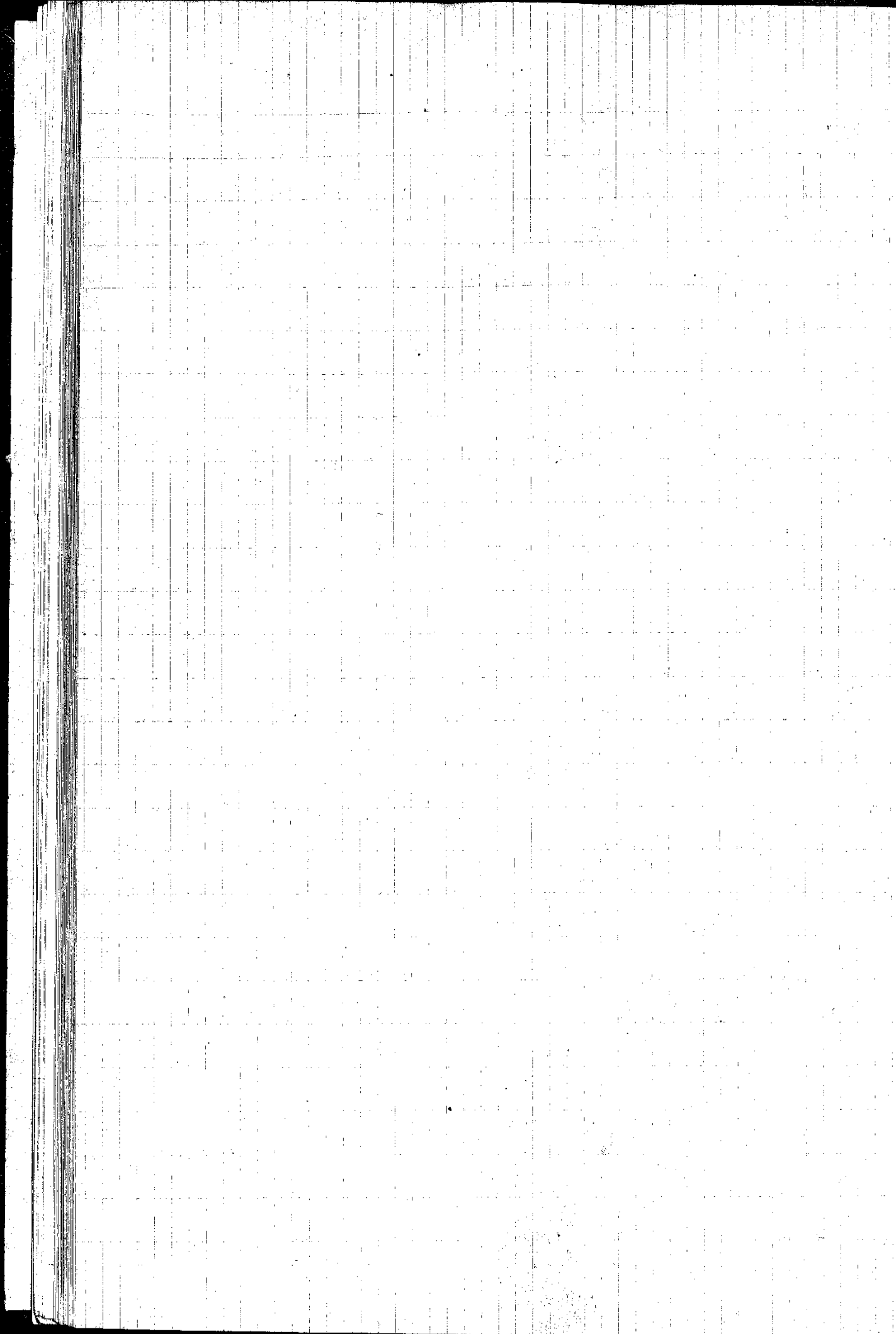
Ch. 1509. obiit. v. Arnoldus prior dⁱ templi M^e prope Lubach. (et co-visiteur prior)

— 1519. — v. Joannes de Greben.

Le Pasteur Wallroth met comme prior de 1508 à 1512 v. Etienne Serantus, sans nous dire où il a trouvé cela, ni s'il est le même que celui de 1494 à 1500.
s'aidé



J'ai déjà dit qu'il n'y a pas de v. Étienne parmi les obit des profs de Lubek,
et il n'y en a qu'un dans toute la province de base, profs de ~~Manford~~,
mort en ch. 1533. — Depuis la cartulaire (n° 113) v. Jean, et depuis le 28 june
1514 et v. Jean Wyckboldt procureur. ch. 1509. 1510. 1511. Prieur d'propse Lubek
non fit mia. ch. 1512. Prieur d'propse Lubek non fit mia. v. Henricus, conventus ibidem,
hospes, vadal hospitatum ad domum, saci dei ad ordinis voluntatem. — (In d' saci dei)
et v. Theodericus, ibidem hospes, revertatur ad domum, templi M^{re} pro professionis.
ch. 1514. Monemus etiam quosdam quidam d' (templi M^{re}) tam monachos quam conventus,
quos plurimum inquietos ac alios inquietantes intellaximus, quatenus a suis
insolentis, quos nec saluti eorum, nec paci atque utilitati d' illius congruent, de
cetero absterneant: alioquin visitatores per emissiones hujusmodi personarum
extra domum, seu alias quemadmodum eis visum fuerit, paci et utilitati domus
provident. — Ita v. Chauv. — ch. 1516. Prieur d'propse Lubek non fit mia. v. de fratre
Thomas Aquensi, qui se petit transferre ad aliam domum, committimus visitatori
provincie, ut ad aliquam domum hanc provinciam transferatur. Le prieur de Lubek ex
nomina l^{re} visitatur, il d'ait d'ra convitatur depuis 1514. — ch. 1517. Prieur d'propse Lubek
non fit mia. v. domus visitatur per duos priores, quos prior et conventus elegerint
simul vel distincte, hoc est, prior unum, et conventus alterum. v. de cetero nullus
monachorum, proficiatur coquina vel cellario, et qui profectus est amovetur; et
de cetero non permittatur quod carnes ministrantur incarcerationis. v. prior solvat
pro v. Theodorico Sartoris, suo profecto, quatuor florenos rementes domui Maguntiae,
et tres florenos domui Coloniæ, pro vestibus et viatico ac brevuario, et domui
Cartusie tres florenos rementes. — Le prieur redevent convitatur. —
ch. 1518. Prieur d'propse Lubek non fit mia, v. prior dicta d' solvat pro v. Theodorico Sartoris,
professo suo, qui inordinata venit ad domum, Maguntinensem, prior dicta d' Maguntiae
quinque florenos rementes. Insuper prior dicta d' templi M^{re} solvat ex parte profectibus
profectibus tres florenos rementes pro expensis itineris dictos. v. propter hoc id est adhuc
decem florenos rementes domui Trevirensi pro ardallo eidem, suo profecto dato.
(In d' Trevirensi) et v. Theodericus, ibidem hospes, prof^{us} d'propse Lubek, vadal hospitatum
ad domum.



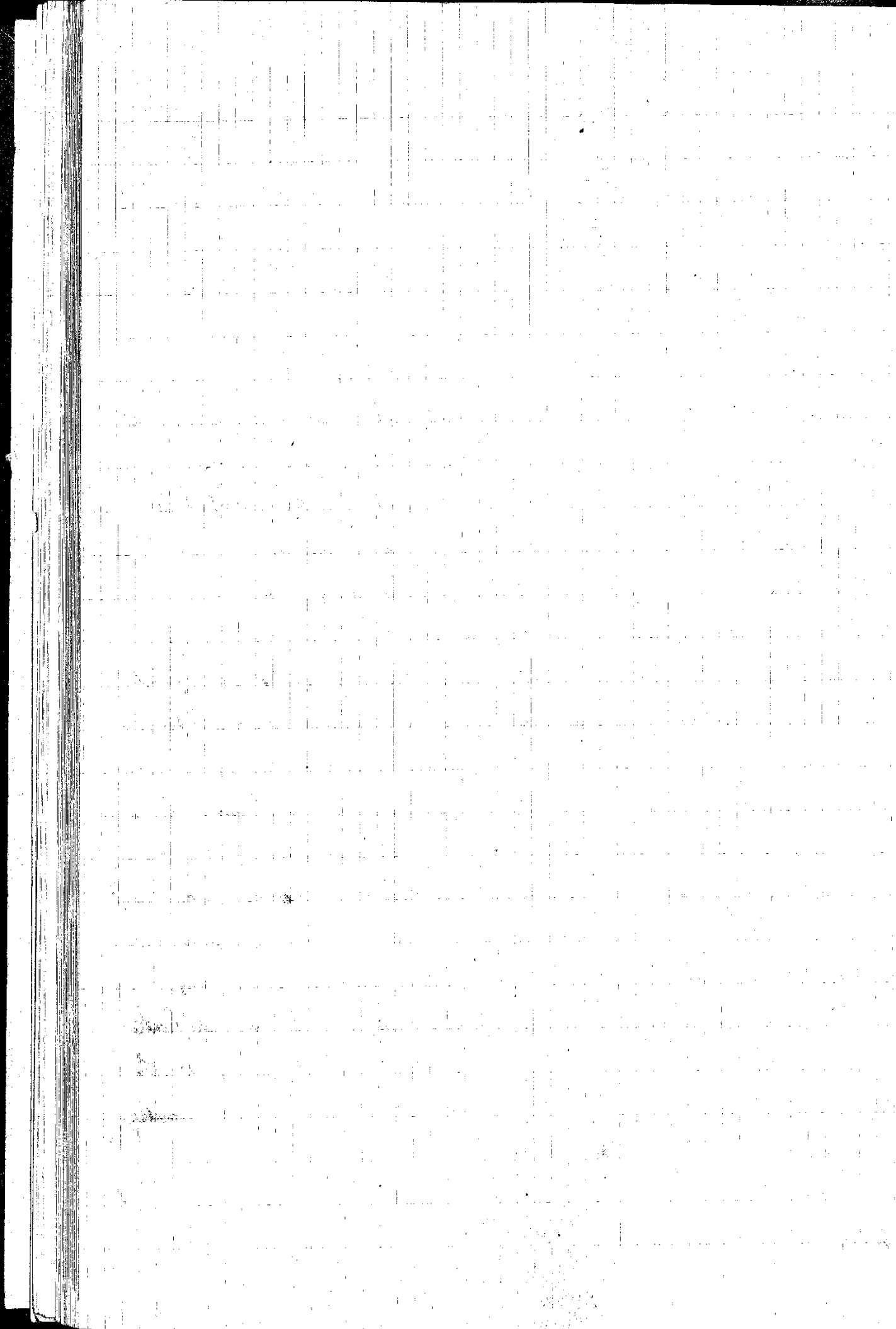
ad domum, hutiloc ad ordinis voluntatem. Le prieur cette date commissaire. Il est
déjà remplacé comme prieur. Le moine; mais il est probable qu'il ne garda pas
longtemps sa charge. Le Pastour Wallroth le met prieur jusqu'en 1519, —
ch. 1519. 1520. Prieur d'après l'usage non fit mra. de sorte que les cartes ne disent
rien du changement et ne le laissent pas même soupçonner. —

ch. 1540. obit. D. Joannes monachus prof^{us} et alias prior d. Templi M^{ae}

circa 1519-1528? — D. Joannes Wickbold.

Prof^{us} de la maison et procureur en 1524, est tirament prieur en 1525.
Schwangel a un acte de cette date dont le quel il figure comme prieur. —
ch. 1521. Prieur d. Templi M^{ae} non fit mra. (In d. confluentia) et v. Theodorus Lectoris,
ibidem hospes, revertatur ad domum professionis huc in Ladonia. Voir plus haut.
ch. 1522. Prieur d. Templi M^{ae} non fit mra. Et prior Victor d. solvat prior d. Moguntie
quinque florenos raneas, aprioribus in Treviri et in Rutila solvat florenos ran-
eas decem, (pro v. Theodoro); Item solvat prior d. confluentiae florenos raneas
duodecim, quorum sex supradicto v. Theodoro multat fuerunt et alii sex pro
novis vestimentis expositi. Nec exculat se quoad prioram, Colonia quia de illis
pecuniis nihil recepit. — ch. 1523. 1524. 1525. Prieur d. Templi M^{ae} non fit mra. ch. 1526
Prieur d. Templi M^{ae} non fit mra. Et licentia^{am}, quas domui huc visitator de aliena-
tione quorundam bonorum, concesserat, confirmamus; ita tamen quod ea
non utatur nisi extrema urgente necessitate; aliisque observet quae a visi-
tatore fuerunt injuncta. Et datus per se vel hunc procuratorem, et non
per fr. Henricum, protegnatur causam successionis hereditariae dicti fratris
Henrici. — ch. 1527. 1528. Prieur d. Templi M^{ae} non fit mra. Le Pastour Wallroth
dit qu'il y a une lettre de 1528 du successeur de v. Jean, qui a par conséquent
été prieur au plus tard jusqu'à cette date

ch. 1541. obit. v. Joannes Wirbolde (sic Wickbold) monachus prof^{us} et alias
prior d. Templi Mariae —



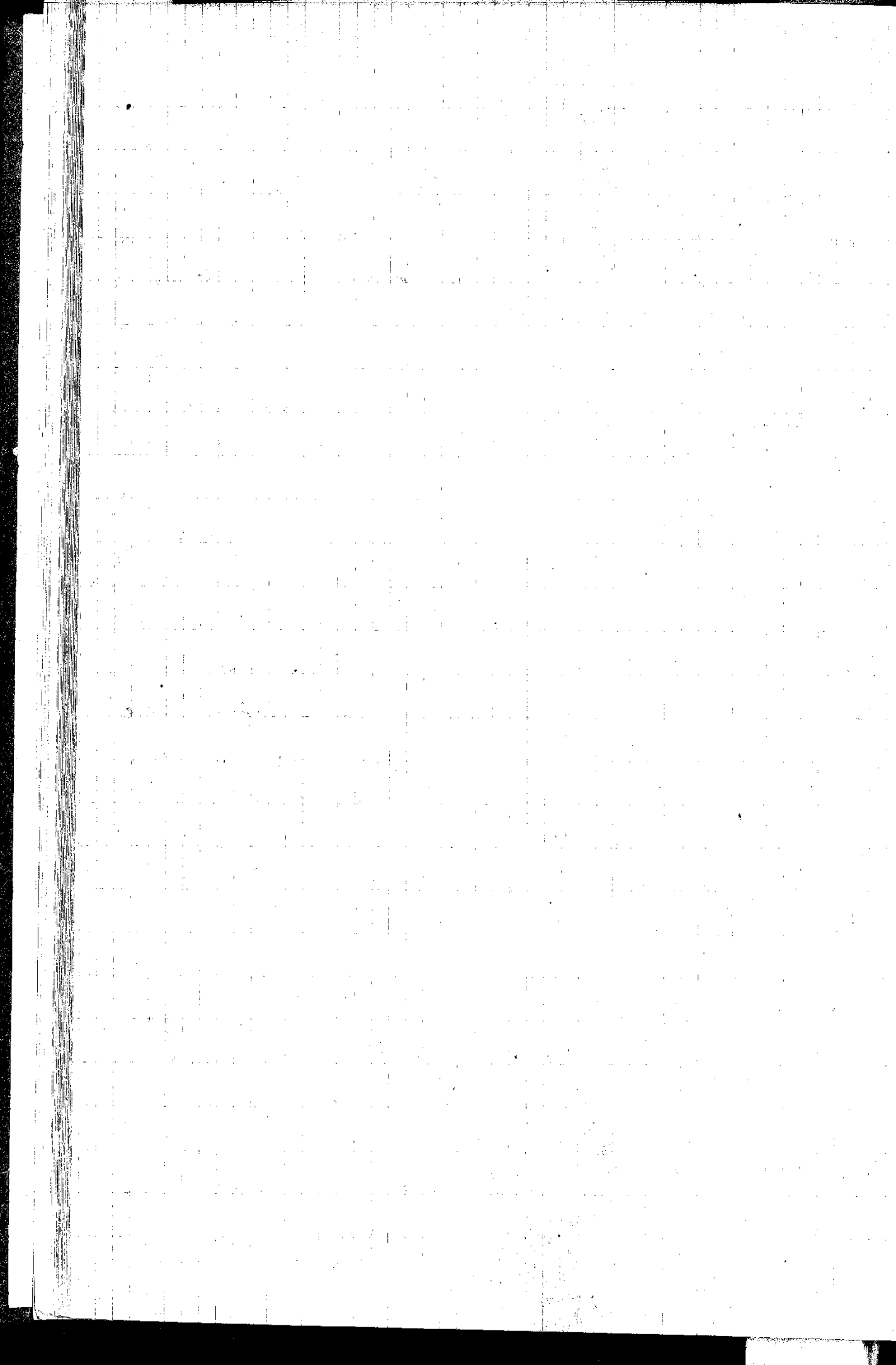
1528-1532.3. — D. Guillelmus.

Profr. de la maison, succeda à D. Jean Wickbold. — ch. 1529. Priori T. Templi M^{ae} non fit mita. Et D. Hanningus et D. Habor, prefatti Dⁱ Annunciator (Courad-
bourg) vadant hospitatum ad domum Corone M^{ae}, et commutationem, termi-
norum, per visitatorem, provinciae in nostra ultima visitatione factam, confirma-
mus. Et expulsionem fratris Arnoldi, conversi ejusdem T., per visitatorem pro-
vinciae, auctoritate et commissione capituli generalis factam, confirmamus.
ch. 1530. Priori T. Templi M^{ae} non fit mita. Et ad ea quae petit D. Theodericus, ibidem hos-
pes, visitator provinciae providabit, et ejus consilio hactenus ut acquiescat. Et
fr. Henricus, ibidem hospes, testantur donat domus Pacis M^{ae}, pro professionis,
modo ab ordine alienata, recuperatur. ch. 1531. Priori Dⁱ Templi M^{ae} non fit mita.
ch. 1532. Priori T. Templi M^{ae} non fit mita. Et quia nunc obediens fuit capitulo generali
et visitatori provinciae, sit extra sedem suam ubique in conventu quatuor mark-
ibus. Et quia D. Joannes Binden, ejusdem T. vicarius, in hoc illi consensit et
adhoc sit, ipsum ab officio vicariatus absolvimus. Et predicto priori injungimus
ut solvat tam visitatori provinciae suae quam etiam domibus provinciae
Rhoni ea quae tenet et eadem, ex censibus ordinis vel fugitis orum suorum.
Et D. Habor, hospes ibidem, vadant hospitatum ad domum Legit M^{ae} ad ordinis
voluntatem. — D. Guillaume ita est peut être mort av aut de recevoir cette penitence
en tout cas il mourut av aut le chapitre hierant.

ch. 1533. obiit D. Wilhelmus prior T. Templi M^{ae} profr. Lub. etc. —

1532-1533. ch. — D. Joannes Binden —

Après la mort de D. Guillaume, le vicairé déposé au chap. de 1532, fut
élu prior, mais le chapitre de 1533 ne le confirma pas et nomma le profr.
ch. 1533. Electionem per conventum Templi M^{ae} de persona D. Joannis, tunc ejusdem
T. vicarii, contra formam juris et statutorum nostrorum factam, et confirmatio-
nem inde factam, cassamus et annullamus, seu cassam et nullam declaramus,
et, quatenus opus est, dictum D. Joannem a prioratu absolvimus: ita priorem
visitatorem



Dictor⁹ proficiunt P. Patrum, procuratorem ipsius⁹. Et attento tacito saltim,
consensu conventualium, qui post dictam electionem, quamvis nullam, dicta
D. Joanni obedientiam praestituerunt, ex quo habuisse videtur quendam titulum,
saltim coloratum in administratione dictae⁹; Propterea, pro serenitate
conscientiarum, acta et gesta per dictum D. Joannem, quae praedicta admini-
stratione durante, in utroque ejusdem⁹ regimine laudamus et approbamus.
Et D. Henricus Daniel, ibidem hospes, revertatur ad domum professionis suae.
Legit Marice. — Ce D. Jean prieur élu et non confirmé est prol ab lement
la suivent.

ch. 1549. obiit D. Joannes Bugter monachus prof^{us} et prior⁹ Templi Marice.

ch. 1533-1537-8. — D. Petrus Arthichusen. —

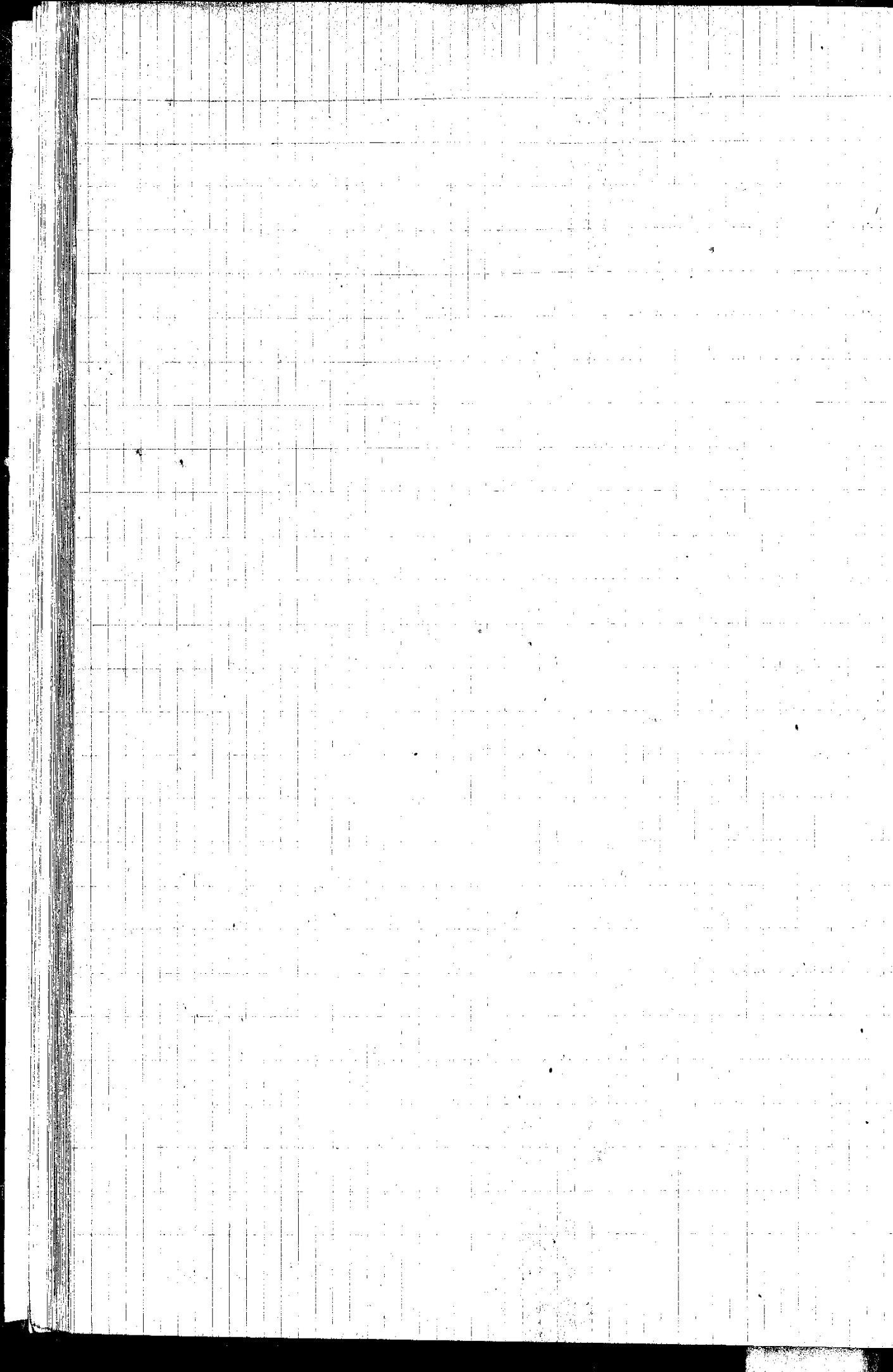
Prof^{us} et promoveur de la maison, nommé prieur par le chapitre de 1533,
et mort en charge avant le chap. 9 de 1538. — ch. 1534. Prieur⁹ Templi Marice
non fit m^{ia}. ch. 1535. Prieur⁹ Templi Marice non fit m^{ia}. (In⁹ de Legit Marice) et D. Hedo
ibidem hospes et ad ad hospitatum, ad domum Templi Marice ad ordinis voluntatem.
ch. 1538. obiit. D. Petrus monachus prof^{us} et prior⁹ Templi Marice.

1538-1570-1. — D. Henningus

ch. 1557. Prieur⁹ Templi Marice non fit m^{ia}. ch. 1560. 1562. 1563. Prieur⁹ Templi
Marice non fit m^{ia}. ch. 1564. Prieur⁹ Templi Marice non fit m^{ia}. (In⁹ de Legit Marice
Marice) et D. Hermannus, prof^{us} dictae⁹, et ad ad hospitatum, ad domum
Templi Marice, sub auspiciis dictae⁹, et ibidem exerceat officium vicarii ad
ordinis voluntatem. — ch. 1565. 1566. 1567. 1568. 1569. 1570. Prieur⁹ Templi
Marice non fit m^{ia}. pas autre chose.

ch. 1571. obiit. D. Henningus prior⁹ Templi Marice prope Lubeck, qui
ultra 56 annos laudabiliter vixit in ordine. —

On a vu plus haut que le chapitre général de 1526 avait confirmé
la permission, donnée par le visiteur, de vendre des biens de la maison.

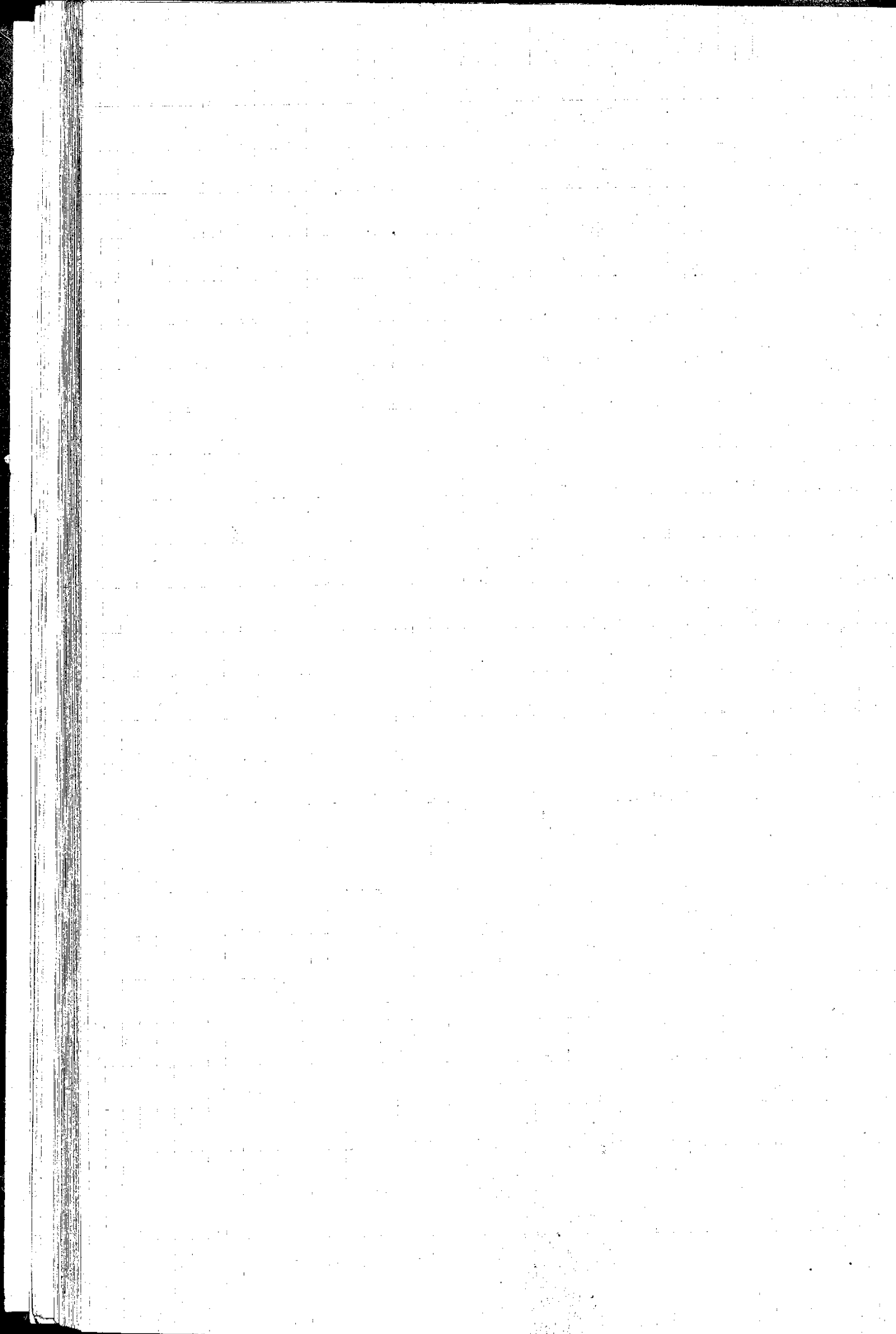


Le Pasteur Wallroth, dans son chap. 46, parle de ces alimérations comm^men-
cées en 1520 et cite une lettre du Prince O. Guillaume dans laquelle
il dit avoir payé en huit ans 12'000 marcs d'impôt au roi. —

En 1534 (chap. 47) la guerre est déclarée entre Lubeck et le Dane-
mark (la guerre des comtes), les troupes de Lubeck, commandées
par le comte Christophe Toldenbourg, eurent d'abord des avantages
et arrivèrent promptement à la chartreuse, à laquelle ils impos^{erent}
sèrent une lourde contribution de guerre, ^{en mai 1534} que les historiens ne
déterminent pas. Il est plus que probable que les religieux eurent à
souffrir de cette soldatesque luthérienne, qui ne manqua pas
de piller les biens des moines. Mais le Duc Christian de Danemark
accourut promptement, et un mois après, le 28 juin 1534, se trouvait
à Ahrensbock même avec sa suite, et on y conclut la suspension
d'armes d'Ahrensbock qui fut de courte durée. — Il est facile
de s'imaginer les dommages causés aux propriétés du couvent
par le passage des troupes et des deux camps adverses. —

La chartreuse continua à emprunter et à hypothéquer ses
biens. — Le dernier emprunt est de 1562. —

En 1564, 27 janvier le roi de Danemark, Frédéric II, fait un
partage de biens avec son frère le Duc Jean le jeune, auquel échoit
la chartreuse. — Le lendemain, 28 janv. 1564, le Duc Jean, fait un
acte de renouciation en faveur de la reine-mère Dorothée, dans le
quel il est dit : « Notre chère mère recevra comme douaire les châteaux
de Houdersbourg et de Norbourg dans l'île d'Alsem, et le château de la
ville de Flön avec le couvent d'Ahrensbock... » Apartir de ce moment
tous les actes concernant la chartreuse sont signés par la reine-mère.
« On laissa probablement les religieux mourir à Ahrensbock ou à
Lubeck », dit le pasteur Wallroth. — Il n'y en eut plus que deux relig.
le prieur, mort fin 1570 ou au commencement de 1571, et D. Hans
Breda



Breda, qui en 1580 était procureur à Dantzick. -

Le Duc Jean le jeune fit démolir le couvent en 1584 et de 1593 à 1601 on y fit sur son emplacement un somptueux château ducal qui n'existait plus en 1773. - De la chartreuse il ne reste que la ^{frimur} église du pèlerinage qui n'est séparée du couvent que par un mur. En 1884, Ahrensbock était un bon village d'environ 3700 habitants. - Pour plus de détails on peut voir le fassend Wallroth. -

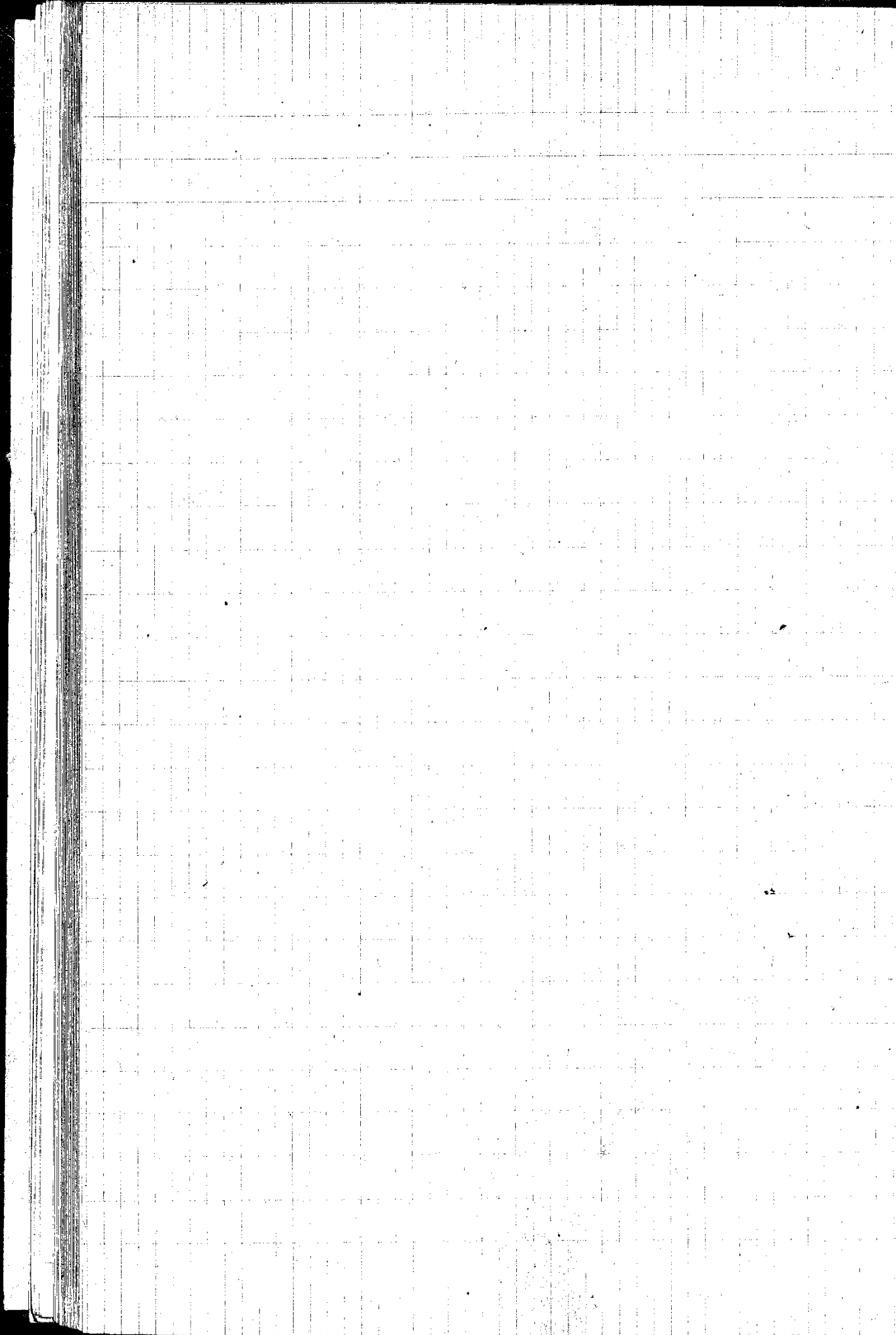
Extrait d'une lettre de D. Henri Breda, dernier prof. de Lubek, au P. Visiteur, évêque d'Hildesheim, le 12 nov. 1581.

Au digne et dévot seigneur spirituel, le P. Prieur de la chartreuse de coblenz et visitateur des deux provinces du Rhin et de Saxe, mon spécial seigneur et père très favorable, en mains propres. -

Mon obéissance toute diligente et prompte et mes services très humbles et soumis, en même temps que le vœu : que Dieu veuille lui conserver toujours sa sainte et suave grâce durant le temps et le salut pour l'éternité etc. -

Signe et dévot seigneur et père, à moi et spécialement devoté et connu.

Seigneur, humble et obéissant, je crois de mon devoir de rappeler au souvenir de votre Révérence paternelle [je ne puis cacher à V^{re} hon^{re} fait] qu'à plusieurs reprises j'ai dû la ruine et la dévastation de la maison de ma profession « temple de Marie », vulgairement Ahrensbock [située] dans le duché de Holstein, diocèse de Lubek, implorant en toute humilité et soumission la chrétienne protection, aide et assistance, lui envoyant copie des possessions et privilèges [appartenants] du même monastère, espérant en la providence toute chrétienne et toute naturelle de votre Révérence paternelle, et me consolant [dans la persécution] quelle et notre [bienheureux et] St. ordre tout entier, en qualité de nos



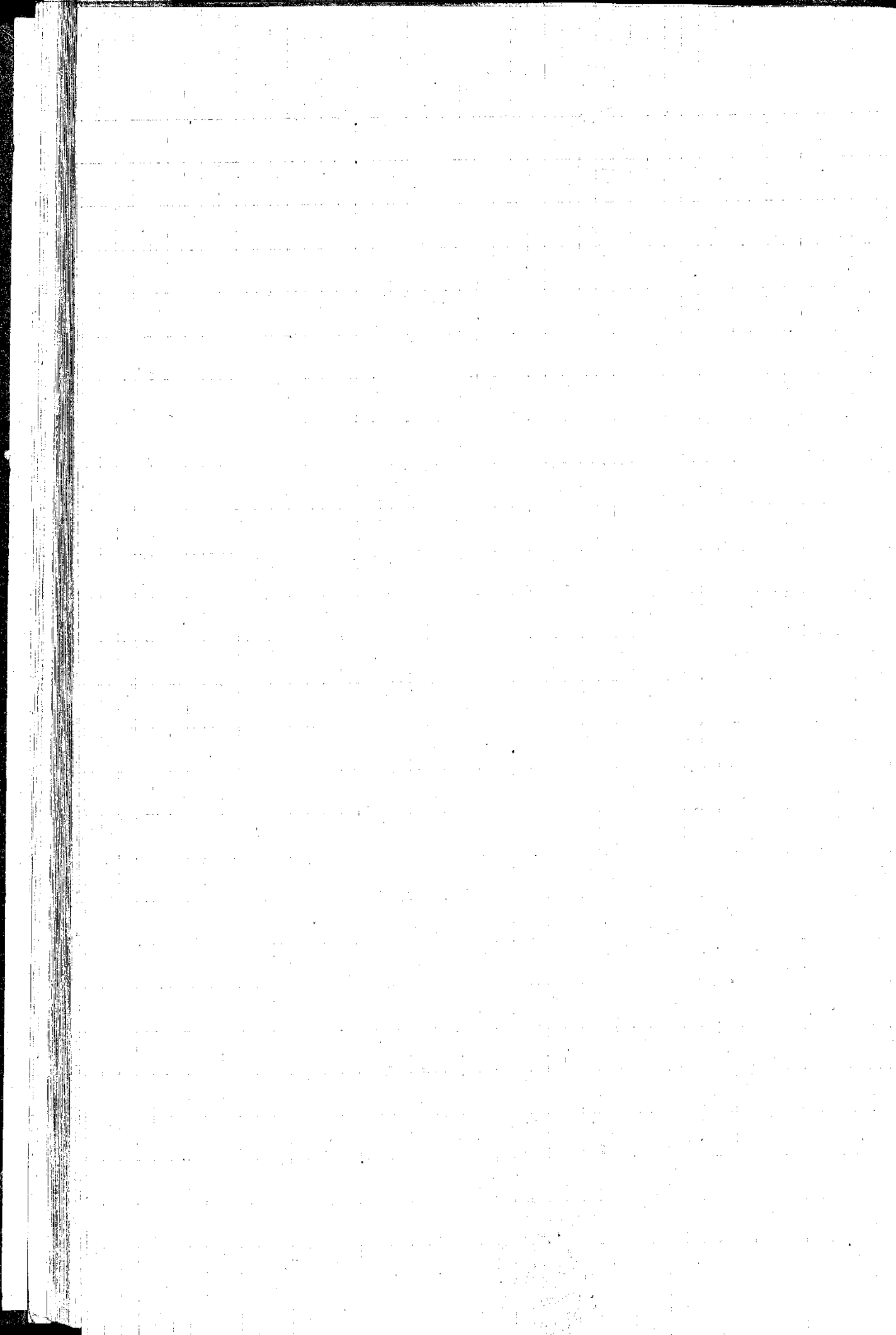
De nos supérieurs ecclésiastiques et en vertu de notre parenté commune
comme membres de l'ancienne et vraie Religion catholique, n'abandon-
neraient pas à la désolation et dénuée de tout secours le ^{dit} [bon]
couvent abandonné, mais plutôt s'efforceraient de le rétablir dans son
état primitif. Comme je suis resté sans nouvelles [incompréhensible] jusqu'à ce
jour, voilà pourquoi [parvient] j'ai fait parvenir de rechef à votre Révérence
paternelle, comme à mon supérieur ecclésiastique et allié par Dieu, ma
pressante, soumise, humble et suppliante petition, qu'elle veuille « pour
l'amour de Jésus Christ » prendre en pitié [sous sa tutelle] le ^{dit} mentionné
pauvre monastère abandonné, prendre à cœur [l'état déplorable] cette
maison de Dieu et employer la plus grande diligence et les plus vives ins-
tances auprès du tribunal ecclésiastique [de la chambre] de sa majesté le Roi,
pour en obtenir une citation et un mandat ^{pénal} sévère, par lequel le ^{dit}
seigneur Duc de Holstein (qui, il y a à peine quelques années, en dehors
de la rédition du St. Empire, contre tout droit divin et toute équité chrétienne
s'est emparé du couvent, l'a dévasté et misérablement ruiné, a [sur tout]
profané tout ce qui tenait au culte [convenable et utile] divin; bref, s'y
est installé et à tout bouleversé à son gré), soit forcé de s'en défaire de
nouveau et de le rétablir dans son ancien état religieux etc. Puisque ^{cette}
démarche [ceci] a pour but la gloire et le service de Dieu tout puissant et
de la très bonne et benie Mère Marie, ainsi que de tous les chers saints,
votre Révérence paternelle et notre ordre tout entier ne manquera pas
[sans aucun doute] de prendre en considération chrétienne [cette cause], de la
favoriser de tout leur pouvoir et de travailler [à sa réhabilitation]. En retour
ils seront en droit d'attendre de Jésus-Christ une appré-
ciation digne d'un bon Juge [tout judiciaire] et une récompense éternelle.

La reste de la lettre regarda la chantraine de Danzig, où j'ai placée.

Donné à Hildesheim, le 12 novembre de l'an 1581.

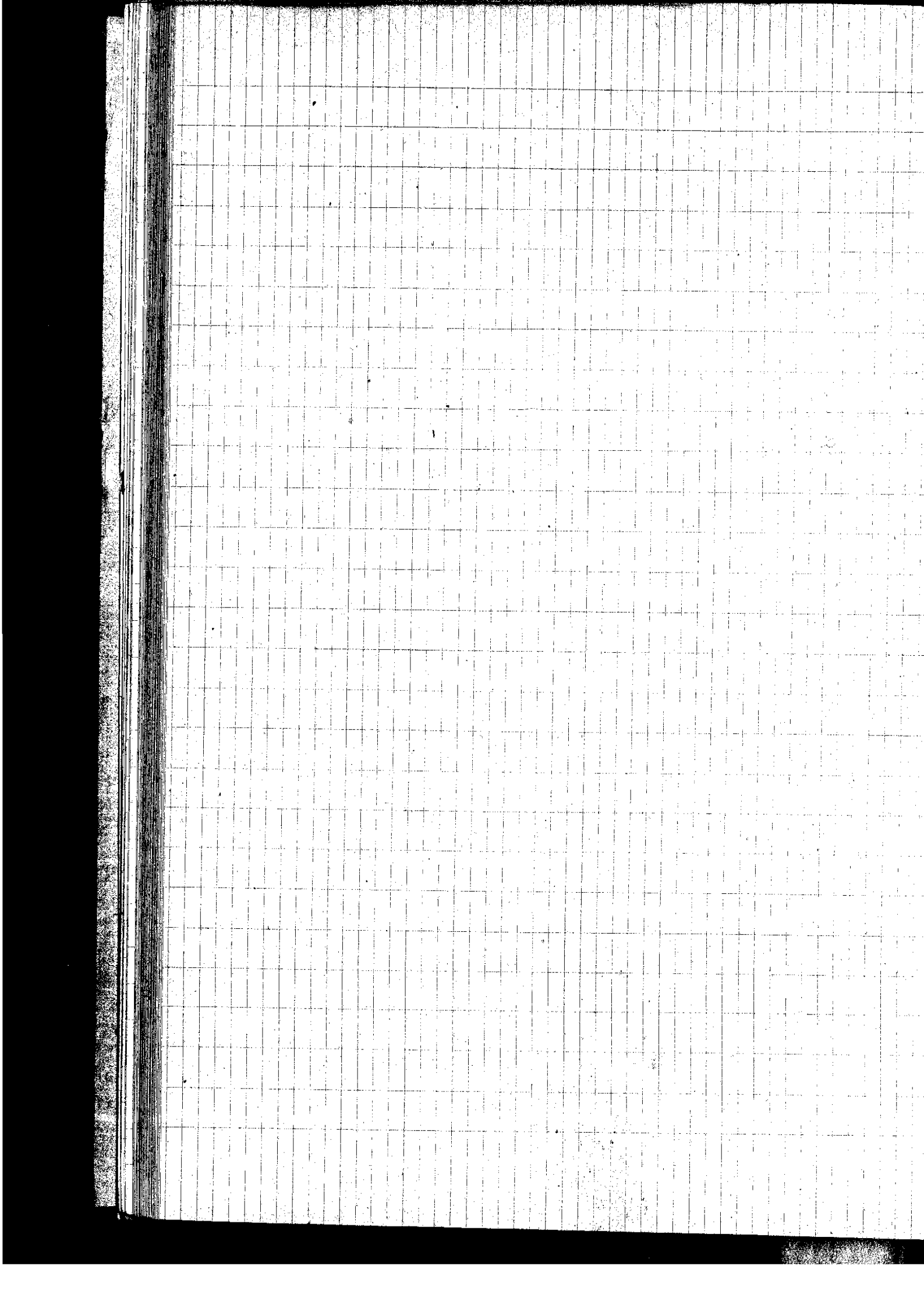
A votre Révérence paternelle le très-soumis Fr. Henri Bräda Procureur

du Paradis



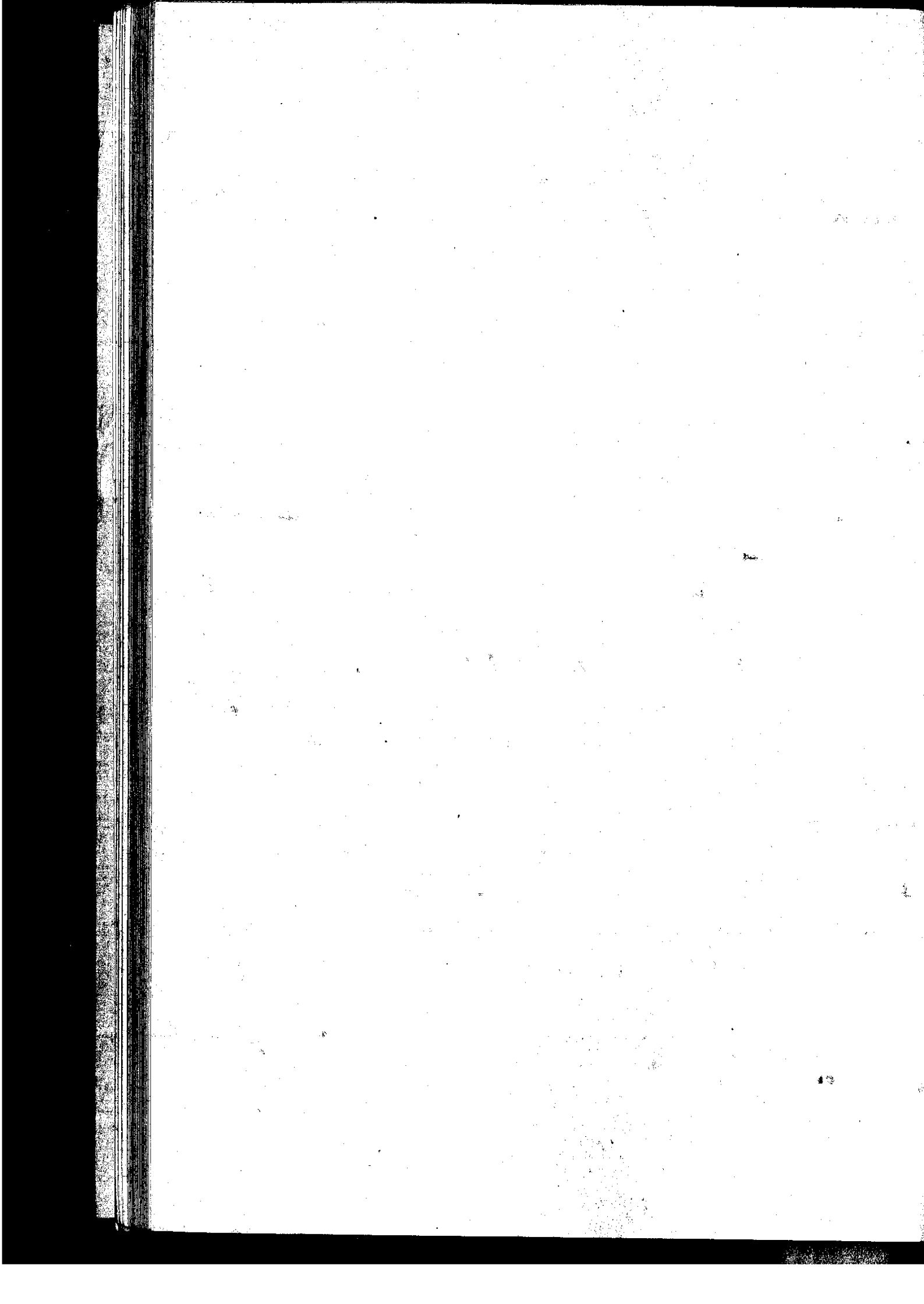
du « Paradis de Marie ». » Annotations du traducteur: « Le texte est malheureusement très fautif; bien des mots sont sautés. A la page 162 (en bas) il y a un passage indéchiffrable. J'ai traduit: en dehors des décisions du St. Empire (basses des h. Reichs Bescheid) j'en crois qu'on pourrait lire également: à peine quelques années écoulées après la mort de Jean le roi (Kann (nach) sein h. Königs Abscheiden aus der Welt. Henry Fabry). Évidemment le copiste n'avait qu'une connaissance très sommaire de la langue, puisqu'il confond et intervertit même les caractères. J'ai mis entre parenthèses [...] les mots que j'ai ajoutés pour le besoin de la traduction, ou bien encore les expressions que j'ai remplacées, selon l'occurrence. —

J'ai bon supplément le pasteur Wallroth à ce qui suit: « Dans le registre des délibérations du chapitre de la cathédrale de Lübeck de l'année 1596, j'ai trouvé pag. 187. séance du 3 juillet, un rapport singulier: « Vers 1570 les chartreux d'Ahrensbock qui avaient quitté ce lieu après la suppression de la chartreuse par le Duc Jean (1564) et s'étaient établis de nouveau près de Dantsch (Dantzick), avaient mis leurs ornements et leurs habits en gage pour 500 marks de Lübeck. Comme ils ne purent rembourser cette somme, le chapitre de la cathédrale rendit les objets engagés à leurs anciens propriétaires pour 120 thalers. » Voir dans Schwanigel deux lettres du chanoine Laurent Neubert (Turin), nov. ou de notre D. Laurent Turin; le quel chanoine envoya en effet à la chartreuse du Paradis de Marie, en 1596, 15 chabubles provenant de la chartreuse de Lübeck. Mais il n'y en eût plus alors de chartreux de Lübeck, le dernier, D. Henri Brada, était mort vicaire à Lübeck après 1584. Le dernier prieur, D. Hemming, s'en était allé à la chartreuse même en 1570 et c'est probablement ^{alors} que le dernier survivant, D. Henri Brada, aura fait ce que fut la délibération des chanoines de Lübeck. — (Florence 14 Mai 1919.)
R. P. B. —



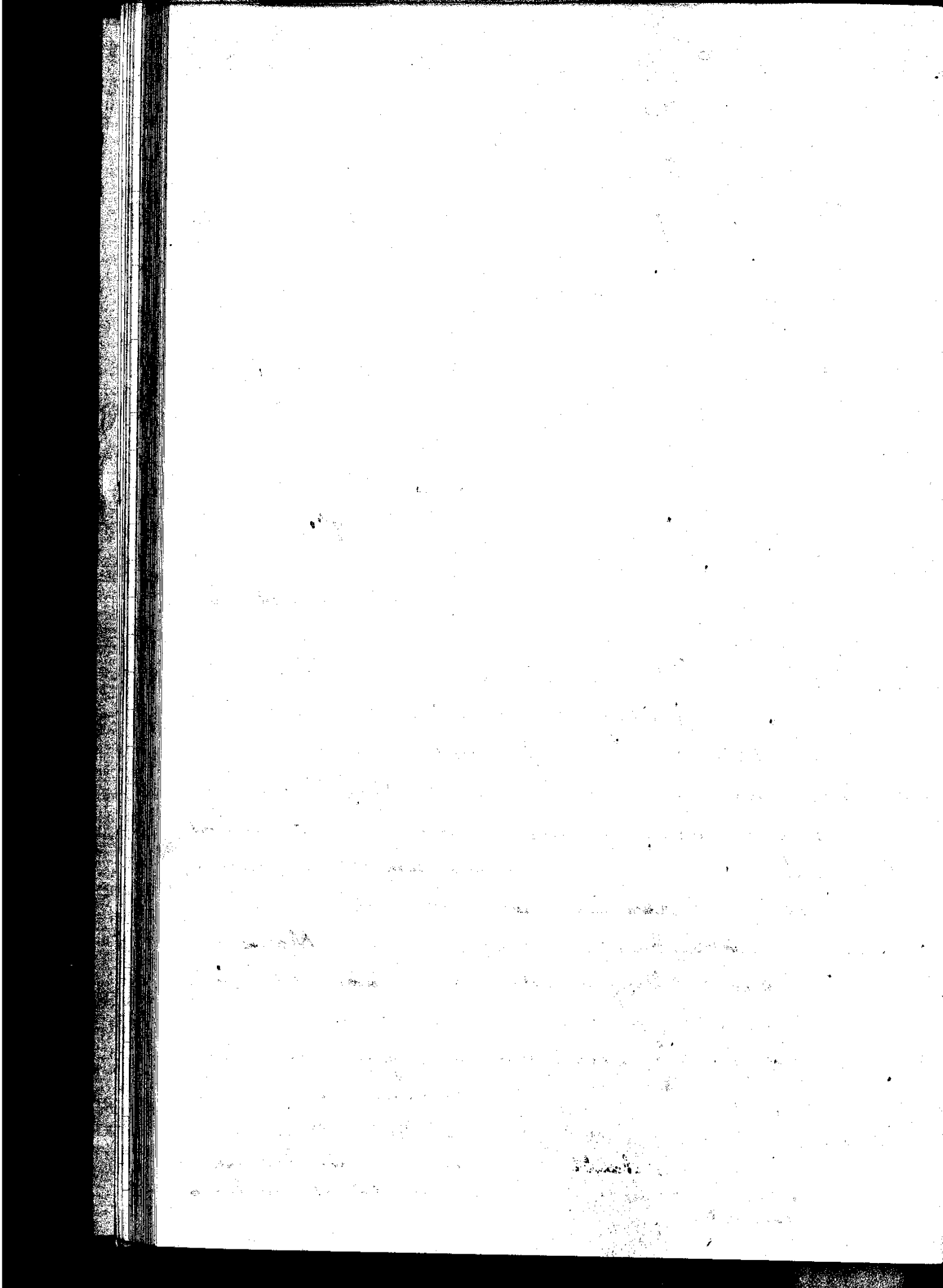
Neurologium Domus Templi Mariae ex chartis Capituli generalis.

- ch. 1399. obiit. D. Henricus monachus at sacerdos novae fundationis prope Lubek habens ^{tricen.}
- ch. 1400. obiit. R^{us} D^{ns} Berhardus episcopus Lubicensis, habens tricenarium, ^{etiam associationem, amicum suum per totum. Die 20 infra April.}
- ch. 1406. obiit. D^{ns} Gerardus R^{us} Slavicensis habens tricenarium.
- ch. 1414. obiit. Magister Sydericus Steenwart medicus civis Lubicensis,
- ch. 1416. obiit. D^{na} Anna comitissa Holstiae habens $\frac{1}{2}$ tricen.
- ch. 1417. obiit. Fr. Bernardus de Belrham (de Belleham. t.c.) sacerdos clericus redditus $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1420. obiit. D. Henricus de Estheneweghe (de Sceyneweghe. t.c.) sacerdos monach^{us} $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1422. obiit. Ill^{la} D^{na} Elisabeth duissa Slavicensis comitissaque Holstiae habens $\frac{1}{2}$ tricen.
- ch. 1423. obiit. D. Nicolaus Thiam (Ethim. t.c.) monach. prof^{us} $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1424. obiit. D^{ns} Albertus de Rotenburg canonicus ecclesiae Lubicensis, qui fuit de primariis fundatoribus $\frac{1}{2}$ nostri ordinis prope Lubek, qui habet tricenar. pro semel et amio. prof. cujus dies scrib. sub 3^o Martii ^{ultimo}
- ch. 1425. obiit. D. Joannes Delu monach. sac. $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1427. obiit. Fr. Henricus conversus $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1433. obiit. D. Nicolaus Prieswallis monachus $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1435. obiit. Fr. Marquardus de Davantria conversus $\frac{1}{2}$ prope Lubek.
- ch. 1440. obiit. R^{us} in X^{to} p. d. D. Joannes episcopus Lubicensis.
- ch. 1441. obiit. Honorabilis vir Magister Hermannus Vosz canonicus ecclesiae Lubicensis.
- " " D. Nicolaus Enghelonne monach. prof^{us} $\frac{1}{2}$ Templi Mariae prope Lubek.
- " " Henricus Wiglenborgh civis Lubicensis. (Winsenborh.)
- ch. 1442. obiit. D. Joannes Halenwegge (to. de Werge. t.c.) monach. prof^{us} $\frac{1}{2}$ Templi Mariae
- ch. 1443. obiit. Fr. Nicolaus conversus $\frac{1}{2}$ Templi Mariae prope Lubek.
- ch. 1444. obiit. D. Joannes Craule (Crauror) olim procurator T. Gandavi, ultimo prof^{us} $\frac{1}{2}$ Templi Mariae prope Lubek. —

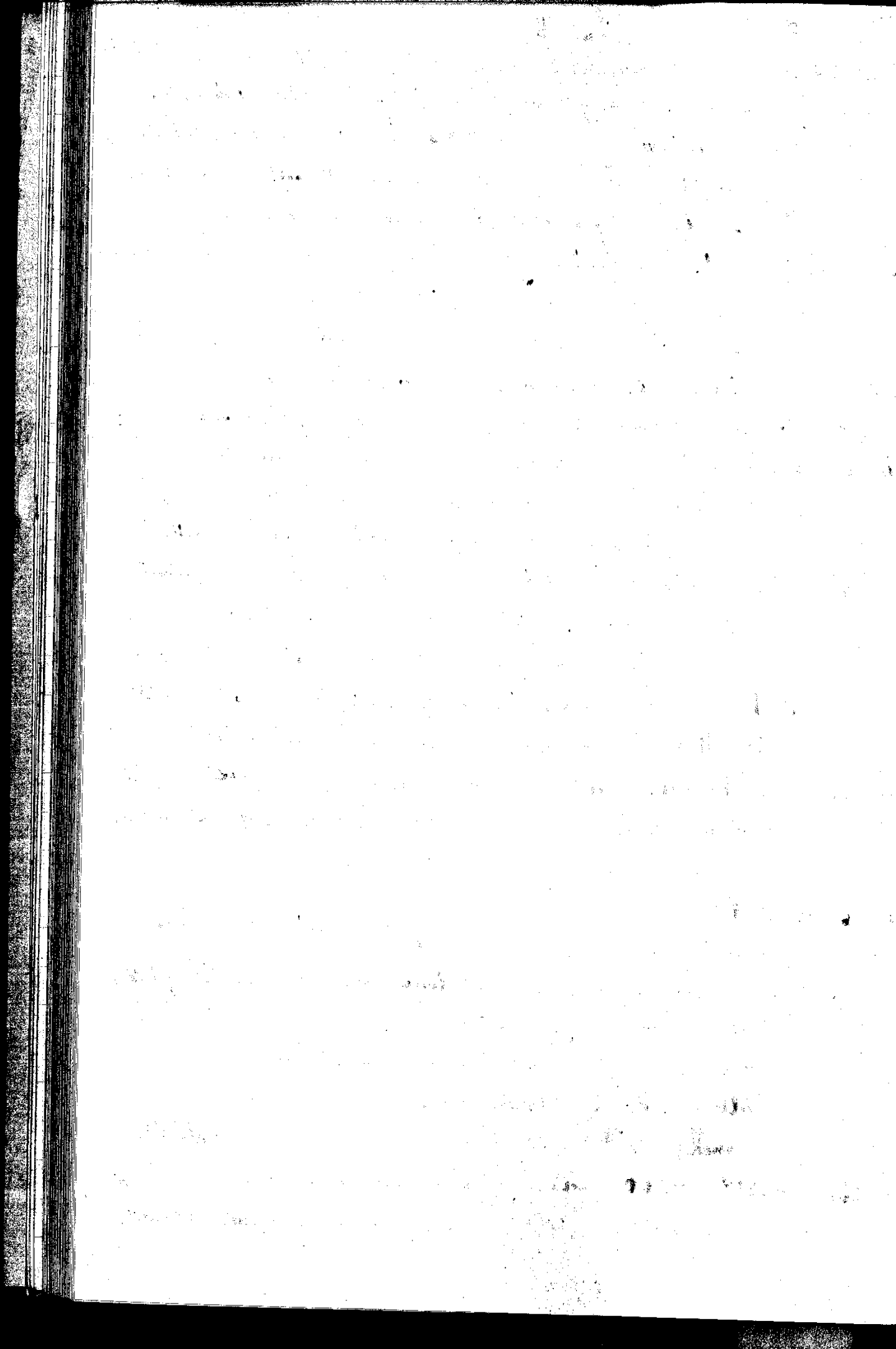


Lubek.

- ch. 1444. obiit. D. Henricus de Densthusen (Dentstichen. Denhsutiton. t.c.) monac. profus^{us} Dⁱ Templi Mariae prope Lubek.
 " " Fr. Petrus conversus Dⁱ Templi Mariae.
 " " Joannes van Roten civis in Hamborch.
 ch. 1445. obiit. D. Joannes Roystin (Boystin. t.c.) monac. profus^{us} Dⁱ Gandavi, qui alias fuit prior Dⁱ Templi Mariae prope Lubek.
 ch. 1447. obiit. Fr. Albertus Milvanburg conversus Dⁱ Templi Mariae.
 ch. 1448. obiit. Joannes de Vraam (Uraden) civis Lubicensis.
 ch. 1449. obiit. D. Henricus Molamoten monac. profus^{us} Dⁱ Templi M^{ae} prope Lubek.
 " " D. Joannes Hildensain monac. profus^{us} Dⁱ Templi M^{ae}
 ch. 1450. obiit. R^{os} in X^{po} P. D. D. Nicolaus episcopus Lubicensis, pro quo fiat unum
 tuum. per tot. ord. et habet amir. art. associandum etc. obiit 11 oct.
 " " D. Raymarus Smgt (Raynardus Smgt. t.c.) monac. profus^{us} Dⁱ Templi M^{ae}
 ch. 1451. obiit. Herbardus Ellingben civis Lubicensis. (Ellingham. Ann. VII. 50)
 ch. 1452. obiit. Jacobus Petri civis Lubicensis et famuli et famulae, pro
 quibus prior Lubicensis desiderat.
 ch. 1453. obiit. Fr. Theodericus conversus Dⁱ Templi Mariae prope Lubek.
 " " Joannes Ghording prebendarius Dⁱ Templi Mariae
 " " Mathaeus Sproui civis Lubicensis.
 ch. 1454. obiit. Joannes Ghording prebendarius Dⁱ Templi M^{ae} prope Lubek, qui habet
 per tot. ord. amir. perp. associandum, cum 1^o amir. currentis post diem obitus
 ejus qui fuit 1^o febr., et ita servatur in calend^{is} conventus domorum ordinis.
 " " Joannes Beren olim protonotarius Lubicensis.
 ch. 1455. obiit. D. Joannes Hanwclam monac. profus^{us} Dⁱ Templi Mariae.
 " " Joannes Hollingben (Hollingsham. t.c.) prebendarius Dⁱ Templi M^{ae}
 " " Colza Meygars civis Lubicensis. (Colza Margat. Ann. VII. 50.
 ch. 1456. denuntiamus obitum D. Joannis Ellington (Ellhugben. t.c.) prebendarii Dⁱ
 Templi Mariae, qui habet amir. perp. per tot. ord. associandum. obiit 20 febr.
 ch. 1457. obiit. D. G^{er}fridus Bascdow Prior (illic alias) Dⁱ Templi M^{ae} prope Lubek,
 et dudum prior Dⁱ claustru M^{ae}, quondam visitator pro^{ter} Saxoniae,
 qui habet per tot. ord. plen. cum p^{ro}balis monach, ejus obitus fuit anno futuro
 intimaliter.



- ch. 1457. obiit. Hermannus der Samwen civis Lubicensis. (Darsenwan. Ann.)
- ch. 1458. Quia anno proterito in carta capituli non fuit denunciata dies obitus D. Totfridi Basedow prioris T. claustr. M^{ae}, qui habuit monach. per tot. ord. ideo nunc denunciatur, videlicet 7^o Idus Martii (9 Marti); Ideo scribitur in Kalendaris conventualibus Tomorum Ordinis.
- " obiit. Hildebrandus Swengel civis Lubicensis habuit amiv. associandum cum 1^o amiv. cur. etc. obiit 12^o Kal. Maii.
- " " Bernardus de Bake civis Lubicensis.
- " " Joannes Goswyn proconsul in Hamburg (vic).
- ch. 1459. obiit. D. Matthias Mue monach. profus T. templi Mariae.
- ch. 1460. obiit. Ill^{mus} Princeps et v. d. Adolphus Sleuicensis, comes Holtzacie et Schorwenborch, magnus benefactor capituli generalis et T. templi M^{ae}, qui habet per tot. ord. plen. uempt. monach. etc. obiit 2^o nonas Dec. 2^{dec} etc.
- ch. 1462. obiit. D. Henricus Soltwedel monach. profus T. templi M^{ae} prope Lübeck.
- " " D. Joannes Loddor (Lodow, un altro) monach. profus T. templi M^{ae} habuit amiv. perpet. associandum cum 1^o amiv. etc. obiit 16 Maii (Mart. 14).
- " " Fr. Frund (Formid. s. c. Franciscus. h. l.) conversus T. templi M^{ae}.
- " " Fr. Henricus tubcoquinarius conversus T. templi M^{ae}.
- + ch. 1463. obiit. D. Paulus prior (il faut alias) prior T. templi Mariae (alias prior T. corona M^{ae}) habuit plen. cum fr. monach. per tot. ord. obiit 2^o Idus Sept.
- " " D. Nicolaus Petri vicarius T. templi Mariae.
- ch. 1465. obiit. D. Arnoldus Frame
- " " D. Henricus Schwengel } monachi profus T. templi M^{ae} prope Lübeck.
- " " Dnus Magnus Boni plebanus de Plone magnus benefactor T. templi M^{ae}
- " " Henricus de Alsen civis Lubicensis. (de Alsen. Ann. VII. 51.)
- " " Henricus Kotyng civis et proconsul de Hamborch.
- " " Albertus Hoyer civis in Hamborch, magnus benefactor T. templi M^{ae}.
- " " Anna^{ella} Konematische de Plone magna benefactrix T. templi M^{ae}.
- ch. 1466. obiit. R^{mus} in X^{to} P. o. Arnoldus episcopus Lubicensis habuit amiv. perpet. per tot. ord. sub 31 Januarii, et plen. monachatum in prae-baxonico.

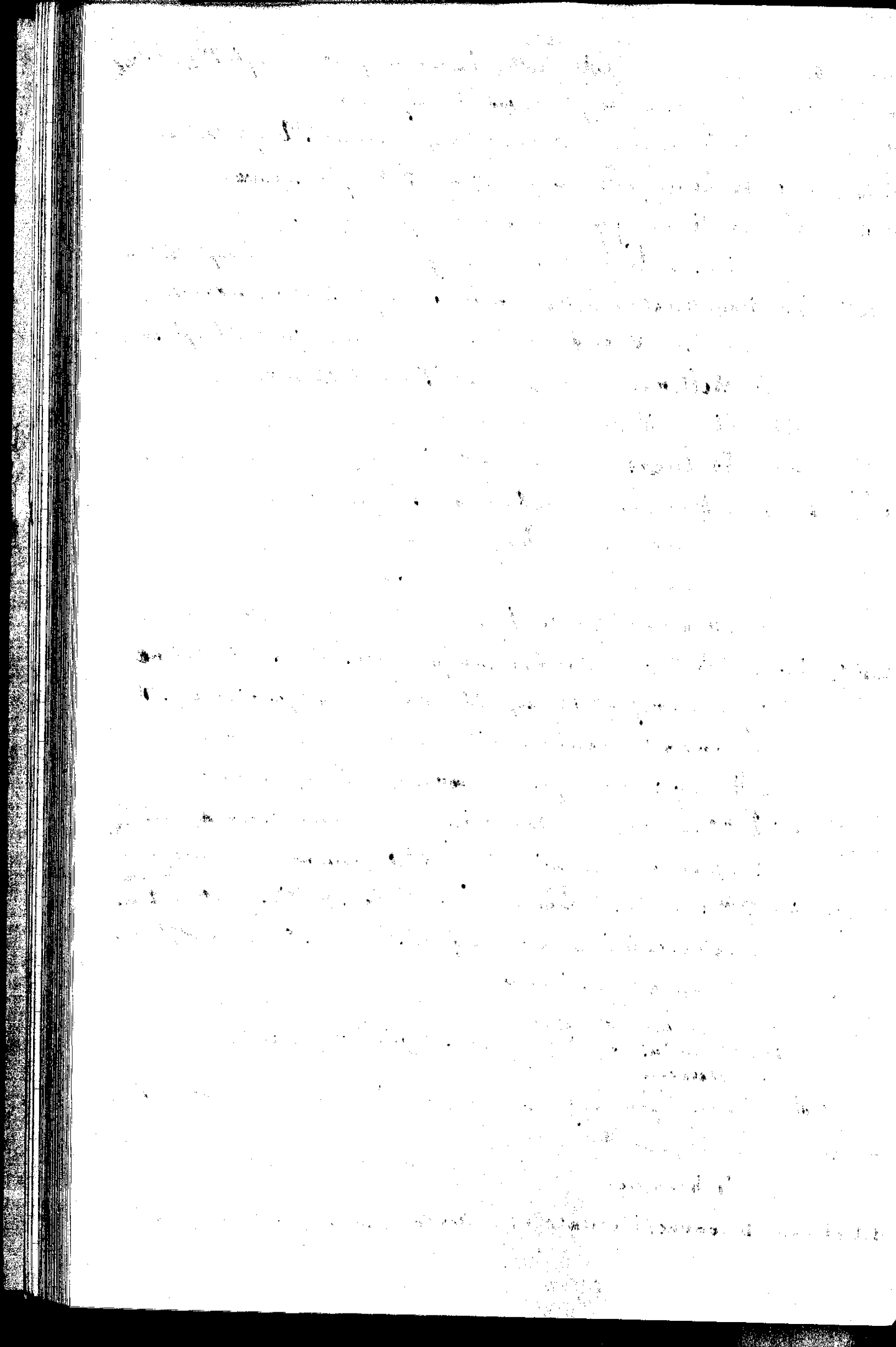


Lubeck.

- ch. 1466. obiit. Franciscus Boytin civis Lubicensis.
 " " Joannes Lenseher civis Lubicensis.
- + ch. 1467. obiit. D. Gregorius Soltwedek prior (d' laut alies) d' Corone M^o, habens
 amiv. perf. associandum etc. obiit 3 Martii. — (problement profus de Lubeck
 fort il fut prieur apres avoir été prieur de Mariencron)
- ch. 1472. obiit. D. Egghardus monac. profus d' templi M^o, habens amiv. perf. associa.
 dum unum 1^o an^o etc. cuius obitus anno futuro intimabitur.
- " " Fr. Henricus conversus d' templi M^o prope Lubeck.
- ch. 1473. Anno proterito fuit probitus in carta capituli D. Egghardus, monac. profus
 d' templi M^o prope Lubeck, qui habuit per tot. ord. amiv. perf. sed pro tunc
 ignorabatur dies obitus ejus; nunc vero denunciatus, scilicet 13^o Kalendas
 octobris: 1473. obiit in Kalendis conventus domorum ordinis.
- ch. 1474. obiit. D. Wolderus Borsada (Borsada. f. e.) monac. profus d' gratie dei, ultimo
 templi Marise, habens amiv. associandum etc. obiit 16 Aprilis.
- " " D. Henricus Buchan (Buchan. schw.) monac. profus d' templi Marise.
- " " Fr. Hermannus conversus d' templi Marise.
- + ch. 1475. obiit. D. Nicolaus Hamo prior d' templi M^o prope Lubeck.
- " " Fr. Conradus Gramwike (Gambelie. f. e.) conversus d' templi M^o
 habens in prov. & exconice plen. monachatum, obiit 4 augusti.
- ch. 1477. obiit. D. Henricus Kernkhan (Kernkhan. f. e.) monac. profus d' templi Marise.
- x " " D. Gaspar Radman (Radman. schw. et Radaman, unantia) monac. profus
 d' templi M^o alias prior d' gratie dei prope statin, habens amiv. bul. 7 Januarii.
- ch. 1480. obiit. Fr. Michael de Livana (de Livonia. schw.) conversus d' templi M^o.
- " " Fr. Crovandus Horne (Hortmannus. schw.) conversus d' templi M^o.
- + ch. 1482. obiit. D. Joannes Emichone (Anisor. schw.) quondam prior d' Corone
 Marise et ultimo d' templi Marise. —
- ch. 1483. obiit. D. Jacobus Holle (Halle. schw. Halle. ch. f.) monac. profus d' templi M^o.
- + ch. 1484. obiit. D. Joannes Babbe prior d' templi M^o prope Lubeck.
- " " D. Henricus Kragor (Kragor. f. e.) monac. profus d' dictae d'.
- " " Fr. Henricus Turdens (Aynto ludas. f. e.)
- " " Fr. Henricus Inidewint (Inydwant. f. e.) } conversi profus d' templi
 Marise. —

Lubeck. —

- ch. 1485. obiit. D. Henricus Grote (Grothschow) monac. prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ} Lubeck.
- ch. 1487. obiit. Fr. Bernardus conversus dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- ch. 1489. obiit. Fr. Imbertus (Inwertab. t.c.) conversus prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- ch. 1490. obiit. Fr. Arnulphus conversus prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- ch. 1491. obiit. Fr. Henningus conversus prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- " " Paulus Lente (Lentzi. t.c.) magnus benefactor dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- ch. 1492. obiit. Dñus Nicolaus Petri donatus dⁱ Templi M^{ariæ}, sacerdos.
- " " D. Vidio Hann (Vicko Hann. Vilrohanus. t.c.) monac. prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}.
- " " Fr. Wolterus conversus prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}.
- ch. 1493. obiit. Clerus Alcorp civis Lubicensis. —
- ch. 1494. obiit. Fr. Lucas conversus prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ} prope Lubeck. —
- ch. 1495. obiit. Fr. Arnoldus conversus barbitonsor, hospes in nova plantatione
Iuciae, prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- " " (Fr.) Henricus Mas (Naas. h.p.) donatus dⁱ Templi M^{ariæ}.
- " " Dñus Henricus Liperade (Liprade. t.c.) consul civitatis Lubicensis.
- x ch. 1496. obiit. D. Victor Dornus (est Vicko Dassin) procurator in nova plantatione
regni Iuciae, prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}, qui alias fuit prior dⁱ Legi M^{ariæ}.
- x " " D. Joannes Stammes prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}, qui alias fuit prior dⁱ Pacis Dei.
- " " D. Heringus (Henningus?) monac. prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- ch. 1497. obiit. Ill^{ma} vna Margarita Ruissa Holgarica, habens in prov^{us} Iuciae pl^{us} monach^{us}. ^{+24 Apr.}
- " " D. Joannes monac. prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}, hospes in nova plantatione regni
Iuciae. ^(Iuciae.)
- ch. 1498. obiit. D. Berghardus Klokhu^{us} monac. prof^{us} 1^o Pacis Dei, 2^o dⁱ Templi M^{ariæ} obiit 21 Dec.
- " " D. Joannes Wittehus monac. prof^{us} 1^o dⁱ Templi M^{ariæ}, 2^o dⁱ novae planta-
tionis in regno Iuciae. —
- " " Fr. Joannes Xoghengra } conversi prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}. —
- " " Fr. Richardus }
- " " Fr. Olaius }
- ch. 1499. obiit. D. Ludolphus Rayndes monac. prof^{us} 1^o dⁱ Templi M^{ariæ}, 2^o dⁱ claustru M^{ariæ}.
- ch. 1500. obiit. Fr. Joannes Suptoris (Sutoris?) } conversi prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}.
- " " Fr. Henricus }
- ch. 1501. obiit. D. Joannes Klokhu^{us} (Klokhu. u. v. Klokhollo. c. u.) monac. prof^{us} dⁱ Templi M^{ariæ}.



— Lübeck. —

- ch. 1502. obiit. D. Georgius monac. prof^{us} at alias prior $\mathcal{I}$. Templi Mariae at visitator
pro^{curator} $\mathcal{I}$. exoniæ, hab^{et} amicit^{as} p^{ro}p^{ri}as p^{ro} tot^o ord^{ine} associandum etc. et p^{ro}p^{ri}as cum
p^{ro}p^{ri}as monach. in omib^{us} at singulis domibus p^{ro}p^{ri}as exoniæ... obiit 19 Martii.
- " " D. Geraldus Dolani (Gerardus Dolani, t.c.) monac. prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " D. Laurentius Rosentani (Rosental, t.c.) monac. prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " Fr. Angelicus Kramer (Kramer, t.c.) conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- ch. 1503. obiit. Fr. Joannes Gent conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- x ch. 1504. obiit. D. Joannes Conradi monac. prof^{us} at procurator $\mathcal{I}$. Templi Mariae,
alias prior $\mathcal{I}$. Misericordiae Dei. —
- + " " D. Joannes Vos prior $\mathcal{I}$. Templi Mariae p^{ro}p^{ri}as Lübeck. —
- " " Fr. Conradus Spirlich } conversi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " Fr. Henricus Strudel } conversi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- ch. 1505. obiit. D. Mathias Greck } monachi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " D. Marquardus Hatte } monachi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " Fr. Henricus conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- ch. 1507. obiit. D. Henricus Dorne } monachi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- " " D. Bruno Heygman } monachi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- " " Fr. Wolradus Maywart conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- + ch. 1509. obiit. D. Arnoldus prior $\mathcal{I}$. Templi Mariae p^{ro}p^{ri}as Lübeck.
- ch. 1510. obiit. D. Joannes Voke (Volte, t.c.) monac. prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- ch. 1513. obiit. D. Bartholomaeus Tiele monac. prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " Fr. Ludolphus conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- ch. 1516. obiit. Ill^{ustrissimus} Princeps D. D. Joannes Dacia, Dacia, Norw^{egiae} at Gotorum,
Rex, Dux Holsaciae, pro quo fiat unanimiter defunctus tot^o ord^{ine}. —
- ch. 1515. obiit. D. Ludolphus bina monac. prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae, diaconus.
- " " Fr. Raynoldus conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- ch. 1516. obiit. Fr. Everhardus } conversi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- " " Fr. Petrus } conversi prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —
- ch. 1517. obiit. Fr. Gerhardus Eichenodort (Eichenodort, t.c.) conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- " " Fr. Petrus Buer (Buer, c.m. v.ing. m.v.) conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae.
- ch. 1518. obiit. Fr. Marcardus Tabe (Gabe, t.c.) conversus prof^{us} $\mathcal{I}$. Templi Mariae. —

ch. 1538 obtit Fr. Matthaeus cow. prof^s d^s in Chumitz (m.v.s. dit Lubeck; J.C. n'a pas
le nom de la maison).

Lubek.

- ch. 1519. obiit. Fr. Henricus Gauthmart }
 " " Fr. Didericus Vanhane } conversi prof^{us} T. Templi Marie prope Lubek.
- ch. 1520. obiit. D. Fridericus monac. prof^{us} T. Templi Marie.
- ch. 1521. obiit. Fr. Henricus Westerman conversus prof^{us} T. Templi Marie.
- ch. 1522. obiit. D. Didericus de Dake (Dadoke. t. l.) monac. prof^{us} T. Templi Marie.
- " " Fr. Henricus Westerman conversus prof^{us} T. Templi Marie Jam in ch. 1524.
- ch. 1525. obiit. D. Joannes monac. prof^{us} T. Templi Marie.
- ch. 1526. obiit. D. Eupaldus Druegan (Druga. t. l.) monac. prof^{us} T. Templi Marie.
- " " Fr. Haymo conversus prof^{us} T. Templi Marie.
- " " (Fr.) Conratus Donatus T. Templi Marie.
- ch. 1527. obiit. Fr. Nicolaus conversus prof^{us} T. Templi Marie. —
- ch. 1530. obiit. D. Eggardus (Eggardus. t. l.) monac. prof^{us} T. Templi Marie.
- + ch. 1533. obiit. D. Wilhelmus prior T. Templi Marie prope Lubek.
- " " D. Joannes Schreyll (Schreyll. u. r.) monac. prof^{us} ejusdem T.
- ch. 1536. obiit. (Fr.) Hans (Joannes) Donatus T. Templi Marie.
- + ch. 1538. obiit. D. Petrus Prior }
 " " D. Joannes } monachi prof^{us} T. Templi Marie. —
 " " D. Henricus }
- + ch. 1540. obiit. D. Joannes monac. prof^{us} at alias prior T. Templi Marie.
- " " Fr. Theodericus conversus prof^{us} T. Templi Marie.
- + ch. 1541. obiit. D. Joannes Wirbolds (est Wickbolt) monac. prof^{us} at alias prior T. Templi Marie. —
- " " Fr. Petrus Myl (Milt. t. l.) conversus prof^{us} T. Templi Marie.
- " " Fr. Petrus conversus prof^{us} T. Templi Marie
- ch. 1542. obiit. D. Petrus Friso (Friso. t. l.) monac. prof^{us} T. Templi Marie.
- ch. 1543. obiit. Fr. Henricus Steyn conversus prof^{us} T. Templi Marie.
- ch. 1546. obiit. D. Antonius monachus prof^{us} T. Templi Marie.
- ch. 1548. obiit. D. Joannes Bugdet (Bugdet. t. l.) monac. prof^{us} at proc^{us} T. Templi Marie
- " " D. Balthasar monac. prof^{us} ejusdem T. —

1. 1. 1.

1. 1. 1.

ch. 1550. obit. D. Hesperus vicarius T. lampi Mariae prope Lubek.

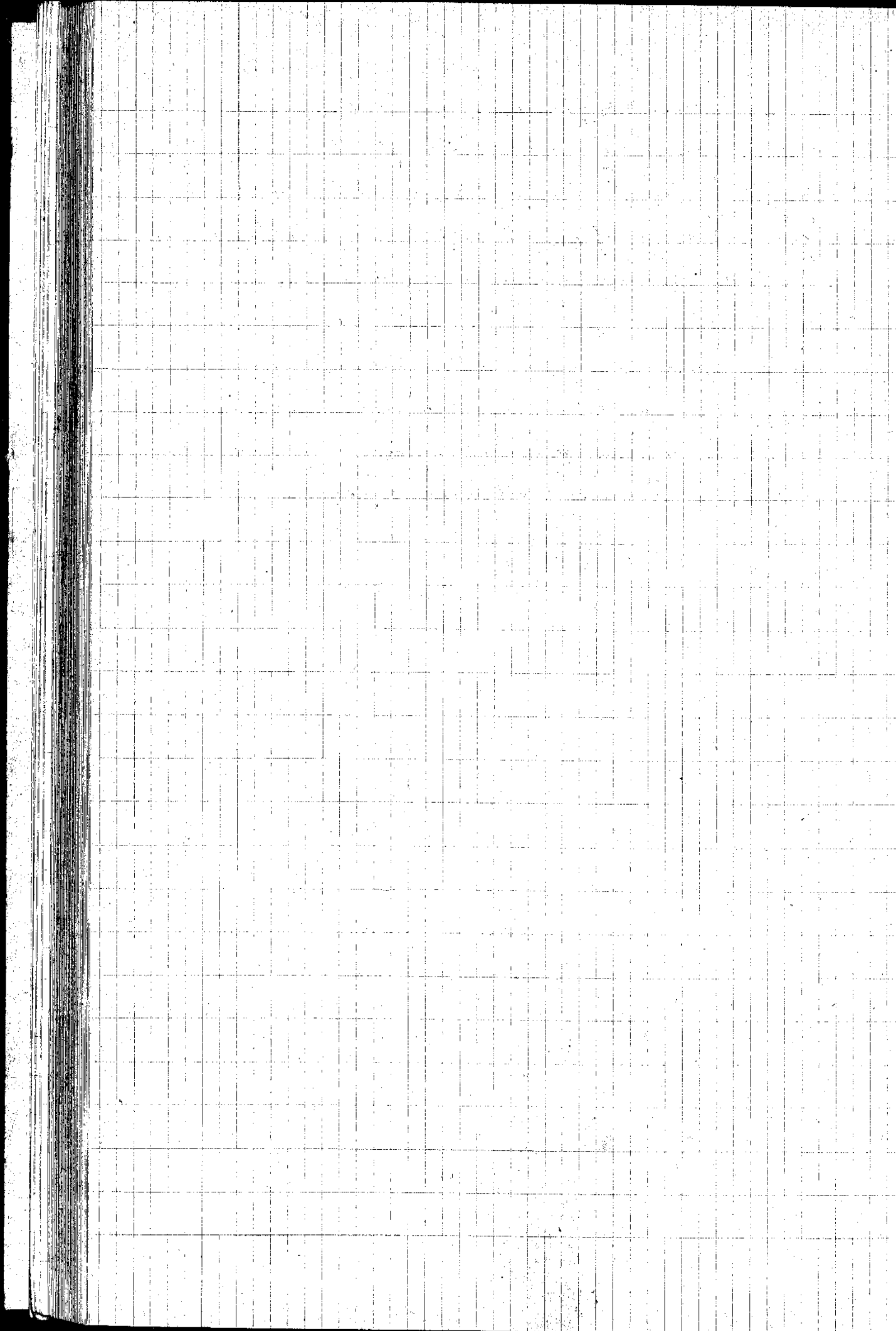
" " D. Joannes Hermes monac. profus q. i. d. m. T.

ch. 1551. obit. Fr. Henricus conventus profus T. lampi Mariae.

ch. 1560. obit. D. Theoricus monac. profus et vicarius T. lampi Mariae.

ch. 1571. obit. D. Henningus prior T. lampi Mariae prope Lubek, qui
ultra 56 annos laudabiliter vixit in ordine. —

D. Henri Brata le dernier profus de Lubek, a écrit de Hildesheim
le 12 nov. 1581, une lettre au prieur de Colantz visitateur et signe fr.
Henri Brata procurator T. Paradis de Maria. — Schmugel dit qu'en
1584, il était vicaine à la cathédrale de Lubek. —



⁺
P. M. 9.

Cartusia

Templi Beate Marie

in Dronsboke prope Lubek.

1399 incorporatio ad:

Domus Lubecensis. —

Cartusia Lubecensis alias Domus Lempi B. M. in Arensboken prope Lubecam nominata, circa annum a Nativitate Salvatoris 1385 (alias vero 1398 in Arensboken) munus originale auspicata est initium, finem vero habuit circa annum 1580, vel utitur. Circa annum 1568 occupata a Lubecensibus. Pono anno 1398 secundus Rector & Capitulum in valle S. Joannis B. M. in Sietz (durante schismate Ecclesiae et ordinis nostri Cartus.) congregato, institutus memoratur, qui subsequente anno 1399, nova haec plantatio Lubecensis ad magnam Prioris illius instantiam, munus etiam preces Reverendissimi in X. P. D. Werhardi Episcopi Lubec. ac honorabilis viri S. Alberti de Rotenburg Canonici Ecclesiae ejusdem, et ad Visitatorum fide dignam relationem, incorporata est ordini Cartus., omni via, forma et modo quibus melius potuit. Primarius, fundator traditur Excell. munus S. Adolphus Comes Holstiae; qui dedit jus patronatus Ecclesiae Paroch. B. M. in Arensboken cum omnibus juribus et pertinentiis, et S. Jacobus Ambecke Ecclesiae Lubec. Canonici; a quo nomina villa, redditus et possessiones cum bonis suis in totum assignata sunt; qui etiam auctor primae structurae pro futuro monasterio fuit. Verum defunctis utrisque his fundatoribus imperfectum monasterium, cum assensu executorum testamenti eorumdem, A. 1399 Cartusianis assignavit. R. munus S. Werhardus de Attendorn Episcopus Lubec. in praesentia W. pp. Priorum Domorum, Lufordiae, Granai et Hildesii. Eademque constructionem, eodem tempore assensum praebuit Gerardus Dux Holsvicensis Comes Holstiae, Hornarica et in Schaumburg, hac tamen conditione, ne alia bona conquirent in Holstia, quam actu illis fuerint assignata. Itaque Bonifacius IX Papa anno 1399, et postea Innocentius Papa incorporarunt Ecclesiam in Arensboken. Possessionem, deus legitimam et quietam obtinuit S. Henricus Prior anno 1408 die 25 sept.

Secundarii plantationis istius fundatores fuerunt: R. munus Werhardus de Attendorn Episcopus Lubec. qui obiit A. 1399, vel saltem 1400, necnon R. munus Albertus de Rotenburg Canonici Lubecensis qui obiit anno 1424.

the becom
in the

un

1398

ulsiac

unro

, hurni

illa

, pde

mode

hus

ens boke

bee.

in

unialing

turn

97

in

under

icensis

, ne

than

arent

trinit

indus

, R.D.

,

Primus Prior fuit D. Ioannes De Hagia ex Priore Hildevonsi institutus
a^o 1399. D. Ioan. Sass fuit Prior Lubec. ab a^o 1479 usque ad an. 1481 vel
1484 quo anno lamentabiliter occisus est: a quo nebulone non additur.
D. Hemmingus, qui ultra 56 annos lund. vixit in ord. profuit ab a^o 1462 usque
ad an. 1564.

A: 1565 Rex Danicae violenter invasit domum hanc, expulsi duobus
professio superstitionis, et Priori grandaero assignata alimonia, eam cum omnibus
suis redditibus tradidit patri suo Joanni duci Holatiae, a cujus posteris inde
redditus hodie dum delinuntur. Obiit proxime dictus Prior 1571.

Habuit haec domus opulentas possessiones, videlicet 24 pagos, 4 molendina
50 vivaria, nemora proclara. Ultimus professor et exul fuit D. Henricus
Breda, qui mihi videtur fuisse ultimus procurator de Dantis ante ejus
abstationem. — Relatio D. Lovinensis. —

Catal. en 2^a Ligat. : « S. Empli B. M^{ae} a S. Alberto de Rodenburg Canonico Pundata
1405, nunc destructa est. »

Albertus Brantzius in Baroniam lib. IX. cap. 31: « Nicolaus Comes Holatice
magnis creptus belli periculis, concepit in honorem summae virginis in sua terra
cenobium erigere..... consentientemque Adolpho Joannis Wugise Comitis filio,
in Hensboke construxit et procurantibus dotavit: vocatisque de Poretze de
Hzecho virginibus sacris. Quod cenobium, postea, amment Gerharto Duce
1402, ammentente S. Alberto Roienburg canonico Lubecensi, viro locuplete,
et procurantibus argente, commutatum est in domum fratrum Cartusianorum,
qui teneant usque hodie.

Domus haec a prima fundatione inuenerata fuit pro^{re} Alem^{re} an^{re}
inferioris, demum anno 1412 ad provinciam, Tanomice translata est.

Viennent ensuite sous le nom de Diplomata 4 chartes jutes, en allemand.
La 1: Christennus Rex Danice ad it cart = Lubecensi villam Schecens ad e, elle
est datée de l'an 1465, on y voit figurer J. Petrus Prior.

Le 25. Joannes Rex Danie in carta confirmat omnia privilegia.
elle est datée de 1484. —

ultis

et vel

usque

bus

omnibus

idem

terrena

us

us

undata

ce

terra

pilio,

e

o dule

ite,

ium,

or

allenas

elle

ia.

La 3^e Fridericus, Rex Holatiae ratificat emptiorem bonorum, equalitatem
cum, pertinentibus. - Ille est date de 1502. S. Georgius y figure comme
Picus. -

La 4^e Fridericus Rex Danie confirmat omnia prius Regia. Ille est date
de 1525. S. James Wickboldt y figure comme Picus. - (en tout 6 pages 42)

De libro Benefactorum Domus Templi Marice.

Albertus Rodenborch, hujus domus primus fundator, canonicus Lubeensis
qui primus, lapidem, posuit humiliter et devote in fundamento; et honorabilis
S. Albertus Rodenborch, canonicus Lube. Ecclesie, specialis Castaniensis Ordinis
factor, promotor, amicus et largus benefactor, qui plus omnibus promissis
suo hac D^e Templi M^o fecit, et nisi ipse manum apposuisset, dicta domus
ad perfectum non pervenisset. Insuper eidem domui omnibus computatis
circa 800 marcas tribuit etc. - Item, ven. S. S. Albertus Rodenborch
fecit construere molendinum nostrum, in Horkendorp A^o Dⁱ 1421 misit
centum marcas, post hoc plus et multa procuravit etc. Sollicitus fuit in
omnibus pro nobis, imo timuit ne processu temporis aliquo accidente, domus
nostra deperiret. Quod ego ipse, qui istud scripsi, audivi querulose
ab eo: De quo custodiat nos Dominus. Requiescat in pace. Legavit etiam
in testamento suo nobis omnia utensilia et suppellectilia diversis officiis
- Libus in officiis suis utilia et necessaria etc. -

Post obitum suum precepit domus nostra 40 marcas reddere.

Item, ven. S. S. A^o Dⁱ 1422 cepit edificare coquina nostram, quae perfecta est
eodem anno. Similiter magna illa domus bratoria etistoria incepta per
eum, A^o Dⁱ ut supra, preventus morte A^o Dⁱ 1423, ipsa die ultima mensis Martii
sequenti estate domus completa est de bonis ejus: sic enim disposuit in testa-
- mento suo. Summa summarum, de bonis ejus 900 floreni Lubeenses, qui
tamen valuerunt 900 marcas Lubeens.

Item in A^o S. S. O. O. W. W. de Horkendorp, Episcopus Lubeensis, pio
motus affectu in prima fundacione in castam bonorum operum, semper

l'storpe

me

e d'alea

23 44 45)

ensis

morabit

is ou

fourbus

omus

tatis

rich

oit

luit in

omus

lose

tray

Piua

cta est

ta per

is Marti

testa

os, qui

pio

mylen

semper in X^{to} fiendum, participare esse desiderans, libenter et devota dedit ad
monasterio 1400 marcas Lube., volens tamen ante omnia, quod de dicta
pecunia summa ornantur 50 marcarum, annui perpetui redditus pro vino mo
his presentibus et futuris comparando et ministrando.

Magister Theodericus Schoneeder medicus, doctor medicinae, dedit
domui circa 450 marcas. Item, duas cellas edificavit et plura procuravit. Pro
100 florenos dedit ad l^{um} construenda ut infra patebit.

Dna Ghertrudis uxor D. Johannis Rogers dedit claustr^o 150 marcas. Cellas
edificavit.

D. Hermannus Yborg consul Lube., dedit claustr^o 14 marcarum redditus
perpetuos, et fecit edificare cellam, cum suis pertinentiis et altare s. Crucis
cum suis pertinentiis omnibus et tribus ornamentis.

Magister Jacobus de Colonia edificavit unam cellam, et campanam, super
choro pendentem, pro horis singulis pulsandis comparavit. Unum ma Reynb.
benefecit.

Ghesardus Oedeslo dedit claustr^o singulis simul computatis, circa 500 m.

D. Simon Ockelo consul Lube. dedit claustr^o 25 marcas redditus.

D. Ioan. Grosse consul Lube. dedit 50 marc. cellam procuratoris edificavit.

D. Henricus Schutte decanus Eltensis dedit claustr^o 14 marc. redditus, et
unciam de aurum, et unguiculum de argento, et utensilia donis suae omnia.

D. Godfridus de Gampen canonicus Lube. dedit claustr^o 180 marcas.

D. Henricus Padelow dedit 50 marc. et dedit omnes libros suos, qui multo
plus valuerunt et utensilia sua.

D. Matthias Plebanus in Turdis dedit claustr^o 50 marcas.

Bartholdus de Gogeburge civis Lube. dedit 6 marcarum redditus pro
lampade.

De Interitu ejusdem Domus. -

Littere in allemann de D. Henr Breda domini propositi de Lubeck au Pui Visite.

Elle est datée d' Hildesheim 12 nov. 1586. p. Henricus Breda Paradis M^{or}.

it uidetur
ita
mona

edit
it. Iren.

ss. Callag

reditus
brucis

myrper
crynab...

500 max

coodificari
tus, et
unna
cas.
maltus

pro

visitatur
is VI^{or} / mactetur

Supra dicitur Provinciam Saxoniam ad annum 1578 cum visitatorum
provincia Rheni commissarius fuisset, et quod ad eum prefatus D. Joannes
Wittenius Prior de Loupente visitatorum, et D. Lambertus Ringlus Prior de
Moogantice convitatorum, prov. Rheni et Saxonie egerint. Dicitur, et citatur
quod de templo m. a. 1565 a Regem Danie violento invasa, et capiteis duobus
fratribus superstitibus, assignataque Priori grand ordo D. Henningo alimoniam
ad dies vite (qui obiit 1571) cum omnibus redditibus Joanni Duci Holsteie
fratri Regis tradita sit. A. d. eum, 1581 castro, a Paradisi M. a. prope Dan-
tiam, occupata est a Casparo Geschke Abbate Olivensi, impetrata ad id
per malas relationes facultate tam Pontificia quam regia. Hic tentavit
amicos fratrum nostrorum, variis blanditiis et sollicitationibus, et transire
ad ord. Cisterciensem: et Priori et fratri laico quidem persuasit, ceteris autem,
inter quos erat D. Henricus Breda, persuadere non potuit, quos tandem de
monasterio eiecit, Prior tamen D. Andreas Hasemas cognito enore mo ad
Ordinem nostrum rediit. Id ipsum recuperata domo Paradisi ill. a. p. Joannes
Kanningius conversus prestitit. Eandem injuriam cum sibi factam, intellexit
ordo noster Carolus D. Lambertum prefatum (qui a. 1582 interfuit Capitulum
gen. quidem diffinitorem II egit) cum auctoritate in Prussian, ablegavit, ut
prospiceret si quo modo domus Dantis recuperari posset. Quam quidem
post diuturnam litem, et indefessum studium Ordini vindicavit. Alio quoque
Prior factus est.

D. Henricus Breda ultimus de templo M. a. professor jam, ad a. 1550
egit hospitem, in d. Dantis, sed inde post paucos annos ad aliam domum
translatus est. Rursum 1580 ad domum Dantis pro exercendo officio
procuratoris missus, inde 1581 (uti antea paulo dicitur) recessit Helversum,
3^{to} 1584 Dantis fuit ad latus D. Lamberti commissarii et iterum abie-
git abinde aliquo tempore vicarius ad cathedr. Lubeckensem, Lubecensem
ibi demum mortuus est uti mox dicetur. —

Vicem tenentem deus letos in latus d. d. chanoine de Lubeck
D. Laurent Neeb alias Juris, an Prior de Dantzig. Le sont des réponses

um
es
in de
stian
dusbus
onica
Petice
Dass
Did
stavit
siant
autem
ad
as
exist
libulo
it, ut
em
is que

550
um
cio
esum
in ab init
um

beck
vases

a des demandes sur ce qu'a laissé D. Henri Breda à sa mort et sur les
ornements de la chartreuse de Lubek. — *Munerationes des chartreux* 16.
mut tantum 15 (ait Scherengel) casulae hae perenne omnes usque hodie
D. Antisii supersunt, sed jam reformatae. —

In *Annal. v. Antisii*. A.º 1599 sub. v. P. Lamberto Pore, A. R. D. Laurent
hujus nepos, notus V. P. Laur. hujus, canonicus Lubecensis catholici, et semper
omnium, jam 70 annorum circiter, servatas cabulas (ex parte idem de
ta et occupata ab haeticis) apud canonicos, impetravit ab illis, et obtinuit
ac misit nobis, holosericas 13 per ... Lusbecker circum Gedanensem, 20
illi pro vectura. Hujus quoque hic mercedem accepit: una est aurea cu
vivi fundo, altera Braun-wolf cum cura, 8 Braun-wolf (glaucae) et duae
sunt caeruleae. Hanc glaucae 1. item alia holoserica.

Le bon chanoine Laur. hujus neveu de notre D. hujus, dit à ans sa 18
lettre qui est du 14 août 1596, qu'il a prêté par force dans la chartreuse
quelques catholiques et qu'il a tenu le chapitre en omme agies, les ambles po
etc. etc.

Scherengel Dome casute, Insignia Ducum Holstiae
et leur Genealogie en latin. —

ls

16.

odie in

mentibus

senior

der, derda

obtinent

ens, solutio

ca, cum

et dicit

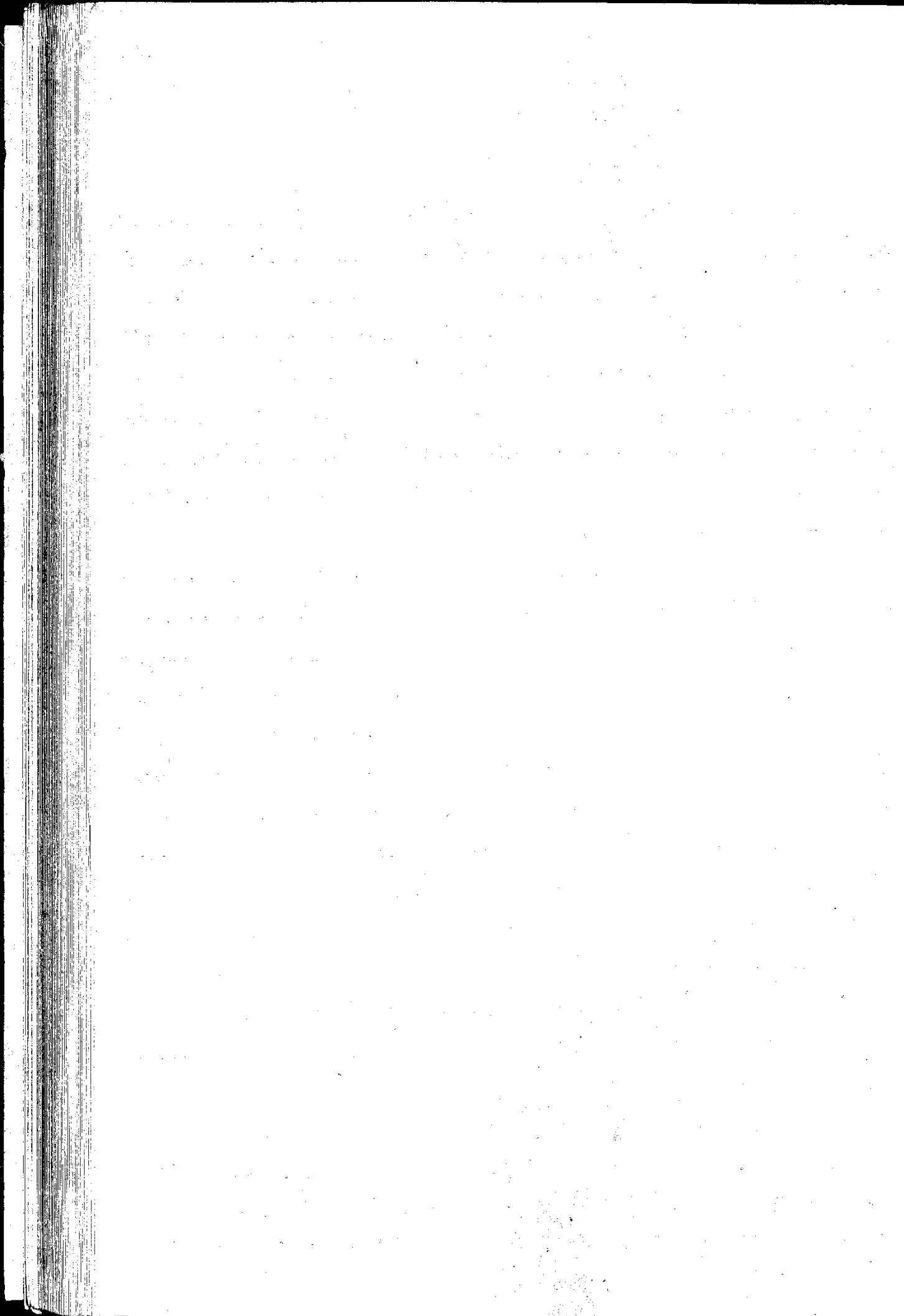
re, 1^{re}

re, cum

6. 10. 11. 12.

rice, 1^{re} 11. 12.

Cartusia
Templi Beatae Mariae in
Ahrensböck,
prope Lubeck. —



Chartreuse.

de Marien-Iempel à Ahrensböck. —

Nota. — Extrait d'un travail intitulé: *Beiträge zur Geschichte Ahrensböcks von E. Wallroth pastor zu Ahrensböck*, » Documents historiques relatifs à l'histoire d'Ahrensböck par E. Wallroth, pasteur à Ahrensböck. — Ce travail a été publié en 1882 dans le journal « *Ahrensböcker Nachrichten* » Nouvelles d'Ahrensböck. — Le traducteur, l'abbé Tackler, dit que cette histoire est sérieuse. — Seulement comme l'auteur remonte au 10^e, il a abrégé le commencement et passé légèrement sur ce qui ne concerne pas la chartreuse. C'est pour cela qu'il met, extrait en tête de sa traduction. — Valsainte 12 fév. 1899. — Donnons d'abord sur Ahrensböck une note qui semble être du traducteur:

Ahrensböck est située dans une enclave qui fait partie aujourd'hui du grand duché d'Oldenbourg, à 17 kil. environ (l'abbé Nickles ^{dit} environ, 8 kil. nord ouest) à vol d'oiseau, de Lübeck; à 15 kilom. d'Eutin, où l'évêque de Lübeck résidait habituellement, et à 38 kilom. d'Oldenbourg, où était primitivement l'évêché qui fut transféré à Lübeck vers le milieu du 13^e siècle. Il ne faut pas confondre Oldenbourg siège dudit évêché, à l'est du Holstein, avec Oldenbourg, résidence du grand-duc de ce nom. — Ahrensböck, qui faisait avant 1459 partie des états des ducs de Schaumbourg, a presque toujours appartenu depuis 1459 aux diverses branches de la maison d'Oldenbourg. A la suite de la guerre de 1864, ce lieu passa de la domination du Danemark sous celle de l'Autriche, avec le Holstein dont il faisait partie. La Prusse s'empara du Holstein en 1866 et céda le bailliage d'Ahrensböck au grand-duc d'Oldenbourg. Ahrensböck est depuis lors un des trois bailliages de la principauté de Lübeck ou d'Eutin, qui est un des trois territoires du grand-duché d'Oldenbourg. — Écoutons maintenant le pasteur E. Wallroth, après avoir dit qu'il envoya lui-même en 1892, à l'abbé Nickles, sa publication en découpant les bouts du journal qui la citait. —

Une courte notice sur Ahrensböck a paru dans le n° 13 du 14 février 1880, du journal intitulé « *Ahrensböcker Nachrichten* ». Naguère M. Albert, instituteur à Eutin, a publié un livre intitulé: *La principauté de Lübeck, manuel d'histoire nationale pour les écoles et les familles*. (Das Fürstenthum Lübeck, Handbuch der Heimaths

Heimatkunde für Schule und Haus). Ce livre mérite d'être recommandé, tout ce que M^r Albert dit dans ce livre sur Ahrensböck (voir pag. 87. 91. 93. 160). 174. (183, 242, 250). 277-280, 294) peut y être lu, et j'en me garderai de le répéter. Du reste l'auteur a eu l'occasion d'utiliser des documents anciens précieux, qui font bien connaître l'histoire de notre paroisse.

Abordons maintenant l'histoire de notre paroisse. Il est vrai qu'on ne peut faire une histoire exacte qu'à partir de l'an 1100. —

1^o Les temps primitifs païens (de 2500 à 800) avant Jésus Christ. — L'âge de pierre de 2500 à 1000 avant Jésus Christ, l'âge de bronze, de l'an 1000 à la naissance de Jésus Christ. L'âge de fer, de la naissance de Jésus Christ à l'an 800 de notre ère. Nos contrées étaient habitées probablement par les Suédoises (Gaute, Germania cap. 40). Les Angles étaient plus au nord, les Sasses dans la contrée qui s'appela plus tard le Holstein moyen; les Hérules s'étendaient des lieux où fut plus tard bâti Lübeck jusqu'à Weimar. Les Ambrons étaient entre la braye et l'Elbe. —

2^o L'antiquité païenne, de l'an 800 à l'an 1140, ou l'époque des Magiens de la race des Slaves-Wendes. Charlemagne étendit ses conquêtes jus qu'à l'Elbe, rivière au nord du Holstein. Les Obotrites s'emparèrent de la partie de notre pays voisine de la Baltique, jusque vers Oldenbourg et Charlemagne les y laissa. Les Magiens, de la race des Slaves-Wendes, comme les Obotrites, occupèrent les cercles actuels d'Oldenbourg (aussi Aldenbourg), de Segeberg, de Plön, en partie celui de Kiel, la principauté actuelle de Lübeck et le territoire de la ville libre de Lübeck. Tout ce territoire reçut le nom de pays des Magiens. Plus tard on n'appela Magiens que la partie septentrionale du territoire ainsi délimité. La capitale des Magiens était Stargard (appelée aussi Aldenbourg, Oldenbourg), place forte située alors au bord de la mer. Un prêtre de Buga a écrit entre 1160 et 1170 une chronique des Slaves. C'est vers l'an 800 que les peuples germaniques de la contrée, les Suédoises furent assujettis par les Slaves. A mesure qu'Aldenbourg-Stargard, qui était alors port de mer, déchut, Lübeck s'agrandit et prit de l'importance. Mœurs des Wendes.

3^o — Le Christianisme approche; les Wendes sont obligés de reculer devant les Allemands; les Westphaliens occupent le canton de Dargum (1140-1177). —

Vers 1100, combats toujours plus fréquents entre les Slaves et les Wendes. — Des con

Des communautés chrétiennes furent fondées dans le Holstein vers 780 et plus tard. St. Anshaire y passa (826-830) pour aller prêcher en Danemark et en Suède. Le véritable apôtre des Wendes ou des Wagriens fut Vicelinus. Celui-ci était un prêtre de l'évêque Adalbert de Brême-Hambourg (1123-1148). Il fut appelé par les Wagriens pour leur prêcher l'évangile.

Adolphe 1^{er} de Schaumbourg avait été nommé en 1111 par l'empereur Henri V comte de Stormarn et de Holstein. Son fils Adolphe II qui lui succéda en 1128, bâtit en 1134 la forteresse de Sigaburg (Sigeberg). En 1139 et 1140 il soumit après de rudes combats les Wagriens, qui furent en grande partie refoulés dans le Mecklenbourg. Pour repeupler la Wagrie dévastée Adolphe II appela des paysans de Flandre, de la Hollande, d'Utrecht, de la Westphalie, de la Frise. Le canton de Dargun, celui où se trouve Ahrensböck fut occupé par des Westphaliens. Vicelinus continua ses travaux d'évangélisation parmi les Wagriens qui n'avaient pas émigré. Il se rendit même à diverses reprises chez les Obotrites (Mecklenbourg). Il transféra le couvent de Sigaburg à Hagerstorp (Högersdorf), d'où il parcourait la Wagrie. Les Westphaliens, eux, étaient déjà chrétiens. Seuls les Wendes haïssaient le prêtre allemand, frère de ceux qui les avaient dépouillés. La première église fondée par Vicelinus dans la principauté actuelle de Luback fut celle de St. Pierre qu'il construisit dans une île du lac de Plön, à Bugu. Quelque temps auparavant, en 1148, il avait été nommé évêque d'Aldembourg où il avait une petite église. Obligé de vivre au milieu de luttes incessantes, contraint de lutter lui-même contre l'archevêque de Brême-Hambourg, Hartwig et contre le comte de Holstein, il fut au milieu des combats le messager de la paix⁽¹⁾. Vicelinus mourut le 18 déc. 1154.

(1). — M^r Walbroth fait un grand éloge de St. Vicelin et ne maltraite pas l'archevêque de Brême-Hambourg, Hartwig, mais il raconte d'une manière incomplète et inexacte l'introduction du christianisme chez les Wagriens. Il y avait un évêque à Oldembourg vers 940, et cet évêque eut des successeurs. Le siège épiscopal resta vacant de 1074 à 1149, et comme l'évêque Bygo dut quitter son siège en 1066 par suite d'un grand soulèvement des Slaves, on peut dire que le siège épiscopal d'Oldembourg resta inoccupé pendant 84 ans. St. Vicelin, l'apôtre des Wagriens et des Obotrites fut élu en 1149. — (Note du traducteur). —

Un second apôtre des Wagriens fut le successeur de Vicelinus, Gerold qui fut consacré par le pape le 29 juillet 1155. Le chroniqueur Helmold fut l'un de ses prêtres. L'évêque Gerold s'établit d'abord à Rütin, puis transféra son siège à Lübeck. Il mourut à Bugu entre les bras de son cher Helmold, le 13 août 1163, mais fut enterré à Lübeck. —

En ce moment le territoire d'Ahlensböck était encore couvert par une grande forêt de hêtres et de chênes, à l'ombre desquels les païens adoraient encore leurs faux dieux d'une manière tantôt publique et tantôt cachée. Mais quelques villages de la future paroisse d'Ahlensböck existaient déjà et faisaient bon gré malgré partie de paroisses voisines, car le christianisme était, vers 1200, pratiqué de nom, mais pas en réalité.

En 1259, comme le démontre une liste des paroisses du diocèse de Lübeck de cette époque, toutes les paroisses de la principauté de Lübeck existaient; seule, celle d'Ahlensböck n'existait pas. Il y en avait 43. —

5. — Les villages de la paroisse d'Ahlensböck vers 1200-1300. —

18. — Auteur à consulter: Diplomatorium, c'est-à-dire recueil de documents concernant le couvent d'Ahlensböck publié pour le pasteur A. Jessen. Kiel 1852. (Diplomatorium d. i. Urkunden sammlung des Klosters Ahrensböck, heraus gegeben von Pastor A. Jessen, Kiel. 1852.)

A l'endroit où nous voyons aujourd'hui Ahrensböck nous devons nous représenter une vaste forêt avec des marais, des étangs et quelques champs. Avant la fondation d'Ahlensböck il pouvait y avoir dans la forêt quelques maisons isolées où quelques familles Wagriennes pouvaient habiter, mais il n'y avait pas de village. Par contre douze villages grands ou petits existaient autour de la forêt.

a.) Le plus ancien village est Lebatz appelé jadis Lubasce. Le nom est d'origine wende; le village doit être aussi d'origine slave. Il existait certainement avant l'expulsion des Wagriens c'est-à-dire avant 1140. En 1263 Lubasce avait dix «mansos» ou dix charrees. Le mansus est une mesure agraire du moyen âge qui se rend le mieux en allemand pour Pflug (aratrum). Lebatz était donc déjà alors un village de quelque importance. Il dépendait alors de la paroisse de Peronisdorf (aujourd'hui Behnsdorf). —

b.) — En l'an 1263 je trouve aussi le village de Grebenhagen, primitivement Indago, Indagen, Inhagen, Hagen, plus tard Grevenhagen et Greveshagen. Il appartenait à la paroisse

paroisse de Pyronstorp ou Prohnsdorf. Grebenhagen avait en 1868 plus de 16 charreues (mansus). M. Valloth cite ici une sentence juridique de 1868 et ajoute: On peut s'étonner qu'il ne soit question ici que de dîmes: il est dans la nature des choses que les jugements des tribunaux passent à la postérité dans des documents. Par contre les bienfaits du christianisme, l'adolescence des mœurs, l'assistance des pauvres, les soins donnés aux malades, toutes ces oeuvres ne sont l'objet d'aucune contestation et ne sont pas consignés dans des documents. Mais si on se représentait ici une église cupide, exigeant rigoureusement la dîme, on se tromperait grossièrement. On n'a pas écrit de livre pour retracer l'activité tranquille, salutaire, consolante de l'évêché de Liibeck.

C.). - Borne était un village qui n'existe plus, dont la situation exacte est inconnue mais qui était cependant situé dans le voisinage de Lebatz. Il est cité dans un acte de 1414 et faisait partie de la paroisse de Prohnsdorf. -

d.). - Kattaskrog est cité souvent dans le Diplomatarium. On écrivait aussi Cattaskroch, Kattaskriech. Il en reste quelque chose près d'Ahrensböck; c'est Kattenberg. Ce lieu dépendait de la paroisse de Gnissow (aujourd'hui Gnissau). -

e.). - Walstorp (acte de 1280) s'appelait Walstorpervalt vers 1400. Il y avait en 1400 une ferme et un village qui dépendaient de la paroisse de Gnissau, comme le village précédent. La place qu'il occupait, ce sont les champs derrière la forêt de Wahlsdorf. -

f.). - Kellershagen, village aussi détruit, est cité en 1328. Il s'appela plus tard Kellershagen et appartenait jusqu'en 1388 à la paroisse de Gnissau. Il existait encore en 1520. Il a disparu vers 1600. Il sera question plus loin de son union avec la châtellenie d'Ahrensböck.

g.). - Flörkendorf s'appelait d'abord Florekendorpe, se composait primitivement de trois moulins; en 1368, c'était un village avec une ferme et des moulins. Il a disparu avant 1680. Il dépendait d'abord de la paroisse de Pronstorp (aujourd'hui Prohnsdorf). -

h.). - Barghorst existait déjà vers 1250 ou 1290 et s'appelait alors Berkhout. Il appartenait probablement à la paroisse de Zarow (aujourd'hui Sarau). -

i.). - Holstendorf s'appelait jadis Holzatendorp et appartenait soit à la paroisse de Gleskendorp (aujourd'hui Gleschendorf), ou à celle de Zarow. (Sarau). -

J.). - Spechserholz, jadis Spechtshagen, était et est encore un village disséminé. Dépendait évidemment de la paroisse de Golskendorpe. -

K.). - Olden-Swochele et L.). - Nyen-Swogde étaient deux villages différents vers 1250 et 1300, furent réunis plus tard en un seul. Villages d'origine slave. Lebatz et Schwochel sont sans doute les deux villages les plus anciens.

Autour de ces deux villages (localités) étaient en 1259 les couvents de Lübeck-Reynersalde, Scicimas (Sismas), Segeberge, Poresce (Prech). Cent quarante ans plus tard ces localités entouraient un couvent, celui d'Ahrensböck. En 1250, il n'y avait encore là ni village ni chapelle. -

C.). - Une chapelle est fondée à Arensböke vers 1380. -

Ouvrage rare à consulter : Kurzgefasste zuverlässige Nachricht von den Holstein-Plönischen Landen, wobei zugleich die Geschichte von den beiden berühmten Klöstern Arensböck und Reinfeld größtentheils aus ungedruckten Urkunden mitgetheilt werden.

18. - Plön. ^{Plön} J. C. Wehrt, hochfürstl. Hofdrucker. 1759. - (Notice historique courte et sûre sur la contrée de Plön dans le Holstein, avec l'histoire des deux couvents célèbres d'Ahrensböck et de Reinfeld, tirée surtout de documents inédits, par Pierre Hansen surintendant à Plön. Plön J. C. Wehrt, imprimer. 1759. -

Un ancien terrier qu'on conservait dans les archives grand-ducales à Plön, nous a conservé le récit suivant fait par Eberhard d'Attendorn, évêque de Lübeck entre 1388 et 1399 : A l'endroit où l'on voit aujourd'hui Arensböke, il y avait autrefois une grande forêt et des terres marécageuses. Dans cette forêt un hêtre dominait tous les autres arbres. Un aigle, Aar, en les appelant « arn » faisait tous les ans, depuis longtemps, son nid au sommet de ce hêtre. Un jour la ^{Ste} Vierge apparut entourée d'une auréole lumineuse, sur l'arbre, au-dessus de l'aigle. Cette apparition, qui semblait s'élever jusqu'au ciel, fut bientôt connue de tous et considérée comme un fait miraculeux. Le peuple accourut en foule en pèlerinage en cet endroit. Au-dessous du hêtre merveilleux sur lequel l'apparition miraculeuse avait eu lieu, on construisit une chapelle qui fut dédiée à la Vierge Marie.

Cel est le récit de l'évêque qui ajoute que beaucoup de vœux se firent en cet endroit, comme aussi des offrandes considérables. Mais l'argent fut recueilli en grande

grande partie par le seigneur du pays, le comte Gerhard II, l'écuyer. —

L'endroit où se trouvait le hêtre et plus tard la chapelle faisait sans doute partie de la grande paroisse de Gnissau. Ainsi la paroisse d'Ahrensböck serait une filiale de celle de Gnissau, à laquelle elle prit un vaste territoire et beaucoup de monde.

Essayons de préciser l'époque de la fondation de la chapelle qui n'est indiquée nulle part. Il y eut nécessairement entre la mort de Helmold en 1177 et la fondation de la chapelle un certain espace de temps. Admettons que cet espace ait été de 100 ans. Nous aurions ainsi l'an 1277. On crut généralement qu'une apparition de Marie eut lieu en cet endroit. Cette croyance annonce que le canton de Dargun avait déjà une population chrétienne. Les lieux et les villages des environs étaient aussi chrétiens. Nous avons vu en effet, que toutes les paroisses qui nous entourent existaient déjà en 1259. Autant qu'on le sait, il y avait déjà en 1156 des églises ou chapelles en construction ou construites à Lubcke, à Ratkow, à Buzen (Bosau), à Buske (Büsel), Ranzvelt, Renselde avait ^{est} une église en 1177. Cerbune (Sarpen ou Zarpfen) et Peronis. Dorpe (Irohsdorf) eurent une église de bonne heure, vers 1150 ou peut-être vers 1135 (!). De tout cela on peut tirer la conséquence que la susdite chapelle fut fondée bientôt après 1259. Mais la liste des paroisses que j'ai citée plus haut, nous fait voir qu'en 1276 il n'était pas question de chapelle à Ahrensböck. Ainsi la construction ne peut avoir eu lieu avant 1277⁽¹⁾. — La chapelle peut avoir été fondée quelques années plus tard, vers 1280 ou 1285. Bref, il y a environ 600 ans que le culte chrétien commença à être célébré à Ahrensböck. —

En mentionnant une grande forêt, l'écuyer Eberhard a dit vrai. Nous avons vu que notre contrée était couverte de forêts et de marais. Elle était couverte en partie par la grande forêt qui s'étendait de l'Elbe à la brève et plus loin jusqu'au delà de la Lauenbourg près de Suchsdorf (Kiel) et à la Schlei. — Cette vieille forêt vierge s'appelait Sternho; les Danois l'appelaient Tarnwith ou Tarnwith.

En largueur la forêt de Sternho s'étendait de la source de l'Ider à travers la Schwentine

(1). — L'argumentation du pasteur laisse à désirer. La paroisse de Gnissau pourrait avoir une chapelle dans la forêt, et cette chapelle ne pas figurer sur la liste des paroisses de 1259. — (Note du traducteur.) —

jusqu'à la mer Baltique. (Le plupart des noms de nos villages rappellent des forêts). —

Relativement au nom d'Arnesboke, faisons l'observation suivante: Arnesboke est le même nom qu'Adlerbuche ou Harbuche (hêtre de l'aigle). Les Westphaliens, les Hollandais, les Frisons et les Holzates en prenant possession de nos contrées, ont naturellement fait disparaître la langue Wende. Or ces émigrants apportaient non le haut allemand, mais le bas allemand. Arn, aigle, ~~hêtre~~, en vieux allemand prussien Aran, ar ou ar = Ar, aigle; buche, en vieux allemand prussien = Buche, hêtre. Ainsi Bokmold = Buchenwald, forêt de hêtres. Ahrensböck est aussi désigné dans un document de 1339 sous le nom d'Arnesbucken. Il serait donc juste d'appeler notre localité Arnesboke, comme on l'a fait dans des documents de 1330 et dans d'autres. Mais plus tard on a écrit Arnsboke, puis Arensboke. Dans notre livre d'église le plus ancien, dans le livre des comptes de 1678 on lit Arens-Böke et aussi Arensböck. Le sceau du bailliage de Plön porte Arensboec; le sceau de notre église, vieux de 150 ans à peine, porte Ahrensboek, le timbre de la poste actuelle Ahrensböck. Cette dernière manière d'écrire est la plus usitée. Cependant le h ne devrait pas y figurer. —

Chapitre 7. — Arnesboke devient un pèlerinage célèbre vers 1280 et années suivantes. —

Ainsi les hêtres et les chênes qui faisaient l'objet du culte des païens furent abattus et équarris pour la construction d'une chapelle. On ne laissa debout que le hêtre majestueux au-dessus duquel l'apparition avait eu lieu. Quel beau jour que celui où, du haut de la colline d'Arnesboke, la petite cloche appela pour la première fois les fidèles dans la petite chapelle; où l'on put entendre les paroles de la bible et des chants chrétiens. Saint-jour de fête, soit béni après 600 ans! Sanctuaire de paix et de bénédiction, demeure au milieu de nous, bien qu'agrandi! Et qu'y vois-je arriver à la chapelle? Les Westphaliens qui se vantent de descendre de ceux de 1140.... les Holzates.... quelques familles hollandaises.... des Sasses.... Mais voici des figures qui ont tant de traits communs ^{mêlés à ceux des germains. Les uns des slaves et les} et une autre expression. Ce sont des traits slaves (et le sang Wende coule dans leurs veines). Depuis une certaine d'années ils sont au moins chrétiens de nom.... Le passé est oublié, Aujourd'hui tous vont ensemble à la chapelle de la Vierge Marie à l'ombre du hêtre de l'aigle. Les haines anciennes sont oubliées.... tous viennent et presque tous s'en retournent portés. Ce que Jérusalem avait reçu en l'an 33, l'Allemagne méridionale

dionale après 600, l'Allemagne septentrionale après 900, le Holstein occidental et central de 800 à 1000, Arnesbøke le reçut vers 1288, à savoir: *in tabernaculo* ô *tehorab*! R. 85.2. *Quant dilecta tabernacula tua* -

Bientôt la renommée de la chapelle se répandit. La foule des pèlerins attribuait à ce lieu et au hêtre de l'aigle le don de guérir. Un peuple enthousiasmé voyait dans la statue fraîchement peinte de la Vierge un pouvoir surnaturel. Cette statue miraculeuse qui représentait la mère de Dieu apparaissant au dessus du hêtre, embellissait le pèlerinage et lui donnait de l'attrait. Sans doute tout cela n'était pas une foi pure, conforme à l'évangile; sans doute c'était une folie de se prosterner devant une image et de manifester d'une manière trop sensuelle, extérieurement, la dévotion intérieure. Néanmoins beaucoup de pauvres âmes, entrant à la chapelle, y puisaient dans la méditation de la délivrance miséricordieuse du péché, la force et la paix. C'était un temps différent du nôtre, un temps qui doit être jugé à sa façon.

D'année en année la foule qui accourait au pied du hêtre sacré augmenta. Après de la petite chapelle on bâtit des maisons en bois pour le prêtre et son serviteur. Il fallut aussi songer à mettre les pèlerins à l'abri de la pluie et du vent. De riches et nombreuses offrandes, dit la vieille chronique, étaient déposées sur l'autel en l'honneur de la divinité. Les dons offerts servaient à l'embellissement de la chapelle, à la construction de nouveaux édifices. L'affluence des pèlerins attira des marchands des artisans Avec le temps une population industrielle s'établit autour du sanctuaire

Au milieu du village naissant se trouvait la chapelle. C'est elle qui nourrissait Arnesbøke, donnait du travail à ses habitants et agrandissait la localité après l'avoir fondée. Le comte de Holstein, Gerhard 1^{er}, et après sa mort en 1290 son fils Gerhard II l'aveugle, se firent donner le plus possible des dons offerts à la chapelle. Pour cela il promettait protection contre les malfaiteurs, les chevaliers ambulants et les voleurs nobles La forêt sauvage s'était éclaircie à l'ombre de la croix; elle s'était ouverte à la culture et soumise à des mœurs chrétiennes. Rappelons encore que ce n'est pas l'origine de la chapelle et de l'église d'Arnesbøke seulement qui est attribuée à un miracle. Selon la légende, l'implacement

ment du couvent de Prætz a été désigné par un cerf qui s'arrêta tout court à la chasse portant une croix d'or entre les cornes; celui de l'église de Neukirchen dans la principauté a été désigné par un cheval blanc brillant; celui de l'église de Delve sur l'Elbe par une jument qui s'arrêta à l'endroit et qui portait sur le dos une image de la vierge Marie; celui de l'église d'Altenlehen dans la contrée de Süderdithmarschen et ceux des églises de Süderhastedt et de Jevens-tede près de Rendsbourg par un cheval blanc qui avait été lâché et qui s'est ensuite arrêté tout à coup. C'est ainsi donc qu'à Ahrensböck l'apparition miraculeuse et légendaire fut vue, crue et contribua à l'érection de la chapelle et à l'établissement du pèlerinage. —

Chapitre 8. — Les comtes de Schaumbourg seigneurs d'Ahrensböck.

1139-1459. —

Auteurs à consulter: N. Falck, Manuel du droit privé du Holstein, Altona, 1825 2 vol. — E. Wippermann, Histoire de l'état du Schleswig-Holstein, Halle, 1867. — C. Waitz, Histoire abrégée du Schleswig-Holstein, Kiel, 1864. —

Environ 140 ans avant la fondation de la chapelle d'Ahrensböck (vers 1282), ainsi en 1240 le souverain du pays était le comte Adolphe, comte de Schaumbourg, comte de Stormarn et de Holstein. —

Comtes régnants du Holstein. (Ils ont régné au moins sur la comté de Plön-Ahrensböck)

Adolphe I^{er} 1111-1128. — Adolphe II, 1128-1164. Expulsion des Wendes 1139-40. Adolphe III, 1164-1202. — Les Danois 1202-1224. — Adolphe IV, 1224-1239. — Jean I^{er} (à celui s'éteint la branche de Kiel) 1239-1263. — Gerhard I^{er} (branche de Hagenow) 1239-1290. — Gerhard II, l'aveugle (de Plön) 1290-1312. — Gerhard IV 1313-1323. — Jean III le Doux 1329-1359. — Adolphe VII (mort sans enfants) 1359-1390. — Gerhard VIII de Schaumbourg 1390-1404. — L'archevêque Marguerite (Dane-mark) 1405-1412. — Henri IX, 1413-1427. — Adolphe VIII, 1427-1459. —

Un certain chevalier Adolphe, noble de Sautersleben, avait bâti un petit donjon dans le voisinage de la mer de Steinbude (lac situé au sud de la province actuelle du Hanovre), entre Rinteln et Oldendorf, sur le Neuenburg et l'avait conséquem-ment appelé Schaumburg (château d'observation). Il reçut en l'ans 1130 (?) de l'empereur Conrad III, le titre de comte et la souveraineté de Schaumbourg

et de la contrée environnante. Son fils Adolphe reçut de Lothaire, comte de Supplin-
-bourg et de Saxe, le comté de Stormarn et de Holstein devenu vacant. Naturellement l'état libre de Dithmarschen n'en dépendait pas. Ce comte est Adolphe
I (1111-1128). (Comment voir, dit le traducteur, qu'Adolphe 1^{er} de Holstein (1111-1128) ait été
le fils même d'Adolphe créé comte de Schaumbourg en 1030. - En effet cela paraît difficile,
y a-t-il erreur de date pour 1030?) - Cette investiture fut confirmée par l'empereur d'Al-
-lemagne Henri en 1115. -

Son fils Adolphe II expulsa les Wendes 1139-1140 et incorpora le pays des Wa-
-giens à ses états. Il appela dans cette dernière contrée des Westphaliens, des Hol-
-landais, des Frisons. Il promet 300 charrees de terre à l'évêque Wessel (Vielinus)
d'Oldenbourg. Le successeur de Wessel, l'évêque Gérold, dernier évêque d'Olden-
-bourg et premier de Lübeck, ne reçut ces 300 charrees que grâce à l'interven-
-tion amicale du duc de Saxe, Henri le Lion. Ces charrees sont l'origine de l'évêché
de Lübeck qui deviendra bientôt principauté immédiate de l'empire et de la prin-
-cipauté actuelle de Lübeck.

Par son influence Henri le Lion rendit l'évêché de Lübeck de plus en plus ind-
-épendant du comte Adolphe. Déjà en 1158, alors que Gérold était encore
évêque d'Oldenbourg, le comte Adolphe II dut libérer l'emplacement de Lü-
-beck qui venait d'être incendiée. Là Henri le Lion fonda un autre Lübeck.

Un an avant la mort d'Adolphe II, qui eut lieu en 1164, le siège épiscopal d'Al-
-denbourg (Oldenbourg), qui avait passé à Lütjen, où l'évêque Gérold s'était
construit une maison, comme nous l'avons vu, fut transféré à Lübeck
(1163) qui était déjà une ville passablement libre. Le duc Henri le Lion
cherchait à rendre la ville de Lübeck toujours plus indépendante en lui
accordant des privilèges et des libertés; il ne voulait pas que cette place
importante tombât au pouvoir des Schaumbourg. En 1176 Henri le Lion
fut mis au ban de l'empire par Frédéric 1^{er}. ... et vaincu. L'évêque de
Lübeck, Burchard Sacken sut profiter habilement de la circonstance, plaça
il y a juste 700 ans (donc 1182) la ville de Lübeck comme ville libre sous
la protection immédiate de l'empire et l'évêché de Lübeck devint presque com-
-plètement indépendant⁽¹⁾. Quoi que le comte Adolphe 3 de Holstein ait
perçu

perçu la moitié des revenus de la ville de Lübeck et les ait perçus presque entièrement en 1191 (Wippermann, pag. 34), la ville de Lübeck et l'évêché de Lübeck devinrent d'année en année plus indépendants d'Adolphe I^{er}. —

Le Holstein et la principauté de Lübeck, (ces contrées voisines d'Ahrensböck) furent occupées par les Danois de 1202 à 1224. — Huit ans avant la fondation de la chapelle d'Ahrensböck, en 1214, Rodolphe de Habsbourg nomma l'évêque de Lübeck, Jean 3 de Halaun, prince d'empire et fit de l'évêché de Lübeck une principauté relevant immédiatement de l'empire⁽¹⁾. Voir le recueil de documents concernant la ville de Lübeck, pag. 233, document n° 262 : « Nos Rudolphus Dei gratia Romanorum, rex, ipsius, (l'évêque) tanquam nostrum, et Imperii principem, ... regalia fœdia principatus pontificalis concessimus etc... » Donné à Nuremberg. D'après Falk, 71.50, l'empereur Frédéric 2 fit déjà de Lübeck en 1226 une terre immédiate de l'empire. Mais les possessions de l'évêque dans le Holstein demeurèrent sous la souveraineté des comtes de Holstein. Falk dit : « Ce qui devint terre immédiate d'empire en 1188, ce ne fut que la cathédrale de Lübeck avec les maisons du chapitre⁽²⁾. » ... En tout cas Lübeck (la ville) et l'évêché devinrent de plus en plus indépendants. —

Lorsque la chapelle d'Arnesboken fut fondée vers 1280, deux princes étaient là pour la protéger : le comte Gerhard I de Holstein et l'évêque Bernhard Sarken de Lübeck⁽³⁾. Le premier était avoué de la chapelle d'Ahrensböck et seigneur territorial de l'endroit, le second était prince spirituel. — La veuve de Gerhard I (1390-1406) choisit le roi de Danemark Eric comme tuteur de ses trois enfants et c'est ainsi que Marguerite, la grande-tante d'Eric, gouverna le Holstein, de 1405 à 1412. —

C'est vers 1427, vers l'époque où Adolphe VIII devint souverain de Holstein, que le

(1). — Il doit y avoir ici des inexactitudes. Le successeur de l'évêque de Lübeck Gerold fut Conrad de Nordhausen (1163-1172). A celui-ci succéda Henri de Brabant (1173-1182), qui vivait encore lors du siège de Lübeck par l'empereur Frédéric (1181). Henri fut remplacé par Conrad 2 de Querenvorde ou Querfurt (1183-1186). C'est sous son épiscopat que l'évêché doit être devenu terre immédiate d'empire. — (Note du traducteur). —

(2). — Il paraît que cette question n'est pas très claire. Je viens de citer un auteur qui prétend qu'il est Conrad 2 de Querenvorde (1183-1186) qui est devenu prince d'empire. — Falk dit aussi que c'est le même Conrad 2 qui le premier est devenu prince d'empire. — (Note du traducteur). —

(3). — Bernhardus de Sarken fut évêque de 1276 à 1317. Plus haut M. Walbroth fait vivre cet évêque 100 ans plutôt (dit-il).

nom de Holstein fut employé pour désigner le Holstein proprement dit, Stormarn et la Wye.

L'évêque de Lübeck, Jean 7 de Scheel (1420-1439) obtint de l'empereur Sigismund, au concile de Bâle, le pouvoir d'insérer le comte de Holstein. Il le 20 sept. 1438, devant le château de Plön, Adolphe 8 reçut de l'évêque de Lübeck le chapeau galonné. L'empereur Albert 2 confirma cet acte. Adolphe refusa la couronne de Danemark et mourut sans enfants en 1459. Avec lui s'éteignit la famille des comtes de Schaumbourg, qui avait possédé le Holstein pendant 350 ans. —

Chapitre 9. — Construction de l'église et érection de la paroisse d'Arnesbøke 1328. —

L'acte d'érection est le premier document du Diplomatarium, du couvent d'Arnesbøke. Il est en latin. Dans ce document, Jean 3 le Doux, comte d'Holsace et de Stormarn dit qu'il a déjà donné à l'église de la ^{ste} Vierge d'Arnesbøke deux charrees (mansos) de terres situées dans les champs de ce village et qu'il les a rendues franches. En ce moment il donne à la dite église sept villages : Arnesbøken, Berkhorst, Holzatendorp, Spechtshagen, Oldenbrockele, Nyensmogele, Kelaeshagen. Il veut, de concert avec l'évêque de Lübeck, que ces localités appartiennent à la dite église selon le droit ^{paroissial} des paroisses. Mais comme la dite paroissiale et les charrees (mansos) précitées paraissent ne pas pouvoir suffire à l'entretien des prêtres et des d'ercs et aux charges de l'hospitalité à exercer envers les pauvres et les malades, il veut pouvoir largement aux besoins du recteur et de ses successeurs. Il lui donne certains champs situés sur le territoire d'Arnesbøken, de Berkhorst, de Holzatendorp et de Spechtshagen avec droits, justice, propriété, franchises. Les curés pourront prendre dans la forêt du bois d'affouage et du bois de construction pour la cure et l'église. Ils pourront aussi établir des salines dans le marais du village appelé Gultkemor (Lütjemoor) aussi sous tant que cela leur sera nécessaire ou qu'ils le voudront. Il leur donne aussi un terrain (area) pour une boulangerie (taberna) et un autre terrain situé dans le même village pour augmenter les revenus du recteur et de ses successeurs. Il leur permet également de faire hausser l'eau qui coule près de la cure pour y pêcher. Les curés recevront pour leur usage et les offrandes à l'occasion de repas, comme poulets, chèvres, brebis, vin, bière, pain et autres choses semblables, même si ces objets sont offerts pour l'image de la ^{ste} Vierge et pour l'autel. Des autres offrandes la cure

le curé percevra le tiers. Ils toucheront les autres revenus (cansum) pour l'extrême onction, la visite des malades, les mariages et autres fonctions sacerdotales conformément au droit et aux coutumes du diocèse de Lübeck. Pour la visite des malades en dehors d'Arnesboken, il sera fourni un cheval au curé..... donné à Plön dans la semaine de la Pentecôte, l'an 1328. —

Cet acte est confirmé par l'évêque de Lübeck, Henri (Henri de Bocholtz 1317-1344, le traducteur) le jour de St Remy, l'an 1335. —

La petite chapelle de la ^{ste} Vierge à l'ombre du hêtre de l'aigle paraît avoir suffi aux pèlerins pendant l'espace de 50 ans. Elle fut bientôt trouvée trop étroite, (elle fut trouvée trop étroite quand elle devint église paroissiale en 1328, d'après le traducteur en note). Ce fut Jean le Bon, fils de Gerhard le Aveugle, de Plön, qui fit l'importante donation dont nous venons de parler. Comme il est question de bois de construction pour l'église dans l'acte de donation, la nouvelle église doit avoir été bâtie peu de temps auparavant, et n'aurait pas été terminée en 1328⁽¹⁾. C'est pourquoi il faut admettre que notre église a été bâtie en 1328, pas plus tôt, pas plus tard. D'après le droit canonique (voir F. Möhler, *repetitorium de droit canon*, Scherrin, 1873, pag. 76), il faut examiner avec soin lors de la création d'une fonction ecclésiastique, si la dotation est suffisante pour parer aux besoins. Par conséquent la donation et la construction de l'église se sont faites en même temps. — Tout porte à croire que la nouvelle église a pris l'emplacement de la chapelle. Comme la chapelle, la nouvelle église fut dédiée à la ^{ste} Vierge. Le clocher qui est encore debout n'a été bâti qu'en 1761. —

L'église fut construite en style gothique. Plus on réfléchit, plus on trouve que la partie la plus grande de l'église, une partie plus grande qu'on ne suppose au premier coup d'œil, date des premiers temps de la construction. Ce toit est non seulement la partie orientale de l'église, de l'autel à la chaire, mais aussi la partie occidentale depuis le grand autel du milieu jusqu'à l'orgue⁽²⁾. Les deux parties paraissent en fait

(1). — L'acte d'érection de la paroisse fait entendre qu'une nouvelle église était nécessaire, que du bois fut mis à la disposition du curé pour la bâtir et que probablement la construction a eu lieu bientôt après 1328. Que vient faire ici le canoniste de Scherrin? — (note du traducteur). —

(2). — Tout ceci est bien diffus pour dire que l'église a bien dû être construite à deux époques différentes. (86)

été bâties à peu d'intervalle l'une de l'autre. C'est précisément le fait que la partie orientale a une voûte gothique et la partie occidentale un plafond qui semble le démentir. Nous reviendrons plus tard sur cette question. —

Ahrnsböck dut avoir un curé dès 1328. (videmment une paroisse suppose un curé, d'ailleurs) D'après le livre des documents du diocèse de Lübeck, le curé (plebanus) d'Ahrnsböck fit don par testament, en 1329, de 6 marks de deniers de Lübeck à l'évêque du diocèse, Henri 2 Bockholt. — Il est à remarquer que Lebatz, Borne, Greb enhagen, Ratteskrog, Walsdorpe et Flörkendorf n'appartinrent pas à la paroisse d'Ahrnsböck dès la fondation. Ce n'est que dans le cours des cent ans qui suivirent que le couvent réunissait ces localités à la paroisse. Ce n'est que le village de Flörkendorf qui fut acheté bientôt après. —

La paroisse d'Ahrnsböck fut séparée de celle de Gnessow ou Gmisseau. Son fondateur, Jean 3 le Doux, n'était pas aussi doux que son nom semble l'indiquer. Il avait constamment l'épée à la main. Il fut appelé le Doux à cause de sa générosité qui passait souvent la prodigalité. —

Chapitre 10. — La peste et le voeu. — 1348-1358. —

Auteurs à consulter : Le diacre Dr Kuss, Das Ahrnsböcker Kloster. Le couvent d'Ahrnsböck.

La chapelle avait disparu. Une église, l'église de Notre Dame la remplaçait. L'image miraculeuse de la ~~ste~~ Vierge apparaissait au dessus de l'autel et attirait de nombreux malades et d'autres pèlerins dont le nombre s'augmentait d'année en année. L'église recevait de riches présents et parfois des terres lui étaient léguées par testament. Le fondateur se réjouissait de voir ses vœux réalisés. Déjà on avait la pensée d'établir un couvent en cet endroit lorsque la peste fit son apparition dans la contrée en 1348. Elle parcourut l'Allemagne et tous les pays voisins en marquant son passage par des torrents de larmes. Le mal commençait par des douleurs dans la tête et dans la poitrine. Bientôt une forte fièvre se déclarait, la langue et la gorge paraissaient ecchymosées. Des abcès et des bubons noirs se formaient. Cette terrible maladie était souvent suivie de délire et se terminait presque toujours par la mort. Le béat lui-même n'était pas épargné. C'est alors, prétend-on, que le village de Borne (ce village était probablement situé un peu plus au sud que je ne l'ai dit plus haut, peut-être à l'endroit

l'endroit occupé aujourd'hui par Bornkamp-Koppel près de Lebatz), fut dépeuplé et disparut. Un seul homme, dit-on, échappa au fléau et se réfugia à Lebatz. Le récit est faux et contraire aux enseignements de l'histoire. Un document que j'ai sous les yeux (dipl. 85) prouve que le village de Borne existait encore en 1429, 80 ans après eff. peste et avait été acheté par le couvent d'Arnesbök. Si Borne a disparu par suite de la peste, ce doit être à une autre époque. A Rüter, le fléau emporta un grand nombre d'habitants; à Lubeck, 150 personnes mouraient chaque jour. Des villages entiers furent dépeuplés par la peste, comme Henscherade dans le Siederditmarschen et Bitterslohe dans le bailliage de Reinbeck. A Nienkrempe (aujourd'hui Neustadt) village voisin de nous, le fléau sévit comme l'ange exterminateur. Le neveu d'un d'atours de notre église, de Jean 3, le comte Gerhard V, fils de Gerhard 4, fut emporté jeune encore. Avec lui s'éteignit la branche principale de la famille des comtes de Plön-Arnesbök. Seul, le fils de Jean 3, qui fut plus tard Adolphe 7, fut épargné. Reconnaisant le comte Jean ploya aussi le genou devant notre église et promit de faire de nouvelles donations. La tristesse et la douleur s'étaient abattues sur le pays qui était devenu silencieux comme un cimetière. Souvent aussi, dans les villages qui formaient notre paroisse et au chef-lieu paroissial, à Ahrensböck, on voyait des convois funèbres s'acheminer vers le cimetière pendant la nuit; on enterrait les morts à la dérobée pour les soustraire à la vue des vivants et pour ne pas répandre encore la contagion par les mauvaises odeurs qui se dégagèrent des cadavres. On voyait jour et nuit, dans notre église, des fidèles en prière. Entourés par la peste comme d'un feu dévorant, ils élevaient, dans leur frayeur et leur désespoir, leurs mains suppliques vers le ciel et priaient Dieu et la Vierge Marie de leur faire grâce et de les préserver du fléau. L'autel de la Ste Vierge était presque toujours assiégé par les pèlerins. Il en arrivait de Plön, de Neustadt, de Lubeck, d'Rüter, de Sageleng, pour se prosterner devant l'image miraculeuse et pour y prier. Une pareille affluence peut avoir contribué à répandre la contagion. Mais la contagion qui s'attaquait à tous, c'était celle de l'effroi, la frayeur de la mort. Le bruit des armes avait cessé, mais... c'était le silence de la mort. A la vue de tous ces fantômes effrayants, le fils de l'homme priait et s'inclinait humblement devant la majesté divine irritée. Si déjà avant le fléau on avait songé à l'établissement d'un couvent appelé à servir

convenablement le pèlerinage, les vœux devinrent plus ardents. Plus la peste s'exaltait, plus on entendait le voeu : « Bâtis un couvent. » Des pièces de terres étaient liguées à notre église par des pestiférés mourants auxquels la mort avait enlevé leurs enfants et de nombreuses donations lui étaient faites pour attirer sur les défunts les effets de la miséricorde de Dieu (le pardon des péchés). Si seulement l'on avait eu un couvent, disait-on de toutes parts. Le couvent aurait établi un hôpital, il aurait ouvert une pharmacie; l'on aurait un lieu de refuge et ce n'est pas en vain que les pauvres orphelins iraient frapper à la porte du monastère. Si un couvent avait existé, il ne serait pas mort tant de personnes sans le secours de la ste Eucharistie et sans une parole de consolation. Le curé ne pouvait pas être partout à la fois. — Après quelques années la peste avait assourdi sa fureur, mais elle avait fait d'innombrables victimes, un grand nombre de maisons étaient demeurées vides et les bras manquaient pour la culture des champs. . . . Cependant peu à peu les pèlerins redevinrent plus nombreux à Ahrensböck et les cœurs abattus reprirent courage. Un grand nombre de ceux qui avaient échappé au fléau s'acquittèrent consciencieusement de leur vœu et payèrent les sommes qu'ils avaient promises. Malgré toutes les largesses qu'elle avait faites à l'époque de la contagion, l'église demeura riche, et elle reçut de nouvelles donations, comme nous venons de le voir. —

Relativement à la fondation même du monastère d'Ahrensböck, il y a deux versions différentes. Un jour, nous dit l'un (Hans en pag. 56) trois comtes de Holstein arrivèrent à Ahrensböck; c'étaient Adolphe VII, fils de Jean III, (dont nous avons parlé), Henri II, (dit l'homme de fer) et Nicolas ou Niels, les deux fils de Gerhard III le grand de Rendsbourg; ils firent à la vierge Marie le vœu suivant: Si Marie, disent-ils, nous aide à faire rentrer l'île de Fehmarn dans l'obéissance, nous fonderons à Ahrensböck, auprès de l'église de notre Dame, un couvent de religieuses, nous le doterons et nous l'édifierons. — L'île de Fehmarn fut reconquise, mais les trois comtes ne purent pas accomplir leur vœu. Seul, Adolphe, devenu après la mort de son père en 1359 comte régnant de Plön et d'Ahrensböck, fit une donation considérable afin que le couvent pût se fonder au plus tôt. Il donna entre autres au couvent le village d'Ahrensböck tout entier. Il ne se réserva que le patronage de l'église de ce lieu, et c'est le fait que le sieur d'Alvensleben de Plön a pu lire encore dans un terrier qui a aujourd'hui

aujourd'hui disparu. —

L'autre version (d'après le presbyt. Bremens, m. 3 pag. 66) est celle-ci : A l'époque où Waldemar régnait en Danemark, le comte de Holstein, Nicolas ou Nidas, Niels, perdit en 1157 près de Gamburg sous l'île de Fünen, la bataille, un œil et la liberté. Fait prisonnier, il promit, s'il parvenait à sortir de prison, de bâtir un couvent à Ahrensböck ou l'honneur de la Vierge Marie. Il réussit à s'évader. Et l'on dit qu'il fonda réellement à Ahrensböck le couvent promis. On ajoute que le nouveau couvent reçut ses premières sœurs d'Heghede, de Preetz et d'autres couvents de religieuses. Le couvent aurait eu trop peu de terres et d'argent. Un chanoine de Lübeck, appelé Albert Rodenburg, aurait, d'accord avec d'autres habitants de Lübeck, animés des mêmes sentiments que lui, augmenté les revenus du couvent. Mais en 1402 le couvent de religieuses d'Ahrensböck aurait été supprimé du consentement de Gerhard, duc de Schleswig, et abandonné à l'ordre des chartreux. Laquelle de ces deux versions est la vraie ? l'ancien prêtre d'Ahrensböck ou le prêtre de Brême ? — Le diacre Kuss croit que la conquête de Fehmarn était chose trop facile pour inciter les comtes de Holstein à faire un vœu qui devait les entraîner à une dépense si considérable de la fondation d'un couvent. Il donne donc la préférence à la seconde version, et dit pag. 35 : « La crainte que le comte Nicolas errant dans l'île de Fünen après la malheureuse bataille de Gamburg et s'attendant à tout instant à devoir recommencer la captivité à laquelle il venait d'échapper, était certainement bien assez grande, comme on peut se l'imaginer, pour lui arracher un vœu. D'un autre côté, l'histoire nous apprend que ni le comte Nicolas ni le comte Henri 2, (Henri 2 me desers) n'ont contribué en rien à la fondation du couvent d'Ahrensböck, or, quand on songe à la manière de penser de ce temps-là, il est difficile de supposer que ces princes eussent fait un vœu pareil sans l'accomplir. C'est ainsi qu'on peut se demander si c'est à un vœu que le couvent d'Ahrensböck doit sa première origine. » Ainsi parle le Dr Kuss. A première vue son affirmation paraît vraie, mais elle paraît fautive quand on l'examine de plus près. D'abord le récit du vœu du comte d'Ahrensböck m'inspire plus de confiance que celui du prêtre de Brême. En second lieu le livre des documents de notre couvent tranche victorieusement la question, là s'est dit expressément d'ans deux documents (ibid. pag. 37 et 106) que la cause de la fondation du couvent est celle qui est indiquée dans la première relation. Le premier de ces documents est de

est de l'année même de la fondation du couvent d'Ahrensböck, de 1397; l'autre est de 1460. Nous les reproduirons textuellement plus loin. En troisième lieu, je demanderai pourquoi donc l'île de Fehmarn était-elle si facile à conquérir. Les preuves sont défaites. L'histoire exige des preuves. Or, des preuves basées sur des documents nous garantissent la vérité de premier récit. Nous reviendrons plus loin sur cette question. —

Chapitre II. — Nouvelles donations et acquisitions de 1366 à 1387.

Note du traducteur: « Jusqu'ici j'ai résumé, pas assez peut-être, l'écrit de M. Wallroth. Desormais je n'éliminerai que ce qui serait tout à fait étranger à l'histoire de la chartreuse. »

A partir de ce moment, le livre de documents ou Diplomatarium d'Ahrensböck dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, sera mon guide fidèle. Il porte, il est vrai, un vêtement moderne puisqu'il a été imprimé pour la première fois à Kiel en 1852; mais sous vêtement nouveau, il conserve l'esprit, la langue et les expressions des temps anciens. Sans doute ce compagnon me raconte tout dans un jargon latin habituel au moine et dans un style diplomatique, avec un air important et avec un sentiment du droit juridique. Mais cela ne me déplaît pas. Car ces récits d'acquisitions et de ventes, il les entremêle de détails qui sont peu précis, il est vrai, mais qui ajoutés à d'autres détails semblables me donnent une image fidèle du couvent d'alors. Son caractère de juriste lui donne droit à la confiance et le rend digne de foi. Il en est résulté que j'ai accordé toute ma confiance à mon guide. Jusqu'ici je n'ai pas remarqué qu'il m'ait induit en erreur et c'est avec exactitude qu'il m'a énuméré tous ceux qui nous ont gouvernés. Mon vieux compagnon a dû rester un âge respectable. Il est né en 1322 et n'a déposé son bâton de voyage qu'en 1565. Il a donc atteint l'âge de 243 ans. Il n'y a pas à s'étonner que la langue de son enfance diffère de celle de sa vieillesse. Je l'ai en haute estime. Il s'il a commencé sa carrière avec beaucoup d'argent et s'il l'a terminée dans les dettes, on ne peut lui en faire un reproche. Il a fait reparaître devant moi, comme par enchantement, des temps anciens bien mystérieux et après quelques hésitations il m'a permis de plonger mes regards jus qu'au fond de son cœur. J'ai vu sous un costume monastique assez régulier une nature noble, beaucoup de crainte de Dieu et une grande charité. Il fait sans doute consister la justice dans les œuvres, et fait grand cas de ses mérites personnels et des indulgences. Il ne m'a pas raconté l'histoire du couvent d'Ahrensböck à la manière des historiens et par chapitres bien arrondis. Il prétend que j'y trouverais

trouvais par trop de commodité, que je n'aurais plus qu'à raconter ce que j'aurais
entendu. Il me laissait souvent ne tirer qu'avec peine des et longues narrations tout
émaillées d'actes de ventes et d'achats et d'allusions à de vieilles pièces de monnaie,
l'histoire proprement dite du couvent, et il me dit qu'il ne veut point me donner
cette histoire d'une autre manière. Tous ces frères et ces compagnons, ajouta-t-il,
sont réduits en poussière et je devrais me réjouir, prétend-il, d'avois pu la retrouver
encore. Son nouveau vêtement ne lui plaît pas. Jadis tout était plus beau et
mieux orné. Il n'a pas voulu me parler de la fin de son couvent. Lorsque nous
arrivâmes à ce chapitre, la voix basse s'arrêta court et il me présenta tristement
un acte de saisie du comte Fleming Rantzen de Nempton. Quand je demandai à
mon guide ce qu'étaient devenus les derniers religieux, en quelle année le dernier
abbé est mort, ou sont demeurés les objets précieux du couvent et tant d'autres choses,
il se conforma dans un silence plein de mélancolie et m'intendit ainsi toute ques-
tion ultérieure. Ce qui lui plaît le plus c'est de m'accompagner à notre cinctière
et de me parler de l'ancienne splendeur du couvent. Alors, d'un geste de sa main
desséchée, il me montre les campagnes voisines et s'écrie : tout cela nous ap-
partenait. Et quand je le priai pour la seconde fois de me raconter les origines du
couvent, il se mit à respirer profondément, me monta notre chère église, me fit
l'éloge de feu le comte Jean le Doux et commença à me parler en ces termes
d'un de nos prédécesseurs ancien style, du curé Wulfard : ^(a) Unversis - cependant halte
là ! Il faut que je reforme son langage et que je le débarrasse de toutes les ad-
jonctions singulières. - Tandis qu'un grand nombre de visiteurs d'Ahrensböck, tandis que
presque tous caressaient de plus en plus l'idée d'y voir construire un couvent, la nou-
velle se répandit tout à coup que trois comtes du Holstein avoient fait vœu de fon-
der un couvent à Ahrensböck. Ce bruit tantôt plus intense, tantôt plus sourd, se fit
entendre pendant un certain temps. Il cessa tout à coup. Après quelques années,
il frappa de nous aux oreilles. En ce moment, c'était vers 1366, vivait à Ahrens-
böck un curé prudent et plein d'expérience, nommé Wulfard. Ce prêtre ne s'occupait
que fort peu des commérages, des « il faut » ou des « on dit », il était pratique d'agir.

(a) J'ai traduit intégralement cette longue prosopopée qui, si elle n'est pas écrite en ce jargon latin habituel
aux moines, est pour le moins aussi diplomatique que les récits du chroniqueur d'Ahrensböck. - Note du traducteur.

Il ne fit pas de vœu, mais il donna. Il était en même temps prévôt de Preety, ce qui lui procurait de grandes relations; il recueillit les richesses que les pèlerins déposaient sur l'autel de notre église de Notre Dame et peu à peu il accumula de grandes sommes. D'une partie de l'argent reçu il acheta, le 26 avril 1368, la métairie et tout le village et les moulins de Flörkendorf (Florchendorpe). Le propriétaire était alors le chevalier Gynno Marute (Dipl. pag. 3). Le prix d'acquisition se monta à 150 marcs de Lübeck. Le 30 avril de la même année l'acte d'acquisition fut ratifié par le comte Henri 2 de Holstein. C'est ainsi que Flörkendorf devint avec toutes ses dépendances propriété de l'église d'Athensböck. —

L'année suivante, le 8 avril 1369, les frères Jean et Marguard Ryke Breyden, cœnyers, donnaient à l'église d'Athensböck « pour le salut et le repos éternel de leurs âmes et de l'âme de leurs parents, de leurs héritiers et de tous leurs descendants » une rente annuelle de 12 marcs à Holstendorpe ainsi que le bien tout entier qu'ils possédaient audit lieu. — Le même jour Jean Breide, dit Berner, légua à la même église une rente annuelle de 8 marcs et tous ses biens situés à Holstendorpe (Dipl. p. 5 et 6). Les deux donations furent faites à Hilghenhafen (Heilighenhafen) en présence du duc Adolphe 8 et du curé Wulfard. Vers l'année suivante, le 27 oct., notre prudent curé acheta de nouvelles propriétés pour son église. Les trois frères Volquin, Emelye et Heino de Rosseken vendirent à l'église d'Athensböck 13 marcs de revenus annuels avec les propriétés, à Holstendorpe, pour la somme de 70 marcs. (Ils vendirent donc des propriétés rapportant annuellement 13 marcs. Le traducteur.). Cette vente fut ratifiée aussi à Plön, le 12 mars 1372, par le comte Adolphe qui mit ainsi l'église d'Athensböck en possession du village de Holstendorpe presque entier. —

Le 4 mars 1380 Marguart Bunneshöft fit don à la paroisse d'Athensböck d'une métairie franche à Brandisrode avec le bois de Munner et avec la grande prairie de Limmerhorst, étang, prés, champs, pâturages, avec tous ses droits et franchises, afin que le curé et le vicaire se souviennent, dans leurs messes et dans leurs prières, de ses parents et de lui-même aussi longtemps qu'il vivra et de son âme après sa mort. (Il y a ici un passage en bas allemand du 14^e siècle que je ne puis pas traduire complètement et exactement. J'ai donné l'essentiel... dit le traducteur). — Je ne sais pas où sont situés le bois de Munner et Brandisrode. Mon compagnon ne m'a rien dit à cet égard. Rode et Holte rappellent

rappellent des terres nouvellement défrichées et des forêts. Ce sont sans doute des terres situées dans le voisinage d'Ahrensböck, peut-être entre Holstendorf et Steenrode. Wun-
ner était autrefois le nom d'une famille noble que mon guide me désigne souvent par
ex. pages 15, 16, 19, 34, 35, 73, 85, 96. Il faut que le généreux Marguant Bundeschoft
soit mort bientôt après et que son testament si important pour l'église ait été attaqué,
car le 9 sept. 1381 Laurent, prêtre et curé de Zarow et Limmo, prêtre et curé de Gnesse,
attestent qu'ils ont entendu une honorable dame Grete, qui était la femme de Marguant
Bundeschoft affirmer que son mari Marguant Bundeschoft ou Bundeschoft avait
légué les biens précités à l'église d'Ahrensböck (Dipl. 13). Ainsi tout resta à notre église.

Quatre années plus tard, le 20 sept. 1385, le curé Henri Massabeke reçut de nouveaux
dons. Volquin Pargow lui donna 3 marcs de rente assignée sur une charrie située
à Steenrode, dans la paroisse de Gleskendorf (conf. chap. 22). Il vendit aussi au dit curé
tous les biens de la famille Wunner « avec forêts, prés, pâturages et la grande
prairie de Linberhorst... (je ne sais pas très bien le sens de ce qui suit. Il s'agit de cours ou
à bâtir). Cette vente fut encore une fois garantie et scellée le 20 déc. 1390 (Dipl. 15
et 34). Le 25 avril 1387 le curé Henri Massabeke d'Ahrensböck acheta de Volquin
Pargow, qui nous est déjà connu, en utilisant les offrandes déposées sur l'autel « tout
la forêt de Hage, qui avait appartenue autrefois à la famille Wunner et qui est
située au village de Steenrode, dans la paroisse de Gleskendorf... pour 50 marcs
en deniers de Lübeck » (Dipl. 19). — Tous ces biens constituaient une propriété considéra-
ble. Il faut songer naturellement qu'à l'époque 8 marcs valaient presque 8000 marcs de
notre monnaie actuelle. Aujourd'hui on ne serait pas fâché d'acheter au prix de 150
marcs la métairie, le village et les moulins de Flörkendorf, suppose qu'il y eût en-
core un village de ce nom. obtiendrait-on la forêt de Hage pour 50 marcs? Avec
cette somme on achèterait 5 et 1/2 mètres carrés de forêt de hêtre. —

Chapitre 12. — Le testament du 14 décembre 1387. —

Torgues Crumbke, issu de famille noble, archidiacre de la cathédrale de Schwerin,
chanoine de Lübeck et de Hambourg, cherchait de tout son pouvoir à fonder un
couvent à Ahrensböck. Il négligea dans ce but ni ses peines ni son argent. En 1378
il acheta des trois frères Hemming, Otto et Henri Meynerstorpe 125 marcs de Lübeck
de rentes annuelles assignées sur des terres de six villages de l'île d'Inubria (Fehmarn
estadine)

est à dire 22 marcs de rente à Nyendorp, 16 à Galendorp, 26 à Stalendorp, 36 à Metzendorp, 20 à Gamestorp, 5 à Danitstorp (Dipl. 10). Le 4 nov. 1382 Crumbke acheta à Plön, du comte Adolphe, une rente annuelle de 21 marcs assignée sur dix charmes et demi situées à Danitstorp dans l'île d'Hubria (Dipl. 13). - Le 10 nov. 1386 il reçut du même comte Adolphe VII de Plön, fils de Jean III le Doux, le village de Harikhorst entier, situé dans la paroisse de Galendorp (Dipl. p. 17), mais à cette condition « pour l'embellissement du culte divin. » (elle était bien aussi la pensée de l'archidiacre. Du reste il ne devait exister le village qu'après la mort de Marguerite, veuve de Sigfried Wyne, à qui le village appartenait en majeure partie. Le 30 mai 1387 les deux écuyers Wulff et Marguerite de Rantzow vendirent à Jacques Crumbke tout le village de Galendorp (Gothendorp), situé dans la paroisse d'Uytin (Eutin), (et composé de 17 charmes, d'une hufvrentel et de 3 terres marécageuses) pour 650 marcs de deniers de Lubek (Dipl. 20). L'investiture du village d'Harikhorst faite par le comte Adolphe fut elle plus une investiture qu'un don, le comte ne donna-t-il à Crumbke que la partie du village qui était sa propriété; la partie qui appartenait à la veuve Marguerite ne fut-elle acquise qu'en ce moment? Bref le 26 juin 1387 le chanoine de Lubek acheta pour 100 marcs de Lubek le village de Harikhorst tout entier de Hemming Lasbeke qui l'avait reçu de l'écuyer Wyert ou Sigfried Wyne (Dipl. 23). C'est ainsi que notre archidiacre atteignit son but en grande partie. -

Dès le 1^{er} février 1386, de concert avec le comte Adolphe (Dipl. 16) il promet ce qui suit relativement à la fondation d'un couvent de religieuses à Ahrensböck: « nous... confessons et faisons savoir à tous par cette lettre... qu'après mûre réflexion et avec bonne volonté nous avons fait et faisons vœu dans cette lettre de fonder un couvent de religieuses à Ahrensböck, pour le salut de nos âmes et de celles de nos parents et de nos amis, à la gloire de Dieu notre seigneur, en l'honneur de Marie sa mère très pure, de la manière suivante! Nous comte Adolphe nous voulons donner et donnons dès ce moment audit couvent l'église et les biens de l'église d'Ahrensböck avec toutes les appartenances et dépendances, le tout franc et exempt de charges... Et moi, Jacques Crumbke nous dit, j'en veux donner et donne dès ce moment audit couvent, pour la fonder: 36 marcs d'argent et cent marcs d'argent que j'ai à percevoir dans le pays de Fehmarn, dans les villages de Galendorp, Metzendorp, Nyen-

Doye, Stoberstorpe et Danitstorpe. En outre j'en eusse donné et j'en donne au dit couvent autant de bien qu'on peut acheter pour mille marcs en deniers de Lubek, ou bien pour 1200 marcs que j'en lègue au dit couvent par mon testament.»

Le comte Adolphe déclare encore que toutes les terres que Jacques de Crumbeck achètera encore ou déjà achetées dans son comté, «il veut les lui approprier et le lui confirmer par cette lettre selon sa volonté et selon les besoins du couvent.»

Cet acte fut mis dans le grand et précieux testament de Jacques Crumbeck, que le généreux bienfaiteur fit le 4 (c'est-à-dire) décembre 1387 et qui fut exposé solennellement dans l'église de Lubek, sous le pontificat d'Ulrich XI (Dipl. 26-27). Le testament étant trop long pour être reproduit intégralement, j'en donne les parties principales.

«Au nom de la très sainte et indivisible Trinité, Amen. Ainsi commence l'acte en question. Jacques de Crumbeck remet avec foi son âme à Dieu et lègue une partie de ses biens à diverses personnes et à diverses fondations. Puis il continue (le texte est en latin) : De même que mon illustre seigneur, le seigneur Adolphe, comte de Holstein, et de Stormarn, mu par ses sentiments de piété a donné l'église paroissiale de Notre Dame d'Athensbock, dans le diocèse de Lubek, avec le droit de patronage, pour y fonder un monastère de Prémontrés et l'a offerte à la gloire de Dieu tout puissant et de la glorieuse Vierge Marie; moi, Jacques de Crumbeck, j'en lègue et j'en destine pour l'édification de ce couvent des biens que Dieu m'a donnés ceux qui suivent : D'abord j'en lègue et j'en destine pour les dites religieuses une rente annuelle de 136 marcs, que j'en possède dans l'île d'Imbia (Fehmarn) dans le diocèse d'Odense (Othoniensis), j'en ai, dans les villages de Nyendoye, Metzendorf, Stoberstorpe, Ghalendoye et Danitstorpe avec tous mes droits de propriété et toutes les franchises. Dans les lettres de franchises délivrées à cet effet ces droits sont spécifiés (4. dipl. 10). En outre j'en donne et j'en destine aux dites religieuses le village de Swanon, situé dans la paroisse de Nuchel (nunc Nücheln), avec la ferme et ses dépendances (voir plus loin mon chap. 29, B. 6). En outre j'en donne et j'en destine aux mêmes religieuses la ferme de Vellyn ainsi que le moulin et le village de Wasmerstorpe (nunc Fassendorf), situés tous deux dans la paroisse de Büsel (voir plus loin chap. 29). En outre j'en donne et j'en destine à ces religieuses le village de Ghalendoye entier, situé dans la paroisse d'Oyten (nunc Eutin). En outre j'en donne et lègue tout le village

d'Havikhorst située dans la paroisse de Gleskendorp. De même j'adonne et j'a-
 destine aux religieuses 30 marcs de revenus annuels que je possède à Neustadt
 (novae civitatis consublatu)... En outre j'adonne et destine à l'honorable dame, ma
 tante Laleke Breyden... une rente de 30 marcs; qu'elle se serve annuellement
 sa vie durant, sur les premières recettes à Pudenstorp (aujourd'hui bien de Breden,
 cf. chap. 29. c.), dans la paroisse de Grobenitz (marc Grömitz)... Après la mort
 de ma tante Breyden tout le reste sera racheté avec droit de propriété et franchi-
 ses pour les religieuses d'Athensböck. Après la mort de ma tante Breyde, tout le
 village appartiendra aux religieuses comme il a été promis. En outre j'adonne et
 destine à ces religieuses une rente de 10 marcs que je possède au village de Dephetow
 près de Gravenmothen, diocèse de Ratzebourg... cet argent, auquel sera ajoutée une
 rente de 2 marcs assignée sur mes autres biens, servira former 12 marcs de revenus
 pour les 12 mois de l'année, un marc pour chaque mois, et sera distribué aux religi-
 euses. Pour cela, elles célébreront fidèlement chaque mois le soir les vigiles et le
 matin les messes des morts et prieront dévotement Dieu et la glorieuse Vierge Marie
 pour ma propre âme et pour celle de mes frères, de mes sœurs et de mes parents...
 De même j'adonne et j'adestine à ma tante précitée Laleke Breyden ma ferme si-
 tuée à Bussow (dans le territoire de Lubek) avec deux Kätchen (petites maisons accom-
 pagnées d'un jardin tout au plus); après la mort... aux chanoines et aux curés (prêtres
 des paroisses ou de la paroisse) de l'église de Lubek... Mais si j'adois, de quelque manière
 que ce soit, sortir du chapitre de la cathédrale et si les chanoines ne veulent pas
 prendre ma défense, j'veux que la dite ferme et les maisons avec jardins (Kätchen)
 ou arènes (terrains) soient dégragés pour l'usage des religieuses d'Athensböck, mais
 après la mort de ma dite tante Laleke. En outre j'adonne et lègue au dit couvent
 d'Athensböck tous mes livres et mes objets précieux (clendia), et j'veux que les dits
 livres et objets précieux soient vendus pour permettre au dit couvent d'acheter des
 livres et d'autres ornements. De cette donation, sont sans doute exclus les objets pré-
 cieux en argent que j'ai destinés à mes exécuteurs testamentaires pour être par-
 tagés. De même j'adonne et lègue à la dite dame Laleke Breyden, pour en jouir
 sa vie durant, si elle demeure dans l'état de veuvage, tous mes meubles et mes
 ustensiles de ménage. Elle pourra se servir de ces meubles aussi longtemps qu'elle
 vivra.

rivera. Si, sur ces entrefaites, des religieuses sont introduites à Ahrensböck, j'en veux que
 ladite dame l'abbé remette tous ces meubles audit couvent d'Ahrensböck pour
 en faire usage. » - Après avoir désigné pour ses exécuteurs testamentaires l'évêque
 de Ratzebourg Gherard et l'évêque de Lübeck Everhard (celui-ci est monté sur le
 siège épiscopal mouen 1388, mais en 1387)^(a), ainsi que son seigneur territorial le comte
 Adolphe VII de Holstein, et après avoir fait don à chacun des évêques d'une coupe
 (cyphe) en argent et au comte d'un stouwer (bocal) en argent etc... tout est en core
 confirmé une fois et scellé, puis contre signé par le notaire impérial, le pasteur de
 Brême Jean Vos. Tel est le célèbre, touchant et charitable testament du riche ge-
 néreux archidiacre Taques de Crumbeke, qui par conséquent a légué presque tous
 ses biens à Ahrensböck. Bien plus, le 38^e document de mon diplomatairium, de cou-
 vent raconte qu'il fit construire et édifier, avec beaucoup de peine et à
 ses propres frais, de beaux bâtiments. Après la mort de Taques, ces constructions
 furent continuées aux frais de l'auteur du testament. Rappelons ainsi, après
 500 ans, la mémoire de Monsieur de Crumbeke, nous n'oublierons pas cet excel-
 lent bienfaiteur d'Ahrensböck. Que Dieu lui donne le repos éternel. -

Les parents et la parenté de Taques de Crumbeke me sont inconnus. La famille
 de Crumbeke tirait-elle son origine de Crumbeck qui existe encore aujourd'hui
 dans le territoire de Lübeck? c'est bien possible. (L'auteur veut-il dire dans le territoi-
 re de la ville libre de Lübeck, ou dans la principauté de Lübeck, qui fait partie du grand ducé
 d'Oldenbourg? Je l'ignore, note du traducteur). Dans ce cas il serait doublement facile
 de s'expliquer la dignité de chanoine dont notre Taques était revêtu et l'intérêt
 qu'il portait à Ahrensböck que, de Crumbeck, il pourait atteindre facilement en
 passant par Copenhague et Grebenhagen. Je viens de lire par hasard qu'en 1341-42
 Monsieur Jean Crumbeke était chancelier du comte Jean, III, du fondstier et cons-
 tructeur de notre église, d'après le mot d'Adolphe VII. Il était aussi chapelain du
 comte et prêtre à Oldenbourg (Oldenbourg, premier siège de l'évêché de Lübeck, note
 du traducteur). Ce Crumbeke était un frère de notre chanoine. Mais peu importe son
 lieu d'origine; nous savons qu'il est le principal fondateur du couvent d'Ahrensböck. -

(a). - La liste que j'ai possédée d'Everhard ou Thabert d'Attendorn a été évêque de Lübeck
 de 1387 à 1399. - note du traducteur. -

Voilà le testament d'où le couvent d'Athensböck a tiré son origine.

Note. — Dans ce testament précité, Jacques de Crumbek cite son frère déjà mort, Jean de Crumbek (Dipl. 25). Il est donc de plus en plus probable que ce chancelier Jean de Crumbek était parent de notre archidiacre. Le dernier est nommé souvent dans le Diplomatarium, savoir pages 6, 10, 11, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37. — Notre Jacques de Crumbek est mort entre 1390 et 1397. L'année de son mort n'est pas indiquée exactement (Dipl. 37). —

Chapitre 13. — Les derniers préparatifs et le grand changement modifiant le plan du couvent. — 1388. — 1397. —

Avec tout cela le noble chanoine Jacques de Crumbek ne croyait pas avoir fait assez. Après avoir disposé par testament de presque tous ses biens pour les affecter à la construction du couvent projeté, il passa encore les dernières années de sa vie à faire de nouvelles acquisitions dans le même but et à assurer la réalisation de ses projets. Le 12 janvier 1388, il fait à Eutin, de l'évêque Henningh Hasbake dit Nyppernay, l'acquisition du village entier de Havelthorst (munc Havitthorst) dans la paroisse de Gleskendorpe avec toutes ses dépendances et du douaire de l'honorable Dame Grate (Marguerite) Myye pour 70 marcs de Lubek. Après avoir payé déjà auparavant (je suppose prêté) 100 marcs (Dipl. 27-30), le 10 janvier 1390 il achète à Plön, du comte Adolphe VII, le baron de Berkhaw (de Barkow) pour 100 marcs de Lubek. Le comte Adolphe étant mort dans le courant de la même année, notre archidiacre se demande avec inquiétude de ce qu'il adviendrait de la construction de son couvent. Mais il eut encore la joie de voir qu'Éberard, l'évêque de Lubek, attribua au couvent à fonder l'église paroissiale bâtie en 1328 à Athensböck. Le fait eut lieu 60 ans après sa construction, le 20 mai 1388. Même le droit de patronage, c'est à dire le droit d'instituer, comme patron, de l'église, le curé de la paroisse, passa au couvent avec tous les autres droits. (Comparer relativement à cette question le chapitre 25). — Un grand point était acquis par lui (Dipl. 30). — En outre le chevalier Ludeke de Boekwilde promit le 15 juin 1391 au curé d'Athensböck, Henri Massabek, que les emphytéotes de Steenrode et de Scheerstorp appartenant à la vicairie d'Athensböck seraient libérés de toutes charges (Dipl. 35). — Tout paraissait donc prêt pour l'établissement d'un couvent de religieuses de l'ordre de Prémontré. Mais à la douzième

heure un changement se produisit.

Un moine chartreux, appelé Heinrich fut nommé vers l'an 1390 légat pontifical avec mission de faire connaître dans le Schleswig les bulles d'indulgence du pape Boniface IX. C'est ainsi que ce religieux sévère arriva à Schleswig et fut pendant quelque temps confesseur du duc Gerhard VI de Schleswig (+1406). Grâce à sa prudence et à sa position, il acquit bientôt sur l'esprit du duc assez d'influence pour pouvoir lui exposer des demandes. Il chercha dès lors à obtenir de Gerhard VI que celui-ci usât de son pouvoir pour faire établir à Ahrensböck non un couvent de Prémontrés, mais un couvent de chartreux. Le duc n'était pas, il est vrai, seigneur d'Ahrensböck, mais il promit d'user de son influence pour faire réviser le plan du moine Heinrich. Or la branche des comtes de Plön s'étant éteinte avec notre Adolphe VII en 1390, Gerhard VI de Schleswig devint seigneur d'Ahrensböck et acquit une influence telle qu'il put expédier à Oldesloe, le 20 mai 1397 un acte (Dipl. 36), qui contenait en résumé les dispositions suivantes : les exécuteurs testamentaires du testament de Crumback, des quels il a été question dans le chapitre précédent, l'évêque de Lubek et celui de Ratzebourg, le troisième exécuteur testamentaire, le comte Adolphe, était mort, tout d'avis qu'il faut renoncer à la fondation d'un couvent de religieuses Prémontrées et établir à Ahrensböck un couvent de chartreux. Le principal motif invoqué en faveur de ce changement, c'est que, le dit lieu d'Ahrensböck (Arnsb. He) n'est pas commode (comptons) pour un couvent de Prémontrés (Dipl. 37). » Par là les donations généreuses de l'oncle de Jean VI, du comte Adolphe VII précité, et du chanoine Jacques de Crumbeck également décédé ne sont pas retournées de leur fin. A la fin de l'acte on rappelle encore que « le seigneur Henri II, d'heureuse mémoire, père de Gerhard VI, et Nicolas (appelé ordinairement dans l'histoire Niels ou Claus, père de Henri II), ainsi que le comte de Holstein Adolphe VII ont fait lors de la conquête de l'île d'Imbria (Fehmarn), vœu de bâtir un couvent de religieuses à Ahrensböck (Arnsb. He) Dipl. 37. » On voit par là combien est erronée l'opinion du diacre Kuss (de laquelle il a été question dans le chapitre 10) qui pense « qu'il est douteux qu'un vœu ait été la première cause de la fondation du couvent d'Ahrensböck. » Il est aussi démontré clairement par ce qui vient d'être dit que le prêtre de Brême n'a pas raison quand

quand il attribue le vœu qu'aie comte Nicolas prisonnier dans l'île de Fühmen. A l'appui de la première version du vœu, de la plus ancienne, qui désigne les trois comtes, nous reproduisons encore cet extrait d'un document important de mon diplomaturin. Il y est dit page 106 : « Nous Christian, par la grâce de Dieu roi de Danemark... faisons savoir et confessons publiquement... que d'après un enseignement véritable et écrit que nous avons appris, les frères Henri, Nicolas et Adolphe, comtes de Holstein... ont fait jadis vœu à Dieu tout puissant et à l'adigne mère Marie, pour conserver la victoire dans le pays de Fühmen (Fühmann), de bâtir au lieu appelé Arnsböken (Ahrensböck), dans l'évêché de Lubek, un couvent de religieuses. Cependant après la mort de ces deux frères précités Henri et Adolphe... Nicolas, le troisième frère prénommé seigneur et comte... oncle du seigneur Albert... et de Gerhard, ducs de Schleswig et comtes de Holstein, frères, suivent le conseil de ses / d'elles conseillers ainsi que de son allié Eberhard, évêque de Lubek, a vu et reconnu que le lieu précité d'Ahrensböck (Arnsböken) n'est pas commode pour y bâtir un couvent de religieuses; pour beaucoup de motifs justes qui ont été faits, il a été statué et confirmé que le vœu susdit serait changé; mais qu'au lieu susdit d'Ahrensböck (Arnsböken) devrait être bâti un couvent plus durable (!) d'un ordre plus noble et plus sévère, c'est-à-dire de chanoines, au lieu d'un couvent de religieuses, et ce changement juste statué plus haut, le seigneur et comte Nicolas l'a obtenue du siège de Rome. » La devise le comte Nicolas et ses descendants l'auraient fait bâtir avec donation de certaines rentes assignées sur des charmes et des champs de villages maintenant dévastés etc... » Tout cela parle si bien en faveur de la première version du vœu de trois comtes que d'autres preuves seraient superflues. Il ne faut pas perdre de vue la mention des villages qui étaient dévastés alors, c'est-à-dire en 1460. Il n'est pas dit si cette dévastation est la conséquence de maladies, de la peste ou de la guerre.

Bref, le comte Adolphe VII, Henri II et le comte Nicolas ont contribué à l'accomplissement de leur vœu; ils ont aidé à bâtir le couvent et lui ont fait don de terres. N'importe c'est à Jägers de Cumbek qui appartient la palme. C'est lui qui relativement a fait le plus pour l'érection du couvent. — Observation. C'est par erreur que dans le document précité le comte Adolphe est appelé frère de Henri et de Nicolas. On il faut que « g'abridere » soit pris dans le sens de cousin, au sens large du mot cousin.

ou un proche parent. Selon le tableau généalogique que nous avons publié dans le chapitre 8, Adolphe VII était le cousin des deux autres comtes. Ainsi juge J. de Buchwald dans son registre (table) de Diplomatorum, du couvent d'Abensbö, Kiel 1877 page 193, au milieu de la première colonne. — Libb'scher ajoute cette note: « Je n'ai pas reproduit ce tableau (généalogique) que j'ai cru inutile. Même en étudiant ce tableau j'en serais pas, si les cousins sont les fils d'aînés, ni comment Adolphe VII a pu être le cousin des deux autres. —

Chapitre 14. — Les couvents du Holstein. —

(Se la reproduit en abrégé, dit le traducteur). — Intéressons ici la liste des couvents du Holstein par ordre alphabétique: 1^{er} Abensböck, la chartreuse. — 2^e Bordesholm, couvent d'Augustins fondé en 1326 sous le nom de Neumünster, supprimé en 1566 par le duc Hans de Hadersleben l'aîné, transformé en un collège qui fut le berceau de l'université de Kiel. —

3^e Wismar, avait ^{été} à partir de 1245 une filiale du couvent bénédictin de Htzen à Lübeck. Le duc Adolphe 1^{er}, fils du roi Frédéric 1^{er} le supprima en 1560. —

4. — Hambourg, près de la cathédrale était un couvent de Bénédictins fondé par l'archevêque Anshaire vers 833. Le couvent des Dominicains de Htzen, fondé en 1227 devint après la réforme une maison de refuge pour vieilles femmes. Couvent de Cordeliers (St Marie Madeleine) depuis 1227. Couvent de Béguines etc.

5. — Harstede ou Holvredshusen, avait un couvent de cisterciennes fondé en 1247, envahi par le peuple en 1530. —

6. — Hemmingstedt eut un couvent de religieuses fondé en mémoire de la bataille du 17 février 1500. Le couvent fut transféré à Lunden en 1516 et donné aux Franciscains. —

6^a. Högendorf (Hogherestorp) eut le couvent de Tegebert de 1138 à 1155. —

7. — Itzehoe reçut vers 1256 le couvent d'Ivanfleth. Ce couvent devint comme Pratz et Uetersen un couvent de dames nobles. —

7^a. — Ivanfleth eut de 1230 à 1256 un couvent de cisterciennes qui fut transféré en 1256 à Itzehoe. —

8. — Kiel avait un couvent de Minuites, celui de St Marie Madeleine, fondé vers 1235 par le duc Adolphe IV. Le duc Adolphe y fut religieux. Il y avait en outre quelques petits établissements religieux. —

- 8^a. - Kuhlhof près d'Oldenbourg eut peut-être un couvent. -
- 9^a. - Lubeck eut plusieurs couvents. Le couvent de Bénédictins de St Jean fut fondé en 1177; les religieux s'étant abandonnés au désordre durent aller à Eismar en 1265. Leur couvent fut remis aux Cisterciens qui y restèrent jusqu'à la réforme. Schmochel, village de la paroisse d'Ahrensböck appartenait à ce couvent. Il y avait aussi le couvent de Dominicains de Ste Marie Madeleine et celui de Ste Catherine habité par des Franciscains, et à partir de 1502 celui de Ste Anne, Augustines. -
- 9^b. - Lunden reçut en 1516 le couvent des religieuses de Hemmingstedt qui fut abandonné l'année suivante aux Franciscains. -
10. - Morne (Meigene) eut vers 1328 un couvent de Dominicains qui fut ^{transféré} transporté.
- 10^a. - Meldorf (Milethorpe) vers 1500. -
11. - Neumünster (Fuldem, norw. monastirum, Wittenstorpel) reçut un couvent qui fut fondé vers 1140 par St Vicelin et qui fut transféré à Bodesholm vers 1326. Cependant Neumünster demeura un couvent secondaire (l'autre a peut-être voulu dire un prieuré) pour moines et nonnes (!). -
12. - Neustadt (norw. Krenpa) couvent d'Augustins fondé par le comte Adolphe IV. vers 1233.
13. - Oldenbourg, doit avoir possédé trois couvents. -
14. - Odesloe avait en 1469 un petit couvent de Franciscains qui cessa bientôt d'exister.
15. - Plön possédait un petit couvent d'Augustins vers 1472; il fut réduit en cendres en 1577.
16. - Prestz (Poresce) reçut un couvent de religieuses en 1211. -
17. - Reinbeck obtint vers 1860 un couvent d'Augustines. -
18. - Rainfeld (Rignerdde) eut un couvent de Cisterciens fondé en 1189 par le comte Adolphe III. Ce couvent eut 393 ans d'existence. -
19. - Segeberg; Vicelinus y établit en 1134 un couvent d'hommes qui fut à Hogherstorp de 1140 à 1155, puis transféré de nouveau à Segeberg où il exista jusqu'en 1550.
20. - Uetersen (Uthorstz) eut un couvent de Cisterciens à partir de 1235. -
21. - Melanacella est le plus ancien et peut-être le plus petit de nos couvents. Fondé vers 810 par l'archevêque Ebbo de Rheims, il disparut vers 900. Le nom de monastirum s'est conservé dans celui de Münsterdorf, village qui s'est construit autour de la chapelle. Par conséquent, 9 autres couvents seulement, ceux de Lunden, de Meldorf, d'Odesloe et de Plön sont postérieurs à celui d'Ahrensböck qui a été établi entre 1397 et 1400.
- Ahrensböck

Ahrensböck est l'unique chartreuse du Holstein. —

x Chapitre 15. — La chartreuse « Marien-tempel » temple de Marie, est construite à Ahrensböck. — 1397-1402. —

Dans la vieille chronique du lecteur franciscain, Detmar (publiée en 1829 par F. H. Grantoff - Hamburg) il est dit à l'an 1397: « Là dessus, le jour de Noël (ainsi le 23 nov.) trois frères de l'ordre des chartreux vivant à Lübeck, continuèrent leur route vers Arnesboken, repèrent la nouvelle cour de leur ordre et y placèrent pour commencer quatre religieux, hommes pieux et saints. Ils repèrent aussi un terrain, près de Rostock (Marienfelde, voir plus loin mon chapitre 45) pour y bâtir un couvent. » Une autre chronique ancienne, celle qu'on appelle la chronique Wende, qui est une continuation de la chronique de prétre de Bosau, Helmold, 1168-1400, fixe l'origine de notre chartreuse à l'an 1398, ainsi une année plus tard, et la construction de Marienfelde à la même année (Grantoff, pag. 382 et 451). — Comme presque toujours, c'est la chronique de Detmar qui a raison cette fois. En effet, le dernier de notre couvent, dont Hansen s'est encore servi, raconte qu'au mois de décembre de l'an 1397 l'évêque de Lübeck Eberhard invita de la manière la plus solennelle les frères des chartreuses d'Esfurt, d'Eisenach et de Hildesheim ainsi que le sieur Albert Radenburg de Lübeck et Henri Scullen, tout fut bien examiné encore une fois. Radenburg fit une allocution dans laquelle il releva les mérites de Jacques de Crumbke et parla de son intention de fonder un couvent de religieux à Ahrensböck. Il ajouta que les intentions de Jacques de Crumbke se réaliseraient aussi si l'on fonde à Ahrensböck un couvent de chartreux. Pour finir, il fit la proposition de passer à l'exécution du plan conçu. La proposition fut acceptée et il fut stipulé par acte que tous les biens que Jacques de Crumbke avait légué par testament seraient attribués à cette chartreuse. Ensuite l'évêque décréta que l'église d'Ahrensböck avec tous ses biens et ses propriétés serait abandonnée au nouveau couvent. En outre l'évêque fit à la nouvelle chartreuse un don de 1400 marcs de Lübeck. Cinq cents marcs devaient servir à l'acquisition de terrain pour le couvent. Ainsi tout finit par être prêt.

Grâce aux largesses de l'archidiacre Jacques de Crumbke, de beaux bâtiments avaient été construits à Ahrensböck, comme j'en ai dit plus haut (chap. 11); on avait, continue

continué d'y travailler après sa mort. c'est ainsi qu'une partie de la chartreuse existait
 déjà en 1397, notre chroniqueur Delmar nous disant que quatre chartreux s'y
 établirent en 1397 (ou au mois de janvier 1398), nous a certainement bien rensei-
 gnés. Après leur arrivée, les constructions continuèrent et se prolongèrent jusqu'à
 près 1400. En effet, l'évêque de Lübeck, Jean IV Dalman, accorda le 11 avril 1400
 une indulgence en ces termes (Dipl. 46): tous ceux qui, contes et représentants visite-
 rent le couvent de l'église de Marie, y paieront et y entendront la messe, et tous
 ceux qui mettront officiellement la main à la construction de cette chartreuse,
 y gagneront une indulgence de 40 jours. Les travaux continuèrent avec ardeur.
 On creusait, on taillait des pierres, le marteau retentissait, on fûisait de la
 chaux: c'était plaisir à voir. Tous les bras étaient en activité. Les environs
 d'Ahrensböck offraient une argile excellente, propre à la fabrication des tuiles.
 On les faisait alors plus grosses et plus lourdes que maintenant. Il y avait dans
 les forêts du bois en abondance. Des chars grossièrement façonnés, lourdement char-
 gés et traînés par dix chevaux ou par des bœufs, portaient le bois de pèlerinage et
 s'avançaient vers le cimetière. Des arbres majestueux façonnés par la hache et la
 scie devenaient de belles poutres qui allaient prendre leur place dans les vastes
 bâtiments. D'autres, maniant la pioche et la bêche, creusaient des fossés sem-
 blables à des remparts et les bordaient de palissades en pieux. La tranquillité
 ne régnait pas alors et des hommes aux quels on ne pouvait pas se fier erraient
 dans la contrée et inquiétaient les villages. On se souvient, en 1386,
 les serviteurs et les complices de la famille Godendorp avaient parcouru comme
 de vrais brigands la contrée voisine de Lübeck et avaient commis bien des actes
 de pillage et des assassinats. Arrivés à Lurau (Krona) ils y avaient tué un
 paysan (Delmar I. 335). Les pèlerins qui arrivaient en pèlerinage aux pieds de la
 statue de la 1^{re} Vierge à Ahrensböck racontaient toutes sortes d'aventures. C'est
 pourquoi toutes les constructions devaient être mises en état de défense et protégées.
 Il fallut édifier aussi une espèce de petite forteresse pour y déposer et mettre
 en sûreté le produit des cultures du nouveau monastère. C'est pourquoi, à peu
 de distance du couvent, on établit un ouvrage avancé (perne) en maçonnerie solide,
 muni d'une tour. (Voir à cet égard la chap. 29) - (L'auteur veut parler ici d'une maison ou de
 l'édifice)

l'attribution d'exploitation rurale. N'était-ce pas la maison basse des chartreux et du moyen-âge? La tour est un ouvrage soigné. — Réflexion très juste du traducteur). — On construisit également près du couvent un petit donjon qui fut mis en communication avec le monastère par une muraille enterrée et en briques. —

C'est au milieu de ce bruit incessant que nos quatre religieux se livraient, depuis 1397, aux exercices de la vie religieuse. Bientôt d'autres compagnons vinrent se joindre à eux. Le 2 nov. 1399 l'évêque de Lubek écrit que la chartreuse d'Ahrensböck n'est pas encore tout à fait achevée. Cependant il y avait déjà un prieur ou abbé en ce moment, car nous le voyons en 1400 se mettre en route pour Marienche près de Rostock. Lorsque Jean de Hoya ou Hoyer devint prieur ou abbé de notre nouveau couvent, le curé ou recteur de l'église H. Marien quitte Ahrensböck en 1398, pour faire place au prêtre chartreux Jean (voir plus loin chap. 25). — Ce dernier était un homme actif et entreprenant. Il avait à cœur la construction du couvent. Ainsi les travaux avançaient rapidement. Cependant l'hiver de 1399 fut tellement froid (voir la chronique de Dittmar, I. 388), que les travaux de construction durent se ralentir. Les plus vieux ne se rappelaient pas avoir vu un froid pareil. On pouvait aller à pied de Rostock en Danemark en traversant la mer Baltique, et de Lubek on pouvait aller de même jusqu'au Sund. L'activité fut d'autant plus grande au printemps et pendant l'été de 1400. Les pèlerins apportaient beaucoup d'argent, et même parfois quelque homme distingué mettait la main au travail pour gagner l'indulgence. En tout cas cette main laissait de l'argent pour le couvent.

Mais où donc le couvent fut-il construit? me demandera mon cher lecteur. Je ne le sais pas si mon guide fidèle ne se tenait pas à mes côtés pour me renseigner. Après bien des vœux, il m'a dit ce que j'en avais à savoir. Dans le 32^e document, qu'il m'a mis sous les yeux (Dipl. 60), il est dit clairement que le couvent était au sud au des limites de l'église et du cimetière (finis et limites ecclesie parochialis ac cimiterii ejusdem... infra quos ipsum monasterium, ecclesiam, edificatorem et fundatorem). En outre le 6^e document (Dipl. 58) dit que l'église était adjacente au couvent et n'en était séparée que par un mur si celui-ci que dicta domus (monasterii) est contigua, quamvis et ipsa domus unus solus paries dividit. Enfin ce même

rien livre de maine (pag. 135) dit que l'église paroissiale était attenante au couvent à mur « contigua monasterio nostro sicut et muni ad murem ». Par conséquent il est bien démontré que le couvent fut construit immédiatement à côté de l'église d'Athensbüch qui existait déjà. En outre il est certain (voir ce qui a été dit plus haut chap. 9 et ce qui sera dit plus loin chap. 22.), que notre église actuelle est celle des temps anciens celle de 1328. —

Selon toute probabilité, notre chartreuse et l'église paroissiale avaient avoir été situées comme suit (comparer le plan ci-joint que j'ai imaginé). Je représentant diverses églises qui sont encore debout et que j'ai vues et me rappelant tout ce qui a été écrit et ce que j'ai lu relativement à notre couvent, je me figure la chose de la manière suivante : Le chœur sacré restait debout auprès du mur oriental de l'église (le chœur qui figure encore sur notre plan paroissial). Le côté nord de l'église demeurant libre, car sous notre latitude, avec le climat que nous avons, il eût été téméraire de bâtir un couvent au nord. Par contre, là où se trouve le clocher construit en 1761, il a dû y avoir autrefois une tour qui peut-être n'était pas très élevée. Le couvent se joignait à cette tour de telle façon qu'il formait avec l'église un angle droit. Ensuite le monastère faisait un nouveau un angle droit et courait parallèlement à l'église, du côté sud. Ainsi l'église (designée sur le plan par la lettre a), l'aile occidentale (b) et l'aile méridionale (c) du couvent, formaient un carré ouvert du côté de l'orient. (Ce plan n'a peut-être rien qui vaille, il me paraît plein de contradictions, dit le traducteur). — Ce carré formait la cour du couvent, au milieu de laquelle se trouvait une fontaine ou citerne. Le côté oriental était occupé par d'autres bâtiments (d. e. f.) qui étaient à une certaine distance de la cour dont il s'agit d'être question, et qui s'étendaient jusque dans les lieux où sont aujourd'hui les jardins de l'hôtel « Ville de Hambourg » et les maisons voisines. On m'a raconté qu'on a extrait autrefois du sol où sont ces jardins beaucoup de pierres qui provenaient de fondations. C'étaient précisément les restes des bâtiments qui dépendaient du couvent. C'était dans ces bâtiments qu'étaient les chambres des frères laïcs. Ceux-ci ne demeuraient pas comme les religieux chartreux, dans de petites maisons séparées, mais dans un grand édifice commun appelé *corrosie*. A l'ouest et au sud du couvent proprement dit, se trouvaient adossées plus ou moins au mur extérieur, les « laures » ou « cellules » des religieux. Ces « laures » ou cellules n'étaient pas des chambres, comme

comme dans les autres couvents, mais de petites maisons séparées, peut-être adjacentes, peut-être aussi séparées les unes des autres par desuelles étroites (sur mon plan elles sont indiquées par des traits). Il pour ait y en avoir de 14 à 16. Le chartreux vivait dans la solitude qu'il se soit choisie, pres que comme un prisonnier condamné à la détention cellulaire. Chaque petite maison était habitée par un religieux auquel elle offrait une petite chambre d'habitation, une petite chambre à coucher, une toute petite chapelle qui, peut-être, dans certaines cellules, servait en même temps de chambre à coucher, et une petite cuisine. Souvent aussi un petit espace était réservé à des outils d'artisan, car les religieux devaient se livrer beaucoup aux travaux manuels. Derant chaque cellule il y avait un petit jardin, contigu au grand jardin du couvent. - Les ailes (b. et c.) de l'abâtiment du couvent contenaient les pièces suivantes : l'aile (b) attenait à l'église et fermait l'oratoire commun. Là se faisaient les prières communes ; on y lisait la Bible, (ces chartreux étaient après tout de braves gens. Ils connaissaient la Bible et la lisaient, dit un note le traducteur), on y récitait la vie d'hommes pieux etc.. Puis venait la grande salle du chapitre ou locus capitularis (Dipl. 59.) où se réunissait le chapitre du couvent, c'est-à-dire, tous les moines proprement dits avec leur chef, le prieur. Dans l'aile méridionale (c), probablement à l'angle des corps de bâtiment b. et c. se trouvait la belle et grande bibliothèque du couvent. On n'y voyait naturellement pas de livres imprimés, mais uniquement des livres écrits à la main. Ce n'est qu'à partir de 1480 que les premiers volumes in-folio et in-quarto firent leur entrée dans le couvent ; ce devaient être des merveilles pour l'œil du chartreux adonné à copier des livres. - Après de la bibliothèque était le réfectoire. C'est là que les repas communs se prenaient solennellement à certains jours de l'année. Il y avait aussi dans ces ailes, probablement au dessus des pièces qui viennent d'être nommées des chambres pour les hôtes distingués ou pour les religieux de l'ordre qui étaient de passage.

Dans les dépendances du couvent, dans les bâtiments qui étaient à quelque distance, du côté de l'orient, se trouvait tout d'abord la corrie (d.) ou le logement des frères laïques. C'est là que logeaient les frères laïques, du service et des autres offices desquels il sera question dans le chapitre 20. A côté de la corrie

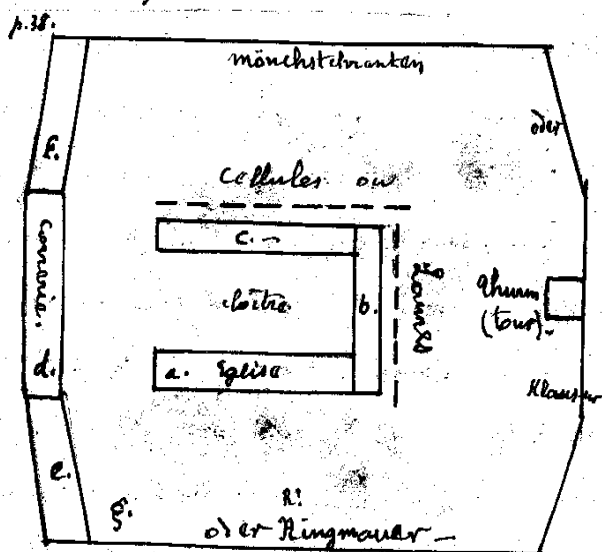
correrie était l'hospice, où l'on recevait les pèlerins et les malades ; le bâtiment destiné aux voyageurs ordinaires étrangers se trouvait tout près de la porte d'entrée (g) ; j'en désigne dans le plan par la lettre (a). Cet édifice était jadis absolument indispensable, car alors il n'y avait pas d'hôtels et le couvent était en même temps un grand hospice. Dans le bâtiment (f) à gauche de la correrie était l'hôpital proprement dit, ainsi que la pharmacie. Là ont été certainement soignés bien des pauvres gens et ils y ont trouvé la guérison. — En outre il y avait des espaces souterrains. Il faut les chercher au-dessous des bâtiments du couvent proprement dit et de la correrie. Ces sous-sols servaient de prisons où se subissait une détention légère ou plus sévère (voir plus loin le chap. 20), et de caves. —

Toutes ces constructions étaient enfermées dans une enceinte fermée par une clôture qui était en partie en pierre et en partie une palissade. Cette enceinte avait pour but de défendre le couvent. Elle servait aussi de barrière que les moines ne devaient pas dépasser. A un point ou peut-être à deux, ce mur d'enceinte était flanqué d'une construction de forme ronde offrant l'aspect d'une tour. C'est ce que font ressortir des restes de fondations qu'on a découvertes autrefois. Naturellement deux ou trois portes étaient pratiquées dans le mur d'enceinte. L'une conduisait à la métairie du couvent. Cette métairie (vorwerk, signifie plutôt ouvrage avancé) existait dans presque tous les couvents, tenus-ais pas bien où elle était située. (D'après ce que l'auteur dira plus loin, chap. 52, en parlant de la construction du château, la ferme (maison basse) était au nord-ouest de l'église et du couvent, dit le héraut.) — D'après une communication que m'a faite M. le sénateur H. Biernatzki, le profond et savant topographe du Holstein, qui habite Ahrensböck, on a découvert dans sa cour, en faisant des travaux de drainage, des fondations dignes d'attention. Le mur, pour différents motifs, dispose à placer la métairie du couvent à l'endroit où est cette cour. (D'autres détails trouveront place dans le 29^e chapitre). — En effet le cimetière (Kirchhof) n'était pas assez vaste pour recevoir toutes ces constructions. Le lecteur pourra se faire une idée de la grandeur de ces constructions s'il considère que les pierres qui ont servi à former la plus grande partie de la rue de notrebourg proviennent des ruines du couvent. Il faut en dire autant des pierres avec lesquelles le château du prince a été édifié. Des vieillards m'ont aussi parlé de tas de pierres qui provenaient également de l'ancien

l'ancien couvent. A l'occasion de la plupart des enterrements que j'ai faits, j'ai constaté que nous ensevelissons nos morts dans un terrain formé de décombres. Notre cimetière est un sol couvert de ruines d'un fies passé. Des fosses ont été tirées en ma présence de grosses pierres qui faisaient partie de fondations.

Dans l'histoire de la chartreuse de Marienthal près de Rostock j'ai trouvé une autre preuve qui me démontre que mes suppositions ne sont pas improbables. La chartreuse de Rostock fut également construite en 1397. Ici les bâtiments secondaires dépendant du couvent étaient au nombre de huit. Et ce couvent était beaucoup plus petit que le nôtre qui était si riche. A Ahrensböck les bâtiments accessoires étaient en maçonnerie à panneaux, mais en tout cas leur nombre, la métairie comprise, était certainement de huit. A l'exception de la courrie et de l'hospice, ces bâtiments servaient soit à abriter les chevaux du couvent, les boeufs, les brebis etc. soit à remettre les équipages des voyageurs. Un grand nombre de chevaux étaient nécessaires à cause du mauvais état des chemins. Les transports qu'on peut faire aujourd'hui avec deux chevaux, en exigeaient autrefois six ou huit. L'un des bâtiments dont j'ai eu de parler portait le nom d'écurie des chevaux de selle. D'après les statuts de l'ordre des chartreux, le nombre des brebis et des chèvres ne devait pas dépasser 1800, celui des vaches ne devait pas être supérieur à 60. On pouvait garder 6 bœufs engraisés et 16 étalons. Mais tout cela exigeait plusieurs bâtiments.

Voici un plan que j'ai cru avoir été à peu près celui des bâtiments de la chartreuse qui avaient été construits sur le cimetière d'Ahrensböck.



Note du traducteur: Il ne copie pas ce plan, qui n'a l'air de n'avoir pas grande valeur. On le trouvera au chap. 15 de l'étude de M. Wallroth et au n° 16 du journal. L'auteur aurait mieux fait de nous donner le plan de la chartreuse de Rostock qu'il a visitée. — Voici la reproduction de ce plan qui n'est en effet aucune ressemblance et ne donne aucune idée d'une chartreuse. — p. Pal. B. —

Si les démarches que j'ai faites pour retrouver le véritable plan de la chartreuse sont couronnées de succès, j'ai m'empresserai de rectifier le plan que j'ai eu de donner.

Dans une vieille chronique de Henri Rehléin, qui n'est que manuscrite et qui se voit à la bibliothèque de Lübeck, j'ai trouvé, page 132, l'observation suivante :

« En l'an 1398 a été bâti le couvent d'Arnsbach dans le Holstein, et des vierges religieuses y ont été installées. Mais plus tard ce couvent a été changé en un couvent de chanoines par Albert Notten-Borchlin, chanoine de Lübeck, qui lui a fait don de grands biens. » Rehléin a écrit sa chronique en 1568, par conséquent près de 200 ans après la construction de notre couvent. C'est peut-être dans cette chronique que le célèbre Dankwerth a puisé ses renseignements, et telle est l'origine de l'erreur qui veut qu'un couvent de religieuses ait existé d'abord à Ahrensböck. Les faits que j'ai rapportés prouvent que tout cela est à rectifier. C'est ainsi qu'une erreur historique se transmet d'auteur à auteur. Ce n'est qu'en 1750 que Hansen a fourni des données certaines. — La construction du couvent et de ses dépendances paraît avoir été à peu près terminée en 1602. — (Voir plus loin un supplément à ce chapitre ou la trouvera après le chapitre 56, lettre J.).

Chapitre 16. — L'Ordre des chartreux. —

(L'auteur indique en tête 2 ouvrages qu'il a consultés : Hippolyte Delloye. Leipzig 1756 et un autre imprimé à Mairan 1837. — Le traducteur ne donne qu'une que la fin du chapitre qui d'ailleurs n'est pas long. — p. p. b.)

Abégé de la vie de St Bruno. — St Bruno s'est établi à la chartreuse avec six compagnons. — « Là, ils croyaient pouvoir gagner le paradis par des bonnes œuvres. » — Statistique de l'ordre des chartreux. — Pendant les 800 ans de son existence cet ordre, il faut le reconnaître, a conservé l'estime universelle et a conservé la sévérité des mœurs. D'autres ordres, par contre, sont tombés bien bas. En 1510 l'ordre des chartreux possédait dans la province de Saxe (voir G. Lisch, Marquard Behr, pag. 12, note) les neuf maisons suivantes :

1. — Domus Gratiae Dei prope Hettin. — 2. — Domus Paradisi in Marissa in Prussia (Danzig).
3. — Claustrum Marissae prope Hildesheim. — 4. — Misericordiae Dei prope Frankon (-ford).
5. — Templum Marissae prope Lübeck (Arnsböck). — 6. — Lacus Marissae prope Rostock.
7. — Corona Marissae in Pomerania. — 8. — D. Pater Dei prope Schienelben in nova

in Nova Marchia (Schleswig dans la nouvelle Marche - Neumark.)

9. — D^r Pacis Mariae in regno schuerme (sic pour suecia). —

Scieu des chartreux. . . . Stat crux d'au, volutur orbis. —

Je n'ai pu jusqu'à présent, malgré toutes mes recherches, découvrir le sceau particulier de notre chartreuse d'Ahrensböck, dont il est souvent question dans le diplomataire, comme pag. 150, 152, 156 etc. . . Je suppose qu'il portait l'image ou le nom de Marie, puisque notre couvent s'appelait « Marienkampel » l'empire de Marie. Le sceau de la chartreuse de Marien près de Rostock portait l'image de Marie avec l'enfant Jésus et la devise : des Marien humilitatis (Lisch, p. 10). Toutefois le S (sit) remarqué par Lisch n'est peut-être qu'un ornement. J'ai l'espérance de pouvoir encore présenter notre vieux sceau à mes lecteurs. (Voir le supplément tout à la fin de l'ouvrage.) —

Chapitre 17. — Les habitants de notre chartreuse d'Ahrensböck.

1. — Le prieur ou Abbé. . . . L'abbé ne pouvait franchir les limites du couvent que lorsqu'il devait faire un voyage dans l'intérêt de la maison. Ces limites du couvent qui n'étaient pas les limites des moines, dont il a été question au chapitre 15, étaient les limites des propriétés du couvent. . . . Le prieur d'un couvent était le visiteur ou l'inspecteur ou surveillant d'un autre couvent. C'est ainsi qu'en 1491 notre chartreuse fut visitée « ordinaire », par le prieur de Marien près de Rostock (Dipl. 135). A cette époque notre abbé était même le visiteur principal de la province deaxe d'alors. Les annes et priores précédèrent l'élection. . . . Une liste exacte et sûre de tous les abbés d'Ahrensböck sera donnée dans le chap. 36.

2. Le Vicaire. . . . (l'auteur a consulté Haliot). Les fonctions de vicaire étaient quelquefois remplies par le procureur. . . . Mon opinion est que les fonctions de vicaire et de procureur étaient séparées. Elle est confirmée par une lettre qui a été publiée dans les « Archiv et de l'histoire de l'état et de l'histoire ecclésiastique de Schleswig-Holstein », vol. 5, pag. 209 « et écrit qui est de l'an 1526 nomme necessairement le vicaire Simon et le procureur Pierre. —

3. — Après le vicaire venait le Procureur ou l'économe (Dipl. 152.) qui surveillait les frères laïcs. Qu'il ait pu sous sa garde les ollats ou les enfants mineurs offerts au couvent.

courant par leurs parents, et leur ait donné l'instruction, c'est une affirmation téméraire, non démentie, du Dr Kuss, pasteur de Hellingen. Le savant Helldorff parle des oblates comme étant les mêmes que les domés. Le procureur avait autre chose à faire que de s'occuper des enfants. Il avait à s'occuper de l'administration... Son champ d'activité était la maison des frères ou la courrie. C'est lui qui distribuait aux moines leurs aliments... Il pouvait franchir les limites des moines et même les terminus majeurs dans un rayon de huit milles....

4. - Venaient ensuite les Moines proprement dits ou les religieux appelés aussi frères. Ils formaient le chapitre.... En 1491 ils reçurent le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'évêque (Dipl. 135). Ils n'osaient jamais franchir la clôture ou les murs du couvent ou murs des moines, ou limites du couvent... Il sera encore question des moines chasteux dans le chapitre 18. -

5. - Au dessous des moines étaient les Frères laïcs, ou Frères ou Couvers. Si les moines étaient les poux boudons de la ruche, les frères laïcs étaient les abeilles ouvrières.... Ils étaient au nombre de 16 à 25. Voir le chapitre 19. -

6. Les Noivices étaient les recrues du couvent.... Aucun jeune homme n'était admis au dessous de 20 ans.... Il n'était pas permis de demander si le novice apportait des biens avec lui....

7. - Les Donnés appelés aussi oblates ou Radditi (une ligne manquée ici)... l'office des serviteurs. Ils étaient primitivement au nombre de sept, ils s'élevaient plus tard jusqu'au chiffre de 50. Leur vêtement.... eux aussi ils n'osaient pas franchir la clôture de la chauxteuse. -

8. - En outre, dans quatre documents de l'as 1508 (Dipl. 144) il est question de Donati hospites. Le Dr Kuss pense que sous ce nom il faut entendre si des gens riches qui avaient fait beaucoup de bien au couvent d'Ahrensbock, qui avaient été reçus plus tard dans le couvent et lui avaient cédé toute leur fortune à condition qu'ils recevraient le vêtement et la pension. Ils n'avaient pas fait de vœux, mais devaient cependant demeurer toujours dans l'enceinte du couvent. Je crois cette manière de voir inexacte. Le Dr Kuss m'a l'air de confondre les Donati hospites avec les prebendiers du prebendarié. On ne trouve rien dans la règle à cet égard. La question est difficile à élucider. Ces Donati hospites n'étaient-ils pas plutôt

pas plutôt des domestiques d'église qui temporairement se... (la ligne qui suit est illisible, mais le dernier mot me fait supposer que l'auteur a voulu dire : qui temporairement se sont constitués serfs de la chartreuse). Seulement il me faut nommer les Donats comme Pierre le fait dans son grand ouvrage encyclopédique, 1825, lettre C, pag. 13. Tous ceux qui entraient au service du couvent étaient exemptés de service militaire à l'étranger, n'étaient pas obligés de partir pour faire la guerre à l'étranger. Ils n'étaient tenus de participer qu'à la défense du pays particulier, de combattre que dans les limites du Holstein. Ainsi les domestiques du couvent retiraient un avantage réel du fait qu'ils servaient le couvent. Les Donats vivaient en commun, n'avaient pas de propriétés particulières, devaient observer la chasteté et recevaient de la chartreuse tout ce qui leur était nécessaire. —

g. — Il y avait enfin les prébendiers (Probendarii). Il paraît que c'étaient des gens qui vivaient de leurs rentes au couvent. Nous trouvons le nom de l'un d'eux, c'était un certain Jean Ellingsten qui, après être devenu prébendier, partagea ses biens entre la chartreuse d'Ahrensböck et ses héritiers (Dipl. 97). Lui aussi, ils vivaient en commun dans l'enceinte du couvent, et devaient obéissance à l'abbé et à l'ordre tout entier, cependant s'ils jeûnaient le vendredi ce n'était que par piété, et non par devoir. En dehors du couvent ils pouvaient manger de la viande à l'exception du mercredi et du temps de l'avent; ils ne pouvaient toutefois rien faire passer aux autres habitants du couvent et devaient se tenir éloignés des moines pour ne pas leur inspirer l'esprit du monde. Ils étaient tenus de faire connaître aussitôt au prieur tout ce qui pouvait nuire au couvent, et d'observer la plus grande pureté de mœurs. Il n'y avait naturellement que des hommes parmi eux. Les femmes n'osaient jamais pénétrer au-delà d'un seuil et dans l'enceinte du couvent. (Si l'auteur avait pensé à cela quand il fit le plan de la chartreuse, aurait-il enfermé son église paroissiale dans l'enceinte, il y a justement le traducteur en note). — Le genre de vie de ces prébendiers n'est pas décrit clairement par Helg. (459-452). En tout cas, ils étaient laïques et ne portaient pas de costume ecclésiastique comme les Donats eux-mêmes.

Tout ce qui vient d'être dit peut être très important pour l'histoire de la civilisation, mais n'est cependant pas très facile à saisir. Puisse les chapitres suivants répandre

répandre plus de clarté. ce qui a été écrit sur ces choses et ce qu'on peut lire dans d'autres livres manque souvent de clarté et a l'air d'un fouillis. Une grande prudence est nécessaire quand on veut s'occuper de ces questions. Dans quel coin du Schleswig-Holstein sont cachés les six livres du couvent qui auraient pu nous ouvrir un coup d'œil intéressant sur la vie de ces temps-là? Le surintendant Hansen de Plön les a vus encore en 1759 et n'en a fait usage que médiocrement. Où se trouvent le « grand registre » et « l'histoire du couvent d'Amesbøke » du prieur Paul de l'an 1450? Où sont les livres de comptes de notre chartreuse, comme on en trouve encore au couvent de Preetz? Où est le terrier ou livre cadastral de notre temple de Marie? Peut-être les pages sont-elles dispersées parmi toutes sortes de livres. La plus grande partie est probablement déchirée et dispersée. Où est le grand catalogue du couvent d'Amesbøke qui se trouvait encore en 1760 dans les archives principales de Plön? Peut-être à Copenhague? Mais trêve de plaintes! Avec des regrets on n'écrit pas l'histoire de notre localité devenue célèbre. En effet, Ahrensböck fut un lieu célèbre et la chartreuse fut riche; grande fut l'influence qu'elle exerça sur les contrées environnantes. Une vieille chronique slave écrite pour un auteur inconnu (voir Lindenberg pag. 210, Syntagone etc. Dr. Fabricius 1706) fait également mention de notre chartreuse « d'Amesboken, près de Lubek », dont il place l'origine en l'an 1398, et oublie pas de nommer sa sœur la chartreuse de Mariendeh près de Rostock.

Le chiffre des habitants du couvent variait entre 50 et 100. ces hommes étaient logés dans le couvent ou dans le Klosterorwerk (vorwerk veut dire ouvrage avancé, dehors d'une place de guerre, restituable. Il faut entendre par là les bâtiments d'exploitation rurale, la métairie, peut-être la maison bastille (le bast.). Plus de 12 chiens puissants placés ça et là gardaient la maison. —

L'église était desservie par le Kirchherr (seigneur de l'église), le presbytere ou le prestér (ces trois termes désignent probablement le desservant de la paroisse, le curé, le pasteur), le sacristain ou custos, tous appartenant à l'état ecclésiastique (je me demande combien de personnages l'auteur croit être désignés par ces cinq noms, tous? tous étaient présents du bast.). — Les livres nombreux de la bibliothèque du couvent qui attestent l'élévation peu commune des chartreux, procurent au couvent de la réputation et de la

et de la gloire. Des jeunes gens recevaient-ils l'instruction à la chartreuse? C'est douteux. En tout cas, le professorat n'était pas la tâche du pieux, du vicair ou du procureur, c'était peut-être la tâche des prêtres et de leurs compagnons. Un maître parait porter le nom d'écolâtre (scholasticus); il s'appela plus tard maître l'école.

Chapitre 18. — Les moines Chartreux. —

(« J'ai abrégé plusieurs des chapitres précédents, soit le traducteur, j'abrègerai encore celui-ci »)
Il faut que nous nous occupions d'eux encore. Comme j'en ai déjà raconté, ils habitaient de petites maisons séparées, appelées cellules, laures (Dipl. 145). Description de la cellule - le costume - Meubles et outils - ustensiles de cuisine - Instruments pour les jardins. - nourriture des religieux. Les religieux d'Athensböck ne recevaient de vin que exceptionnellement. Le pain était fait de farine de seigle ou de farine de blé non passée au blutage. En fait de boissons, la chartreuse reçoit les dons suivants: De Jean Kule, prévôt d'ans l'île de Fehmarn, elle reçut en 1493 la somme de 200 marcs de Lübeck, placée à 8 %. Après sa mort, les moines d'Athensböck devaient avec ces 8 marcs, s'acheter 5 tonnes de bière de Hambourg, une tonne le jour de l'anniversaire de la mort du donateur, une autre le jour de Noël (Hausen 80). -

En 1399, il fit à la chartreuse un nouveau don, celui d'une rente de 32 marcs à Wannekendorpe pour du vin. En 1397, l'évêque de Lübeck, Eberhart, lui légua 1400 marcs de Lübeck. Sur les intérêts de cette somme, 50 marcs devaient être prélevés pour acheter du vin destiné à réconforter les religieux. Par un testament semblable Henri Schwenkel fit également don au couvent de vin et de zutkost (c'est-à-dire un mélange entre l'ordinaire avec le pain, mais quel est ce? hodi.) (Archives d'histoire politique et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, t. 192). - Un certain Tegenfritz fit don en 1418 de 1100 marcs et d'une rente de 90 marcs pour l'achat de bière d'Embeck et de Wismar (cervisia vulgo medena, Meeds, aujourd'hui Mett). -

Repas communs, récréations... L'usage de la viande était sévèrement interdit, c'est pourquoi on s'adonnait beaucoup à la pisciculture. Aussi y avait-il un grand nombre d'étangs autour d'Athensböck. Le savant chroniqueur comte Henri Rantzau, dans sa chronique d'imbrique (I, 35) énumère même 400 étangs situés dans le voisinage d'Athensböck. Il raconte qu'après un certain nombre de années les religieux faisaient leur ^{distillation} d'écouler, s'en allaient de la rive sur le sel rendu à la vol.

à la culture et, la moisson faite, rétablissaient l'étang. Christiani raconte la même fait dans son histoire des duchés de Schleswig et de Holstein (IV, 305). Il cite de 365 à 400 étangs et dit que tous les quatre ans le sol des étangs était alternativement livré à la culture ou couvert par l'eau. La chartreuse tirait l'anguille du bel étang à anguilles qu'elle possédait près de Plön. (voir à cet égard chapitre 28), Ingens dépêche alors employées...

Revenons à la sérénité de la vie des chartreux. Discipline... tête rasée... solitude... prière, méditation, étude, copie de manuscrits, horaire manuel, là où nos morts représentent aujourd'hui vivaient jadis ces saints singuliers, là méditaient ces moines habillés de blanc, là vivaient ces hommes logés dans des cellules. Là, autour de l'église, ils se promenaient seuls en méditant sur la mort et sur le renoncement au monde, fuir le monde, éviter le péché, se rendre ainsi : dignes du ciel et l'acquiescer, telle était la voie noble mais d'angereuse qu'ils avaient eux mêmes choisie. Tout autour le mur d'enceinte du couvent était goudré et muricillé. Mais le péché franchissait néanmoins le mur, pénétrait dans la cellule et chuchottait des tentations à l'oreille du moine. Quand j'en me promène silencieusement dans notre cimetière, j'interroge quelquefois par la pensée ces lieux que les moines n'habitent plus et je leur demande : Chartreux, aviez plus de paix, plus de repos, plus de charité, plus de confiance en Dieu ? Étiez-vous vraiment heureux ou bien la réclusion du couvent faisait-elle comme un joug lourd sur vous ? Il me semble alors entendre une voix qui me dit : Nous cherchions, nous faisons des efforts, nous nous imaginions que nous pourrions acquiescer une félicité plus grande, et cependant — c'était un rêve. Tu ne seras sauvé que par la grâce de Dieu...

Chaque samedi les religieux se réunissaient à l'oratoire (chapelle) pour y prier. None (à trois heures après midi). on y lisait des chapitres de la Bible et on y récitait des formules de prière. Ensuite le prieur ou un frère désigné par lui entendait la confession. Les moines devaient dire surtout s'ils avaient observé le silence pendant toute la semaine. Car le devoir principal, effrayant des chartreux était le silence (Dipl. 135. 145). Ce n'était qu'à certaines heures du jeudi que le silence pouvait être interrompu. Il en était de même aux fêtes de chapitre. Si néanmoins le moine

Le moine avait parlé, il était flagellé. 'Ingratiers extravagants'. - Même aux heures consacrées à la conversation il n'était permis d'aborder que des sujets ^(religieux).

Après avoir terminé son noviciat, le chartreux (comparez le chap. 17 n° 6) était reçu solennellement dans le monastère et faisait le vœu suivant: « Je N. . . promets fidélité, obéissance et amendement de mes mœurs devant Dieu et devant ses saints et les reliques de cette chartreuse qui a été edifiée à la gloire (en l'honneur) de Dieu, de la ~~ste~~ Vierge Marie et de St Jean Bte, en présence du supérieur N. . . » - Lorsqu'un moine était à l'article de la mort, on répandait des roses sur sa couche, comme signe de contrition et de préparation à la mort. Puis on faisait la prière des agonisants pour le mourant. Après la mort on lavait le moine et on lui mettait sur sa tête, un cilice, des bas et des souliers. Pendant 3 jours on disait des messes pour lui afin que son âme fut délivrée des peines du purgatoire. Le jour de l'enterrement, il était permis aux religieux d'entrer dans la salle du chapitre, de s'adresser des consolations et de prendre leur repas deux fois en commun au refectoire. Aucun religieux ne pouvait posséder; il devait être pauvre comme tous les confrères; tout appartenait au couvent.

Chapitre 19. — Les Frères Chartreux laïcs, les pénalités du couvent et une poésie de religieux. —

Il a été bien peu question du frère laïc au 17^e chapitre. Entrons ici dans de plus amples détails. Pauvre frère laïc, ta vie était sans prétention! Le frère laïque, appelé aussi convers, c'est à dire converti, se distinguait déjà par le vêtement du moine proprement dit. Leur vêtement . . . leur vœu . . . Quoique notre chartreuse d'Ahnensböck n'eût pas été construite en l'honneur de St Jean Bte, son nom était cependant prononcé dans la formule du vœu, comme il a été dit. (Holtzbo).

Ils devaient se tenir éloignés des moines . . . Leur travail était pénible et fatigant, leur nourriture mauvaise. Ils devaient se lever la nuit . . . cependant ils recevaient un peu de vin les jours de fête et un peu de bière les jours de la semaine. Parmi les frères laïcs il y avait le cuisinier, le sous-cuisinier, l'apprenti cuisinier et le boulanger . . . Il y avait en outre un cordonnier, un froutonnier, un maître boucher et d'autres . . . Il y avait aussi parmi eux un architecte, c'est ainsi que le diplomate

- rium (147), cite vers 1514 le père Marguand architecte. De même il y avait parmi eux le vogt (l'intendant, l'inspecteur, le bailli) ou vogt (Digt. 147, 152). - Parmi les donateurs domestiques du couvent (voir plus haut chap. 17 n° 7), il y avait le premier domestique, le menuisier, le tisserand (togheler) et le portier etc... Tous, comme les moines, étaient placés sous une surveillance sévère. Et non seulement le vœu d'un frère laïc, mais aussi les statuts, qui s'appliquaient aux autres habitants du couvent, prescrivaient des ordres sévères. -

Ceci nous amène à parler des peines des chartreux. Conformément aux prescriptions du fondateur Bruno, tout récalcitrant devait être expulsé de l'ordre. Plus tard d'autres peines furent établies, comme des pénitences sévères, la flagellation, des pratiques humiliantes, l'incapacité d'exercer aucune fonction, la détention, l'incarcération à vie etc... non seulement le frère laïc en fuite, mais aussi tout religieux sorti du monastère pouvait être arrêté par tout prieur, et en outre il fallait recourir au bras séculier et à la police brachii secularis. Tous ceux qui avaient gravement troublé l'ordre de la maison devaient expier leur faute par une dure prison sans espoir de délivrance (sine omni spe liberationis), et subir souvent cette peine dans une autre chartreuse (comparer Lisch 29, notes 1 et 2). - C'est ainsi que sur la place de notre couvent et dans les profondeurs de notre cimetière actuel maint cri de douleur a été poussé par des prisonniers condamnés à des années de prison. Il y a cependant lieu de se rappeler qu'alors, comme au moyen-âge, toutes les peines étaient dures et sévères. On se permettait alors des brutalités qui, Dieu soit loué, ne sont plus qu'isolées aujourd'hui. Les tribunaux civils aussi maltrattaient les criminels et les prisonniers et la peine de mort était à l'ordre du jour. La bastonnade, la torture, des sentences de mort promptement exécutées ont été très communes jusqu'au plein 18^e siècle. Ainsi les peines en usage dans les couvents ne paraissent pas bien sévères. Et la but que l'ordre des chartreux se proposait, il cherchait à l'atteindre avec une abréviation et une fermeté effrayantes. Citons ici quelques peines qui furent infligées :

Hans en raconte, pag. 84, d'après le tonier d'Athensböck, la condamnation suivante :
 « Un paysan irascible, Linje Kroll, ne se contenta pas d'adresser des paroles grossières à un moine, Hans genten, il se livra envers lui à des actes de violence. Il est dit dans le tonier
 - 7 -
 tonier

terrier : il le prit par la barbe et le poussa indignement contre le mur de la maison. Bien que cet homme eût mérité la mort, les moines ne le condamnerent qu'à une amende de dix florins de Rhin, qu'il dut payer par termes. » Il faut observer ici que par là l'existence d'une brasserie à Ahrensböck vers 1500 est démontrée. Le moine Hans Gentens se trouvait évidemment en dehors des petites limites, remplissant un office pour la chartreuse. La brasserie dépendait de la métairie ou maison basse (Klosterwerk), comme cela se voyait aussi dans d'autres couvents. Cette brasserie se trouvait probablement à l'endroit où est, du moins en partie, la grange de la maison du bailliage. Une carte de 1773 porte une brasserie à l'endroit désigné. Cela se rapporterait parfaitement avec la position que j'ai attribuée au (Werk) à la métairie du couvent dans le domaine d'Ahrensböck, (voir plus loin chap. 42). - Alors la brasserie était inséparable d'une grande exploitation rurale. Et le Werk était précisément le lieu de l'exploitation rurale de notre chartreuse. - Un autre fait est raconté par Hansen, pag. 85 : « Il arriva un jour que Marguand Strucks de Curau arracha la barbe à un moine, à frère Pierre. Pour cela le coupable dut porter autour du cimetière de Curau un cercle d'une demi-livre de Lubeck et, avec douze femmes et filles, demandant pardon d'avoir ainsi infligé de mauvais traitements, il dut en outre payer au couvent 12 marcs d'amende (brüche, amende je suppose) somme importante alors. » Le fait, que le frère en question portait la barbe nous fait voir que c'était un frère laïque. Les moines ne portaient pas la barbe.

Naturellement le couvent exerçait lui-même la justice. En 1323 le couvent de Reinfeld, par exemple, avait même reçu le privilège d'arrêter les gens qui avaient fait du mal au couvent et de les punir (Hansen, 127). - Esch (Marguand Bahr, 29) parle de la rédetention que dut subir un chartreux qui s'était soulevé et s'était réfugié à la chartreuse de Mariencho près de Rostock. Toute désobéissance, toute désertion et toute insubordination contre les lois de la chartreuse étaient considérées comme péché mortel. - (Le brave homme !! - p. P. B.).

Pour finir, reproduisons les vers suivants qui décrivent la vie des moines chartreux et que le moine Nigellus Witeker a composés et insérés dans le Brunellus ou Speculum stultorum vers l'an 1320, comme l'a fait plus tard l'évêque Brant dans son

raison (sabarque) des fou. Nigellus ridiculise dans son *speculum stultorum*, les faibles de son temps. Je ne permets de traduire ainsi en allemand ces vers qu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique de Neander vol. 5. 1. pag. 513. Le moine Nigellus se suppose dans une chartreuse et ne sait ni bien ni mal à dire, mais ceci :

On me donne une cellule que j'habite seul,
 Je n'y ai aucun compagnon, et je n'ai pas non plus de serviteurs sous la main,
 Je chante seul le psautier et je prends seul mes repas,
 Le soir j'ai gagné (je cherche) mon lit. La lumière est interdite au moins.
 Il est interdit ~~d'être~~ ^{d'être} ~~à~~ ^à tous et pour toujours de manger de la viande :
 cela est permis aux malades que la lèpre consume.
 Aucun ne va aux foires pour vendre les procès ;
 Et le peuple sot n'est pas attiré par des Ave Maria.
 L'hôte est salué avec joie et son repas s'améliore ^{se prépare?} rapidement,
 Un mot sorti de sa cour assaisonne ce que l'on peut offrir. —

Chapitre 20. — Lumière et Ombres. —

Après avoir jusqu'ici raconté aussi impartialement que possible la vie de notre chartreuse, il convient de peser ce qu'il y a, dans cette vie, de bon et de mauvais. (Jusqu'ici l'auteur a fait réellement preuve de modération. Dans ce chapitre, il expose ses idées de protestant. Je le traduirai presque intégralement. Le traducteur). — Les institutions monastiques et les couvents ne sont pas un fruit des temps modernes, où tout le monde se livre au travail et où toutes les forces humaines s'adonnent à une activité féconde en résultats. Ces institutions ne sont pas l'œuvre du temps actuel qui met les questions religieuses bien après les affaires politiques, qui ne vit que pour le présent, pour l'heure qui sonne, et qui ne considère l'avenir que comme la continuation sur cette terre de la vie temporelle et présente. L'ordre des chartreux et la chartreuse d'Ahnst. b. i. c. k ne sont certainement pas les enfants du présent qui ne songe qu'à poursuivre, multiplier, utiliser les grandes découvertes du siècle dernier et les découvertes presque surhumaines de notre siècle, et à les faire servir à de nouvelles inventions. La chartreuse ne serait pas possible à notre époque, on l'appellerait une institution de paresseux, un refuge de rêveurs ; elle ne serait pas possible à notre époque qui par toutes ses découvertes, ses travaux et ses œuvres

est appelée à dominer la terre et ses diverses contrées, et qui ne parle que des choses d'ici bas, de la vie de ce monde, de travaux terrestres; à notre époque qui, par suite de tous ces travaux, s'attache uniquement à la terre, tandis qu'elle ne fait plus attention aux hauteurs célestes et les oublie; à un siècle qui est grandiose, viril, actif, portant la main à l'épée et à la hache, mais qui est aussi exposé en danger d'en plus voir la lumière de la grâce de Dieu. Pour ce temps (présent), l'ordre des chartreux serait une chose incomprise, une absurdité. Pour les temps actuels, tout couvent est une chose disparate et inutile, une main morte et inerte. Les temps modernes ne veulent plus entendre parler de chartreuse. — Mais l'homme qui est arrivé à la force de l'âge, doit-il oublier les rêves de sa jeunesse? Peut-il dire: je méprise ma jeunesse avec ses rêves et ses désirs? Lui est-il permis de mépriser un temps où la pensée s'élèverait vers la prière, faite peut-être sous une manière trop sentimentale? Le soleil de midi qui est à l'apogée de son éclat, doit-il oublier qu'avant il a répandu de plus faibles rayons et moins de chaleur et rougira-t-il de son premier état? Et ce que l'humanité se développe sous la main de Dieu ne doit-elle pas reporter avec reconnaissance sa pensée sur les étapes que Dieu lui a fait parcourir? — L'homme instruit a-t-il le droit de mépriser le maître qui a façonné sa jeunesse ignorante, et cela parce qu'il la surpasse? Le temps des institutions monastiques et des couvents était l'enfance et la jeunesse de l'humanité chrétienne. Et de même que l'enfant qui est sans idéal, qui est dépourvu de l'enthousiasme propre à son âge, qui n'a pas les fiers élans de la pensée, paraît digne de pitié, le christianisme, dans sa jeunesse, devait passer par la période des couvents. Celui qui jette des regards méprisants sur cette période du moyen-âge et la considère comme un temps déplorable de rêverie et de mollesse, ne comprenant pas aux développements de l'histoire, n'a aucune idée de la pensée grandiose, surhumaine, parfois trop orgueilleuse, qui était à la base des institutions monastiques. Cette pensée était celle-ci: mépriser le monde et son éclat, se dévouer à toute propriété particulière, servir la corporation et être entretenant par elle, vivre dans la pauvreté et la communauté des biens, châtier le corps par amour pour l'âme, et ce qui est l'essentiel, vivre dans la pratique de la prière. Cette pensée

grandiose d'aurait, Dieu le voulait, prendre vie, se revêtir d'une forme tangible se réaliser à moitié. Si presque tous les courants, à l'exception des plus sévères, des happistes, des Minorites et des chartreux, sont tombés en décadence, si après six siècles d'existence ils se sont corrompus, s'ils n'ont pu se conserver saints que pendant quelques siècles, cela prouve que la pensée qui a présidé à leur fondation était irréalizable et a fait son temps, mais il est juste de reconnaître combien elle est grande. Notre Luther a vécu, non pas 800 ans, mais 1500 ans. Dieu a appelé Luther dans un couvent, puis l'a fait sortir de sa cellule pour le jeter dans le monde et l'opposer aux institutions monastiques quand celles-ci eurent fait leur temps. -

En parlant comme je l'ai fait, je ne veux pas faire l'éloge de la vie monacale, je ne fais que reconnaître sa nécessité historique et voulue de Dieu. Je ne perdrais pas mon temps à raconter l'histoire de notre chartreuse, si le couvent avait fait une œuvre immorale, s'il avait fait du mal aux contrées environnantes, s'il n'avait abrité que des fauconniers et des hypocrites prudents sugeant la sainteté. Pour cela mon temps me serait trop précieux. Mon but, c'est de faire la peinture des lieux où, dans des temps sauvages, agités, grossiers, bien des âmes ont trouvé la paix, où de grands travaux physiques et intellectuels ont été accomplis, où de nombreux malades ont été soignés, où de pauvres aliénés ont été accueillis miséricordieusement, où des pauvres nombreux ont été nourris gratuitement, presque journellement, où de sauvages comtes et princes ont appris à fléchir le genou. C'était une époque étonnante. La pieuse solitude, la société d'hommes vivant saintement, la méditation, la culture fatigante de la terre, étaient pour beaucoup un besoin intérieur. La fleur de nos campagnes ne supporte pas toujours la lumière d'ailleurs douce du soleil et ses ardeurs. Elle se ouvre après les lueurs de la lune qui se reflètent dans la rosée du soir, c'est aussi ce que recherchaient les anachorètes et les moines. -

Nous n'aurions qu'une connaissance bien imparfaite de l'antiquité, nous n'aurions pas la science que nous possédons, si les couvents n'avaient pas existé. Ce n'est peut-être qu'après de longs siècles que nous eussions pu conquérir un livre que le couvent, semblable à une bibliothèque silencieuse, a copié avec soin et nous a conservé. La civilisation menacée par une époque ignorante et guerrière, se réfugia dans

Dans l'enceinte des couvents sous la garde des moines. C'est des couvents que sont sortis la plupart des écoles chrétiennes. Des découvertes importantes ont été faites par des moines dans la solitude savante du cloître. Des cellules des couvents sont sortis les plus grands peintres, des sculpteurs immortels, et dans les allées solitaires des couvents ont été créés des tableaux impérissables. Les couvents ont produit des architectes qui se sont répandus dans tous les pays et ont édifié des églises et des palais d'une beauté merveilleuse. Dans l'enceinte des couvents retentissaient les douces harmonies de la musique et les ancêtres intellectuels des maîtres de l'art muséal ont été des moines. Par les moines, des déserts ont été transformés en jardins délicieux. L'agriculture et l'économie domestique ont trouvé parmi les moines des commissaires et de sages promoteurs. Les couvents cultivaient les arbres avec une habileté qui est connue. A une époque d'agitation, d'orage et de belliqueuse on trouvait précisément dans les couvents : la fidélité à ses convictions, la sincérité, la fermeté du caractère, la sagesse, la profondeur de pensée. A côté des chevaliers mondains couverts de leurs brillantes armures, les chevaliers du renoncement, les moines, étaient de paisibles ouvriers. Le nombre presque incalculable des couvents qui existaient alors en démontre déjà le besoin. Un couvent était donc un hospice, un hôpital, un asile d'aliénés, un refuge pour la vieillesse, une école, une maison de prière, une maison de missionnaires, un foyer de civilisation. Les moines étaient les missionnaires les plus ardents. C'est la pensée du célèbre Herder. (Traduire la poésie de Herder reproduite par notre pasteur, ce serait inutile, dit le traducteur. — 27 ou 28 vers). —

D'autres temps suivirent. Les sévères règles monastiques se relâchèrent; la paresse alla s'installer parfois, souvent même, dans les costumes monastiques, des fainéants voulaient vivre commodément et se donner des airs de saints; des vices inouis se cachèrent derrière les murs des couvents, et ces lieux saints se peuplèrent d'individus désireux d'échapper au service militaire ou de ne pas payer les impôts. Seule la grande sévérité de notre chartreuse parvint à éloigner ces gens-là. L'ordre de chartreux seul resta noble jusqu'à la fin; notre chartreuse périt dans une noble fierté. — Et cependant ne rapporte-t-on pas, sur notre chartreuse, bien des choses inquiétantes? Elle nous apparaît sous l'aspect d'une prison

avec détention volontaire. Vivre dans un pareil détachement du monde, dans un silence semblable, n'est-ce pas quelque chose d'effrayant ? Renoncer à toute sortie un peu lointaine, éviter le contact d'amis, se priver de tout plaisir, même des plaisirs permis, c'est cruel. La pensée fondamentale de notre chartreuse est grandiose, mais elle n'est pas vivante, c'est une pétrification sans mouvement, c'est un silence saint, mais c'est le silence du cimetière. J'appellerai la vie de la chartreuse une mort lente qu'on s'inflige à soi-même, un enterrement anticipé. Il nous est difficile de bien comprendre la vie d'une chartreuse. La trouver ridicule, c'est se tromper; la tourner en ridicule, c'est par trop facile; l'admirer, c'est impossible; l'embrasser, c'est révoltant. Le silence n'est pas naturel; il est tout à fait indigne de l'homme et Dieu ne le commande pas. Et cependant il ne faudrait pas passer en levant les épaules; il convient de s'arrêter un instant, de s'étonner et de réfléchir. Seule, la prière touche le spectateur. Qu'y a-t-il donc de faux dans tout cela ? Ce qu'il y a de faux, c'est que le religieux s'imaginer pouvoir gagner le ciel et faire profiter les autres de sa sainteté. Si cette supposition était vraie, la conséquence, la vie de couvent serait à conseiller. Mais parce que cette supposition est fautive, tout luthérien doit se dire à la vue de l'ordre le plus sévère : Serviteurs inutiles, saints originaux, rêveurs étonnants, retournez dans le monde et servez y Dieu au sein d'un monde qui travaille. Le couvent est inutile et se base sur une erreur. — Aussi, lorsqu'arrive la maturité du temps, l'enveloppe se déchira et le contenu (le fruit), la piété sauvee, la science conservée, la civilisation recueillie, sortit de son enveloppe consumée et se montra en plein jour, comme le papillon se débarrasse de son cocon, l'abandonne à la pourriture et prenant ses ébats dans l'air bleu, symbolise le rejuvenissement. (voir chapitre 44. —).

Chapitre 21. — Des prix et des salaires à l'époque du couvent, pendant l'espace de 1400 à 1500. —

Auteurs à consulter: Zeitschrift für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte (Revue de l'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg) vol. XI, pag. 167 et suivantes et quelques ouvrages cités précédemment. —

Il n'est pas facile, mais il est intéressant de rechercher le prix des denrées et du travail

il y a 650 ans. Ces recherches nous ramènent à notre chartreuse. Malheureusement nous ne pouvons pas baser nos investigations sur les livres du couvent que nous n'avons pas sous la main et qui sont dispersés. Pour donner à cet égard à mes lecteurs une image de notre chartreuse, j'ai recouru aux terriers et aux livres de comptes du couvent de bénédictins de Marienfeld du campus Mariæ près de Breez. Ces livres existent encore et ont été publiés en partie. Les prix de Marienfeld comme nous saurons aussi ceux d'Ahrensböck. Les comptes du couvent de Breetz combleront les lacunes que nous rencontrons ici. Et si, exauçant mes prières, M. le professeur P. Hassé de Kiel publie, conformément aux promesses qu'il m'a faites, les livres de la chartreuse d'Ahrensböck, qui se trouvent probablement dans les archives secrètes de Copenhague, il sera facile de suppléer à ce qui fera défaut. Les prix devaient être les mêmes à Breetz et à Ahrensböck, parceque aux deux endroits ils subissaient entièrement l'influence du prix du marché de Lübeck. Les conditions et les prix de la main d'œuvre différaient sans doute de ceux de la vieille ville hanséatique. Maint ouvrier de Lübeck travaillait plus volontiers pour le compte des couvents voisins que dans la grande ville, parcequela il était mieux rétribué. Quant à l'ouvrier des champs qui ne trouvait pas toujours du travail à Lübeck, il était heureux d'en trouver au couvent. —

Notre couvent, qui était riche, avait toujours un certain nombre d'ouvriers permanents. Les terres de la chartreuse disséminées dans 42 (!) villages et lieux (voir plus loin chapitre 29), étaient pour la plupart entre les mains d'emphytéotes qui avaient à payer en argent, mais surtout en nature, en produits naturels de toute espèce, leurs redevances au couvent. Il est probable que, seule, la métairie voisine (aujourd'hui ferme d'Ahrensböck) et quelques autres prés, champs, forêts et étangs, peu éloignés étaient exploités par la métairie du couvent. A la tête de cette métairie était un « maître de la métairie » avec une métayère. Le maître (le chef) était logé et habillé, recevait un jardin et de 4 à 10 marcs de Lübeck. Cet argent lui était payé en deux fois : c'était le salaire de l'été et celui de l'hiver. Ce salaire n'était pas mauvais. En effet, 80 ou 50 ans auparavant, un syndic de Lübeck, ainsi un prête haut placé, ne recevait que 40 marcs par an.

La journée d'un ouvrier qui travaillait, en temps de moissons, à côté des domestiques propres

proprement dits du courant ou des domés (voir plus haut chap. 17. n. 27) étaient établies, de 1400 à 1450, au prix de 1 à 1 et 1/2 schilling (sou), de 1450 à 1500 au prix de 2 schillings (sous) avec la pension. A l'époque des moissons qui devaient se faire rapidement, on employait aussi des ouvriers ou servantes. on calculait en argent de Lübeck : 1 livre = 20 schillings (sous), 1 marc = 16 schillings (sous), 1 schilling = 3 mittes (blanches), 1 mitte = 4 deniers, ainsi un schilling = 12 deniers. —

Voici un tableau représentant des prix :

En 1415, une paire de souliers pour servante coûtait	2 sch. 3 den.
" 1416, une paire d'autres souliers	2 " 6 "
" 1419, une selle	1 marc.
" " une coussin de selle	4 "
" " une bride	12 "
" 1422, une selle de domestique	12 "
" 1421, 100 pièces de ? (acier de charue ?)	8 "
" 1420, une paire de wagenbügel	1 " 2 "
" 1420, une chelle	2 " 2 "
" 1420, un « messorken »	9 "
" 1420, une paire de pérons	3 m. 1 " 2 "
En 1458, une paire de crampons à glorie coûtait	3 marks.
" 1423, un fer de charue (soc)	1 m. 6 "
" 1421, une bêche avec sa cuvette	1 m.
" 1421, une pelle en fer	2 "
" 1413, une serrure et la clef	4 "
" 1420, une serrure de porte	7 "
" 1423, une lanterne	5 "
" 1429, 200 clous à lattes	10 "
" 1458, 100 clous à deniers ?	10 "
" 1458, 10 crochets de 7 aune et 8 aunes	1 m. 8 "
" 1419, 1000 pierres à bâtir (probablement briques)	7 "
" 1423, 2600 pierres à bâtir (briques) et 2500 pierres (tuiles)	58 m. 4 " 6 "
" 1464, 100 pierres à l'âtre (briques)	5 " 0 "

1464, 10000 pierres à bâtir (briques) contenaient	300 ars.	0.1 ch. 8. den.
1458, un quintal de plomb à fenêtres.	7 m.	7. sch.
1461, 6 quintaux de verre blanc.	6 m.	
1461, un verre de table.		3. "
1461, un glaive tout à fait simple.	1 m.	
1461, une hallebarde.		16. "
1468, deux marmites de cuisine.	4 m.	
1472, trois vaches grasses et un mouton.	7 m.	8. "
1430, un vase d'un ars.		9. "
1450, un agneau à tuer.		4. " 6. "
1450, une brebis.		8. "
" " une vache grasse.	2 m.	1. "
" " un boisseau de seigle.	2.	
" " un boisseau d'avoine.	2.	1. "
" " une meule de moulin.	32.	

Dans le commerce on procédait aussi par voie d'échanges. Au lieu d'argent, on donnait des vivres ou d'autres objets; payait quelquefois partie en argent, partie en ^(vins) ~~vins~~. Les traux de maréchalerie se faisaient généralement à Ahrensbock. Le couvent ne faisait venir de Lübeck que des armes et des objets d'art difficiles à fabriquer. Cependant il y avait déjà alors une horloger, qui parcourait le pays et qui offrait aux couvents ses services pour réparer les horloges des églises. Le traux coûtait 9 marcs, une somme considérable pour cette époque (relativement aux horloges de couvent, voir chap. 21 à la fin). — Un autre ouvrier ambulant était le chaudronnier. Il allait de ville en ville et de village en village. Il s'arrêtait aussi chez nous et demandait s'il y avait quelque casserole ou quelque chaudron à réparer, ou s'il y avait quelques ustensiles de cuisine à repolir. Il vendait aussi des marmites neuves et des chaudrons neufs. Pour réparer une marmite il demandait 1 marc 6 schillings (souds). —

Le maréchal ferrant était souvent vétérinaire en même temps et était bien rétribué. Pour ferrer un cheval il recevait 10 schillings (souds) ou 11 et 1/2 schillings (souds); parfois 2 schillings (souds) seulement, mais quelquefois aussi 1 marc 8 schillings.

8 schillings (sous). Le couvreur gagnait en 1415, comme maître 1 schilling 4 deniers par jour, et comme aide 10 ^{schillings}. Le travail était payé le double en 1465. Le salaire du mason et de ses aides était également élevé. Le rival ouvrier ou le mason proprement dit s'appelait « la treille », et recevait, en 1461, 8 mittes par jour, soit 32 deniers ou 2 schillings (sous) et 8 deniers. L'aide-mason recevait la moitié. Le charpentier n'était pas autant rétribué. Le mason ne pouvant pas travailler en hiver devait exiger en été un salaire plus élevé. L'ouvrier charpentier recevait 2 schillings (sous) et 4 deniers par jour, et l'aide 1 schilling et 4 deniers. Les jours de fêtes tous les ouvriers étaient régales au couvert et très bien : ils recevaient du rôt et du pain blanc. Tous les couvres mettaient de l'orgueil à cela. La nourriture journalière était d'autant plus simple ; on n'avait malheureusement pas encore la pomme de terre. Le sieur travaillait rarement à la journée, il était payé par planche. Le schneidbreit (signifie la planche ; mais le sciage d'une planche ou la taille à 2 marcs 8 sous, c'est cher, il y a certainement erreur dans ce chiffre. Le traducteur), coûtait 2 marcs 8 schillings pour le sciage. Le prix se réglait cependant là, naturellement, d'après la longueur de la bille et l'espèce du bois. Le pendeur de bois travaillait à la tâche. Une charge coûtait 14 mittes ou 56 deniers, ainsi 4 schillings 8 deniers. L'abatage était d'ordinaire une servitude des emphytéotes. Peut-être les pendeurs de bois recevaient-ils les racines des arbres déracinés comme supplément de leur salaire. Le bois n'avait du reste pas grande valeur. Ceux qui étaient la chaux se contentaient d'un petit salaire. La chaux se faisait d'ordinaire sur la place à bâtir. Le verre s'achetait dans les verreries, on se procurait du plomb à Lübeck et le verre et le plomb étaient remis au glasmäster (vitrier ?). Celui-ci était en même temps peintre sur verre. Le vitrier proprement dit posait seulement les vitres. Important était aussi le salaire des bergers. Dans le münchslach (c'est-à-dire Ahrensböck, Diplomatorium) il est souvent question de « l'engrainement » (mast). On entend par là la pâture des porcs dans les forêts, laquelle consistait en faine et en glands. Cette pâture avait de l'importance ; il en était encore question vers 1600 (voir chap. 52) ; elle est aujourd'hui hors d'usage. On avait des bergers de porcs pour garder les troupeaux de porcs qui étaient souvent très considérables. Les bergers formaient avec les bergers de vaches et ceux de chevaux une classe moyenne spéciale, celle des tribut-bergers. Pendant le temps du passage, ils vivaient en plein air et avaient, comme encore aujourd'hui quelques bergers, de petites charrettes ou des huttes pour y dormir.

y dormir. Il y avait encore d'autres ouvriers au milieu des donneurs et d'autres artisans parmi les frères laïques (voir plus haut chap. 19). —

La comptabilité et la tenue des livres de la chartreuse et de la ferme du couvent étaient confiées en partie au procureur et économiste du couvent, et en partie au maître de la ferme et à un autre religieux. Le procureur faisait avec le prieur tous les paiements. La perception des dîmes dans les villages et des rentes était faite par un frère au nom de la chartreuse. On rapporte qu'un moine nommé Hermen ou Hermann arpentait le territoire du village de Holzendorf (munc Holtdorf) en vue de l'impôt. Un autre frère laïque, Simon, fit en 1668 beaucoup de voyages (multas regressus) pour faire rentrer les impôts de Cloritz, comme le rapporte le territoire (cf. Hans en pag. 77 et 78). Le chapelain du couvent tenait aussi une partie des livres de l'économie domestique. Un prêtre même tenait un livre relatif à l'ingratitude ^{propter} qui rapportait beaucoup d'argent à notre couvent et demandait par conséquent une surveillance active. Pour cela il recevait une indemnité annuelle de 3 marcs 10 schillings, payée en deux termes, et en outre la pension, le logement et le vêtement. De jeunes prêtres étaient employés au couvent, au bureau de la comptabilité, et recevaient plus tard, si leur conduite était bonne, sur la recommandation du prieur ou de l'abbé, une des cures voisines, comme Gleskendorf, Cusow, Mienkerken, Bosow, Saron, Ratkow, Kersfeld ou Jnessow. C'était une très belle rémunération. Tout ce qui se faisait dans l'administration de la pêche était aussi consigné dans des livres. —

Note supplémentaire. — Voici, comme terme de comparaison, une liste de prix des années 1360-1400, telle que je l'ai trouvée dans le traité pour les écoles du professeur Mantel, 1862 pag. 28. Les prix sont en argent de Lubeck, mais faisaient aussi règle chez nous, à Ahrensböck. Une charge comprenait environ 23 tonnes. — Une charge de blé coûtait 9 marcs 12 ^{sous} schillings de Lubeck. Une charge de seigle 9 marcs. — Cent boisseaux d'avoine coûtaient 4 marcs, 8 schillings. Une tonne de graine de lin coûtait 3 marcs 4 sch. — Une charge de harangs (12 tonnes) de 6 à 12 marcs. — Cent boisseaux d'orge coûtaient de 5 à 8 marcs. — Une charge de bière de Wismar coûtait de 7 et 1/2 à 11 et 1/2 marcs. Un boeuf coûtait 2 marcs. — Un bon cheval coûtait 12 marcs. — 18 chevaux ordinaires coûtaient 6 marcs. Une vache coûtait environ 3 marcs de Rostock. —

Chapitre 22. — L'église d'Ahrensböck est livrée à la chartreuse.

Nous savons par le célèbre testament de Taques Krumbek du 14 dec. 1387 (voir plus haut chap. 12), que le comte Adolphe III avait donné l'église paroissiale de la Ste Vierge d'Ahrensböck et le droit de patronage au couvent à fondes (Dipl. 25). — Dès le 1^{er} janv. 1386 « Aleff » donnait au même couvent l'église, les biens de l'église d'Ahrensböck avec toutes les appartenances et dépendances (Dipl. 16). La donation fut confirmée à Oldesloe le 30 mai 1397, par le duc Gerhard le Grand (Dipl. 36). — Le 20 mai 1388 l'évêque de Lübeck Eberhard I^{er} Attendorn avait également, la première année de son épiscopat, confirmé tout cela et donné au couvent futur l'église paroissiale avec toutes ses propriétés, villages et biens, droits, revenus (obventionibus) et toutes les appartenances (pertinentiis) (Dipl. 31). — L'évêque de Lübeck Teas Dultmen fit davantage. Il statua, en date du 2 nov. 1399, que l'église paroissiale d'Ahrensböck avec toutes ses revenus, ses droits et ses cinq revenus (proventus) appartenait au couvent et lui serait réunie et incorporée. Toutefois la chose ne devait avoir lieu qu'après la mort du curé Henri Newes, qu'après que l'église serait ainsi devenue libre. Après cela tout devait appartenir en toute propriété au prieur et au chapitre de la chartreuse (Dipl. 40). — Cette donation a été confirmée par un acte du pape Boniface VIII du 16 février 1400, dont nous possédons encore le texte (Dipl. 45). — Il est vrai que par une bulle de l'an 1402 le même pape décréta que toutes les donations semblables d'églises à des couvents seraient révoquées dans toute l'Allemagne (Dipl. 58); mais le 3 juillet 1404 le pape Innocent VII rendit au couvent notre église « qui ne devait être séparée du couvent que par une cloison ». — Quatre années plus tard le curé d'Ahrensböck Henri Newes mourut et le livre du couvent (Diplomatorium) 59, document 48, s'exprime comme suit: Au nom de ^{notre} seigneur, Amen. En l'an de ^{notre} seigneur 1408, le 25 sept. à 3 heures... en la présence de moi notaire d'Etat et des témoins désignés ci-après, les religieux installés le prieur Henri et tout le chapitre des frères de l'ordre des chartreux de la chartreuse de Morientempel à Ahrensböck, diocèse de Lübeck, ont été appelés et réunis en chapitre dans la salle du chapitre. Le père prieur Henri a expliqué et rapporté qu'il a appris, il y a à peine dix jours, que le curé Henri Newes, d'heureuse mémoire, de son vivant recteur, c'est-à-dire curé et dernier possesseur de l'église

de l'église d'Ahrensböck, est mort. Cette église, a-t-il ajouté, a été donnée par l'évêque de Lubek, Jean, au prieur et au chapitre et cette donation a été confirmée par le pape. Après avoir entendu cela, tous les frères du chapitre assemblés élurent conformément au droit, à la justice et aux formes le prieur actuel Henri, qui déclara accepter sa nomination, leur procureur (procurator) vrai et légal, leur agent (actor) et factor et repré sentant spécial. Ils voulurent par là lui donner une mission spéciale, celle de prendre en leur nom possession de l'église d'Ahrensböck, de ses droits et de ce qui lui appartenait, en vertu des deux actes pontificaux que le prieur Henri avait entre ses mains.... Présents et témoins sont entre autres le chanoine de Lubek Albert Rodenberg et les prêtres et chapelains de l'église d'Ahrensböck Henri Wytk et Jean Wyt. -

Là dessus, l'abbé (le prieur) Henri alla immédiatement à l'église susdite avec les témoins précités. Il exhiba les lettres pontificales et répéta ce qui avait été dit dans la salle du chapitre... Ensuite il prit publiquement et notoirement (notorie est-il employé dans ce latin, de moines pour manifester), au nom de son convent et de ses frères, possession de l'église et de ses propriétés et demanda (requirit) au sacristain (custos) d'alors de l'église, nommé Jean, de lui présenter, en vertu des lettres pontificales, et comme signe de sa prise formelle de possession, de l'église d'Ahrensböck, les clefs et l'inventaire de l'église. Puis le sacristain, Jean entra dans l'église avec le prieur et avec les témoins, alla à la sacristie et remit lui-même (de ses propres mains) à l'abbé les clefs de l'église, les calices, les livres et les ornements sacerdotaux. Après réception de ces objets l'abbé en son nom et au nom des frères du chapitre rendit les mêmes clefs et les autres objets sacrés audit Jean comme au sacristain de l'église et lui recommanda de prendre soin de tout et de conserver tout avec fidélité. Ensuite l'abbé, après s'être aspergé (proclibatus) d'eau bénite, sortit de la sacristie et alla au maître autel de l'église. Il y trouva les offrandes des fidèles, il les prit humblement et respectueusement à l'autel sous les yeux de tous, et les mit dans sa bourse, ce à quoi personne ne fit opposition ni ne l'empêcha. (C'était dire silencieusement que désormais les offrandes devaient revenir au convent. C'était naturellement un droit très importants). Sur tout cela j'ai été prieur moi notaire d'Etat soussigné, de dresser acte ou instrument... Henri

Henri Holthusen, clerc du diocèse d'Hildesheim, notaire d'Etat par nomination impériale. . . j'ai écrit ceci de ma propre main. . .

Chapitre 23. — L'Intérieur de l'église du couvent vers 1400. —

La reproduction de cet ancien document, que beaucoup auront vu certainement avec plaisir, nous introduit précisément dans l'église devenue celle du couvent (1 an). Nous avons vu plus haut, chap. 9., que la partie orientale et la partie occidentale de l'église sont anciennes et pour ainsi dire de la même époque. Que la partie orientale soit ancienne, la voûte gothique de . . . nous le démontre suffisamment. Par contre, que la partie occidentale, c'est-à-dire la partie qui s'étend du grand arc sous lequel se trouve la chaire, jusqu'au clocher, soit ancienne aussi, c'est ce qui est à démontrer. (Il est donc vrai que la partie occidentale est la plus ancienne, et que la partie orientale, la partie gothique, est postérieure. Note écrite à la main, probablement par le propriétaire du livre-sic). — La voûte gothique date certainement de vers l'an 1327 ou des années suivantes. C'est précisément alors que l'arc gothique pointu était en usage chez nous. En parcourant l'espace qui est au dessus de la voûte, sous le toit, on voit que cette construction peut fort bien être vieille de 555 ans. Le couronnement des voûtes nous fait voir l'ancienne brique, telle qu'elle fut employée 62 ans auparavant, en 1276, dans l'église de notre Dame de Lübeck. On sait qu'alors la brique était beaucoup employée dans les constructions gothiques sur les côtes de l'Allemagne du nord; c'est un fait que Guil. Lübeck mentionne expressément dans son ouvrage (*Grundriss der Kunstgeschichte*, vol. II, pag. 26). Il est donc vrai que nous avons là des briques vieilles de 555 ans. Il est à remarquer aussi qu'au moyen-âge la fabrication des briques était beaucoup plus abondante qu'on ne le croit généralement. Sous le toit de l'édifice, dans la partie orientale, on voit des poutres très anciennes, en lourd bois de chêne, qui sont probablement là depuis bien longtemps. Tout à côté l'œil découvre des pièces de bois qui y ont été encastrées plus tard et d'autres plus récemment encore. Or ces vieilles poutres en chêne sont absolument semblables à celles qui se trouvent au dessus de la partie occidentale. Ce fait prouve que les deux parties de l'édifice sont à peu près de la même époque. Il faut admettre en outre que notre église, étant un lieu de pèlerinage, a été construite en 1328 dans des proportions plus vastes que les églises ordinaires de village.

Les deux

Les dons nombreux et considérables faits par les pèlerins permirent de donner à l'église des dimensions plus grandes, ce qu'exigeait aussi le grand nombre de pèlerins qui s'y donnaient rendez-vous. J'ai lu aussi dans un document du 11 avril 1460 (Dipl. 146), qu'il y avait plus d'un autel. Au chapitre précédent, il a été question d'un maître-autel. Il y avait aussi, par conséquent, des autels latéraux, comme cela se voit dans toute église catholique un peu grande. Un acte du 25 mai 1491 (Dipl. 135), permettait à nos religieux de dire la messe à tous autels de l'église d'Ahrensböck et il ajoute : « Il y a cinq autels dans cette église. » or si cinq autels y trouvaient la place nécessaire, l'église devrait avoir déjà à l'époque la longueur d'aujourd'hui. Mais pourquoi la seconde partie occidentale de l'église, du grand arc moyen jusqu'à l'orgue, est-elle sans voûte ? Pourquoi n'y a-t-il ici qu'un simple plafond ? ce fait est ^{précisément} principalement favorable à ma manière de voir, la partie occidentale était déjà prévue sous le plan, et peut-être avait-on aussi le projet d'y faire une voûte gothique. Toutefois on n'aurait pas pour cela l'argent nécessaire et c'est pourquoi on se contenta de construire un plafond. Les madriers qui surmontent cette partie sont aussi très anciens ; il en est de même des poutres en chêne, comme j'ai été dit. Mais l'arc le plus grand, celui du milieu sous lequel la chaire est placée, ne prouve-t-il pas que primitivement l'église se terminait là ? Pas du tout. La partie orientale était surmontée d'une voûte gothique ; on n'aurait pas l'argent nécessaire pour voûter la partie occidentale. L'arc du milieu était nécessaire pour servir d'appui à la voûte et au couronnement des voûtes gothiques de la partie orientale. A l'appui de ma manière de voir, j'espère encore observer qu'en 1397 les nombreux édifices du couvent étaient à construire et qu'on s'est bien gardé d'augmenter inutilement les frais par un agrandissement de l'église. L'église était déjà là, grande et belle. Il est dit dans la lettre d'indulgence de l'évêque Jean d'Almeida de Lübeck du 11 avril 1460 (voir chap. 15) que cette indulgence sera gagnée par tous ceux qui contribueront à l'édification de Marien-tempel, ce temple de Marie n'est pas l'église, mais la chapelle. Car dans le livre du couvent (Diplomatorium) le couvent d'Ahrensböck est appelé constamment Marien-tempel. Toujours notre église s'appelle Kerke (Kirche) ou ecclesia. or comme l'église a été construite dès l'origine avec ces modestes proportions, on a obtenu une belle église de pèlerinage avec un porche, un espace

espace central et un espace de derrière. (J'ai supposé que cet espace de derrière est le chœur, le chœur.) C'est ainsi qu'en perspective notre église paraissait plus grandiose qu'elle ne l'est en réalité. L'entrée principale était probablement sous le clocher, comme cela se voyait primitivement dans la plupart des églises. A celui qui entre par la porte du clocher notre église apparaît encore aujourd'hui, malgré les bancs élevés qui gênent la vue, sous la forme d'un espace allongé et imposant sans doute les beautés de l'édifice disparaissent à la vue des espaces latéraux garnis de planches auxquels les sièges sont adossés. Toutefois, il y a 400 ans, l'église devait faire un très bel effet. Une dernière preuve démontrant que les deux parties de l'église ont été bâties presque en même temps, comme j'en prétends, c'est l'inscription de 1761 qui est gravée sur l'une des pierres du clocher. Cette inscription désigne comme fondateur de l'église le Duc Jean III dont il est question dans les chapitres 8 et 9, et ne fait mention de personne qui l'ait agrandie; elle ne fait allusion qu'à la restauration, à la décoration et à la construction du clocher, ouvrages qui furent terminés en 1761.

Quel aspect offrait l'église à l'intérieur, vers 1400? Cet aspect était tout autre qu'aujourd'hui. D'abord, il est certain qu'il y avait cinq autels, et puis un sixième le maître autel (Diplom. 135). Les « cinq revenus » (bénéfices) qui ne proviennent) dont j'ai fait mention au commencement du chapitre précédent, ont trait à ces cinq autels. Vers cette époque une vicairie ou bénéfice ecclésiastique était jointe à chacun des autels latéraux. Ce bénéfice était à celui qui disait la messe pour les morts à cet autel. C'est ainsi qu'en date du 20 sept. 1385, par conséquent avant la fondation du couvent, Volquin Pargon donna comme vicairie une rente annuelle de trois marcs assignée sur une charrue à Heinecke dans la paroisse de Gleschendorf (Dipl. 15). — Volquin Pargon a fondé une messe universelle pour les âmes. Car d'après la croyance catholique presque toutes les âmes doivent passer par le purgatoire après leur mort. Les âmes peuvent être tirées du purgatoire par des messes et par des indulgences. Cela est possible pour de l'argent: car l'église peut tirer du superflu, en quelque sorte du capital, des bonnes œuvres des saints ce qui est nécessaire aux pécheurs pour payer leurs dettes. C'est ainsi que l'Eglise est devenue une maison de commerce et d'échanges et a reçu beaucoup de dons et d'argent. Sans cette croyance catholique on ne comprend pas la vie des couvents ni surtout le grand

le grand nombre d'autels. En même temps les religieux disaient aux divers autels de notre église des messes basses, pour prier pour l'âme des défunts qui avaient fondé et donné de vicairies ou des legs ou des donations. (La liste complète des vicairies de notre église se trouve au chap. 27). - Mais le fait qu'il est fait mention de ces cinq bénéfices en 1399, me prouve qu'alors déjà il y avait cinq autels dans notre église, qu'ainsi celle-ci eut dès l'origine la grandeur qu'elle a actuellement. Dans un acte de 1508 émané de l'évêque Guillaume de Lübeck et donné à l'entrée sont cités certains endroits de l'église où les moines devaient aller en priant (Dipl. 146. voir la fin du chap. 37). Tout cela nous montre une église telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le maître autel était surmonté de la statue de la Mère Marie, telle que la représente la vieille légende de l'aigle, du hêtre et de l'apparition de la Vierge (Diplom. 145. *imago Virginis gloriosae in humis altare sublimata*). - Je ne sais pas ce qu'est devenue cette statue. Du reste le maître autel était ou plutôt est ~~notre~~ grand autel actuel. A la place du grand crucifix bien sculpté s'élevait dans un encadrement grandiose cette image miraculeuse de Marie pour inviter le peuple catholique au culte de Marie. Le crucifix actuel est le symbole de notre foi évangélique et nous montre ce qui est l'essence du christianisme; notre seigneur et sauveur Christ.

Des cinq autels latéraux l'un s'appelait l'autel de la Vierge (1^{er} crucif.) Dipl. 146 et 146. Il portait déjà ce nom à l'époque de la construction de la chartreuse, de Marienburg, par ex. en 1400. Les quatre autres autels latéraux ne portaient pas de nom, qui ne soit bien connue; ils se désignaient ^{ent} d'après la place où ils étaient érigés. C'est ce qui nous mène dans les anciennes chapelles latérales de notre église.

Chapitre 24. - Encore l'église d'Athensböck vers 1400-1500. -

Est-il possible de dire quelque chose de plus sur les chapelles latérales de notre église? Oui, en 1496 le chanoine Hans de Alxelde, domicilié à Hattorf, fit don à notre chartreuse d'une somme de 1000 marcs de Lübeck. Un anniversaire devait être célébré à perpétuité pour le repos de son âme (Dipl. 139). - La messe devait être dite dans la chapelle au-dessous de la chapelle de notre Dame dans l'église paroissiale. Notre église était aussi dédiée à Marie. Il ressort de ce qui vient d'être dit qu'il est question de deux chapelles. C'est probable que la chapelle de notre Dame était la partie de notre église qui n'est pas précisément intéressante.

embellie par le siège (banc) du bailli et deux autres sièges. Le qu'on appelle
siège du bailli était juste le siège seigneurial vis-à-vis de la chaire. Tout
cette chapelle de notre Dame renfermait un autel. Peut-être sur cet autel,
il y avait-il pas de tableaux repré- tant Marie, mais une statue de la
ste Vierge. Au dessous ou à l'occident de cette chapelle de notre Dame qui
forme aujourd'hui l'entrée principale de l'église, se trouve la seconde chapel-
le. Aujourd'hui elle est séparée de l'église par une paroi en planches. De-
vant cette cloison en planches s'élève le jubé qui fait face à la chaire.
C'est là l'ancienne chapelle que le chevalier Hans de Alverelde avait choi-
sie pour être le lieu de sa sépulture. En fait d'autre riche donation il avait
fixé là le lieu de sa sépulture. Il est vrai que le prince s'abreud ne repose
pas là; mort feld-maréchal pendant la guerre de Dithmarschen, à la ba-
taille livrée le 17 février 1500 près de Hemmingstedt, il est enterré, j'en suis sûr,
dans l'église d'Itzehoe. Il n'est guère probable que cette chapelle soit de-
venue plus tard le lieu de sépulture de la famille d'Alverelde. Là fut enterré à la
fin du siècle dernier un prince de Plön. Des hommes qui sont encore en vie ont vu
là les ossements momifiés. Le pasteur défunt d'Ahrensböck, Fabricius, a fait enlever
plus tard ces os pour les enterrer dans notre cimetière. Il n'y a pas longtemps que
son caveau a demi détruit a été comblé. La chapelle elle-même sert aujourd'hui
de dépôt de matériaux de construction et de chaux pour notre église. Peut-être est ce
là qu'était vers 1400 l'autel de la ste Croix (Diplom. 46); il y avait là, en tout cas, un
autel latéral. A ce lieu était attaché une indulgence.

Au dessus ou à l'est de la chapelle de notre Dame ou du siège baillival actuel se
trouve le siège qu'on appelle le siège des chevaliers (Kavalierstuhl); c'est l'ancien siège
des chevaliers de la cour princière de Plön. C'est là que, vers 1400, se trouvait la sa-
cristie, dont il est fait mention dans le chapitre 22 (Dipl. 61). C'était un beau local
pour une sacristie; il était rapproché de l'autel et se trouvait cependant dans la mur-
aille. Par conséquent la sacristie, la chapelle de la ste Vierge avec son autel et la
chapelle d'Alverelde avec un autel était au nord de l'église, diversément orne-
mentées à l'intérieur. Vis-à-vis de ces trois chapelles, le long du mur méridional de
l'église se trouvaient les trois autels latéraux qui n'ont pas de noms connus et qui
étaient

étaient dotés de vicaires et de revenus (beneficiis et elemosynis dotata, Dipl. 135). Un autel était situé vis-à-vis de l'ancienne sacristie, un autre vis-à-vis de la chapelle de la ste Vierge, un troisième vis-à-vis de la chapelle d'Alexelda. A partir de 1691 il fut permis aux chanoines de dire la messe aux trois autels situés au sud. —

Au-dessus de ces autels et dans les chapelles latérales se trouvaient des fenêtres ornées de belles peintures sur verre (mais beaucoup plus petites que les fenêtres actuelles. Note écrite à la main). Le docteur J. Lisch, conseiller-archiviste du grand duché de Mecklenbourg, fait mention de ces peintures dans les actes de la société d'histoire de Mecklenbourg, vol. XXI, 1^{er} trimestre, 1851, pag. 3. (Voir aussi le même ouvrage: Marquand Beler, pag. 4). Le roi et la reine de Danemark (?) avaient fait don de ces fenêtres. Peut-être était-ce le roi Albert de Mecklenbourg qui les avait données. Le duc Magnus de Mecklenbourg promit également, en 1477, de donner des vitraux à notre église (voir plus loin ch. 44). Ceux qui avaient été donnés par le roi portaient ses armes et étaient ornés de sculptures. Il y avait aussi des écussons qui étaient fixés à la voute gothique et qui avaient été promis par le duc de Mecklenbourg en souvenir de son père, le duc Henri IV, mort le 9 mars 1477. Par reconnaissance le couvent d'Ahrensböck reçut dans sa « fraternité », c'est-à-dire dans la confrérie de la chartraine le duc Magnus et sa mère la duchesse veuve Dorothea. Je ne sais pas ce que sont devenues les fenêtres peintes et les écussons de la voute. Peut-être ces objets ont-ils été utilisés dans quelque château ou détruits par les Suédois en 1534. —

Ce n'étaient pas les cloches actuelles qui, jadis, se trouvaient dans le clocher. Cependant l'église et le couvent avaient certainement leurs cloches. C'est ce qui est confirmé par le livre des religieuses (Dipl. 143, 145. campanis pulsatis). On ne peut rien dire de précis sur l'orgue d'autrefois. L'usage des orgues pneumatiques construites grossièrement s'étant introduit (répandu) en Allemagne à partir de l'an 1300, il faut admettre, vu la richesse de notre chartraine et l'amour des chanoines pour la décoration de leurs églises, que de petites orgues étaient déjà installées dans l'église d'Ahrensböck vers 1450. Si des orgues furent réparées à Meitz en 1460 (d'après des documents certains. Revue de la société d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, XI, pag. 198), il faut admettre que notre chartraine possédait aussi une de ces œuvres d'art. Une grande horloge doit avoir existé aussi pour le couvent et pour l'église.

Dès le 12^e siècle on avait dans les couvents des horloges à sonnerie munies de roues. Dès vers 1425 elles étaient très répandues dans les couvents et les églises d'Allemagne.

Chapitre 25. - Le patronage de l'église et le bénéfice curial d'Ahrensböck avant et après l'établissement du couvent. -

« Sous le nom de droit de patronage on entend l'ensemble des droits qui ont été acquis sur une église ou sur des fonctions par suite de fondation » (dit François Möhler dans son répertoire du droit canon, Schwerin, 1873, pag. 80). Les droits compris dans le patronage sont les suivants : Le patron a le droit de participer à la surveillance de l'administration des biens de l'église - le droit le plus important est celui de présenter à l'évêque un sujet capable d'être institué en fonctions vacantes - Le droit de patronage s'acquiert par fondation le droit de patronage d'une église par l'assignation de terres, par la construction et par l'assignation des revenus nécessaires pour la desserte de l'église. » Par conséquent Jean III le Doux, comte de Plön, avait acquis de plein droit par la fondation et la construction de notre église, par la donation de terres et d'argent et par l'assignation de divers revenus etc. le droit de patronage de l'église d'Ahrensböck. Par voie d'héritage, ce droit de patronage passa au fils de Jean le Doux, au comte Adolphe III. Celui-ci avait, dès le 1^{er} février 1386 (dipl. 16) donné au couvent à fonder l'église et les biens de l'église d'Ahrensböck avec toutes leurs dépendances et appartenances. Le testament connu de Crumbek du 16 déc. 1387 confirme cela très clairement en disant : « Parce que mon illustre seigneur, le seigneur Adolphe, comte de... m'a par ses sentiments de piété, a cédé et donné au nouveau couvent à fonder l'église paroissiale de notre dame d'Ahrensböck, dans le diocèse de Lübeck, avec le droit de patronage etc. » (dipl. 15). » L'année suivante, le 20 mai 1399 (sic, c'est 1388 qu'il faut), l'évêque Eberhard de Lübeck confirma la donation que le comte Adolphe avait faite au couvent à fonder d'Ahrensböck, de l'église et de tous ses droits et propriétés et spécialement du droit de patronage de l'église et de tout ce qui appartenait à cet égard au comte Adolphe et à ses héritiers, sans aucune réserve pour lui et ses héritiers. Encore une fois l'évêque parle de l'église et de son droit de patronage etc. Puis il continue : Pour nous, tout en louant (commendant) le pieux zèle dans le seigneur tout apaisé le seigneur comte Adolphe, nous avons accepté avec reconnaissance et comme nous étant agréable la donation précitée, Ludow

le don et la transmission du droit de patronage. Nous réunissons l'église susdite d'Ahrensböck, le patronage et tous les droits précités, revenus et appartenances audit couvent et nous lui incorporons tout... au nom du seigneur, en l'honneur et pour la gloire de notre seigneur Jésus-Christ et de sa glorieuse Mère la Vierge Marie... et en même temps nous la plaçons sous notre protection spirituelle et sous la liberté ecclésiastique. — Dix années plus tard, le 20 mai 1397, le duc Gerhard confirma la donation du comte Adolphe VII (dipl. 36). Le 2 nov. 1399, Jean XI d'Almen, évêque de Lubek renouvella l'acte de son prédécesseur Eberhard en faveur des chartreux d'Ahrensböck « auxquels le droit de patronage de cette église revenait conformément à la donation du seigneur comte de Holstein avant notre incorporation et union de l'église avec le couvent (Dipl. 40) ». C'est conforme au principe de droit ^{canon} qui dit : « le droit de patronage qui est fondé peut passer à d'autres par contrat entre vifs, s'il s'agit d'un droit de patronage personnel, la transmission ne peut se faire ni par achat ni par échange... mais bien par donation, qui, si elle est faite à un laïque, doit être ratifiée par l'évêque » (Möhlher pag. 81). Par conséquent notre chartreuse avait reçu juridiquement l'église et le droit de patronage. —

Les curés de l'église d'Ahrensböck, depuis la fondation de la paroisse jusqu'à l'incorporation de l'église au couvent, c'est-à-dire de 1328 à 1408, furent les suivants :
1. Wulfard de 1328 jusqu'en vers 1375. Il faut qu'il ait été jeune encore quand il obtint cette cure ou qu'il ait atteint un âge très avancé puis qu'il occupa cette cure pendant près de 50 ans. C'est lui qui acheta pour l'église la ferme et le village de Flörkendorf et d'autres choses. Je renvoie le lecteur au chapitre II où il a été question de cette acquisition (Dipl. 3. 5. 6. 7. 8.) Wulfard était en même temps prévôt de Hestz (1368). —

2. — Henri Mascheke fut curé d'Ahrensböck de vers 1375 jusqu'en vers 1390. Par rapport au chapitre II toutes les donations qui ont été faites à l'église d'Ahrensböck sous son administration et toutes les acquisitions qu'il a faites pour elle. Le 21 oct. 1400 les signeurs Ludeke de Böckwolde donna de l'argent pour faire prier ici pour le repos de l'âme de ce curé (Dipl. 48). (Voir concernant Mascheke Dipl. 12. 13. 15. 16. 19. 34. 35.)

3. — Mascheke eut pour successeur Henri Mewes, de vers 1390 à 1398. Celui-ci mourut le 18 sept. 1408. Il transmit notre église à la chartreuse (Dipl. 45). — (pendant l'épiscopat)

L'église d'Athensbäck ne devait être incorporée à la chartreuse qu'après la mort (un
 ecclésiastique et persona prae dicti domini Henrici Marescalci contigent, Dipl. 40). - Après sa mort
 qui eut lieu en 1408 dans une maison appartenant à la chartreuse et située à Lång
 Dankmerts-grube (voir plus loin, le chapitre 28), la chartreuse prit solennellement pos-
 session de l'église. C'est ce qui est raconté dans le chapitre 22. Il faut toutefois que
 Henri Marescalet se soit déjà remis de ses fonctions de curé dix ans avant sa mort, en
 1398. En effet, dès cette année là Jean de Hoya (ou Hoyer) fut nommé curé d'Ath-
 ensbäck. Celui-ci était chartreux. Et lorsqu'en 1398, ou 1399 au plus tard les relig-
 ieux prirent possession de la chartreuse, le nouveau curé d'Athensbäck devint même
 le premier prieur ou abbé de la chartreuse de Marienstempel d'Athensbäck (Hansen 67).
 (notre auteur ne sait pas que le supérieur d'un monastère est le curé d'une paroisse incorporée à
 son couvent et la fait servir par un vicaire. Le traduct.)

4. Jean de Hoya fut le dernier curé d'Athensbäck et devint le premier Abbé ^{en 1398. (sic).} du couvent.
 A partir de ce moment le couvent eut le droit de patronage de notre église, mais prit
 aussi des obligations. Par là les fonctions curiales subirent un changement. « Le
 changement d'une fonction ecclésiastique ne doit avoir lieu que lorsqu'il est néces-
 saire ou utile à l'église et lorsque les intéressés sont d'accord, et il ne peut avoir
 lieu que par décision de l'autorité ecclésiastique (pape ou évêque) avec l'assentiment
 de l'autorité civile. » (Möhler 76). - A Athensbäck le changement eut lieu « per in-
 corporationem », c'est-à-dire par le fait que les fonctions de curé furent incorporées
 à un couvent. Dans ce cas le couvent ou l'abbaye perçoit les revenus, mais doit
 aussi faire exercer les fonctions incorporées par un vicaire perpétuel. C'est ce qu'un
 vicaire est un représentant, un aide (ou un coopérateur). Ici le vicaire devait rempla-
 cer le curé d'Athensbäck manquant. C'était donc un administrateur paroissial. Il était
 nommé par la chartreuse, il était lui-même chartreux (sic), mais ne vivait pas dans
 sa cellule solitaire; comme curé il vivait au milieu de ses paroissiens et avait
 un prêtre auxiliaire, peut-être deux à ses côtés. Or comme il y avait déjà au
 couvent un vicaire ou le représentant de l'abbé (voir plus haut chap. 17 n° 2), le vicaire
 nommé par la chartreuse s'appelait « Monsieur le chapelain », à l'occasion de
 l'incorporation de l'église à la chartreuse (voir chap. 22) nous avons appris à connaître
 deux chapelains d'Athensbäck : Henri Mytil et Jean Myt (Dipl. 60). Sous le régime de ce
 - vicaire -

rent, les prêtres de notre église s'appelaient aussi presbytères et chapelains (aussi vice-rectores, note écrite à la main). Tous ces documents les plus anciens de notre couvent qui ne sont connus font mention de ce chapelain ou prévôt (Acte de 1385. Dipl. 15.16. 34.35.36). — L'évêque Jean de Lubek qui a déjà été souvent cité statue en 1399 que la chartreuse « devra administrer la paroisse d'Ahrensböck à perpétuité par un prêtre convenable (presbiterum idoneum) qui ne sera pas amovible à la volonté du couvent (ad nutum, commun amovibilem) mais qui ne vivra que pour sa paroisse (Dipl. 60). » La chartreuse s'est acquittée de ce devoir. L'acte qui fait voir le plus clairement l'attribution du droit de patronage à la chartreuse, c'est le 66^e document du livre des religieux (Du Diplomatorium), où l'évêque de Lubek, Jean VII Scheff autorise, en date du 10 avril 1428, le prieur ou le chapitre d'Ahrensböck à pourvoir la cure aussi souvent qu'elle sera vacante « ut singulis presbiteris ad regimen parochialis ecclesie in Arnsboken... in futurum, assumentis curam, animarum et altaris... dare et committere libere possit (Dipl. 83). » — Alors le curé (le prêtre) s'appelait aussi Kirchherr (seigneur d'église, ecclésiastique). Malheureusement nous n'en connaissons que trois. Les autres curés et chapelains, qui ont exercé ici leurs fonctions de 1608 à 1565 sont inconnus. Les trois sont Henri Mytek, Jean Mytkers 1608 et Hamming Gulte (Schultz) vers 1481. (Après le chap. 50 l'auteur cite d'autres curés et deux chapelains voir supplément au chapitre 36). —

Un sacristain de l'église citée dans le chapitre 22, c'est le frère Tey. Lui aussi avait certainement comme les prêtres et les chapelains sa demeure dans le couvent. Ses fonctions n'étaient pas sans importance. —

Chapitre 26. — Les Bulles d'indulgences de la chartreuse d'Ahrensböck. Le 11 avril 1604, l'évêque de Lubek, Jean VI Dulmer, publie la première bulle d'indulgences pour les religieux d'Ahrensböck. Par indulgence on entend la remise d'une pénitence, pour de l'argent, remise qui dans l'esprit de l'église catholique est faite à ceux qui sont vraiment pénitents, mais qui dans l'esprit du peuple est souvent achetée et vendue sans conscience. L'indulgence de l'évêque de Lubek est accordée dans les termes suivants : « A tous ceux qui étant vraiment pénitents et contrits et s'étant confessés, visiteront la chartreuse humblement et en priant, y entendront la messe ou y assisteront à d'autres exercices de dévotion, en outre à tous ceux qui contribueront

contribueront officiellement à la construction de la chartreuse ou à l'avancement des travaux, ou qui invoqueront à genoux la 1^{re} Vierge Marie pendant qu'on chantera le cantique « Heil der Königin Maria » (Salut à la Reine Marie), ou bien en chantant solennellement un cantique; à ceux qui, dans le dit couvent et devant l'autel de la 3^{le} Croix, réciteront humblement en mémoire de la Passion de Jésus-Christ « cinq Pater et autant d'Ave », nous leur accordons, autant de fois et chaque fois qu'ils le feront avec des sentiments d'humilité, en vertu des pouvoirs que nous tenons de Dieu tout-puissant et des apôtres Pierre et Paul, une indulgence de 14 jours (Dipl. 1491) ^{rel. 40!} Quatre-vingt ans plus tard, en date du 25 mai 1491, fut accordé aux religieux d'Ahrensböck l'autorisation de dire la messe (officiare - j'ai appose qu'il est ici question d'une autorisation, d'offrir la messe aux autels des chapelles et non d'autel il a été question plus haut ch. 24. le trad.), à trois des autels de l'église. Ces trois autels étaient pourvus, comme nous vu, chap. 24, de dons et d'aumônes. Le moine chartreux étant tenu à un silence perpétuel, les visiteurs ou surveillants de notre couvent, l'abbé Limothée et le procureur Gharwin, de la chartreuse de Marienhe près de Rostock (il sera question de cette chartreuse dans le chapitre 45) permirent (sic) que les religieux disant et célébrant la messe ne rompiSSent pas le silence vis-à-vis des personnes qui venaient et des étrangers, afin que la règle de l'ordre ne fut pas violée inconsidérément (Dipl. 135). - (L'autant ne paraît pas avoir bien compris le passage de l'acte cité. Comme la fait voir l'alinéa suivant, notre pasteur n'a pas compris les pouvoirs accordés à la chartreuse en cas d'interdit. Il confond aussi les indulgences avec le pouvoir d'absoudre de l'excommunication.)

L'indulgence de notre couvent acquit encore plus de renommée lorsque le cardinal et légat du Pape, Raymond, donna à la chartreuse, à Lubek, le 28 avril 1563, le droit suivant: « Dans le cas où des indisciplinés, pour n'avoir pas payé leurs dettes ou pour avoir frappé un prêtre (propter violentam, irreligiosam, personam, manuum, injuriam) auraient été excommuniés, puis voudraient être absous après avoir fait la pénitence imposée, alors, afin que pendant l'absence du prêtre (ou de l'abbé) l'absolution ne soit pas différée et retardée plus longtemps qu'il ne le faudrait, elle pourra être donnée aussi par le procureur du couvent ou par quelqu'un des religieux les plus anciens désigné à cet effet par le chapitre. Les religieux recurent aussi l'autorisation de dire la messe après exclusion des excommuniés, les portes fermées, mais sans sonner (non pulsatis campanis) » (Dipl. 1491).

L'indulgence de 1438 (?) est quelque peu originale et très intéressée. L'évêque de Lübeck Jean VII s'écrit publia de nouveau une indulgence de 40 jours en faveur de tous ceux qui s'occupaient par leur travail ou d'une autre manière à construire le pont et à réparer la route près de Plön (Hansen 92). Il s'agit ici du pont de Holsten près de Plön où notre couvent possédait une chapelle, un ermitage et une ^{tr.}cella et devait pour ce motif entretenir lui-même la route (voir plus bas chap. 28). Il était ainsi facile au couvent de bâtir et de faire bâtir. Au lieu de payer des ouvriers en argent ou accordait la rémission des péchés. Quel est de cela Martin Luther. En 1451, un évêque de Lübeck, Arnold Westphal, accorde de nouveau une indulgence à Ahrensböck; indulgence « par laquelle la rémission des péchés est accordée pour certaines bonnes œuvres » (Hansen 76). — En 1508, l'évêque Guillaume Westphal, et en 1511 l'évêque Jean VII Grimhold accordèrent à notre chartreuse des indulgences de vingt jours. Le dernier document est si important et si instructif que j'en résumerai pour en parler dans le chapitre 37. Il nous donnera une idée des cérémonies qui se faisaient à la chartreuse. Il ressort de tout cela que nos moines pouvaient aussi dire la messe : le privilège n'appartenait d'ailleurs qu'aux prêtres. —

Chapitre 27. — Fondations faites à la chartreuse pour anniversaires.

Le chapitre 23 nous a fait voir l'essence et le but des messes des morts. Nous donnerons ici une liste de tous ceux qui ont fait des donations semblables à notre église et à la chartreuse. La possibilité de la chose s'explique par les idées de l'époque et les croyances catholiques relativement au purgatoire. Comme presque toutes les donations sont faites dans les mêmes termes, je me bornerai à reproduire un seul acte de donation. Les autres donations et fondations sont faites avec des expressions semblables, toutes ont en vue le salut « de nos âmes, de l'âme de nos parents, de nos héritiers, de nos descendants et de nos ancêtres » L'âme doit joindre l'az, repos éternel. Le fondateur faisait une longue énumération d'âmes pour faire profiter le plus grand nombre d'âmes possible des fruits de son argent. Et la chartreuse disait : « ouï, ouï ! fondez et donnez, nous voulons prier ».

1. — Jacques de Crumbek, 1387, 14 dec. (Dipl. 26) pour mon âme, pour celles de mes frères, de mes sœurs et de mes parents. Et ailleurs déjà :

2. — Les frères Jean et Marguarete Ryke Brayden, cuyers, donnent 12 marcs de rente annuelle

annuelle à percevoir à Holstendorpe (nunc Holstendorf). L'acte est daté d'a. d. avril 1369 et donné à Heiligenhafen (Dipl. 5). —

3. — Jean Braide dit Berner donne à l'église d'Athensbück, pour un anniversaire, 8 marcs de rente et toutes ses propriétés à Holstendorf, 8 avril 1369 (Dipl. 5 et 6 et chap. 11 plus haut).

4. — Marquard Bundeishorede, appelé aussi Bunneshöft, fait don de la métairie franche de Brandirode^(a) avec le bois de Mumer (probablement terre nouvellement défrichée, note du trad.) et avec la grande prairie de Limmerhorst et avec l'étang, 6 mars 1386, cette donation est attestée le 9 sept. 1381 par le curé Laurent de Zarow (nunc Sarau) et par le curé Timmo de Griesow (nunc Griesau) Dipl. 12 et 13. — (a.) Brandirode était situé près de Steurade, dans la paroisse de Gleskendorf. Un lieu situé au sud-ouest du village porte encore aujourd'hui le nom de Brandirade. Un autre lieu situé au sud-ouest du village de Holstendorf porte encore aussi le nom de Mumerholt. Une terre emphytéotique située au même endroit s'appelle Munnerdick. La prairie de Limmerhorst est encore située aujourd'hui près du village de Steurade. En 1385 cette prairie est appelée Lymberhorst.

5. — Volquin Pargow donne une rente annuelle de 3 marcs assignée sur une charue à Steurade (nunc Steirade), 20 sept. 1385 (Dipl. 20). —

6. — Ludecke de Bockwold ligue le 21 oct. 1400, à notre chartreuse, 14 marcs à Schenstorp et 14 marcs à Steurade « dans la paroisse de Gleskendorf », (Dipl. 48). —

7. — Fromold Warandorp donne en date du 15 juillet 1491, tout son village de Grevenhagen (nunc Grebenhagen) à la chartreuse d'Athensbück. (Dipl. 55, voir aussi chap. 31 et 3). —

8. — Simon Odeslo et ses abbat, vassal d'Henri Heddingstorp, tous deux de Lübeck, donnent le 25 juillet 1409 la rente de 16 marcs à Steurade pour un anniversaire à Athensbück (Dipl. 66).

9. — Le comte Henri de Holstein confirme cette donation ainsi que l'acquisition de Wälstorp, Katteskaog et de Griesau presqu'entière par la chartreuse, pour le repos de son âme, 16 juillet 1413. (Dipl. 68). —

10. — Jean Grotor de Lübeck fait don au couvent de la ferme de Schonenkamp, l'est. à dire d'une partie de Curau, de Dakendorf et de Cashagen, 14 dec. 1418. (Dipl. 79). —

11. — L'évêque de Lübeck Jean VII Schelle donne au couvent les 50 marcs de rente qu'est fondée auparavant Henri de Bockwold et Henri Mascheke, curés d'Athensbück 10 avril 1428. (Dipl. 83). —

12. — Les frères Jean et Herbold Illingsten font don à la chartreuse d'Athreusböck de 50 marcs de rente annuelle dans l'île de Fehmarn et dans le diocèse de Schwerin, rente qui provient de la chartreuse de Marienche, 17 mars 1166. (Dipl. 86). —

13. — Detlow de Bockwold donna une rente perpétuelle annuelle de 1000 marcs assignée sur une charrie à Berlow (muni Barkau) ainsi que la concession d'un chemin aboutissant au lac de Barkau, 12 août 1146. — (Dipl. 94). —

14. — Le roi Christian confirme tous les droits de la chartreuse, renonce au rachat de divers villages etc. et accorde au couvent l'église près de Plön « afin que tous les frères du couvent demandent pour nous le repos éternel. » 8 nov. 1460 (Dipl. 106). —

15. — Le roi Jean et le duc Frédéric agissent de même, 14 janvier 1481 (Dipl. 124). —

16. — En 1496 le chevalier Hans de Alverde, domicilié à Haselhorpe, fit don de 1000 marcs pour un anniversaire perpétuel à dire dans la chapelle au dessous de la chapelle de la 1^{re} vierge de l'église d'Athreusböck (voir plus haut chap. 24). Il est dit entre autres dans l'acte y relatif : « ainsi pour le repos de mon âme et de celle d'Adélaïde, ma légitime épouse, de celles de nos parents et de nos amis, vivants et morts... et de toutes celles pour lesquelles j'en demande, et aussi de celles de feu Hans Poggenisch et d'Anne son épouse, ma chère sœur, (je fonde) une messe perpétuelle à dire tous les jours à la gloire et au honneur de la 1^{re} Vierge et de tous les saints... laquelle sera célébrée avec vigiles et messes de requiem... (Dipl. 140). —

Chapitre 28. — Deux propriétés de la chartreuse d'Athreusböck à Plön et à Lübeck. —

En 1485 l'évêque de Lübeck Albert II Krummendiek donna à l'abbé d'Athreusböck Georges, la permission de bâtir à Plön une chapelle en l'honneur de St. Antoine et d'y dire la messe, sans préjudice toutefois pour le curé ou recteur de l'église de Plön. Notre chartreuse possédait aussi un ermitage ou une cellule à Plön, là où se trouve aujourd'hui l'auberge Fegeltasch. Tout près de là était une église que notre couvent avait achetée de Joachim de Kiren pour 105 marcs de Lübeck (Hansen 248.1a). Le titre de ce document est reproduit dans les archives d'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V, pag. 189. D'après cet acte, l'achat eut lieu en 1424. Le roi de Danemark Christian renonça en 1460 au rachat de l'église située près de Plön, près du port Holsten, et affirma que les chartreux pouvaient

pourrait installer un ermite à l'ermitage près de Plön, et que cet ermite pourrait surveiller l'écrille précitée (V. p. 107). — On voit par là que l'ermite dépendant des chartreux avait en même temps la surveillance de la pêche de l'anguille à l'écrille; comme prêtre il avait probablement à dire la messe dans la chapelle de St-Antoine. (Hier nous a dit que cet ermite était prêtre. Le trad. — Reste à savoir s'il y a là-dessous p. 83). — La raison pour laquelle cette chapelle était précisément dédiée à St-Antoine, c'est probablement que St-Antoine était honoré tout particulièrement à Plön. Il avait aussi le privilège d'être le saint protecteur des poissons; il convenait donc parfaitement à une localité riche en lacs et en poissons comme Plön. Il a déjà été question, dans le chap. 25 de l'entretien de la route qui conduit au pont de Holsten près de Plön. Consultez également les Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. 5, page 202. —

Notre chartreuse avait fait aussi une acquisition, à Lübeck, l'acquisition des documents de Lübeck, vol. 4, page 775-776, rapporte les dessus ce passage. C'est d'abord ce passage latin du document auquel nous l'empruntons: Domum quandam, quondam Benthin pictoris, sitam infra Daneward, sicut jacet prope domum, haffennann... pro digne de eadem, domo uti possint ad inhabitandum, ad beneplacitum, consilium et quousque consilio poterint. Et quolibet anno pro eadem debent nomine talie prodigii debita et talie communis de eorum solidos libicenses... Solus illi magister Michaelde qui hoc habet in eadem. » C'étaient les conditions auxquelles le conseil de Lübeck abandonnait à la chartreuse d'Ahlensböck la jouissance d'une maison sise à Lübeck. Domie le 17 mars 1399. Voici en allemand ce que ce passage latin veut dire: « une certaine maison qui a appartenu jadis au peintre Benthin et qui est située au-dessous de Daneward, près de la maison de haffennann... pourra être utilisée par les moines comme demeure selon leur bon plaisir et comme il leur semblera bon. Et chaque année sous le nom d'une collecte (dans le latin) du moyen âge talia est fait souvent pour collecte, peut-être aussi pour impôt), d'une spécialement et générale, ils devront payer pour la maison dix schellings (10 s.) de Lübeck, sans préjudice pour son propriétaire actuel Michaelde. » (J'aurais tant aimé bien fait de ne pas traduire cette traduction qui n'est autre que l'original. L'auteur ne sait pas ce que c'est que la taille. Le trad.) — C'est dans cette maison que mourut en 1408 le curé d'Ahlensböck Henri Meines (voir plus

plus haut chap. 25), qui peut être y était logé gratuitement. Une autre fois encore il est question de cette maison. Un chandrier de Lübeck avait établi sa demeure trop près de cette maison. La chartreuse s'en plaignit et il fut fait droit à sa plainte en 1494. (Hansen, 81). —

Chapitre 29. — Les Possessions étendues de notre couvent. —

Après les petites propriétés dont nous venons de parler, nous allons énumérer les terres étendues, les villages etc... qui sont devenus, soit par voie d'acquisition, soit par donation, la propriété des chartreux d'Athensböck et qui procurent au couvent de grandes richesses et une grande considération. Comme les prêtres et les moines du moyen-âge ne percevaient pas d'intérêts et, à plus forte raison, ne se livraient pas à l'usure, ils consacraient autant que possible leur argent à l'acquisition de biens-fonds. (Voir sur can. Decret. Greg. IX. Lib. V. tit. X. cap. 2 et 7). —

Ici je serais tenté de faire de larges emprunts aux documents qui ont trait à ces acquisitions; Mais alors j'augmenterais l'histoire de la chartreuse de toute une série de chapitres. Or mon but est de terminer cette histoire en cinquante chapitres. Est ainsi que je n'essaye pour l'instant les détails concernant les localités que j'évoquerai. D'ailleurs, strictement parlant, ces détails n'appartiennent pas à l'histoire d'Athensböck. J'énumère brièvement et par ordre alphabétique les propriétés de la chartreuse.

A. — Le futur bailliage d'Athensböck. —

1. — Le village d'Athensböck fut légué à la future chartreuse par le comte Adolphe, en 1386.
2. — Le village de Berkow (Barkau) fut acheté d'Adolphe de Bokwold, en 1438, pour une somme de 1000 marks (Dipl. 90). —
3. — Le village de Beckhorst fut acheté en 1456 de Barthold ^{told} Barsbake pour 1200 marks (Dipl. 102. Voir plus loin chap. 83). —
4. — Le village de Borne fut acheté en 1429, le 12 déc., de Bartold Kemnole et de Henneke Krbie Kemnole. (Dipl. 85). —
5. — Le village de Lerow (nunc Lurau) fut donné en partie par Jean Guter en 1418. (Voir plus haut chapitre 27 n. 210 et Dipl. 79). —
- 5^a. — Lashagen ou Karstenhagen voir n. 23, 26.
6. — Dankerstorp. Voir les archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. 8, pag. 203. Rétait situé à l'ouest du lac Lashen (Lashenssee) et était uni à Gronenberg.

7. — D. Kendorpe domé également par Jean Guiter de Lübeck (voir n° 5 et chap. 10).
8. — Le village et la métairie d' Iselstorp (Iseldorf) achetée de Hans de Bokwold, ainsi que les n° 20, 21 et 29 pour 6200 marcs, en 1488. (Dipl. 131). —
9. — Le village de Vasmerdorf (Fassendorf) domé par testament, en 1387, par le célèbre Jacques de Crumbek (voir plus haut chap. 12 et Dipl. 25). — La chartrouse en prit possession, en 1398 et en partie conventus dominorum, carthusienum, in Arneboeken, sibi villam, Wasmersdorf (nunc Fassendorf) et curiam, (perme) Yellyn cum molendino in terra Holtzacie (nunc Holstendorf) de gravia concesserunt ad utendum, 71 annis. 17 Livre des actes de Lübeck vol. IV. pag. 759 n° 668, 1398, 13 janvier. —
10. — La métairie, le moulin et le village de Florendorp (nunc Flörkendorf) achetée en 1368 de Gymmo Marute par le curé Wulfard d'Ahrensböck pour la somme de 158 marcs (voir plus haut chap. 11 et Dipl. 3.). —
11. — Le village de Gorkow (nunc Garkau) acheté en 1462, ainsi que le n° 22, de Henri de Bokwold pour 2500 marcs (Dipl. 108). —
12. — Le village de Gnassowe (nunc Gnissau) presqu'entier, c'est-à-dire 9 charmes, 9 Kathen, (maisons) et deux prés, acheté en 1413 de Viedrich et Gerhard Höken, ainsi que les n° 16 et 28 pour 800 marcs (Dipl. 67). —
13. — Le village de Ghotendorpe domé en 1387 par Jacques de Crumbek et celui-ci l'avait acheté à Kosclaw, de Wulf et de Marguand de Rantow pour 650 marcs (Dipl. 20).
14. — Le village de Grevenhagen (nunc Grehenhagen) fut domé en 1401 par Promold Marendorf (Dipl. 55. voir plus loin chap. 31). —
15. — Le village de Havikhorst (près de Gleskendorf), domé également par le chanoine Jacques de Crumbek, qui l'avait reçu en partie par donation de comte Adolphe (1386) et acheté en partie d'Henrike Lasbeka pour 100 marcs en 1387 et pour 70 autres marcs en 1388 (Dipl. 17, 23, 27). —
16. — Le village de Holstendorf (nunc Holstendorf) reçu en partie en 1369, acheté en partie en 1370 et 1372. — (Dipl. 56.), voir plus loin le chap. 34). —
17. — Le village de Katteskrog ou Katteskroch fut acheté. (voir les détails chap. 31). —
18. — Le village de Kellershagen abandonné au convent en 1401 par Promold Marendorf (Dipl. 54. voir plus loin chap. 32, 6). —
19. — Le village de Labbatze (Labatz) acheté ainsi que le n° 4, de Bartold et de Henrike Krage

Krege Rannow, en 1429 (Dipl. 54 et chap. 30, i). —

20. — Le village de Lüssendorf (Luschenhof), avec la moitié du lac, fut acheté le 11 déc. 1457, de Hartwig van Bokmold pour 1800 marcs. —

21. — Le village de Middelborg ou Mitteldorpe voir n.º 6. —

21^a. — Nyen-Swogele voir Swogel - (même Neu-Schmochel). —

22. — Le village de Oldendorpe (oltendorf) voir n.º 6. —

23. — La moitié du village de Pandorpe, voir les archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. 4. page 203. —

24. — Le village de Pentze, Pentz ou Pönitz, voir n.º 11. (sic). —

25. — La moitié du village de Schuursterpe, voir n.º 23. —

26. — La métairie et le moulin de Schonenkamp ont été données par Jean Gruter de Lübeck. cette métairie était située à la place de la métairie de Curau et se composait des terres qui formèrent plus tard le territoire du village de Kastenhagen (Kasthagen) et par celles de Dakenhof et de Curau (voir n.º 5^a). —

27. — Le village de Nyen-Swogele ou Neu-Schmochel fut donné à la chartreuse en 1401 par Wernold Warendorpe (Dipl. 54. voir plus loin chap. 35). —

28. — Le village et le moulin de Smynekulan (même Schwiekenhulen) furent achetés en 1469, par la chartreuse, de la veuve d'Abel Muggel ainsi que le village de Sebelin pour 2300 marcs et une pièce de drap de Leyde (Dipl. 113). —

29. — Le village de Sebelin (même Siblin) voir n.º 24 (sic) et 28. —

30. — Le village de Spechtshagen aujourd'hui Spechtsholz, voir plus haut chap. 5 n.º 10, et Archiv et de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein p. 203. —

31. — Le village de Starnode (même Starnode) près de Lüssendorf, donné en partie par Volquin Pazzow en 1385 pour 110 marcs, en partie par la famille Munner en 1387 pour 50 marcs, en partie en 1390 et en partie en 1436 par Henri Brockdorpe pour 1500 marcs, en partie en 1418 par le chanoine de la cathédrale de Lübeck Albert Adenbourg, qui l'avait acheté d'Henri de Brockdorpe pour 200 marcs. — (Dipl. 15. 19. 34. 88. Hans en 70). —

32. — Le village de Süsel fut acheté en 1454 de Volrad de Bokmold pour 2100 marcs (Dipl. 99.)

33. — La métairie et le moulin de Vellyn dans la paroisse de Süsel près de Wasmersdorpe (même Fassendorf) fut donné en 1387 par le célèbre Jacques de Crumbeke (Dipl. 25.

25.36.123). Le nom a disparu. Vellyn était situé là où est aujourd'hui la prairie de Bellerdyck, au nord-ouest de Schwientkullen, au bord de l'étang de Bellerdyke qui existait alors. —

34. — La métairie et le village de Walstorp (nom Wahldorf postérieurement) voir n° 21 (sic), et plus loin chap. 31 n° 4 et 5. —

34^a. Le village de Wasmersdorf dans la paroisse de Süsel; aujourd'hui disparu, voir n° 33 (Dipl. 25.36.122, 123 et n° 9). —

35. — Waltersmolen et Walterskroch (Walterskrug) voir n° 9. —

Des lacs nombreux qui appartenaient à notre chartreuse, nous ne mentionnerons que les mirants qui méritent d'être cités : —

1. — Le lac de Barkau donné en 1390 par Jacques de Crumbke (Dipl. 32). —

2. — Le lac de Danckmerstorp. Il existe encore sous le nom de Laschensee; était situé au nord du moulin de Humm (Humm'smühle) et tirait son nom du village de Danckmerstorp (voir livre des actes du diocèse de Lubek n° 217, 224, 544 et pag. 152, 668). Les eaux de ce lac s'écoulaient par la Knorrenkrog-Aue qui est souvent citée dans le livre des religieux (Diplomatorium). Au bord de cet affluent on voyait une église et un groupe de maisons appelé Knorrenkrog. Ce lieu était situé près de Gronenberg et de Garthau (Dipl. 109, 111 etc.).

3. — Le lac de Kul (Kul-see) situé au sud-est de Gleschendorf (Dipl. 125). Le vicar de Haremund, Hemming de Bokwold, fit l'acquisition d'une partie de ce lac en 1485 (voir Dipl. 109). Le Kulsee existait encore en 1629. —

4. — La moitié d'un lac de Losendorf. — 5. — Le lac de Middelburg, (voir plus haut n° 28).

6. — Le lac de Papert (voir plus haut n° 28), achetés tous les deux de Hans de Bokwold en 1488.

7. — Le lac de Pönitz (voir plus haut n° 24), le grand et le petit. —

8. — Le lac de Süsel (voir plus haut n° 27 (sic) 32) appelé aussi lac d'Altona (Dipl. 126), appelé ainsi d'Altona, localité près de Süsel, il fut acheté en 1486 de Detlef de Bokwold pour 100 marcs. —

9. — Le lac de Walterskrog (voir plus haut n° 29 (sic) 35). —

10. — Le Kolde Born, sur le territoire de la métairie postérieure (ce qui fut plus tard la métairie) de Süsel. — 11. — Le lac Thl ou Thlsee, au même lieu. —

Les étangs qui servaient à la culture d'un poisson à la quelle le couvent se livrait sur une vaste échelle (voir plus haut chap. 18), étaient : —

1. - Le grand Walstorpdyk (Stang x Walstorp - le mot dyk qui termine presque tous ces noms signifie tuij, stang - le bras. -)
2. - Wynckuldyk.
3. - Spambroek.
4. - Mordyk.
5. - Lütje Mistbroek (Masbroek).
6. - Haggendyk.
7. - Bluedyk.
8. - Engeldyk.
9. - Lütje Pipedyk.
10. - Lütje Kolderdyk.
11. - Buerdyk.
12. - Le grand Kolderdyk.
13. - Schardyk.
14. - Grote (le grand) Haldal.
15. - Lütje Haldal.
16. - Berkhorstermoor.
17. - Mordyk.
18. - Rarendyk.
19. - Woltersdyk.
20. - Schackendyk (?)
21. - Osterdyk.
22. - Bokmoor.
23. - Roggendyk.
24. - Buerkuldijk.
25. - Kolkauersdyk.
26. - Voerknaldyk.
27. - Hechtsahldyk.
28. - Bindupsdyk.
29. - Kloosterdyk.
30. - Speckstaldyk près de Hohenhorst.
31. - Hohenbergedyk.
32. - Paschendyk, près de Hohenhorst.
33. - Lütje Walstorpdyk.
34. - Wormdyk.
35. - Limmendyk.
36. - Lammendyk.
37. - Gronenberger Kupfermühlenteich.
38. - Gronenberger Kornmühlenteich.
39. - Schulendorfer Kupfermühlenteich.
40. - Flörkendorfer Kornmühlenteich.
41. - Grote Flörkendorfer Dyk.
42. - Schmoekeler Tügemühlenteich (Stang dola
tuère de
Schmoekel.)
43. - Holstendorfer Moor.
44. - Bleskenmoor.
45. - Le Tordan (aujourd'hui Hörden).
46. - Labatger Dyk.
47. - Groter Mistbroek (plus tard Masbroek).
48. - Schröderdyk ou Schröderwisch.
49. - Kellershagener Dyk (Stang de Kellershagen)
appartenant déjà au comte en 1399 (Dipl. 39).
50. - Abeldyk.
51. - Lütje Abeldyk.
52. - Spilendyk.
53. - Wunnersdyk.
54. - Döbelndyk, ou end-ot de Pasmarndorf. (Fassendorf.)
55. - Bellerdyk (Beclendyk).
56. - Neugendyk.
57. - Kronsbroek (app. à Labelin).
58. - Krögedyk.

59. Oldeweidesdyk.

60. — Wulfskuldedyk.

61. — Gruendyk.

62. — Kronsbergendyk.

63. — Schmüsendyk.

64. — Kapkrugendyk.

65. — Stubbendyk, près de Neuhoj.

66. — Lütje Iskuldedyk.

67. — Grote Iskuldedyk.

68. — Stegen (?) dyk.

69. — Elersdyk.

70. — Immendyk.

71. — Pathagendyk.

72. — Eversdyk.

73. — Vibrokasdyk. (Dipl. 113). —

B. — Aux propriétés énumérées il faut ajouter celles qui étaient en dehors de ce qui fut plus tard le bailliage d'Ahrensböck. —

1. — Bodenstorp. — Ne pas confondre avec Badendorf près de Reinhold. c'est peut-être la terre (telian, telian) qui s'appelle aujourd'hui Klein-Boden dans le bailliage de Rethwisch.

2. — La ferme de Bussow avec deux petites maisons (Kethen), située probablement dans la ligne de défense de Lübeck, avait été donnée au couvent par Taques Krambecke (Dipl. 16).

3. — Des propriétés situées dans le diocèse de Tehmair, et données par le même bienfaiteur. Elles se trouvaient dans les villages de Danilstorp, Ghalendorp, Metzendorp, Nyendorp et Stoberstorp. (voir Dipl. 25 et 11, 17). —

4. — La ferme de Clavitz près de Plön, achetée en 1430 de son propriétaire Benedix de Kühnau (voir Dipl. 108 et Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. 5, p. 203).

5. — Le village de Prodenstorp ou Brodenstorf, aujourd'hui Broden dans la paroisse de grobenitz (aujourd'hui grönitz), donné par Taques de Krambecke, cité encore en 1420 (voir le registre des dîmes). —

6. — Swanow, village aujourd'hui disparu avec une ferme près de Nückeln. Le village porta plus tard le nom de Schwanow (Dipl. 25 et 36). — En 1380 Taques de Krambeck l'acheta d'Henri Breyde et d'Elers Splyd. En 1443 il fut vendu à l'évêque de Lübeck Nicolas II pour 300 marcs. Il dépendait de la paroisse de Nückeln. (voir le registre des dîmes et les archives de l'histoire civile et ecclésiastique, p. 207 « bona nostra in Swanow » (cf. p. 204).

7. — Enfin Holerstorp (nunc Hohldorf) sur la Schwartau. Le village fut vendu en 1376 par les frères Breyde aux frères et chevaliers de Lychenhausen (Dipl. 9). Dans les archives du Schleswig-Holstein, pag. 203, il figure dans un registre des biens du couvent parmi les propriétés de la chartreuse. —

Le lecteur

Le lecteur peut se rendre compte maintenant de l'étendue considérable des propriétés de notre couvent. Quarante trois (43 îlots) localités et tantôt de lacs et de étangs formaient vraiment une propriété princière. C'était au moins une étendue de trois milles carrés qui était sous la domination de l'abbé d'Ahrnsbök. On ne s'étonnera plus maintenant de l'étendue que j'ai attribuée dans le chapitre 15 aux bâtiments de notre couvent. Même si l'on tient compte d'un fait qu'autrefois l'agriculture avait des rendements beaucoup plus faibles qu'aujourd'hui, elle avait toujours assez de produits pour assurer à la chartreuse de grandes exploitations. C'est pourquoi nous allons fixer encore une fois notre attention sur la métairie (bâtiments d'exploitation) du couvent. A l'endroit où se trouve aujourd'hui ce qu'on appelle maintenant la Stammparcelle de la métairie, ou « la ferme », là où demeure actuellement M. le sénateur Biernatzki, là était à mon avis la métairie (les bâtiments de l'économie rurale) du couvent. Les vieux bâtiments pour avoir appartenu encore à l'époque du couvent, du moins en partie. Le propriétaire de ce terrain (Stammparcelle) fit drainer, il y a quelques années, le sol derrière sa maison d'habitation. En faisant cela, il les ouvriers trouvaient des fondations présentant un caractère particulier. Ils mirent à jour les restes d'un long carré de murs et crurent aussi reconnaître les fondements d'une tour. Ces fondations firent admettre l'existence d'un vaste bâtiment en cet endroit; elles pourraient aussi être aussi être parfaitement situées autrefois dans une île; car c'est aussi dans une île qu'était la maison d'habitation actuelle de la ferme. Une vieille carte place encore une grande île à Spambrok en 1773. Le grand pont en pierre qui existe encore aujourd'hui mettait en communication cette île avec l'île du Schlosshof (cour du château), c'est-à-dire avec la place où est aujourd'hui l'hôtel du village. Des deux côtés de la cour, deux autres ponts conduisaient encore en 1773 l'un à la Holländerei, vers le nord-ouest, et l'autre, vers le sud. Le grand et le petit Spambrok entouraient les deux îles. Le grand Spambrok s'étendait jusqu'à l'île Kühle (glacière). Or il est certain qu'à l'époque du couvent le grand Spambrok était déjà là. Le Spambrok renfermait les deux îles, peut-être n'y avait-il qu'une île dont la seconde a pu être détachée en 1590 à l'époque du château. On peut admettre que les vieilles fondations de l'île sont celles d'un édifice fortifié.

Pour cela, le terrain était favorable. Les vastes propriétés de la chartreuse, qui était un couvent de campagne et non un couvent de ville, exigeaient un grand entrepôt central au milieu des bâtiments d'exploitation. (cette description des lieux est fort peu claire pour qui ne les a pas vus de ses propres yeux, dit le traducteur). — Mais les temps d'alors demandaient de forts ouvrages de défense et des travaux en palissades. Nous savons que vers 1420 le fameux brigand Pierre de Muggel, occupant son château-fort de Mynckulen, dépillait les marchands qui passaient. C'est des descendants de cet aventurier que notre chartreuse acheta en 1469 le village de Mynckulen et celui de Töbelin (Dipl. 113). Cet ennemi pour ait apparu du côté du nord. La chronique de Delmar raconte (2^e partie pag. 100) que le vendredi après la purification de la Ste Vierge de l'an 1446 un tas de brigands se réunirent avec 1200 chevaux sous les ordres du capitaine Jean Gutzow van der Merlsche et firent des déprédations entre Lübeck et Wismar. Lorsqu'ils arrivaient, ils les pillaient, arrêtaient les gens et les emmenaient avec eux. Ils prenaient aussi toutes les marchandises que leurs chevaux pouvaient transporter. Ils abandonnaient ce qu'ils ne pouvaient emporter, comme les tonneaux qui contenaient du poisson et de l'huile; ils coupaient les cordes des tonneaux et laissaient l'huile se répandre. Voilà ce que raconte la chronique. Or, ce qui se passait au sud de Lübeck pouvait se faire au nord. Il est possible que le voyageur n'ait pas été non plus en parfaite sûreté dans les environs d'Ahrensböck. D'après la chronique, pag. 198, les choses n'allaient pas mieux en 1457. Bref, la chartreuse devait non seulement se protéger elle-même, mais encore mettre ses bâtiments d'exploitation rurale à l'abri d'un coup de main. Les dommes et les autres domestiques formaient peut-être une petite garnison solide. Les bâtiments d'exploitation se trouvaient dans l'île, au Spambrook; une tour servait de point d'observation (qu'on observe l'élévation de terrain qui est près de la chaussée derrière les bâtiments de ferme de M. le colonateur Biernatzki), et tous les ponts levés pouvaient au besoin être abaissés ou levés. Des chiens vigilants circulaient pendant la nuit autour des bâtiments d'exploitation et un homme montait la garde. Y avait-il du danger, la cloche d'alarme se faisait entendre et tous les habitants des bâtiments d'exploitation se tenaient prêts à combattre. Si l'ennemi apparaissait de jour, le pont levé permettait aux dommes occupés au dehors de repasser rapidement les

fossés et de rentrer dans la ferme, et les ponts levés, il ne restait plus aux malheureux arrivés en face du spambroek qu'à regarder les édifices bien défendus.

Je ne sais pas trop ce qu'était la voie qui mettait en communication les bâtiments d'exploitation rurale et le couvent situé près de l'église. Il est question d'un conduit souterrain qui allait du cimetière du couvent au point qui fut plus tard l'île du château. Mais mes livres n'en parlent pas, ces conduits souterrains ne sont, dans le voisinage des couvents, que des produits de l'imagination. —

Chapitre 30. — Les villages de notre paroisse de 1300 à 1500. —
(ce chapitre est la continuation du chap. 5 et est continué lui-même par le chap. 53. Le traducteur)

I. Lebatz. —

Lebatz ou Lubbatze fut vendu au couvent d'Athensbök le 13 déc. 1429 (N. J. 85). ... Mais qui possédait Lebatz avant la chartreuse ? En 1414, à la chandeleur, les écuyers Bartolt Ramow et Hammeke Kreyge Ramow vendirent à Pierre van der Lynden, prêtre de Lubbeck, pour 500 marcs de deniers de Lubbeck, nos deux villages de Lubbatze et de Borne situés dans la paroisse de Bronstorp (mme Bronsdorf) (je supprime les détails étrangers à la chartreuse. Le traducteur). Cette vente avait été faite à remière. Il faut que les frères Bartolt et Hammeke Kreyge Ramow aient racheté plus tard du prêtre de Lubbeck Pierre van der Lynden, Lebatz et Borne, car c'est d'eux que notre chartreuse les acheta, vers 1429. Les deux frères ont vendu aux religieux, au prieur et au chapitre du couvent de Marienampel d'Athensbök, de l'ordre des chartreux, leurs deux villages, celui de Lubbatze et celui de Borne pour 500 marcs en deniers de Lubbeck. ... En outre, par faveur spéciale, les frères d'Athensbök accordèrent à Bartold une nouvelle somme de 100 marcs que celui-ci put employer à volonté ou léguer à ses héritiers, ce qu'il a déclaré devant nous, Duc Adolphe. Il a aussi déclaré en notre présence que par suite d'amitié particulière, il s'engage à ne pas racheter des frères les deux villages. Et aucun des siens ne doit le faire non plus. ... (ces 100 marcs sont le prix de la vente du droit de remière, voir chap. 36). ... Ce second acte de vente restera en vigueur à côté du premier. ... Et tous ces points, le même Bartold a promis devant nous et promet dans cet acte, avec les témoins ci-dessus nommés, de les observer exactement et fidèlement. Et Joachim Kuran, Ditleff van Backmolde, domiciliés à Swinekulen, et Jean van Damme, écuyer, ont promis conjointement et avec délibération

ration, par cette lettre, ainsi que Bertold, ou ludit abbé et au chapitre d'observer toujours et fidèlement tous les points précités. Ils promettent aussi avec les premiers témoins de la première vente (celle de 1414, faite au prêtre Pierre, dipl. 73), c'est à dire avec le chevalier l'homme Remow, le chevalier Elser Remow, l'évêque et Henneke Rathow, Huirik Wumer et Detleff vander Wensine, tous conjointement, que Bertold, dans le cas où lui ou ses héritiers voudraient racheter les villages susdits, paieront en une seule fois audit abbé et chapitre 600 marcs sous charges et selon l'ancien de l'acte de vente qui a été instrumenté et scellé. En foi de quoi et pour la sauvegarde de tous les points énoncés nous avons, nous, Adolphe duc et comte... fait apposer à cette lettre notre sceau ainsi que ceux de Bertold, Tachyn, Detlef et Jean. Donné et écrit à Tegelberg l'an de la naissance du Christ 1429, le jour de la fête de Ste Lucie vierge (c'est à dire le 13 déc.). »

Le 1^{er} nov. 1460, le roi Christian 1^{er} de Danemark renoua au droit de rachat du village de Lebatz situé dans la paroisse de Prondorf (mme Prondorf) dipl. 108. D'après cet acte, il est douteux que Lebatz ait déjà appartenue en 1460 à la paroisse d'Ahrensböck. Il paraît qu'alors ce village faisait encore partie de la paroisse de Prondorf, ou bien le roi n'avait-il en vue que l'époque de la vente, c'est à dire l'année 1429, et a-t-il voulu dire que Lebatz faisait alors partie de la paroisse de Prondorf? Dans le célèbre et rare registre des dîmes d'eddie de Lübeck qu'on fait remonter à l'époque de l'évêque Jean VII Scheel, aux années 1420-1439, registre dont M. le sénateur Biernatzki possède une copie (d'après le codex Eggenis n° 142), dont il a eu la grande bonté de me laisser prendre copie; dans ce registre, Lebatz, en 1420-1439, ainsi après l'achat par la chartreuse, est attribué à la paroisse de Prondorf. La question est difficile à trancher. Je suis disposé à me prononcer en faveur de la paroisse de Prondorf. En 1479, l'abbé d'Ahrensböck, Jean Cordes, dédaignant les habitants de Lebatz du tort que leur avait causé un haussément des eaux de l'étang de Kellershagen en leur donnant un peu de même bois taillis au Schotbroke, c'est ce que raconte Hansen pag. 78, d'après l'ancien terrier. - (a). - L'auteur devrait commencer par fixer la date exacte du registre en question. Il est à croire que Lebatz n'a pas fait partie de la paroisse d'Ahrensböck du temps de la chartreuse, mais seulement en 1593. Voir à la fin supplément. - Le traducteur. -

2. Borne. —

Puisque le village de Borne, dans le livre des religieux (Diplomatorum) pag. 22, 23, 74, 75, 85, est toujours cité au même temps que Lebatz, parlons de cette localité immédiatement après nous être occupés de Lebatz. Au chapitre 10 j'ai modifié l'opinion que j'ai émise au chap. 5 relativement à la situation de Borne. J'ai dit que ce village était situé plus au sud que j'ai l'avais affirmé au chap. 5. — Il est très probable que Borne était juste au sud de Lebatz. La clôture, qui, sur notre carte communale, est désignée par le n° 86, porte encore aujourd'hui le nom de Bornkamp. C'est là que Borne doit avoir été situé. Conséquemment il pourrait se faire que Harberg fut encore un reste du village de Borne. (Le nom de Harberg ne figure dans aucun des documents qui me sont connus. Harberg n'est cité que dans un document de 1628). Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre 10 précité, Borne n'a pas été détruit par la peste de 1348-50. Nous savons encore que Borne fut acheté par la chartreuse d'Athensbüch en 1429. Il faut admettre que la peste a sévi encore à Borne en 1555, en tout cas après 1500. En 1555, le nom de Borne figure encore sur une liste des possessions du couvent d'Aug. Borne existait encore à l'époque dont nous parlons, entre 1300 et 1500. Il est étonnant que Borne ne soit pas cité dans le registre des dîmes fait entre 1620 et 1639, nous ne voyons figurer dans ce registre que Serevenborn comme appartenant à la paroisse de Gündel. Il est douteux que Serevenborn ait été le même village que Borne, quoique la chose ne soit pas impossible. Le nom de Serevenborn qu'il faut peut-être lire Grebenborn, me paraît bien obscur et incertain. —

Chapitre 31. — Suite. — 3. Grebenhagen. —

Grebenhagen ou Serevenhagen ou Grevenhagen, situé dans la paroisse de Prondorpe (Prondorf). Il est probable que Grebenhagen, comme Lebatz, ne fut incorporé à la paroisse d'Athensbüch qu'à l'époque protestante, en 1593. voir plus loin. Le trad. —), fut vendue le 11 nov. 1400 par les frères Jean et Pierre, fils de Barthelami de « Lyzenhusen », à leur oncle Promolde Warendorpe pour la somme de 350 marcs en deniers de Lubek (Dipl. 52). L'acte de vente ressemble beaucoup à celui de Lebatz et de Borne. — — — — — Il est l'année suivante en 1406, Promolde Warendorpe fit don du grand village de Grebenhagen à notre couvent. « Soit notifié à tous ceux qui liront ou entendront lire les présentes que moi, Promolde Warendorpe, je déclare et atteste dans cette lettre que pour la gloire de Dieu d'ici

et de sa chère mère Marie et à cause du salut de mon âme et de celles de mes parents et d'Else (Elisabeth) Vellyne, j'ai livré, j'edomme et j'abandonne, par cette lettre, avec délibération, tout mon village de Grebenhagen, situé dans la paroisse de Prondorf, diocèse de Lübeck, avec toutes ses dépendances, à la chartreuse d'Ahrensböck. Moi et mes héritiers n'en ont point le conserver. J'y ai constitué ce couvent propriétaire de ce village, de telle façon qu'après ma mort ni mes héritiers ni personne à cause de moi n'ingrèssent ou ne trouble ledit couvent dans l'exercice de ses droits de propriété. C'est écrit aussi de la même manière dans le livre inférieur de la ville de Lübeck, comme c'est écrit ici. En foi de quoi moi ledit Promolt Warendorff j'ai appendu mon sceau à la présente. Donné à Ahrensböck l'an de notre seigneur 1461, fête de la division des apôtres.

Le roi Christian 1^{er} a renoncé également au rachat de ce village le 8 nov. 1660 à Gottorp (Dipl. 108). Dans le registre des dîmes d'outre-est question plus haut, Grebenhagen est appelé Srevenhagen, ce qui est la même chose. Grebenhagen y est dit dépendant de la paroisse de Prondorf.

4. — Katteskrog, et 5. — Walstorp. — (Voir plus haut chap. 5 n° 6 et 5).

Il faut admettre que ces deux villages étaient, comme Lebzig et Borne, peu distants l'un de l'autre. Si G. de Buchwald, dans la « table du Diplomatarium du couvent d'Ahrensböck » qu'il a publiée naguère sous les auspices de la société d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg (Kiel 1877, pag. 207) prétend que ce Walstorp est la terre noble de Walstorf sur le lac de Lank, il se trompe. Un coup d'œil jeté sur la page 557 du second volume de la topographie du Holstein de Ihn de Schröder et de M. Biernatzki ont détrompé le savant auteur de la table. La terre de Wahldorf située sur la rive du lac de Lank près de Pratz était une propriété de la famille Walstorp et passa dès 1469 ses mains du seigneur de Ramshor entre celles de Detlef de Ihren, en à Kühren. Par contre le livre de nos religieux d'Ahrensböck (Diplomatarium) nous fait voir clairement que notre « Walstorp avec le moulin... » est situé dans la paroisse de Gnessow (Gnessau. Dipl. 67), dans le voisinage du lieu que nous appelons aujourd'hui bois de Wahl-dorf. (Voir plus haut chap. 5 n° 5). — Le nom de Walstorp apparaît toujours uni à ceux de Katteskrog et de Gnessau, de sorte qu'il n'y a pas lieu de le confondre avec Wahldorf situé au bord du lac de Lank. Dès 1280 « Walstorpervelt » est cité comme localité dépendant de la paroisse de Gnessau. (Livre des documents judiciaires de Lübeck, pag. 299 note 40). — Le village de Walstorp était-il déjà détruit en 1240 et n'est-il plus question alors que de Walstorpervelt, comme la topographie précitée 2, 557, le croit, c'est ce qui me semble improbable. In effect

la livre

le livre des religieux d'Ahrensböck (Diplomatorium) mentionne expressément, pag. 67 « la ferme et tout le village de Walstørpe avec le moulin, » de même le fameux registre des dîmes nomme la « villa de Walstørpe. » —

Donnons ici en extrait le redit document du 16 juillet 1413 : « nous Diderick et Ghard, frères, dits Hochen, chevaliers, confessons et attestons publiquement par les présentes à tous ceux qui les verront ou les entendront lire, que volontairement, avec plein et parfait consentement et avec délibération, de notre part et de la part de nos héritiers, et avec la volonté et le consentement de notre gracieux seigneur Henri, comte de Holstein, de Stormar et de Schaumbourg, et de ses héritiers, nous avons rendu valide et légallement et abandonné... aux révérends seigneurs, frère Ghodeke (Gottfrid), prieur, et à tout le chapitre du couvent de Lempelmarien, de l'ordre des chartreux d'Ahrensböck, située dans le diocèse de Lübeck notre « ferme et tout le village de Walstørpe avec le moulin et tout le village de Kattelskasech, situés dans la paroisse de Gneissow » et nos douze charues et neuf werth (werth est un terrain marécageux, c'est aussi une petite ferme de moindre valeur que la charue) et trois prés situés dans la même paroisse de Gneissow, dans le diocèse de Lübeck, pour la somme de 800 marcs, argent de Lübeck, somme qu'ils nous ont déjà payée intégralement à notre grande satisfaction, et que nous avons reçue d'eux et que nous avons employée dans notre intérêt et dans l'intérêt de nos héritiers. Et cette ferme, ces villages et ces biens, tels qu'ils sont situés dans leurs limites, ils pourront bien servir et en user à perpétuité ainsi que de toutes les corvées, de toutes les coutumes, des droits et de la juridiction et de toutes les franchises avec lesquelles nous avons possédé francs la ferme, le village et les biens, comme de toutes les forêts, brocken (carrées?), bosquets, des champs cultivés et non cultivés, prairies, pâturages, eaux, cours d'eau, gonflements d'eaux, pêcheries, fruits, rentes et redevances, foncières avec toutes les appartenances, quelque soit leur nom... nous et nos héritiers n'avons plus rien à faire avec tout cela; mais eux feront de cela ce qu'il leur plaira. En outre nous et nos héritiers nous devons leur conserver la ferme, les villages et les biens et les protéger contre toute revendication... et à quelqu'un voulant leur (aux religieux) imposer des charges dans cette ferme, ces villages et ces biens et les contraindre, nous devons, nous et nos héritiers, les protéger et les libérer à nos frais et par nos propres efforts, comme il est de règle dans le pays de Holstein, sans excuse ni fraude.

ni fraude. Nous devons aussi leur restituer et réparer le dommage causé. Nous renonçons aussi pour nous et nos héritiers à tout droit ecclésiastique ou civil et notamment à toute chose par laquelle nous pourrions contrecarrer la vente en question ou tenter de l'annuler. Nous devons et voulons observer constamment et fidèlement, en tout point, ce qui est écrit ici. Nous promettons nous, Syderik et Gehat, chevaliers, parents, pour nous et nos héritiers, au d'it seigneur et au chapitre, d'observer tous ces points constamment, fidèlement, solidement sans dol ni fraude. Et en foi de quoi nous en avons appendu sciemment, pour nous et nos héritiers, notre sceau aux présentes qui ont été données à Lugeberg après la naissance de Notre seigneur 1413, le dimanche après la fête des douze apôtres. » (Dipl. 68). —

Le même jour la vente fut ratifiée à Lugeberg par le comte Henri IV (voir plus haut chap. 27 me 9). Citons de ce document latin les passages suivants : « Et nous, comte Henri, nous confirmons la dite vente... en l'honneur de Dieu tout puissant et de sa glorieuse Mère la Vierge Marie, patronne des couvent de Marientempel, pour le salut de notre âme et de l'âme de nos ancêtres... Afin qu'il soit fait d'autant plus humblement et plus souvent, une fois par an, commémoration ^{l'anno} de ces ancêtres dans les vigiles et dans les messes, conformément aux coutumes du couvent, nous donnons droit de propriété immédiat, plein et entier et franc, sur la dite ferme et les villages... au d'it seigneur abbé et au chapitre d'Ahrensböck. Et nous avons libéré et libérons la dite ferme, les villages, les charvues et leurs cultivateurs (colons) de toutes tailles, impôts, charges, servitudes et pecaria... à l'exception du service général de défendre le pays. » (Dipl. 69). — Dans le livre des religieux (Diplomatorium) on entend toujours par ce service de défendre le pays (Landwore) le ban et l'arrière-ban convoqués pour défendre la patrie. La quittance des 568 et 1/2 marcs, d'its par la chartreuse pour Walsdorpe, Katteskrog et les douze charvues, les neuf Wurthes (probablement petites fermes, petits biens moindres que les charvues) et les deux prés situés dans la paroisse de Gnissau et payés en bonne monnaie (deniers), a été délivrée par l'entremise de seigneur Harmen Greved, abbé d'Ulstersten (Usteren) par Traug Bajedow de Hambourg et par les frères Diedrich et Gerdt Hocken, Hambourg 1413, 26 août (Dipl. 71. voir 75). — Le 30 juillet 1422 le duc Adolphe VIII et Gerhard VIII confirmèrent encore une fois le tout à l'abbé et au chapitre d'Ahrensböck avec la clause que leurs colons (amphybotes) domiciliés à Gnissau « n'oscant pas entrer dans le comté de Spargenberg. »

Et nous prenons ces religieux, l'abbé, le chapitre et leurs colons (emphytéotes) sous notre protection et nous voulons les protéger et les défendre comme nos propres colons... (Dipl. 82). En 1469 il est fait mention de Lothaire Rumor domicilié à Walstorppe. Dans les archives de l'histoire ecclésiastique et civile du Schleswig-Holstein, vol. V, pag. 199, on trouve le titre seulement d'une convention passée le mardi après le dimanche oculé de l'an 1486 entre notre chartreuse et les chanoines réguliers de Segeberg, convention relative à l'abatage du bois taillis à Hohenhorst et sur les limites qui séparent les villages de Walstorppe et de Gnissow (munc Gnissau). Il est dit dans le même ouvrage, pag. 203, que Katteskrog et Walstorppe appartenaient encore à la chartreuse en 1555. Le registre des dîmes de 1426 désigne Walstorppe et Katteskroch comme deux villages dépendant de la paroisse de Gnissau. —

Chapitre 32. — Suite. — 62. Kellershagen. — (Voir plus haut chap. 5)
n° 627.

Kellershagen faisait déjà partie de la paroisse d'Ahrensböck en 1328, comme nous l'avons vu au chapitre 9. chose étonnante, il n'en est pas fait mention dans le registre des dîmes de 1420. Par contre, un ancien document de 25 juillet 1399 désigne l'étang de Kellershagen comme propriété du nouveau couvent d'Ahrensböck. « qu'il soit notifié à tous ceux qui verront ou entendront lire les présentes que nous, Dietrich Raxen, Henneke Kreye, dit Remow, et Lieme Remow, fils de seigneur Nicolas, cousins et par conséquent les plus proches héritiers et tuteurs des enfants de Grad en Remow, à qui Dieu vienne en aide, nous confessons par les présentes et certifions clairement que cela nous est connu : A savoir, comme nous avons été renseignés véritablement et comme nous avons pris des informations exactes, nous déclarons que l'étang de Kellershagen appartient entièrement au couvent d'Ahrensböck et que les enfants et héritiers dudit Grad en n'y ont aucun droit ni aucune part à cause de leur village de Lypptze (munc Lüpitz). Car l'année dernière leur droit et leur part ont été échangés contre un champ situé sur le territoire de Flörkendorf (Flörkendorf), que cultive Hendes domicilié à Lypptze (Lüpitz). Et afin qu'aucune revendication ne s'élève, qu'il n'y ait à l'avenir aucune contestation à cet égard, et afin que l'église et couvent d'Ahrensböck reste en paix dans l'exercice de ses droits et afin que l'âme de Grad en Remow et de ses enfants et de ses héritiers ait perpétuellement part à toutes les bonnes œuvres qui se font dans le couvent des chartreux et dans

et dans la paroisse, et afin que les chartreux prient avec ferveur Dieu notre Seigneur pour lui, nous avons promis avec délibération et promettons au couvent par les présentes pour les dits enfants et héritiers et pour nous et nos héritiers, que ni eux ni nous ne revendiquerons cet étang et que nous n'empêcherons en aucune manière le couvent et l'église d'en jouir. Au contraire nous voulons, eux et nous, autant que nous le pourrions, favoriser (le couvent) pour la gloire de Dieu et de sa Mère la Vierge Marie. En foi de quoi nous & teloff, Hammeke et l'unne avons appendu sincèrement notre sceau aux présentes. Formé à Legeberg... ». Le 11 nov. 1400 le village et biens de Kellershagen, et vendus à Promold Warendorff par les frères Jean et Pierre de Lysenhusen pour 350 marcs de Lübeck. Le même jour, ledit Promold Warendorff acheta aussi des dits frères le village de Grebenhagen (voir plus haut chap. 31). Il faut que ce Promold ait été très riche et très pieux, riche puisqu'il pouvait acheter tant de villages de ses oncles, et pieux, puisqu'il fit don à notre chartreuse des biens qu'il avait acquis. Pour ne point fatiguer nos lecteurs, nous ne reproduisons pas l'acte d'acquisition qui ressemble à ceux qui ont déjà été cités. Le prix sera payé en deniers qui ont cours à Lübeck. (Dipl. 50). — La confirmation de cette vente par le duc Gerhard eut lieu le même jour. Le 15 juillet 1401 Promold Warendorff renouça en faveur de la chartreuse d'Ahrensböck à ses deux villages de Kellershagen et de Neu-Schrochel. (on trouvera à ce sujet de plus amples détails dans le chapitre 35). —

7. — Floerkendorf. —

Floerkendorf ou Floerkendorpe fut vendu le 26 avril 1368 par l'ymmo Marute au cœré d'Ahrensböck Wilfard (voir plus haut chap. 11). Le chevalier l'ymmo abandonna, pour une somme de 150 marcs de Lübeck la ferme et le village voisins de Floerkendorpe, pour l'usage et l'avantage de l'église d'Ahrensböck, en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie à titre de propriété perpétuelle, avec tous les droits... champs, moulins... et étangs. (Dipl. 3). — Quatre jours plus tard cette vente fut ratifiée par le comte Henri à Bræmünde. Plus tard Floerkendorf devint avec l'église la propriété du couvent. Cependant, d'après le registre des dîmes de 1420, ce village faisait partie de la paroisse de Prohndorf et devait verser à l'évêque de Lübeck la dîme entière (integrum decimam). —

Chapitre 33. —

8. — Barghorst. — (voir plus haut chap. 5 n° 8). —

D'après l'acte de fondation, Barghorst ou Benkhorst appartient dès l'origine à la paroisse

D'Ahlensbœck nouvellement fondée (Dipl. 2). Quelques terres de Berghorst furent réservées à l'usage des curés. Le 1^{er} mai 1448 la chartreuse acheta des frères Goldschalk et Bartold Barsleben, pour 40 marcs de Lübeck, une eau enflée près de ce village. Le contrat, en abrégé, est ainsi conçu : « Nous Goldschalk et Bartold dits Barsleben, nous confessons et certifions... que nous avons vendu aux religieux, à l'abbé et à tout le chapitre du couvent d'Ahlensbœck, de l'ordre des chartreux, pour la somme de 40 marcs d'argent de Lübeck, qu'ils nous ont payée intégralement, l'eau enflée près de leur spanbrocke. Cette eau enflée qu'ils ont eue longtemps de notre consentement, s'étend des terres qui sont au-dessous de Berghorst et qui sont cultivées actuellement par Bolhop et Make Myrver, jus qu'à la grande pierre qui est placée là comme signe (borne). L'eau enflée comprend tout ce qui est actuellement sous l'eau et peut être mis sous l'eau. Le couvent pourra faire usage de cela, ainsi que de toutes les dépendances, des pêcheries et des droits, selon sa volonté, sans que nous ou nos héritiers ou nos descendants ou qui que ce soit y mettions jamais obstacle, sans aucune opposition. Nous, nos héritiers et nos colons (emphytéotes) n'y avons aucune part. Nous défendons à tous les nôtres d'y pêcher. Le couvent nous a priés de tenir conformément au droit ceux qui pêcheront là contrairement à la volonté du couvent. Nous et nos héritiers nous voulons conserver audit couvent ladite eau enflée, la protéger et la mettre, à nos propres frais, à l'abri de toute revendication... Toutefois lesdits abbé et chapitre nous ont permis si nous et à nos héritiers de racheter dans l'espace d'un an cette eau enflée pour 40 marcs de Lübeck, après un avertissement préalable d'une demi-année. Et quand nous leur aurons donné leur argent, ils pourront encore jouir de cette eau enflée pendant une demi-année entière. En outre, par amitié particulière, nous avons permis au couvent de laisser écouler l'eau par derrière vers Berghorst, selon les besoins. Nous promettons d'observer tous ces points sans dol ni fraude... (Dipl. 95). »

Ce document nous fait voir qu'entre le spanbrock et Berghorst il y avait, il y a 430 ans, des étangs et des eaux enflées. Il nous donne aussi les noms de deux pays ans de Berghorst appelés Lorenz Rolhof et Make (Marquard) Myrver. Peu de temps après, le village entier de Berghorst fut vendu à la chartreuse d'Ahlensbœck par Bartold Barsleben, pour la somme de 1200 marcs (31 mai). Comme ce document est digne d'attention, nous en donnerons également la traduction : « Moi, Bertold Barsleben, domicilié à Glasow, fils de Eler Barsleben

-beken d'episcupe mémoire, qui habitait au même endroit, j'ai confessé et attesté... que j'ai rendu légalement et valablement et que j'ai abandonné en vertu des présentes à titre de vente perpétuelle et irrévocable aux vénérables pères en Dieu et seigneurs Grégoire abbé d'Athensböck et à tout le chapitre de l'ordre des chartreux, pour la somme de 1200 marcs, argent de Lubeck, que ledit seigneur Grégoire m'a payés à ma satisfaction en bon or et en lourd argent tel qu'il a cours à Lubeck... mon village entier de Barghorst avec toutes ses dépendances, comme champs cultivés et non cultivés, prés, pâturages, forêts, marais, landes, lieux d'engraissement, eaux enflées, fermages, corvées et servitudes et... dans toute l'étendue de ses limites... aussi franc et sans dettes que fut mon père Elser Barsbeck et plus tard moi, Bertold, et nos ancêtres ont possédé et possèdent franc le village de Barghorst... ce village de Barghorst... j'en dois et veux, moi Bertold Barsbeck... le protéger et le conserver à l'abbé et au chapitre d'Athensböck, à l'abri de toute revendication qui pourrait être faite à cet égard, et cela à leurs propres frais... Ainsi fait en présence de mon gracieux seigneur, Adolphe, duc de Schleswig et comte de Holstein... en outre de prudent chancelier Gerhard, de Joachim Kuren et de Matheff Gronewold, bailli à Lubeck... » Cet acte se termine par une répétition de la vente et de la cession de toute prétention sur le village de Barghorst et par la formule usuelle concernant les sceaux (Dipl. 102).

Le 20 oct. de la même année le comte Adolphe VIII ratifia cette vente en réservant le ban et l'arrière ban (Dipl. 103). En 1460, le roi Christian, 1^{er} renonça au droit de réméré du village de Berckhorst, dans la paroisse d'Athensböck. (Dipl. 108 et recueil de documents de la société d'histoire de Schleswig-Holstein-Lauenbourg, vol. IV, registre du roi Christian, 1^{er}, publié par l'archiviste d'Etat Dr G. Hille, Kiel 1875, pag. 42). Ce document porte la date du 9 novembre. Par contre le livre des religieux (Diplomatorium) porte la date du 8 novembre. D'après le registre des dîmes déjà souvent cité Barghorst devait payer cinq boisseaux d'avoine de dîme par charue (aratrum). —

Chapitre 34. —

9. — Holstendorf. — (voir plus haut chap. 5. et 9. 11.)

Holstendorf ou Holtzatendorpe fut également adjoint en 1328 à la paroisse nouvellement fondée d'Athensböck et valut des tennes au curé (Dipl. 2). Plus haut chapitres 11 et 27, nous avons dit que divers habitants et propriétaires d'Holstendorf, comme Jüdz et Marguand Rike Breide, appelé aussi Berner, firent des donations de 8 et de 12 marcs en rentes

en rentes et en biens. nous avons vu en outre, que Volquin Emeko et Heino de Wolschen vendirent 13 marcs de rente à la chartreuse (Dipl. 5.6, 7, 8). — Peu après le village passa presque entier entre les mains du couvent. En l'an 1460, le moine chartreux d'Ahrensböck Herman, avait remarqué que les paysans de Holstendorf payaient très peu d'impôts. Grégoire, l'abbé d'alors, éleva leur cotisation. Toutefois l'abbé se contenta de grever de nouveau et leur laissa leurs terres aux prix antérieurs (Hansen, pag. 77, d'après l'ancien terrier d'Ahrensböck^(a)). Dans un acte de 1514 Lorenz Hage est cité comme habitant de Holstendorf (Dipl. 153). Et dans le registre des dîmes Holstendorf payait en 1426 cinq boisseaux d'avoine par charue. —

(a). — Le vieux terrier de la chartreuse d'Ahrensböck se retrouve dans les archives de la société d'histoire de Schleswig-Holstein à l'état de copie faite par M. le pasteur Tessien d'Ilmschenbagen, près de Kiel, qui a publié en 1852 notre livre des religieux ou Diplomatarium. Cette liste des biens serait parfaitement à sa place à la suite des actes de ce couvent, c'est-à-dire du Diplomatarium. Nous y verrions l'image complète de l'administration des couvents de notre pays. » C'est en ces termes que le Dr Nitzsch commence le 54 vol. de l'annuaire de l'histoire du Schleswig-Holstein, 1858, pag. ^{xxii} 11. Malheureusement ce terrier n'est pas encore publié et je ne puis pas en avoir communication. Dès qu'il sera publié j'en ferai, si Dieu le veut, des résultats d'une étude qui sera certainement très intéressante, la matière d'un supplément à l'histoire du couvent d'Ahrensböck que j'offrirai à mes lecteurs. Toutefois l'impression de ce terrier peut encore se faire attendre longtemps. —

10. — Speckserholz. —

Speckserholz, sous le nom de Speckeshagen, fut adjoint également dès 1328, et non pas seulement en 1335, à la paroisse d'Ahrensböck. ce village donna aussi ses terres à la cure. Dans le livre des religieux (Diplomatarium) ce village est nommé à la page 2, mais nulle part ailleurs. Il est certain que ce village devint bientôt propriété de la chartreuse. La dîme était la même à Speckserholz qu'à Holstendorf. —

11. — Olden = Smochel. —

(Olden = Smochel = Alt Schwochel, vieux Schwochel. ce lieu s'appelle aujourd'hui Schwochel tout court le haut.). Olden = Smochel, aujourd'hui Schwochel fut réuni aussi, dès 1328, à la nouvelle paroisse d'Ahrensböck (Dipl. 2). Avant 1366, on ne sait pas au juste en quelle année, les frères Jean, Siegfried, Wulfhard et Detlev Gudow et leur mère Marguerite vendirent

vendirent le village d'Olden-Mochele à Volquin Partow et à son fils Hasso, avec l'approbation du duc Adolphe VII (livre des documents de Lübeck, vol. IX, pag. 580 n° 555). Dans le diplomatairum, il est aussi fait mention de ce Volquin Partow ou Passow (Dipl. 14, 15). — Selon les indications de ce livre il habitait Steenrade (munc Steenrade) près de Gleschendorf, et il mourut avant ou en 1390 (Dipl. 34). — cependant le père et le fils Partow n'ont pas possédé longtemps le village d'Olden-Mochele. Le 23 Avril 1366 l'évêque Volquin Partow et son fils Hasso vendirent à Lübeck le village d'Alt-Schmochele tout entier au couvent de St-Jean de Lübeck pour 600 marcs de Lübeck. ce couvent était alors occupé par des religieuses cisterciennes. L'acte de vente, qui est court, nous a été conservé dans le livre des documents de Lübeck, vol. IX, pag. 589, sous le n° 536. Il y est dit: « Olden-Mochele située dans la paroisse d'Ahrensbock... avec la courtoine (curia-ferme) qui se trouve en ce lieu et qui contient 14 et 1/2 charrees (mansos agri) ». Le comte Adolphe VII ratifia cette vente le 6 avril 1366. « Antiqua Mochele » domait cinq boisseaux d'avoine par charree au décimateur de l'évêque de Lübeck qui habitait Ratkau. En outre Alt-Schmochele servait payer quatre boisseaux de blé (?) (siliginis modos^{ios}) par charree. C'est ce que raconte le registre des dîmes de 1420. —

Chapitre 35. —

12. Nyen-Mogele. — (voir plus haut chap. 5. n° 12).

Nyen-Mogele ou Neu-Schmochele s'appelle, dans l'acte de fondation de 1328, au nombre des sept villages de la paroisse d'Ahrensbock (Dipl. 2). — (Il est à croire que le nombre des villages composant la paroisse ne varia pas, aussi longtemps que la chartreuse subsista. Lebatz, Borne et Grebenhagen ne furent réunis à Ahrensbock paroisse qu'à l'époque protestante. La traducteur). Vers 1400, ce village faisait partie des possessions des chevaliers Hans et Pierre de Lysenhusen qui, à cette époque, possédaient de grands biens dans nos contrées. Ces seigneurs vendirent, comme nous l'avons vu au chapitre 32, le village et la terre de Kellenhagen au riche marchand de Lübeck Promold Warendorpe. Ils vendirent aussi Nyen-Mogele (munc Neu-Schmochele) au même Promold Warendorpe pour 600 marcs de Lübeck. Le comte Otto I^{er} de Schaumburg-Pinneberg « fait savoir à tous par les présentes que Hans et Pierre de Lysenhusen, fils de seigneur Barthélémy, ont comparu devant lui et reconnu qu'ils vendent volontairement et avec délibération... à l'honorable homme Promold Warendorpe, fils de Herman Warendorpe, bourgeois de Lübeck, pour 600 marcs, argent de Lübeck, qu'il leur a payés à leur entière satisfaction, leur village de Nyen-Mogele ».

de Nyen-Mogele tout entier, situé dans la paroisse d'Ahrensböck, diocèse de Lübeck, avec
tous les champs etc. Cependant par affection spéciale, Promold Warendorpe a consenti
à ce que Ludke Bockmold et ses frères, fils de seigneur Henri, et leurs héritiers pourront
racheter quand ils voudront, ou nous et nos héritiers, s'ils ne s'y opposent pas, pourront
racheter à perpétuité de Promold ou du propriétaire qui lui aura succédé ce village
et cette terre pour la somme de 600 marcs de Lübeck... avec l'impôt que paie le pays
de Holstein, ... avec avertissement préalable d'une demi année... Donnée à Katz-
borch, l'an 1400, le jour de la fête de St-Denis (9 octobre) (dpl. 47). — Peu de temps
après cette acquisition, le 15 juillet 1401, Promold Warendorpe renonça, au foveur de
notre chartreuse, aux villages de Kellershagen et de Nyen-Mogele (Nyen-Schwochel).
Comme nous l'avons promis, chapitre 32 n. 6, nous donnons ici cet acte de renonciation,
et qu'il soit notifié à tous ceux qui verront ou entendront lire les présentes, que moi,
Promold Warendorpe, je confesse et atteste publiquement par les présentes que les deux
villages de Kellershagen et de Nyen-Schwochele (Nyen-Schwochel) qui sont situés dans la
paroisse d'Ahrensböck, m'appartiennent à juste titre avec toutes leurs dépendances
villages, que j'ai achetés de mon oncle Jean et de Pierre de Jyzenhusen et de moi
et mes héritiers n'avons aucune part. Car d'autres personnes probes ont payé de leur
argent ces deux villages pour la gloire de Dieu et pour l'usage de la chartreuse d'Ah-
rensböck. Et moi... j'ai abandonné par les présentes ces deux villages et toutes leurs
dépendances au dit couvent d'Ahrensböck. Moi et mes héritiers ne doivent y avoir
aucune part. Ainsi est-il écrit dans le livre de la ville de Lübeck après mention
de l'année et du jour. J'observerai perpétuellement et fidèlement tous ces points
pour moi et mes héritiers, sans fraude. Et en foi de quoi j'ai appendu mon sceau
aux présentes. Donnée à Lübeck l'an 1401, fête de la division des apôtres (15 juillet) (dpl. 51). — Plus tard une contestation s'éleva entre la chartreuse d'Ahrensböck et le fort-éveque
Ludke de Bockmold qui prétendait avoir des droits de corvée (servitium) à « Nyen-
Schwochele ». Cependant un accommodement eut lieu à Lütin le 7 janvier 1427 (dpl. 81).
En 1465 Elzabe, la veuve du bourgmestre de Lübeck Jean Lüneburg donna 300 marcs
de Lübeck pour construire un moulin à Nyen-Schwochele (nunc Nyen-Schwochel). Toutefois
20 marcs devaient être prélevés sur cette somme pour acheter des vêtements (pellices)
aux chartreux d'Ahrensböck (Hansen, pag. 76, d'après l'ancien inventaire). — En 1420, Nyen-Schwo-
chel

chiel devrait payer la même dime qu'Alt-schwochel : 5 boisseaux d'avoine et 4 boisseaux de blé pour chaque charrue (voir le vieux registre des dîmes). Il y est dit aussi que les deux villages, Alt-schwochel et Neu-schwochel, donnaient de l'argent, mais - male, cest à dire malgré eux. Il sera raconté plus loin chapitre 53 n° 7 et 12, comment Flor-Hendorf et Neu-schwochel, comme villages, formaient la terre (le bien) de Neuhof. (Il s'agit ici d'un fait postérieur à la suppression de la chartruse. Le traducteur.).

Observation : D'après le Diplomatarium d'Ahrnsböck les propriétaires de la terre (bien) de Glasau étaient : Vers 1450 : Eler Barsbeken ; Vers 1456, Bertold Barsbeken, fils du précédent (Dipl. 102) ; Vers 1514, Henri Walstorp, qui porte le nom de protecteur du village de « Ghysslenrade » (Dipl. 148 et 152). — L'ancienne famille des Walstorp est mentionnée souvent dans le Diplomatarium d'Ahrnsböck. En 1369, Iwan Walstorp, dit Perdeskovet (tête de cheval) (Dipl. 5 et 6). — En 1399, Detleff Walstorp van Belowe (Dipl. 40 et 42). — Vers 1418-1438, Detlef Walstorp, fils du précédent (Dipl. 78 et 90). En 1483, Henneken Walstorp, bailli de Segeberg (Dipl. 122 et 124).

Quelles relations y a-t-il entre le village de Walstorp qui a été décrit plus haut, chapitre 31 n° 5 et qui a été détruit plus tard, et cette famille de Walstorp, qui tire son origine du bien de Walstorp (Wahlstorf) au bord du lac de Lank, comme on le croit généralement (!). Est-ce qu'il n'y a peut-être d'analogie que dans le nom ?

Chapitre 36. — Les noms des Abbés d'Ahrnsböck et d'autres habitants du monastère. —

Au chapitre 17 nous avons vu ce qu'étaient le prieur ou l'abbé et ce qu'étaient quelques autres dignitaires du couvent. Nous donnons ici une liste de tous les abbés d'Ahrnsböck et de la durée de leur gouvernement.

1. — Jean de Hoya (de Hoyer) fut prieur de 1399 jusqu'à vers 1406 (Diplom. 40) à la page 40 du Dipl. de Gabien, pour la première fois son nom. — (1399-1404.)
2. — Henri fut prieur de vers 1404 jusqu'à vers 1413 (Dipl. 59 et 61). — (on le trouve dans le Diplom. le 25 sept. 1408. — (1404-1413))
3. — Gottfried (Godeken) Basdow de vers 1413 jusqu'à vers 1438 (Dipl. 67, 68, 81, 87.) — (on le trouve dans le Diplom. 1413, 16 juin ; 1427, 7 janv. ; 1436, 17 mars. — (1413-1438.))
4. — Paul, surnommé procureur, fut prieur de 1438 jusqu'à vers 1453 (Dipl. 88^{bis}). — (on le trouve dans le Diplom. — (1438-1453.))

(Paul) Il était à la chartreuse d'Ahrensböck quand, en 1419 (sic), il fut élu abbé de la chartreuse de Marienkrone (couronne de Marie) à Rügenwald (en Poméranie). Après la mort de l'abbé de l'année 1438 il revint à Ahrensböck en qualité d'abbé. Il a écrit le livre appelé « Registrum magnum » ou le grand registre du couvent. En 1461 il dut (comme il le fait observer lui-même dans ce registre à l'art. 1461), faire à Detlev de Bockwold, alors propriétaire de Rethwisch, un paiement supplémentaire de 200 marks de Lübeck. Ce Bockwold avait dénoncé sa volonté de racheter de notre chartreuse les villages de Lebatz et de Borne. Paul appelle cet homme un voisin désagréable, duquel les villages environnants ont à redouter toutes sortes de peines (voir Hansen pag. 73). — Hansen a vu encore en 1759 ce Registrum magnum, entre les mains. On est resté! Paul fut le plus important ~~pléon~~ nos abbés. —

5. — Grégoire fut prieur de vers 1453 jusqu'à vers 1465. (Dipl. 99, 100, 102, 104, 107, 111). —

(On le trouve dans le Dipl.: 1453, 31 oct. — 1454, 5 nov. — 1456, 31 mai — 1457, 11 dec. — 1460, 8 nov. —

1462, 29 dec. et 1463, 20 oct. —) —

(1453-1465.)

6. — Pierre, fut prieur de 1465 à 1466 (Dipl. 112). — (On le trouve dans le Diplom. 1465,

14 sept. —)

(1465-1466.)

(1466.)

7. — Jean Seenweg 1466

8. — Nicolas Karmen de 1466 à 1478 (Dipl. 113-115). — On le trouve dans le Dipl. —

1469, 11 mars. —

(1466-1478.)

Sous son administration, les limites dans lesquelles ce procureur pouvait voyager furent étendues et fixées à 12 milles (Hansen, 78). —

9. — Jean Cordes ou Conrad de 1478 jusqu'à vers 1484 (Dipl. 117-120). — On le trouve

dans le Dipl. de Jean à 1479, 20 janv. — et 1481, 28 mars. — (1478-1484.)

Selon l'opinion du pasteur Dr. Kess il y aurait peut-être à intercaler ici un prieur du nom de Jean Sasse. La chronique des Haves raconte (voir Hindenbrog pag. 246) que le 11 juin 1483 l'abbé d'Ahrensböck Jean Sasse fut assassiné par un certain Ribaldus (Kraufbold) frès de l'écuyer de Plön. Cependant il peut se faire que ce Sasse ait été le procureur. —

10. — Georges ou Turgon de 1484 à 1494 (Dipl. 126, 129, 132, 135, 137). — On le trouve dans le Dipl. 1486, 18 janv. et 19 janv. 1488, 6 oct. — 1492, 26 janv. — (1484-1494.)

Il fut vicaire de la province de Saxe. —

11. - Etienne Gerrentin de 1494 jusqu'en 1503. (Dipl. 138). On le trouve dans le dipl. 1496 et 1498, 30 mars p. 140. (1494-1503.)
 12. - Jean Voss. 1503. Il n'était encore que simple prieur en 1499. (1503.)
 13. - Bartholdus 1504. (1504.)
 14. - Arnold (Arndt) Landmann de 1505 jusqu'en 1508. Il était procureur du couvent en 1500. (1505-1508.)
 15. - Etienne II, (Steffen) de vers 1508 jusqu'en 1512. Il fut aussi procureur avant de devenir prieur. (1508-1512.)
 16. - Jean de Greben de 1513 à 1519 (Dipl. 147, 149, 151). - On trouve Jean dans le cart. 1514, 28 juin, et 28 juillet. (1513-1519.)
 17. - Jean Wickboldt de 1519 jusqu'en 1528. Il avait été aussi procureur auparavant. (1519-1528.)
 18. - Guillaume de vers 1528 jusqu'en 1540. Nous en fixe le commencement de ses fonctions de prieur à l'an 1530. Cependant il écrivit en qualité d'abbé le 2 février 1528 une lettre au prévôt de Lubeck Henning Osthus en (voir la lettre n° 6 dans les archives de l'histoire ecclésiastique et civile du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, vol. 7. Altona, 1843, pag. 216) (1528-1540.)
 19. - Pierre II, fut prieur de vers 1540 jusqu'en 1544. Il était déjà procureur en 1524. (1540-1544.)
 20. - Henning fut prieur de vers 1544 jusqu'en 1565. (Dipl. 54). - Il fut le dernier prieur de notre chartreuse. (Dans le Dipl. 1551, 3 nov. 1558, 3 nov. (1544-1565.)
- Les vingt Abbés ont gouverné la chartreuse pendant l'espace de 166 ans. Chacun d'eux n'aurait donc été en moyenne que 8 ans à la tête de la maison. Il est probable qu'on n'élisait à cette dignité que des religieux qui avaient vieilli dans le couvent. On peut admettre aussi que les chartreux, avec leur vie sévère, ne vivaient pas longtemps, mouraient de bonne heure. - Le temps de l'abbé Paul fut la période la plus florissante de notre chartreuse (vers 1460). Les grandes possessions du couvent, que nous avons énumérées dans le chap. 29, nous font voir qu'elle était la puissance de la chartreuse. Ce n'est pas faire une exagération que de comparer la dignité de l'abbé qui gouvernait alors Ahrensbock à celle d'un grand prince.
- Voici encore les noms de quelques autres habitants du couvent. - Le vicaire

Le Vicaire ou représentant (voir chap. 17 n° 3) du prieur, vers l'an 1526, était Sim
(voir les archives de l'histoire religieuse et civile du Schleswig-Holstein, -Lauenbourg, vol. V,
pag. 209 et suiv.); - vers 1551, c'était Théodore ou Dydrich (Dipl. 154, 155, 156); vers 1553
c'était Jasper (Ibidem, vol. V, pag. 209). (Chose curieuse, dit le traducteur en note, aucun
des noms cités ici ne concorde avec la liste donnée plus loin, au supplément). -

Le Procureur ou économiste (voir plus haut chap. 17 n° 3) était en 1609 Jean
Crowel (Dipl. 66, 79, 80); Paul (1427, 7; an. Dipl. 81). - et Henri vers 1453 (voir Archi-
ves p. 209); Jean Cordes vers 1486 (Dipl. 129); Jean Wyckboldt vers 1514 (Dipl.
147, 149, 152); enfin Pierre vers 1526 (voir Archives de l'hist. eccl. et civ. du Schleswig-Holstein, p. 209).

Surtout, c'était, vers 1551, Henri (Dipl. 154). Dans les écrits on conservait
les ornements ou vêtements ecclésiastiques. - (Un autre est cité plus loin. Le trad.) -

Les noms des Religieux ne sont cités que rarement. On ne connaît que ceux
de Herman vers 1466 (Hansen pag. 77), et Picke Bessin du Mecklenbourg vers 1477.

Le chapitre 46 nous fournira des détails sur ce dernier. -

On trouve les noms des Frères laïcs ^{ais} suivants: - Simon vers 1468 (Hansen
74), et le bailli frère Rynholt (Dipl. 147, 152) vers 1515; frère Cordt vers 1526 (voir
Archives etc. pag. 209); comme architecte frère Marguard vers la même époque,
vers 1514 (Dipl. 147). -

Prêtres du couvent (presbyter) et chapelains étaient entre autres: Henri
Wytik et Jean Wyt (Dipl. 60) vers 1408. - (L'auteur veut sans doute parler des desservants)
Le trad.

Le Portier (custos) du couvent était, vers 1408, Jean (Dipl. 61). - Prébendier
fut Jean Ellingsten qui légua ses biens en partie à la chartreuse et en partie
à ses héritiers en 1453. Cette convention fut écrite en allemand vulgaire sur
une bande de papier ^{parchemin} (papiri cedula... in vulgari thutonico expressum. Dipl. 97).

On voit clairement, d'après les noms cités, que les habitants de notre chartreuse
étaient originaires du Holstein, et du Mecklenbourg. -

Chapitre 37. - Un tableau de la vie au couvent d'Ahrens-
böck vers 1500. -

Les noms que nous venons de citer nous ramènent à l'intérieur de notre chartreuse.
se. Nous avons appris à connaître les édifices du couvent, nous avons entendu
parler de la vie des religieux, nous avons vu quels villages ils administraient. Quels
était

étaient les offices (le service divin) du couvent ! me demandera-t-on. Pour ne raconter que des choses qui ont eu lieu réellement j'en ai donné la traduction des vieux documents. Cet était à répondre à la question posée. Les évêques de Lubek Guillaume (Guillaume Westphal, 1506-1509. l'ed.) et Jean (Jean VIII Grynholdt 1510-1523. 3d.) avaient accordé en 1508 et en 1511 des indulgences à notre chartreuse (voir plus haut chap. 26). — Dans la lettre (Dipl. 146) il est dit entre autres : « (nous accordons l'indulgence) à tous ceux d'entre vous qui dans vos propres conversations (donc mêmes de mains) prieront aussi bien pour les vivants que pour les morts ; à tous ceux qui dans les heures (horis) canonicales, et surtout dans toutes celles de la bienheureuse Vierge Marie, soit pendant la nuit, soit de jour ; entre autres à tous ceux d'entre vous qui à toute autre heure de votre dévotion, ou dans vos exercices de dévotion soit publics soit privés, soit communs soit solitaires, à l'église ou dans vos cellules prieront ^{si tant} humblement cette prière : Et préservez notre supérieur, ainsi que le troupeau qui lui est confié, de toute adversité (adversitate) ; ou si entendant d'autres reciter cette prière vous répondez : Amen ; à ceux-là d'entre vous nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, au vertu de la miséricorde de Dieu tout-puissant et nous confiant en la puissance des bienheureux apôtres Pierre et Paul, une indulgence de 40 jours, autant de fois que vous la ferez. En outre nous remarquons avec pitié que vous vous êtes renfermés dans la solitude et dans l'exil (exilio) et séparés du commerce des hommes par amour pour Dieu, librement et volontairement afin que vous soyez en état de porter des fruits abondants en Jésus-Christ qui est la vraie vie. Ce n'est pas seulement pour nous rendre agréables auprès de vous, mais c'est poussés que nous sommes par l'amour paternel, que nous avons résolu de vous porter, par des présents spirituels, à poursuivre votre but ardemment, d'une manière digne de ce but. En outre à vous tous et à chacun de vous sont accordées pour aujourd'hui et à l'avenir les faveurs suivantes : Aussi souvent que vous offrirez pieusement en mémoire de la passion douloureuse de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ vos prières ferventes, vos soupirs, les plaintes de votre cœur en les mêlant à vos larmes, que vous vous livrerez avec attention et pleins d'un brulant amour pour Dieu au jeûne et aux exercices de pénitence, que vous observerez fidèlement la cellule des moines, le silence et les autres devoirs et prescriptions

(observances et obédientes) de votre ordre, que vous parâtiez en temps voulu au chœur et à l'église en chantant assidûment les louanges de Dieu ou les psaumes; si vous élèvez votre confiance et vos sens vers Dieu le Seigneur, comme il convient; si vous pratiquez dans la simplicité de votre cœur la patience et l'humilité; si vous consacrez votre temps libre à diverses méditations, à l'étude, à apprendre et à d'autres choses salutaires outre les sciences; si vous faites aussi avec soin les travaux corporels qui vous sont imposés; si vous observez fidèlement selon vos forces la vie des chartreux comme vous vous l'êtes proposé (*incepto proposito*), et si vous accomplissez exactement toutes vos autres pratiques de dévotion; - en outre tous ceux qui célèbrent pieusement (*suffragia celebrant*) la messe et qui en servant la messe chantent pieusement les mélodies sur le corps béni de notre Seigneur Jésus-Christ ou sur les douleurs et les cinq plaies de Jésus-Christ ou sur la bienheureuse Vierge Marie; ceux qui, aidant, chantent avec soin, avec ceux qui disent la messe, les mélodies sur tous les saints en usage dans votre ordre; tous ceux qui, aussi souvent que la cloche sonnera dans votre église (*campana pulsatione fuerit*) ou le soir (*tempore serotino*) dans la paroisse qui vous a été confiée, réciteront pieusement, chaque fois qu'il sonnera, l'Ave Maria trois fois ou la salutation angélique, qui se souviendront pieusement de nous et de notre église, comme ils l'auront promis, ainsi que de la troupeau qui nous est confié, ou qui réciteront devant Dieu notre Seigneur les prières auxquelles ils se sont engagés par vœu, qui prieront pour la paix et le repos de la patrie, ou qui réciteront assidûment cette prière des fidèles: Dieu créateur de tous etc. pour ceux qui sont morts dans des sentiments de foi, pour les âmes qui sont en purgatoire à quelle heure et en quel lieu convenable que ce soit; ceux qui lisent souvent ou chantent les deux noms de Jésus et de Marie, ceux qui entendent lire ou chanter les noms, les entendent pieusement et, selon la louable prescription de votre ordre, inclinent la tête avec soumission, comme il convient, ou font la génuflexion, si leur santé le leur permet; ou celui qui écoute assidûment et dévotement prononcer ces noms et à ces mots: Gloires soit au Père et au Fils, s'incline avec soumission selon la coutume de votre ordre et prie selon l'usage pieux observé dans votre ordre, en commençant vos heures canonicales ou des méditations sur la bienheureuse Vierge Marie ou d'autres prières avec de saintes méditations, au

commencement et à la fin de la messe, le marque pieusement du signe salutaire de la croix qui met en fuite même l'antique ennemi et le serpent tortueux et s'incline avec soumission ; en outre, celui qui dans les psalmodies et dans les antiphones saintes fait le signe de la croix en esprit et avec une dévotion brûlante et pleine d'amour au moment des notes sur les plaies de Jésus-Christ et sur la couronne d'épine ; ou bien celui qui, en mémoire des souffrances de notre Seigneur et en adoration de la très sainte Vierge Marie et par esprit de compassion, prie dévotement l'oraison dominicale cinq fois et autant de fois la salutation angélique devant le maître autel de votre église et devant l'image de la glorieuse Vierge placée sur le maître autel et devant l'autel de la 1^{re} croix ; celui, en outre, qui à la gloire et en l'honneur de notre Sauveur et de sa glorieuse mère prie dévotement, public ou en particulier, les conclusions mi-rantes (clausulas) et les heures canonicales et les autres prières à la bienheureuse Vierge Marie savoir : « Nous est le nom de notre Seigneur Jésus-Christ et loué soit le nom de la bienheureuse Vierge Marie, et bénis soient les noms de tous les saints, qu'ils soient loués dans les siècles des siècles. Amen. » ou « que la très sainte et indivisible Trinité, que la simple humanité de Jésus fait homme et crucifié et que l'immaculée Vierge Marie la Mère de notre Sauveur, ainsi que tous les saints et élus de Dieu, soient loués et honorés par toutes les créatures dans les siècles des siècles. Amen. » ; et celui qui à la fin des heures canonicales invoque en ces termes (implorare) la bienheureuse Mère de Dieu, avec son fils bien-aimé, des quels dépendent toutes les grâces : « que la Vierge Marie nous bénisse ainsi que toutes les pieuses générations futures. Amen. » ou bien aussi pour la consolation (refrigerium) des âmes pieuses : « que les âmes des fidèles qui sont morts dans des sentiments de foi reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Amen. » Celui qui terminant ses prières par ces conclusions prie dévotement : « Et préservez notre supérieur ainsi que le troupeau qui lui est confié etc. » ou bien celui qui entendant prononcer ces conclusions répond à voix basse et humblement « Amen » à chacune d'elles et à toutes à la fois - à tous, ceux là nous accordons une indulgence de 40 jours, toutefois nous avons égard à vos devoirs bien déterminés et nous faisons tout pour les maintenir, afin que vous ne preniez l'occasion de quelques uns des points précités pour sortir de vos cellules contrairement aux coutumes (ad extra insolitos cellarium!). nous avons aussi que vous-mêmes

vous considérez cela comme condamnabile. C'est pourqu'on nous décide et nous d'ex-
-tent, afin que vous puissiez gagner les indulgences que nous vous accordons, que pri-
-ant dans vos cellules vous vous conformiez à nos décrets et conformément à leur ten-
-eur. Nous voulons aussi que l'indulgence soit valable quand vous allez aux diffé-
-rents endroits (ainsi aux autels) de l'église qui sont désignés pour y gagner (j suppose pour
gagner) ces indulgences. » La-dessus l'évêque engage encore une fois les religieux
à prier avec ardeur et à observer exactement toutes les autres prescriptions. Donné
à Uthman, c'est-à-dire Lütin, en 1508, et confirmé de nouveau en 1511, à Lütin, au
château épiscopal. — J'en trouve dans le Diplomatarium, un document
qui caractérise (représente) mieux la prière comme le devoir principal du moine
et nous donne une idée aussi claire de la vie que menaient les chartreux d'Ahrns-
böck. On ne comprend pas la vie religieuse quand on ne se représente pas la
« Vie sans celle » de St. Paul en l'interprétant littéralement (dans son interpréta-
tion littérale). — [Avec cela notre pasteur croit avoir fait la description des offices de
la chartreuse. J'ai donné le sens de sa traduction qui est souvent inexacte. On voit qu'en
dix passages, j'ai pas bien compris le texte latin. Le traducteur.) —

Chapitre 38. — L'évêque de Lübeck et l'abbé d'Ahrnsböck. —

Le document que nous venons de reproduire émane de l'évêque de Lübeck et a été
donné à Lütin. Ce document m'amène à parler d'une autre lettre adressée également
d'Lütin, par l'évêque de Lübeck à l'abbé d'Ahrnsböck. J'ai trouvé cette lettre repro-
duite dans les Archives de l'histoire ecclésiastique et civile du Schleswig-Holstein,
vol. 7, pag. 188. Comme cette lettre caractérise les rapports qui existaient entre l'é-
vêque et notre prieur, on ne nous en a pas mauvais que nous la donnions ici. La
voici traduite en allemand moderne : — « Monseigneur, par la grâce de Dieu évêque
de Lübeck. Avant tout nous vous saluons amicalement et nous vous souhaitons
tout bien. Signés et vénérables et chers de tous, nous avons écrit, il y a peu de temps
à votre prieur, parce que nous avons besoin d'un cheval de trait pour notre char,
se nous prêter un cheval de trait pour peu de temps. Lors qu'il fut personnellement
auprès de nous, il nous a prouvé à diverses reprises et par de longs discours, qu'il
serait trop long de reproduire, que vous n'êtes pas tenus de nous prêter un cheval,
que vous n'y êtes tenus ni par devoir ni par coutume. Cela aurait été aussi refusé à nos

à nos prédécesseurs. Cela étant, par lequel nous devons encore faire marcher notre char pendant 14 jours et que nous avons bien besoin d'un cheval, nous vous faisons la demande amicale et la prière de nous prêter, non par devoir, mais par esprit de bon voisinage, un cheval de roiture pendant 14 jours. Et si l'été prochain vous avez besoin d'un cheval, nous nous retrouverons heureusement et amicalement de bonne volonté et nous promettons volontiers que pour cette fois nous ne vous en rendrons pas (malade) (?). D'onné à Uthyn le lundi après l'épiphanie de l'an 1425.» -

Bien que le nom de l'évêque Henri figure dans l'acte précité, il doit y avoir une erreur (l'éditeur de ce volume n'a fait aucune observation à cet égard). Vers l'an 1425 l'évêque de Lubek était Jean VII Tschede (Jean VII de Tschede / évêque de Lubek de 1420 à 1439, n.d.) ou bien l'évêque en question, serait ce peut être Henri III Bockholt? Celui-ci fut évêque de Lubek de 1523 à 1535 (voir l'ancien catalogue des évêques de Lubek inséré dans le livre des documents du diocèse de Lubek pag. 137. L'abbé Tschert donne aussi les mêmes dates) mais alors la lettre ne serait pas de 1425, mais de 1525. Mais en 1525 notre chartreuse ne se serait pas pressée de rendre service à l'évêque; elle était alors très endettée et elle eut été heureuse de s'acquiescer par un service rendu la reconnaissance de l'évêque de Lubek. Par conséquent, au lieu de Henri, il faudrait peut-être lire Jean.

Toutefois la lettre caractérise les rapports de l'évêque du supérieur, avec notre abbé. C'est le style de Gottfried Bardow, qui était alors notre prieur. Il voulait être indépendant et le demeurer. D'un service temporaire qu'on lui eût rendu, l'évêque de Lubek aurait fait bientôt une obligation. Mais en 1425 notre chartreuse était au comble de sa gloire rapidement acquise. La grande propriété donnait du poids. La situation de l'abbé était princière. Si quelques abbés de Reinfeld se qualifiaient d'abbés « par la grâce de Dieu », notre prieur avait certainement une pleine conscience de sa dignité. Maître de trois milles carrés de terres, protégé par les murs d'un couvent, le prieur, quand c'était un homme de quelque valeur, devait exercer une influence considérable. L'aspect de château-fort qu'avait la chartreuse permettait à l'abbé d'en imposer. A cette époque c'était une place fortifiée qui faisait considérer celui qui l'occupait. A une époque de désordres perpétuels et de sauvages combats, il fallait pourvoir à se défendre contre l'ennemi extérieur. Il n'y avait partout qu'insécurité et combats. Des nobles étaient toujours prêts à

attaquer

attaquer et souvent des mercenaires congédiés par quelque souverain arrivaient à la-
renture, manquant de pain et cherchant une proie comme des loups affamés. De
bandes s'égarèrent aussi dans nos contrées. Comme l'évêque de Lubek avait déjà
assez à faire pour défendre son évêché et comme le comte de Holstein n'était pas
assez puissant pour être et secourir partout à la fois, chaque ville et chaque cou-
vent restaient abandonnés à eux-mêmes. On faisait donc chez nous comme par-
tout ailleurs. Le couvent fut entouré de fossés qui en temps de paix servaient de
réservoirs pour le poisson et qui en temps de guerre protégeaient la chartreuse.
Avant que Mynckhele n'eût propriété du couvent d'Ahrensböck en 1409, la famille
de Muggel y résidait et se faisait redouter dans les contrées environnantes. Le fa-
meux Pierre de Muggel, qui fut probablement le grand père d'Otto, d'Ernest et
d'Eggert Muggel (Npl. 115) infestait les contrées situées au nord d'Ahrensböck. Il
fallait aussi protéger et surveiller les possessions étendues du couvent. Comme l'évê-
que de Lubek ne pouvait accorder qu'une protection spirituelle, les abbés d'Ahren-
sböck devaient pourvoir à leur propre défense. Mais tout cela portait la consci-
ence qu'ils avaient de leur dignité. Pour l'évêque de Lubek, c'était acte de pré-
sompce de rechercher l'amitié du prieur d'Ahrensböck. — (Tout cela ne nous pas si est
Jean VII Schale ou Henri 3. Bockholt qui écrit la lettre en question, ni pourquoi le prieur
d'Ahrensböck refusa à l'évêque le service demandé. Le traducteur. — D'ailleurs rien ne dit que
cette demande de l'évêque au nom de l'amitié ait eu la même réponse que la 1^{re}. p. 28).

Puis que nous parlons justement de Lubek, disons ici que Marten Berst, bour-
geois de Lubek, fit don à notre chartreuse de 200 marcs de Lubek en 1496, mais
se réserva les intérêts de cette somme 14 r. pendant (Hansen 81). —

Chapitre 39. — Droit forestier et droit de chasse, la maison de
Segeberg, une quittance d'amortissement.

Comme les possessions étendues de la chartreuse renfermaient aussi de vastes forêts,
la glandée et la chasse devaient donc avoir de l'importance pour les religieux.
Nous avons vu qu'autrefois l'engraissement, surtout l'engraissement des porcs, se
faisait sur une vaste échelle. Ce n'est que peu à peu que la pâture d'ours les porcs
a été remplacée par l'engraissement à la porcherie. Jadis, vers 1450, on voyait
de grands troupeaux de porcs parcourir les forêts pour se graisser de gland et de la faine.
Il arriva

Il arriva que les colons (emphytéotes) de Steenrade, près de Gleschendorf, eurent avec leur seigneur, la chartreuse, une contestation relative à la glandée et à l'abatage des bois. Les fermiers de Steenrade revendiquèrent un droit à la glandée et à l'abatage des bois. Car bien qu'appartenant au couvent comme serfs, ils prétendaient avoir, comme emphytéotes, les droits en question sur les forêts. La cause fut portée devant le souverain, le roi de Danemark Christian 1^{er}. Celui-ci publia à cet effet, à Tegelberg, le 1^{er} sept. 1480, l'acte suivant (Dipl. 119) : « Voyez, lui comparurent le seigneur prêtre d'Athensböck avec quelques frères de son couvent d'une part, et d'autre part les hommes dudit couvent domiciliés à Steenrade, relativement à la glandée. » Ceux-ci se plaignirent d'être lésés dans leurs droits. Le roi appela en consultation l'évêque Albert de Lubek (Albert Krummendyk de 1466 à 1489. *ibid.*) et Pierre van Alerselde. Or on constata que les emphytéotes de Steenrade élevaient des prétentions non fondées. Par conséquent la sentence fut que « le prêtre et le chapitre d'Athensböck, pour eux et leurs successeurs, ont le droit de jouir dudit bois de chêne, de la glandée avec tous ses fruits et ses avantages à Steenrade et dans tous les biens dont ils perçoivent la redevance (espèce de surmage prélevé en argent, en allemand heuer) et d'en jouir librement sans aucune opposition soit ecclésiastique, soit civile, d'en faire usage et d'en disposer ^{pour le bien et l'avantage de leur} aussi librement que leurs prédécesseurs et que s'ils avaient acheté eux-mêmes ces forêts avec tous leurs droits seigneuriaux, appartenances, droits, propriété, fruits et jouissance. Si donc quelqu'un, de leurs hommes (serfs) et gens d'écurie fait quelque chose contre le droit du couvent, actuellement ou à l'avenir, abattre du bois ou faire la glandée sans l'autorisation dudit souverain, nous autorisons et permettons que le couvent les fasse juger selon le code rural, comme il le trouvera bon... » Donné en notre château de Tegelberg, le jour de la fête de St. Léode (1^{er} sept). - C'est ainsi que la chartreuse gagna son procès. De la même manière fut tranchée la contestation entre le couvent cistercien voisin de Reinfeld et les habitants de Zargen en 1303; entre ce couvent et quelques nobles de Mesenberg en 1343; entre ce couvent et Zargen en 1462; entre ce couvent et les serfs (emphytéotes) de la paroisse de Seelben (Zargen) en 1483 qui ne pouvaient disposer des fruits propres à l'engraisement (de la glandée) ou de l'abatage du bois sans l'autorisation de l'abbé. (Voir Hauser, pag. 125, 110, 156, 159).

Après la mort de Christian 1^{er} arrivée l'année suivante en 1481, ses fils le roi Jean et le Duc Frédéric, permirent à la chartreuse, endate du 8 dec. 1487, ce qui suit (Dybl. 130) : « Par amour, en l'honneur et à la gloire de Dieu tout puissant et de sa bien-aimée Mère, la Vierge Marie, et en mémoire de feu notre père, le roi Christian, et de notre mère . . . et afin que le service divin se fasse à la chartreuse d'Athensböck, appelée aussi Marien tempel, d'autant mieux et plus solennellement . . . et tous les services divins qui se font et pourront se faire perpétuellement dans ce couvent le jour et la nuit . . . nous avons donné à perpétuité à ce couvent d'Athensböck qui est l'abbaye, tous ses villages, ses biens et ses forêts, pour autant que ces terres sont dans nos états et que le couvent les possède actuellement et pourra les posséder à l'avenir, avec le droit de chasser le lièvre et le chevreuil, à l'exception du sanglier que nous nous réservons dans ces terres et ces bois pour nous, nos héritiers et nos successeurs selon la coutume. Par conséquent les baillis de nos états et surtout celui de notre château de Tegoburg, ni leurs domestiques, serviteurs et chasseurs ne s'occuperont plus de la dite chasse à l'avenir et ne seront plus à charge aux gens du couvent ni à ses emphytéotes. Or comme les chartreux de notre couvent ne chassent pas eux-mêmes, comme il convient, mais envoient leurs propres domestiques et serviteurs chasser pour leurs hôtes ou pour offrir du roste à leurs bienfaiteurs (le couvent avait vers 1496 un registre spécial où figuraient les noms des bienfaiteurs (voir Dybl. 140)), il a été convenu entre nous qu'ils ne donneront et ne céderont, ni eux ni leurs successeurs, ladite chasse à personne, qu'il que ce soit, ce serait sans cela un dommage et une atteinte à nos libertés et à nos droits royaux et princiers. nous réservons à nous et à nos héritiers et successeurs, pour leurs propres personnes, et non à d'autres, le plaisir et la liberté de chasser nous-même qu'on dans ces terres et ces forêts. Mais par cela nous ne voulons pas imposer de charges à leurs paysans et à leurs gens, ni souler d'affaire souler aux pieds leur blé ni les importuner de quelque manière que ce soit à cause de la chasse. » Après avoir encore recommandé à tous les officiers et baillis royaux, surtout à celui de Tegoburg, sous menace de peines sévères et de perte de leur fonction, de ne point chasser dans les villages, les forêts etc. . . du couvent, mais de laisser la chasse au couvent, le document prend fin. Ainsi la chartreuse avait reçu le droit de chasse sur toutes ses terres, à l'exception du droit de chasser le sanglier. Quant au gibier lui-même, il était

était défendu aux chartreux de la manger, puisqu'il leur était interdit de manger de la viande. Il est probable toutefois qu'ils ont utilisé le privilège qui leur fut accordé par le roi et qu'ils ont envoyé leurs serviteurs dans les forêts pour y chasser les bêtes fauves, les lièvres etc... qu'ils offraient à leurs bienfaiteurs ou qu'ils mettaient sur la table de leurs hôtes laïques. Avant 1487 déjà le droit de chasser le sanglier constituait un privilège royal. Les sangliers n'étaient pas rares dans nos forêts et étaient l'objet d'une chasse que les dangers auxquels le chasseur s'exposait rendaient intéressante. Dans ces chasses on rencontrait facilement le loup. Au commencement de ce siècle encore un loup a été tué dans une des forêts du Schleswig. Aujourd'hui on ne pourrait plus rencontrer que les loups échappés des ménageries. Au chapitre 52 j'indiquerai encore quelques détails sur la glandée ou l'engraissement des porcs.

On ne saurait dire si notre couvent était tenu, conformément à un usage répandu, de nourrir des chiens et des chevaux pour le souverain. Il est probable cependant que la chartreuse n'aurait pas à supporter cette charge. Sans cela il en serait probablement fait mention dans le document qui précède. Le couvent rois in de Rainfeld dut nourrir des chiens pendant 100 ans; jusqu'à 1295. Cette charge gênante lui fut imposée de nouveau plus tard jusqu'à ce que le souverain l'indignasse en 1371 (Hansen p. 124. 139). La vieille chronique de Holstein de Jean Petersen, imprimée à Francfort en 1557, dit page 104: « Le comte Nicolas a aboli également par ses établissements le couvent d'Ahrensböck l'abus qui permettait aux chasseurs du prince de loger avec leurs chiens dans les couvents, ce qui occasionnait à ces derniers des dommages considérables: »

Nous avons parlé du roi Christian 1^{er}. Ce prince éminent donna de nombreux chartes à notre chartreuse. Il y a quelques années, en 1875, tous les actes d'aigle de Christian 1^{er} ont été recueillis et publiés par l'archiviste d'état Dr Georges Hille à Schleswig. Cette collection forme le 4^e volume du recueil de documents publié par la société d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg. Nous y trouvons, page 98 n° 66 le contenu d'un acte qui a trait à notre chartreuse. Le prince et le couvent d'Ahrensböck ont reçu une lettre ouverte par laquelle mon seigneur confirme la donation d'une maison à Legaberg faite par testament par feu Detloff Gronewold, et leur confirme le droit d'en jouir selon leur volonté, malgré les obstacles que pourrait y mettre le conseil de Legaberg. Donnée à Neumünster le mardi, veille de la fête de St^e Madeleine ^{selon} 1475, ^{notre}

Notre chartreuse obtint donc par testament, d'un certain Velleff granewold, une maison à Legeberg. Les détails y relatifs nous sont inconnus. —

Reproduisons encore ici, enfin, une quittance d'amortissement délivrée par l'abbé Georges ou Türgen, en 1691, sous le nom de quittance d'amortissement ou entend une quittance ou pièce servant à faire radier une créance hypothécaire sur les registres fonciers. Il est à remarquer que sous ce rapport on procédait déjà dans ces temps loignés de la même manière qu'au 19^e siècle. Cette quittance est reproduite dans les archives de l'histoire civile et ecclésiastique de Schleswig-Holstein, vol. IV. 1863 pag. 536 : « Moi, Georges, abbé d'Ahrensböck, de l'ordre des chartreux, je reconnais pour moi, mes successeurs et tout le chapitre, que j'ai reçu aujourd'hui à ma satisfaction, de Lütken Bosteden, bourgeois de Kiel, 50 marcs de Lubek. En outre en déduction cent marcs que notre couvent a dû dans son héritage et dans sa maison avec dépendances... ainsi qu'il est écrit en notre faveur dans le livre de ville de ce lieu... En déduction de la rente annuelle de deux et demi marcs selon notre bon plaisir... C'est pourquoi nous permettons par cette lettre que ces 50 marcs avec la rente y relative soit effacée du livre de ville en faveur du dit Lütken. En foi de quoi j'ai apposé à cet acte le sceau de ma dignité. Donné et écrit le mercredi avant la mi-carême de l'an 91. » —

Chapitre 40. — Diverses transactions et conventions. —

La transaction entre notre chartreuse et les seigns ou emphytéotes de Steenrade que nous avons mentionnée dans le chapitre précédent, nous amène à parler d'autres conventions qui se conclurent alors. Notre chartreuse ayant des possessions si nombreuses et si étendues, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait eu des contestations. De l'administration de 63 villages et métairies, de la surveillance et de la possession d'un si grand nombre d'étangs et de terrains marécageux et de l'administration de forêts étendues se seraient résultés, surtout à une époque si agitée, toutes sortes de différends et de conflits. On sait aussi que tous les couvents tenaient énormément, comme tous les nobles, à conserver leurs droits et leurs privilèges. Habités à us et d'une grande sévérité envers eux-mêmes et envers leur couvent, les abbés ou prieurs d'Ahrensböck n'étaient pas disposés à se dessaisir de leurs droits et de leurs avantages, ni à renoncer aux anciennes coutumes. Et comme ce n'était pas certainement les religieux les plus sots qui étaient élus abbés, plus d'un prieur d'Ahrensböck doit avoir eu une bonne raison ment

ment la langue et la plume pour défendre son couvent et ses droits traditionnels. Et comme les chartreux savaient fort bien lire et écrire, avaient beaucoup d'érudition et consacraient un temps considérable à l'étude des anciens documents et des anciens droits, ce devait être presque une satisfaction pour l'abbé de mettre à profit, dans les questions difficiles, sa connaissance du droit et sa subtilité pour son couvent et pour ses religieux. Pour ne pas ennuyer mes lecteurs, j'en contenterai de citer les transactions et les contestations les plus importantes.

Luekin de Bockmolde prétendait, contre le couvent, qu'il avait à Schurstorpe, à Nigen-Schwochele (nunc Neuschwochel) et à Krenade un «*servitium*», ou un droit seigneurial de corvées. Il cède tous ses droits pour 10 marcs de Lubek, et l'abbé d'Ahrensböck Goffried et le procureur Paul y eurent contentement, où cette transaction a été conclue le 7 janvier 1427, grâce aux bons offices de l'évêque Jean VII Scheele (Dipl. 81). —

Devenu plus tard abbé, le procureur Paul mit fin à une contestation concernant Dakendorf. En 1467, un certain Jean Rikmarcker avait, sur son lit de mort, donné par testament bien scellé, la moitié du village de Dakendorf à la chartreuse. Mais après que le donateur eut fermé les yeux, la chartreuse «*par amour de la paix et pour ne pas donner de scandale*» renouça au don qui lui avait été fait, par sa femme Lothera, le frère du défunt, attaquait la donation. — En 1453 le même Lothera abandonna à la chartreuse la moitié du village précité pour 250 marcs pour un ^{souvenir} *commodum* perpétuel (patens perpetuum, memoriam). — Le souvenir consistait, sans doute en un souvenir donné à son âme décédée, pendant les messes des morts (Hausen, pag. 73, d'après l'ancien terrier d'Ahrensböck). — Le duc Adolphe confirma cette acquisition, mais se réserva le rachat au prix de 300 marcs, 50 marcs de plus que le prix d'achat. Il serait donc injuste de reprocher au couvent, pour ce fait, une capitation de testament. —

Le même abbé Paul eut un autre conflit avec les habitants de Dunkelstorf, aujourd'hui Dunkelstorf. Ceux-ci se plaignaient de ce que le gonflement des eaux de la grande prairie de Floerkendorf causait beaucoup de dommage à leurs prés. Ils demandaient que les religieux renonçassent à ce gonflement. En 1463, fut conclue la transaction suivante. Le gonflement devait se faire deux années consécutives. Après cet espace de temps l'eau coulerait de nouveau librement. A titre d'indemnité la chartreuse donna aux habitants de Dunkelstorf 5 marcs de Lubek et une tonne de bière (Hausen, pag. 74, d'après la ^{chartre} *latomier*).

le dernier dont j'ai déplore si vivement la perte). — Bientôt après une contestation s'élève entre notre chartreuse et le chapitre cathédral de Lubek par rapport au cours d'eau situé près du Knorrenthroghe, où se trouve l'écuille (Dipl. III). — Le 9 dec. 1462 la chartreuse avait acheté du chevalier Henri de Bokmolda, pour 2500 marcs de Lubek, le Knorrenthroghe avec l'écuille, ainsi que les villages de Pense (Pönitz) et de Gorkow (nunc Garkow), le lac de Pönitz tout entier et le lac Kulsee (Dipl. 109). — La moitié du petit lac de Dankmerstorf était aussi comprise dans cette acquisition. Le petit lac de Dankmerstorf qui n'existe plus aujourd'hui était situé au nord de Hundsmühle (moulin à chien) et tirait son nom, du village de Dankmerstorp qui aujourd'hui a disparu également et qui était à l'endroit appelé aujourd'hui Dörpstede » au sud d'Ekelsdorf. Ce lac avait une issue près du Knorrenthroghe où était une écaille. C'était là le cours d'eau qui était l'objet de la contestation (Dipl. 109 et III). — Le petit lac de Dankmerstorp appartenait donc par moitié à notre chartreuse d'Abrensböck et au chapitre de la cathédrale de Lubek. Le village même de Dankerding ou Dankmerstorp avait été acheté du chevalier Papemull par le chapitre de Lubek en date du 7 mars 1271 (recueil des documents du diocèse de Lubek p. 212 n° 47). — C'est précisément la propriété par moitié du lac qui fut cause du conflit relatif au cours d'eau. L'évêque de Lubek Arnold Westphal mit fin à la contestation en statuant, le 20 oct. 1463, que le chapitre renoncerait au cours d'eau tandis que les chartreux s'engageraient à payer pour les chanoines (Dipl. III). —

L'évêque de Lubek, ce fut Albert 3. Krummendick, négocia de nouveau, comme arbitre, à Lütten, le 10 sept. 1483, un accommodement entre la chartreuse et Hans de Bokmolda, domicilié à Eggenstorppe (nunc Ekelsdorf). L'objet de la contestation était le lac de Barkau et le cours d'eau qui sortait de ce lac. Les parties avaient aussi des difficultés concernant le Hassberg. Dans l'accommodement, notre chartreuse eut de nouveau la meilleure part. Il fut statué que les chartreux pourraient utiliser le lac de Barkau tout entier librement et sans être inquiétés, comme leurs prédécesseurs l'avaient fait selon le texte de leurs actes d'achat et celles, tandis que ni Hans de Bokmolda ni ses héritiers et ses descendants, propriétaires d'un hâter à Eggenstorppe (Ekelsdorf), ni personne en leur nom, ne pourront à l'avenir pêcher ou faire pêcher en aucun point du lac de Barkau, depuis l'endroit où étaient les nouvelles poteaux.

Cependant

Cependant Hans de Boekmolde devait pourvoir à utiliser sa petite part. Quant au cours d'eau qui coule hors de l'oddembekke dans le lac de Bark au par le hovenkamp, les chartreux et Hans de Boekmolde et tous leurs descendants en jouiront en commun. Et l'un ne nuira pas de difficulté à l'autre. En outre les religieux y arderont librement le mûdit Hassenberg jusqu'à l'ancien chemin que les habitants de Myddelborg et ceux de Wasmersdorpe (Fassendorf) emploient comme chemin mitoyen. Quant au bois dur ou tendre qui croît en cet endroit les chartreux pourront l'utiliser ou le vendre à volonté. D'autre part, les religieux font à Hans de Boekmolde, par reconnaissance, la concession suivante : Hans aura la libre propriété du cours d'eau supérieur que depuis de longues années Jean Dettler de Boekmolde a hypothéqué au couvent pour 10 marcs de Luback. Ce Dettler demeurerait alors à Mynekulen (munc Schrienkulen). Ainsi désormais tout le cours d'eau qui sort du lac de Bark au jusqu'à « Kestorpes Stigen » appartiendra en toute liberté, sans empêchement, à Hans de Boekmolde et à ses descendants. Ainsi conclut à Sitten (Dipl. 122 et 123). De reste, cinq années plus tard, notre chartreuse acheta du chevalier Hans de Boekmolde le village et la terre noble d'Eqweltorpe (Ekeldorf) voir plus haut chap. 29 n° 8).

La même année 1483 le roi Hans de Danemark, le fils de Christian 1^{er}, porta un jugement pour trancher onze différents que la chartreuse avait à voir avec divers propriétaires (Hansen pag. 79). Mais comme les points de contestation ne sont pas indiqués, nous ne nous en occuperons pas davantage. Mais en 1514, sous l'abbé Jean de Greben, la chartreuse eut une contestation avec Schrienkulen. Comme cette affaire fit beaucoup de bruit et paraît avoir fait noircir beaucoup de parchemins, nous rapporterons ici ses points essentiels. En 1469 notre chartreuse avait acheté « Mynekulen » (aujourd'hui Schrienkulen) de la veuve Abel Meggel et de ses fils Gotzick et Ernest. Là-dessus surgit un différend entre Taques Becker, vicaire de l'église de Notre Dame à Luback et la chartreuse d'Athensböck relativement au gonflement de l'étang de Schrienkulen qui s'étend jusqu'aux limites du territoire du village de Gysellynrade (Dipl. 1167). Il y avait aussi un différend entre le couvent et les serfs (emphytéotes) et paysans du dit village de Gysellynrade, qui se plaignaient de ce que quelques prés et pâturages avaient à souffrir du gonflement d'eau pratiqué par la chartreuse. Celui qui se plaignait surtout était Breda Henrik. Ce gonflement était celui de l'étang du Schri-

de Schwiencuhlen, on avait cherché à régler le différend à l'aide de quelques amis honorables... cette tentative avait été couronnée de succès et 100 florins du Rhin devaient être l'amende imposée au violateur volontaire de l'accord conclu. Les religieux d'Athreusböck avaient le droit de gonfler l'eau de l'étang jusqu'à une hauteur déterminée (voir plus haut l'observation qui termine le chapitre 35). Quant à la paroisse du paysan de Gyselrade Brede Hinrik, les chartreux devaient faire un contrefort assez bon... Le vicaire Jaques Becker, de son côté, permet que tout le bois qui est inondé par le gonflement sur le territoire de Gyselrade soit utilisé, coupé, vendu dans l'espace de cinq ans par Brede Hinrik et les autres paysans, comme il leur plaira. Après les cinq années le bois encore debout et le fonds resteront au couvent d'Athreusböck. Pour ce gonflement les religieux d'Athreusböck paieront chaque année à Jaques Becker et à ses héritiers trois marcs de Lubek par an, le jour de l'octave de St Jean 8^e au milieu de l'été, sans opposition. Cependant les religieux pourront payer au lieu de cette redevance annuelle un capital de 50 marcs de Lubek. Mais pour cela il faudra un avertissement préalable de six mois, fait huit jours avant Noël. Et cela fut écrit et scellé sur la digue de Schwiencuhlen, le 28 juin 1514. Les hommes de confiance étaient Henneke d'Alvelde, bailli d'Autin, Hartych Mestorp domicilié à « hoghe » pour le couvent, et Hinrik (Henri) Malsorp de Glastow et Heyge Seestede domiciliés dans l'évêché de Lubek, pour le vicaire ^{Becker} Becker. — Le document est écrit par Jean Gadeltingh, prêtre de Minden, et notaire impérial. — J'ai trouvé un document semblable dans le 5^e vol. des Archives de l'histoire civile et religieuse du Schleswig-Holstein, pag. 208 suiv. D'après ce document l'évêque de Lubek Jean 7¹¹¹ Grimhold a négocié un accommodement pareil le vendredi avant la fête de St Marguerite, ainsi le 14 juillet 1514. Pour ne pas répéter des choses inutiles, j'en parlerai pas de ce document (voir la lettre du document 114 du Diplomatarium 150) qui fut donné le 28 juin 1514. L'acte du 28 juin 1514 qui fut négocié sur la digue de Schwiencuhlen est précisément une confirmation de l'acte du 28 juin 1514 fait par l'évêque Jean (Dipl. 151). Il n'y a rien d'ajouté que ceci: le capital de 50 marcs est payé, il sera conservé dans la sacristie de notre église de Lubek.

Le paysan Brede Hinrik susnommé, domicilié à Gyselrade dans la paroisse de Glastow, conclut le 28 juillet 1514 une convention avec le couvent d'Athreusböck: il échangea son pré inondé par le gonflement de l'étang de Schwiencuhlen contre une forêt

Du couvent appelée « lütke densche buch », le petit bois de Dänsche situé sur terrain marécageux ne devait être utilisé par aucun autre paysan de Gylsenrade, mais seulement par Brède Hünrik. A lui devait appartenir tout le bois tendre ou dur, ainsi que la glandée (Dipl. 151). — Le 6 sept. 1516 une faveur fut accordée à la chartreuse par le roi de Danemark Christian 2. Le couvent de cisterciens de Hynsfelde (Hainfeld), le couvent de Hageberg (Hageburg) et Prætz et notre chartreuse ne devaient plus être assujettis à l'impôt, mais affranchis (Dipl. 152). L'impôt en question est l'impôt général levé pour la défense du pays. Comme cet impôt allait toujours en s'augmentant à cette époque, le couvent qui en avait été libéré ne pouvait que s'applaudir de la faveur dont il avait été l'objet. Toutefois la jalousie et le mécontentement contre notre chartreuse ne firent qu'augmenter et dix-huit ans plus tard la chartreuse a dû payer cent fois l'exemption qui lui avait été accordée. Nous en reparlerons au chapitre 47. —

Chapitre 41. — Le village paroissial et monacal d'Ahrensböck vers 1400-1500, et divers événements de cette époque. —

Le couvent devint le centre de l'histoire d'Ahrensböck captive l'attention à tel point qu'il semble que le village d'Ahrensböck était sans importance. J'ai même lu quelque part qu'avant le couvent le village d'Ahrensböck n'existait pas. Cela n'est pas exact. Nous avons vu au chapitre 7^e qu'une population peu nombreuse, il est vrai, vint se grouper autour de l'antique chapelle, et que la chapelle d'Ahrensböck n'existait pas seule en ce lieu. Il n'est certes pas rare qu'un village donne naissance à un lieu de pèlerinage. Lorsque la chartreuse se fonda en 1398, elle trouva un village déjà existant, et même un village paroissial. — (ce qu'il faudrait prouver. p. 18). —

Le premier document du Diplomatarium, l'acte de fondation de l'église de notre dame de 1328, fait mention du village d'Ahrensböck. Il donne à Ahrensböck la même qualification qu'à Berkhorst, Holzatendorf (nunc Holstendorf) et à d'autres villages, et donne (répète) la qualification de village à Ahrensböck par six fois. Un autre document de 1388 parle de l'église d'Ahrensböck et du lieu du même nom (Dipl. 31). En 1399, l'évêque de Lübeck Jean (Jean VI de Dülmen 1399-1420. lat. d.) cite « le village d'Ahrensböck » (Dipl. 40). Un autre acte de 1353 raconte la vente de Lütkensee (lac de Lütken) au couvent d'Esmar. La vente se fit « 9 ans les champs près du village paroissial d'Ahrensböck » (voir le même document du Schleswig-Holstein, 2^e partie, pag. 465). — En outre dans le Dipl. — matarium

metawing, est nommé un bourgeois d'Ahrensbock, Brède Hans (Jean) Dipl. 152. - Hans, pag. 79, cite d'après l'ancien terrier d'Ahrensbock un meunier, Hans Tordens, qui y de-
-curait en 1484. En 1481 vivait à Ahrensbock « Marquard Franke, bourgeois de Lübeck,
domicilié à Ahrensbock » (Dipl. 52). Nous avons vu au chapitre 19 qu'il y avait ici une
brasserie vers la fin du 15^e siècle, où était située cette brasserie? on pourrait supposer
avec raison qu'elle était située dans le voisinage des bâtiments de l'exploitation ru-
-rale du couvent car là où il y avait des bâtiments de ferme, une brasserie s'établis-
-sait, et comme nous l'avons dit, chapitre 29, les bâtiments de ferme du couvent devai-
-ent être dans la propriété (cour) actuelle de M. le sénateur Biernatzki. Du reste la
bière de bonne qualité revenait alors à 8 ou 10 schillings (sous) la tonne (revue de
l'histoire du Schleswig-Holstein, vol. 27, 1881, pag. 175). - ...

Allons plus loin. Dans le voisinage d'une brasserie de couvent, il faut chercher aussi
un débit ou une auberge. Rien ne nous empêche de croire qu'il y avait eu à Ahrensbock,
vers 1500, une auberge appropriée aux besoins d'alors. Il faut chercher l'emplace-
-ment de cette auberge à la place qu'occupe aujourd'hui l'auberge Meidemann,
autrefois auberge Frahn. Il ressort des livres de compte qu'il y avait déjà là une
auberge bientôt après l'époque du couvent, vers 1600. Il faut admettre que dans
un village où il y avait un couvent célèbre et riche qui avait des propriétés de
trois mille carrés d'étendue, il y avait un mouvement considérable. Les sujets et co-
-lons (amphyctotes) du couvent devaient aller de temps en temps à la chartreuse, ne
devaient-ils pas avoir soif quelquefois? Et les pèlerins des contrées d'Itzehoe, de Plön
et de Lübeck etc...

Un acte de vente, que Hansen a tiré du vieux terrier et qu'il résume pag. 86,
nous montre que l'abbé Etienne vendit, vers 1400, une maison située à Ahrensbock
et dans laquelle la corporation (confrérie) des frères du saint corps de Jésus Christ pos-
-sédait 6 marcs de Lübeck. Ainsi il y avait déjà une corporation dans notre village
paroissial vers 1500. Cette corporation (confrérie) prit du corps de Jésus Christ le nom
de confrérie (congrégation) du saint corps (Frohmleichmängilde). (L'Eglise catholique ensei-
-gne la transubstantiation du pain et du vin de la cène, leur changement au corps et au sang
de Jésus Christ. Cette doctrine de la transubstantiation enseignée, ainsi que la messe, au
concile de Latran en 1215, prit une grande importance grâce à la Fête Dieu établie par le pape

Urban VIII en 1624. — Cependant le pape Honorius III avait déjà dit en 1217 que la hostie consacrée doit être honorée en se prosternant. Ladessus un grand nombre de congrégations se formèrent pour honorer ce miracle perpétuel. Selon l'ancienne chronique de Holstein de Jean Petersen (vers 1557) p. 42 « la 1^{re} procession de l'Eucharistie se fit dans la ville de Lubek et ensuite dans ses principautés (par exemple celle de Wagrie) en 1419. » Ainsi s'appela une congrégation à Flensbourg, à Möhden en 1430, à Heiligenhafen en 1450, à Schleswig en 1481, du nom de congrégation (confrérie) du Corps saint Fruchtleichnamsgilde. Comme la Fête-Dieu se célèbre toujours dans l'Eglise catholique, le dimanche après la fête de la Trinité, la confrérie d'Ahrensböck avait sous doute ce jour-là sa fête principale. Il faut en moins le supposer. Du reste, avant la réformation, les corporations avaient généralement l'habitude de prendre le nom de choses saintes, de fêtes et d'usages pieux. Le grand couvent des chartreux, les processions que les pieux pèlerins faisaient à l'usage de la fête de l'ange d'Ahrensböck, l'influence religieuse qui s'imposait alors à la vie entière, contribuèrent à faire donner ce nom à notre corporation. Partout en effet, le d'erga avait le premier mot. La vie civile était, surtout dans ses manifestations extérieures, dominée à tel point par l'élément religieux, que des noms religieux surgissaient partout et à tout propos. Le lecteur ne doit pas s'imaginer toutefois que le nom seul suffisait pour donner à ces frères (aux membres) de ces corporations l'esprit religieux. Non. Il est certain que ces corporations, malgré leurs noms religieux, menaient souvent une vie très indigne. Le nom ne fait pas tout. Je ne sais pas ce qu'était la vie de la corporation (congrégation) d'Ahrensböck. Je suppose toutefois que la congrégation du Corps saint (nous dirions en français la confrérie de l'Eucharistie) ne se composait pas uniquement de saints et était encore loin de la vie respectable des chartreux. Je ne sais pas combien longtemps cette congrégation a existé.

En 1593, sous le duc de Holstein Jean le jeune de Schleswig-Holstein-Sonderburg le village paroissial d'Ahrensböck cessa d'exister comme village. Nous reparlerons de cela chap. 57.

Il est étonnant que le cas de parler ici de toutes sortes d'événements qui eurent lieu à cette époque, comme de temps de charte, de prodiges, de comètes etc... Les faits suivants sont empruntés à la chronique de Detmar (édition Gantoff) qui mérite toute confiance et qui relate en même temps ces divers événements. Comme cette chronique a été écrite à Lubek, l'influence des événements qui y sont relatés adu se faire sentir à Ahrensböck qui n'est pas éloigné de Lubek... L'année 1273 fut une année de disette... (peut-être)

(peut être y a-t-il des relations entre la famine et la fondation de la chapelle d'Ahrensböck). . . . nouvelle année de disette en 1366 comme le raconte l'opère Franciscain d'etmar En 1435^y eut grande pénurie de blé en Allemagne et beaucoup de personnes moururent de faim En 1328, année de la fondation de notre église, grand froid et chute abondante de neige . . . En 1363, hiver rude q u'il fit périr beaucoup d'hommes et de bestiaux . . . En 1375 la nuit de la St Brice, grand vent qui causa de grands dégâts . . . En 1399, pendant l'hiver, froid extraordinaire; on pouvait passer sur la glace de Rostock en Danemark et marcher sur glace de Lubek jusqu'au Sund. C'est alors que le couvent d'Ahrensböck fut construit (voir plus haut chap. 15). même froid en 1407 . . . on pouvait aller à cheval et traîner des chars sur l'eau gelée comme sur la terre ferme Apparition de comète q u'il étonna tout le monde en 1387 . . . éclipse de soleil en 1389 . . . nouvelle comète en 1382 . . . En 1472 comète avec longue queue qui n'annonça rien de bon En 1367, peste à Lubek . . . nouvelle peste en 1405 qui fit mourir beaucoup de monde . . . En 1464, la peste sévit à Lünebourg, Hanoover, Lubek, Wismar, Rostock et aux alentours (l'éditeur a abrégé dans ce chapitre).

Chapitre 42. — La noblesse et les cultivateurs de nos contrées, l'économie rurale, les mesures des terres et du grain avant et pendant l'existence du couvent, de 1250 à 1500. — Schwöchel, un village de couvent au moyen-âge. —

(L'auteur commence par citer cinq auteurs qu'il a consultés). —

Dans le chapitre 5 nous avons appris à connaître l'état des douze villages de 1200 à 1300; dans les chapitres 30-35 nous avons vu leur état de 1300 à 1500; nous avons aussi étudié le village paroissial d'Ahrensböck dans le chapitre 41. Nous en avons encore une fois un regard d'ensemble sur ces localités.

Nos lecteurs se rappelleront qu'en vers l'an 1140, le comte Adolphe II appela divers peuplades dans la Wagrie reconquises sur les Wendes. Des cultivateurs y vinrent alors s'établir dans nos contrées et fondèrent de nouvelles colonies ou bien chassèrent de leurs villages les Wendes qui s'y trouvaient encore. Ils les chassèrent probablement de Lebzig. Les cultivateurs étaient désignés sous le nom de colons, du mot latin coloni: Avec eux pénétrèrent dans notre pays (la Wagrie) de nombreux nobles et y établirent, dans le pays d'oldenbourg surtout, nombre de petits biens et propriétés rurales. Les nobles furent accompagnés de vaux aux ou vécuyers (famuli) qui formeront plus tard la basse noblesse. noblesse

noblesse allemande tua, repoussa et chassa-t-elle la noblesse wende ? quelques familles nobles d'origine wende restèrent-elles dans le pays et se germanisèrent-elles, c'est ce qu'il n'est pas facile de dire. notre pays ne paraît pas, de prime abord, être tombé au pouvoir de la noblesse. Mais quand on y regarde de plus près, on voit la chose autrement. C'est ainsi que nous avons vu souvent des nobles propriétaires et seigneurs des villages. Et c'est de nobles que notre chartreuse a acheté plus d'un des villages qu'elle a possédés.

Ahrensböck n'a pris naissance qu'après la fondation de la chapelle en 1280, reçut une église et devint paroisse en 1328. Il paraît qu'aucun noble ne s'y établit. —

Lebatz était la propriété du chevalier Bertold de Remmow (Remmow) qui était vassal du comte Gerhard vers 1265; on ne peut guère admettre que le Remmow ait possédé les six charrues de l'endroit (manses), c'est à dire le village tout entier. En tout cas la famille Remmow était encore propriétaire de ce village en 1416 et en 1629 (Dipl. 71.85). — nous avons vu que Lebatz fut vendue à la chartreuse en 1629 par Bertold et Hannelle Kreye (Remmow).

Borne avait le même propriétaire que Lebatz. —

Grevenhagen était primitivement propriété de la famille noble de Lysenhusen, probablement de Barthélemy de Lysenhusen en 1398 (Dipl. 38); il était certainement entre les mains de Jean et de Pierre, fils de Barthélemy en 1400. C'est de ces deux frères que le bourgeois de Lubek Promold de Warendorpe acheta ce village pour en faire don à la chartreuse l'année suivante. —

Katteskrog et Malsörpe appartenait certainement à des nobles. Sans doute on ne saurait dire quel noble eut le premier son domicile à Katteskrog. Mais le recueil des documents du Schleswig-Holstein, vol. 2, nommé par trois fois Marguarete Katteskrog. Il est possible que ce noble ait tiré son nom de notre Katteskrog. Il a déjà été dit dans la note du chapitre 35 qu'on peut admettre qu'un chevalier avait sa résidence à Malsörpe. En 1413, ces deux villages passèrent des mains des chevaliers Didrich et Gherd de Hocken dans celles de la chartreuse (Dipl. 68). Par conséquent cette famille noble habitait certainement ces localités. —

Kelreshagen était vers 1400 la propriété des frères précités Jean et Pierre de Lysenhusen, ceux-ci la vendirent à Promold Warendorpe, qui la donna à la chartreuse d'Ahrensböck. —

Flörkendorf fut jusqu'en 1368 propriété du chevalier Lymmo Mariete qui la vendit à cette époque au curé Wulfard d'Ahrensböck. —

Barghorst fut entre les mains d'Eller de Barsbeck de Glasau, puis de celles de son fils Bertold, qui le vendit à la chartreuse le 31 mai 1456. —

Holstendorf fut la propriété en partie, jusqu'en 1369, des duciers Jean et Marguad appelés Ryke Breyden ou Berner (dipl. 5.), et en partie, jusqu'en 1370, des trois frères et duciers Volquin, Emeko et Heino Wossekem (dipl. 6). —

Spechtshagen ou Spechtsvoholz est aussi, quand à la noblesse, connu par une ^{voile impénétrable} voile impénétrable.

Alt-Schwochel fut jusqu'en 1366 la propriété de la famille noble de Gudow (Gudau). Comme nous l'avons déjà dit, ce village fut rendu en 1366 par la veuve Marguerite Gudow et par ses fils Jean Siegfried, Wulfard et Dettler à l'écuyer Volquin Partzow et à son fils Hasso. Les mains de ce Partzow il passa en 1366 entre celles du couvent de H-Teau, de Lubeck. Alt-Schwochel avait alors 14 et 1/2 ou 15 charmes. —

Neu-Schwochel fut comme Keldeshagen et Grebenhagen propriété de la famille noble de Lysenhusen et partagea le sort des deux autres villages. —

Ainsi les propriétaires de nos villages furent les familles nobles suivantes : de Kennow, de Lysenhusen, de Warendorpe, de Hoeken, de Manitz, de Barsbeck, de Breyden, de Wossekem, de Gudow, de Partzow.

1. — La famille de Kennow ou Römow tire probablement son origine des villages Grand-Römow et Petit-Römow dans la paroisse de Segaburg (topographie II, 360). Elle est ancienne. Elle doit s'être éteinte à Hvitkilde en 1563. Il y avait cependant encore en 1867, en Danemark, une branche de cette famille (Milde, pag. 28 et 169). — Les armes et le sceau des Kennow étaient ronds ; l'écut debout était en partie la partie gauche portait une cloire-voile en losange. —

2. La famille noble de Lysenhusen m'est inconnue... En 1363 un Jean Lysenhusen en est chanoine de Dorpat et est cité comme présent à Lubeck. Un acte du Diplomatarium, du 1^{er} sept. 1398 cite le H-Teau, de Lysenhusen et nous le montre alors est de divers biens. —

3. — Nomold Warendorpe qui acheta de la famille de Lysenhusen les trois villages de Keldeshagen, neu-Schwochel et Grebenhagen est dit bourgeois de Lubeck dans le Diplomatarium, (49) et fils de Hermann Warendorpe. Comme cela eut lieu vers 1400, le père Hermann peut avoir été le célèbre conseiller de Lubeck Hermann II Warendorpe, qui vivait vers 1340 (Recueil de documents de Lubeck n. 1077 pag. 603). — En tout cas

En tout cas notre Fromold appartenait à l'ancienne famille des de Warendorpe ^(de l'arch.).
4. - La famille noble de Hoken est bien connue et avait sa résidence dans notre paroisse. Les chevaliers Oderich et Gherd vendent en 1413 leurs villages de Katteskrog et de Wahlstørpe. M. de cite deux écuyers de Hoken, Gerhardus et Oderich vers 1433. La famille domiciliée primitivement à Wahlstørpe et Katteskrog paraît s'être éteinte en Danemark en 1694. -

5. - La famille de Marute tire probablement son nom de la terre de Marutendorf au bord du lac Westen (Westensee). Le chevalier Gynmo Marute habita jusqu'à 1369 le village de Flörkendorf. -

6. - nous avons cité la famille noble de Barsbeke de Glasau à l'occasion de Bargh-orst, que Berthold, fils d'Ilse Barsbeke vendit à la chartreuse en 1456. Le chevalier Ilse de Barsbeke qui possédait à Glasow (Glasau) en 1436, est un membre de l'ancienne famille de Holstein, qui tira son nom du village de Barsbeke, qui appartenait jadis tant au couvent de Preetz et qui est situé à deux milles au nord-ouest de Kiel. -

7. - Les frères écuyers Twar et Marguward appelés Ryke de Brayden avaient des biens à Holstendorf en 1309. La famille noble de Brayden vivait dans notre contrée... Twar et Marguward étaient avec le chevalier Gynmo témoins de la vente d'Alt-Schwochel faite par Volquin, Partzow au couvent de H. Jean. -

8. - Imeko de Wosken qui, avec ses frères Volquin et Heino, vendit en 1320 des biens situés à Holstendorf, était membre de la famille Wozke ou Wuzke ou Wosken. Cette famille tire son nom de la forme actuelle de Gross-Wossek au bord du lac de Damm au près de Klein-Oldenbourg. -

9. - La famille noble de Ghudow ou Gudow (Gudau) tire son nom du village du même nom dans le Holstein. nous avons vu la veuve Marguerite et ses quatre fils vendre avant 1366 Alt-Schwochel à Volquin, Partzow. -

10. - Volquin et son fils Hasso de Partzow qui possédèrent un instant Schwöchel appartenant à l'ancienne famille noble de Partzow ou Parzow. Elle tirait son origine de village de Partzow ou Parzow. -

Il faudrait peut-être encore nommer les deux familles Katteskrog et Wahlstørpe. -

À l'occasion de la vente des villages de notre paroisse, il est fait mention non seulement du village lui-même, mais aussi d'une ferme ou d'un bien, d'un noble, de la curie. ^{rel est}

C'est le cas pour Flörkeendorf, Walstorp, Holteshegen. A cet égard la topographie du Schleswig-Holstein pag. 12, dit avec raison : « Les relations les plus anciennes concernant la noblesse primitive de notre pays nous la montrent en partie en possession d'une autorité (un pouvoir) héréditaire, en partie établie dans certains endroits d'où les familles ont pris le nom. . . . D'une part des membres de familles nobles furent revêtus soit par les souverains du pays soit par les seigneurs ecclésiastiques de la dignité de bailli ou de la magistrature dans les paroisses. . . . D'autre part la noblesse acquit, en conquérant la Wagrie, une foule de propriétés dans ce pays. . . . Comme cela s'est fait encore en Amérique dans les temps modernes, des territoires qui n'avaient jamais été cultivés et qui étaient encore couverts de sombres forêts, furent octroyés à la noblesse pour que celle-ci y établît ses villages et ses châteaux, et pour y développer l'agriculture. . . . Les propriétés nobles consistaient en petites demeures fortifiées, quelquefois seulement en un tour entourée d'un rempart et d'un fossé. Peu à peu de ces petites maisons de campagne fortifiées (*curia*) se constituèrent dans presque tous les villages de la Wagrie. Le propriétaire de la ferme (du château) avait en partie du service militaire, en partie de corvées faites par les paysans, probablement peu de l'agriculture. . . . Sur le territoire de presque tous les villages du Holstein, oriental comme aussi dans les autres contrées de notre pays on trouve encore les restes de ces demeures de la noblesse. Ce sont des restes de remparts d'où on voit encore les traces sur les collines que surmontaient les tours, ou de simples charnières qui étaient autrefois fortifiées et dont les fortifications sont encore visibles. C'est ainsi que presque chaque village eut son noble (*curier*, *Sammler*), qui avait sur le village des droits de diverse nature. On trouve de bonne heure, dans les contrées slaves surtout, les nobles investis de la propriété de villages entiers. » C'est le tableau si défilé que la topographie fait de notre pays. Plus haut, nous avons rencontré le mot latin *curia* par « ferme », la topographie de Jean de Schroeder et de Herr. Biermatzki appelle la « *curia* » une petite demeure mobilière fortifiée ». Il faudrait donc entendre par *curia* une gentilhommière munie d'un rempart et d'un fossé, comme le chevalier Limma Morute en possédait une à Flörkeendorf vers 1360. . . . (note du traducteur) « Le village devenu propriété d'un seigneur formait le domaine colonger, la cour colongère, s'appelait quelquefois simplement la colonge, les colonges, *curia placita*, en allemand *Dinghof*. Le domaine était partagé en fermes qui s'appelaient

(s'appelaient) hob a, mansus, hufe, manses, charrues, colonges. Souvent le seigneur se réservait une terre sur laquelle s'élevait sa demeure, la manoir, qu'il habitait d'une manière permanente ou ^{temporaire} transitoire. La terre réservée au seigneur était la curia domesticalis, curia, la cour, la courtière, en allemand prohmhof, s'élevant ou s'abaissant; les champs du seigneur étaient le prohmfeld, champ dominical, les condamines. Le pré seigneurial était le pré l'abbé, le breuil, de l'allemand brühl.

Si, il y a 4 ou 500 ans, tel noble de village se montrait un peu trop impérieux à l'égard des colons ou des fermiers, il ne faut pas se représenter en général la noblesse campagnarde de cette époque comme un méchant officier préposé aux corvées. Les conflits et les guerres étaient alors si fréquents, que les paysans, sans la protection du noble du village, eussent été bien mal à l'aise. Que quelques nobles soient devenus méchants, comme le fameux Pierre Muggel de Schriankuhlen, il ne faut pas s'en étonner. Alors l'agitation était parfois bien grande. Le paysan ne pouvait pas, tout en cultivant ses champs, se défendre contre des agressions imprévues. A l'époque des moissons, il était dans les champs avec ses fils et ses filles, et ses gens étaient également dispersés; de même, à l'époque des semailles, tous étaient occupés. Pendant ce temps là le noble du village ou le seigneur veillait et épiait les mouvements de l'ennemi. Pour cela les gens du village payaient à leur gardien la dîme et une taxe pour la protection accordée. Mais vers la fin du 15^e siècle, à l'époque de la réforme, la noblesse des campagnes avait tellement dégénéré dans la plupart des contrées de notre pays, que les cultivateurs adressaient plainte sur plainte à l'autorité supérieure.

Lorsque la chartreuse fut construite vers l'an 1400 dans le village paroissial d'Ahrenböck, et lorsque, prospérant rapidement, elle eut acquis de vastes possessions, les paysans durent aussi s'en ressentir. La chartreuse nomma des baillis chargés de surveiller les villages et ses fermes. Le mauvais état des voies de communication, le manque de postes, l'insécurité qui régnait dans la contrée etc. exigeaient que presque chacun des villages du couvent eut son chef. C'était le bailli des paysans. Tous les baillis de paysans (nos dires maires) étaient sous la dépendance de l'abbé d'Ahrenböck, et d'jà alors avait cours le dicton populaire: « Il faut bon vivre sous la crosse. » Les chartreux eux-mêmes, en vertu des constitutions même de leur ordre, se vouaient à l'agriculture, la culture fit certainement des progrès sous leur administration. La noblesse ne faisait rien pour l'agriculture, les paysans encore paucres n'y pouvaient pas consacrer beaucoup d'argent, ^{car}

c'est le couvent qui y pouvait. Naturellement il ne faut pas exagérer ses mérites. Il n'y avait pas d'agriculture rationnelle, pas de sociétés d'agriculture. Mais en tout cas nos villages étaient mieux considérés sous le régime de la chartreuse que sous le régime de la noblesse. D'un autre côté les règles de l'ordre dépendaient aux chartreux de traiter le paysan avec morgue et hauteur, comme le faisaient les nobles de temps en temps. La topographie dit de plus, p. 13: « D'un autre côté, de bonne heure, le clergé se conduisit partout comme la noblesse dans les districts slaves; il s'efforça principalement de détruire entièrement les villages slaves. Mais il ne s'est pas contenté de détruire les villages slaves, c'est lui qui a donné à la noblesse l'exemple de la destruction des villages. » On entend par destruction d'un village la mesure en vertu de laquelle ce village cesse d'être une place à bâtir et un lieu d'habitation, les maisons sont démolies et les terres réunies à une autre propriété plus grande. Les paysans étaient naturellement indemnisés de quelque manière ailleurs. « Cela s'était surtout dans le voisinage des grandes fondations ecclésiastiques, des couvents, des qu'on avait fondé le village auprès duquel il s'est établi et qui lui a été donné le premier disparait d'ordinaire... Les terres de ces villages servaient à former les fermes des couvents, et c'est ainsi que fut donné l'exemple de détruire les villages qui fut si bien suivi plus tard. » Cette observation de la topographie qui est certainement exacte (je ne vois guère à cette exactitude, dit le traducteur) ne s'aurait s'appliquer en tout point à notre paroisse. En 1328, année de la fondation de la paroisse d'Ahrensböck, celle-ci comptait Ahrensböck, Berkhort, Holstendorf, Spechtshagen, Altschwochel, Neuschwochel, Kelreshagen, 7 villages. Katteshagen et Malstorp faisaient partie de la paroisse de Gnissa. Lebatz, Borne et Grabenhagen dépendaient de Prondorf. Flörkendorf faisait aussi partie de Prondorf. - Des onze villages de la paroisse d'Ahrensböck ont disparu Katteshagen, Malstorp, Kelreshagen, Flörkendorf, Neuschwochel, peut-être aussi Spechtshagen (Spechtsholz) voir chapitre 54. Il pourrait se faire que Borne ait été démolie, cependant ici la peste pourrait bien avoir contribué à la destruction. Mais Katteshagen existait encore en 1598, ainsi après la ruine de la chartreuse, comme on peut le prouver titres en main; Kelreshagen a été démolie qu'en 1599; Ahrensböck même le village où se trouvait la chartreuse, a été supprimé en 1593 par le duc de Plön et non par le couvent, pour devenir le domaine d'Ahrensböck. Spechtshagen a été

été détruit avant que le couvent n'ait existé. Par contre Flörkendorf et neu-Schmochel ont été démolis par le couvent, c'est presque certain; on pourrait peut-être en dire autant de Malstörpe. Par conséquent, des villages de notre paroisse, trois ont été démolis par un duc postérieurement à l'époque du couvent, un l'a été auparavant, et trois tout au plus l'ont été par la chartreuse. (note: Le document qui se trouve dans les archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, t. 8, p. 103, et qui nomme encore en 1555 Flörkendorf, Spechtshagen, neu-Schmochel et Malstörpe comme propriétés «indivisibles» de notre chartreuse, n'est certainement à utiliser qu'avec prudence et après examen. Il paraît n'être ni sûr et manquer d'exactitude.) Et pour quoi, cher M^r, donnez des preuves. Parce qu'il va contre vos ^(idées)

Si maintenant nous jetons les yeux sur la propriété même du cultivateur, du paysan ou colon, nous verrons que la propriété n'en était pas une au sens strict du mot, que c'était une terre ou colonge servile. De plus la culture de la colonge fut bien simple et pauvre jusqu'à vers l'an 1500. Les champs étaient interrompus par de vastes forêts. Et là où il y avait des prés, on leur vouait fort peu de soins. Le gonflement des eaux jouait un grand rôle. Il en est question dans tout acte de vente ou d'acquisition. D'un côté il devait y avoir beaucoup plus de gonflements d'eau et de cour d'eau à cause de l'étendue plus considérable qu'aujourd'hui des terres marécageuses et des marais, et d'un autre côté le grand nombre de lacs, étangs, et de rivières (voir plus haut chap. 29) du couvent exigeait toutes sortes de digues, de gonflements et de clôtures. L'entretien de ces étangs et la pisciculture faisaient naturellement perdre à l'agriculture beaucoup de terrains. Il faut que les engins de pêche aient été plus parfaits que les outils agricoles. - Le colon ou cultivateur devait, de ses propres deniers, se construire sa maison d'habitation et ses bâtiments d'économie rurale sur le terrain d'autrui. Les matériaux employés étaient toutefois bien simples primitivement. Lorsque les paysans quittaient leur charme, ils pouvaient démolir leur maison et l'emporter. C'est pourquoi, à cette époque, les maisons d'habitation et d'économie rurale, grange écurie, poussaient pour bien mesurables. Cependant le propriétaire, avec expertise ^{de} faite par des connaisseurs, acquiesçait les bâtiments. Néanmoins longtemps plus tard, il y a 300 ans, la maison et la grange, même quand celle-ci était bâtie solidement et d'une façon durable, passait encore pour biens mobiliers. - Pour sa terre, le colon payait un cens (rentes en argent) et faisait des corvées ^{ou du}

ou des services féodaux. Ces corvées ou services consistaient en ceci : le colon devait travailler certains jours, les jours de corvée, dans les champs de son seigneur. Après que le noble propriétaire du village eut vendu son domaine à la chartreuse, et avec le domaine redouvances et paysans, c'est à la chartreuse que le colon du rentes et corvées, travaux manuels ou corvées de chevaux. Ces colons ou paysans s'appelaient aussi *lanster* ou *emphytéotes*. Étaient-ils (*lanster*) serfs, la terre du paysan avait pris avec le temps, peu à peu, le caractère d'une terre *emphytéotique*. (Le mot « *lanster* » s'explique différemment. Ou bien il vient du gothique ou ancienne langue germanique et vient alors de « *lan* », laisser, abandonner, investir ; la charvue est donnée, laissée au *lanster*, lui est donnée à ferme pour la livrer à la culture et la cultiver. Ou bien il faut faire dériver ce mot de « *laten* » (hommes, serfs). Alors le *lanster* serait l'homme attaché à la glèbe, (donc le serf). Vainement l'*emphytéote* est bien l'homme qui a le plus d'analogie avec le *lanster*). —

La culture des champs se faisait par trois assolements : les maïs, les blés d'hiver et les jachères. La culture était entravée par ces guerres fréquentes et toutes sortes de troubles. On cultivait le seigle et probablement le blé (*siligo*!), l'orge, l'avoine, le houblon, le lin et peut-être aussi le sarrasin. Cependant le blé n'avait pas alors l'importance d'aujourd'hui et n'était pas celui que nous cultivons. L'ensemencement se faisait mal. Vers 1400 sur 12 scheffels (ici probablement mesure agraire) de champs, on semait six boisseaux (schaffel) de grands blés (seigle ou blé), ou 7 boisseaux d'orge ou 10 boisseaux d'avoine. Une seule charue suffisait pour labourer une charree (une colonge) entière. Les champs avaient en somme peu d'étendue. L'enduit trois ou quatre siècles entiers la grandeur des champs resta la même. Note souvent ne prélevait le cens (redevance) que sur les champs labourables ; les forêts, les terrains tourbeux et marécageux, les prairies n'avaient aucune redevance à payer. C'est pourquoi le paysan n'était pas tenté de transformer en champ le sol franc de redevances. Récoltait-il le blé nécessaire pour son usage, pour ses semailles, pour s'acquitter de sa redevance envers le seigneur et pour vendre la quantité s'il en restait, il était content. Du reste le mauvais état des voies de communication ne permettait guère au paysan de convertir son blé en argent. Pourquoi donc labourer une plus grande quantité de terres uniquement pour payer au seigneur une redevance plus grande ? Partir de tirer un parti considérable du blé.

double et se rendre le sol plus productif n'existait pas encore. Enfin les besoins étaient tout différents de ceux d'aujourd'hui. L'adieu larie était simple et à bon marché. Ainsi, sous ce rapport, le paysan n'était pas non plus tenté de s'imposer de plus grands efforts et d'améliorer des terres qu'il n'avait qu'à bail et qui n'étaient pas sa propriété. L'agriculture était pour ainsi dire au berceau. Ce n'est qu'à partir de l'an 1500 que l'agriculture a commencé à progresser lentement.

Au chapitre 5 n° 2, en parlant de Grebenhagen, nous avons dit que le comte Gerhard de Holstein prit sous sa protection le 13 avril 1268¹³⁶⁸, il y a donc 615 ans, la dime que ce village devait payer au doyen de Lubek Guillaume von der Mülle. L'acte inséré dans le recueil des documents de l'évêché de Lubek dit en outre, page 197: « Ajoutons aussi que tout ce que la corde d'arpenteur mesure dans les champs de Grebenhagen, se plus que les 16 mannes (charmes, fermes) que ce village compte aujourd'hui, paie par moitié la dime au décanat de Lubek etc... » cette corde d'arpenteur appelée aussi funiculus dimensionis ou « rep » sert, comme son nom l'indique, à mesurer les champs assujettis au paiement de la dîme. Les champs seuls, en effet, devaient payer, mais non les prés, ni les marécages, ni la forêt. Quant à la grandeur du « rep », il est difficile de la connaître. Les plus anciennes mesures agraires, celles en usage de 1250 à 1500 sont les suivantes:

1. - La manse tautonaise, ou la manse saxonne, ou la ferme, ou l'arctium, ou la chape, ou la hufe (hoba) allemande (on appelle aussi ce domaine en français colonge) se composait de 30 acres (arpents) ou de quatre quarts; par conséquent la manse slave ne comprenait que 15 acres. Le manse, étymologiquement parlant, est la résidence du paysan avec champs, bâtiments, bétail etc... (manere, emurer). Les bâtiments de la manse (ou colonge) avaient-ils été détruits ou les champs avaient-ils été ravagés par la guerre ou par quelque autre fléau, la manse s'appelait « müste lag » place inculte, déserte, désastée. Il faut comparer avec cette expression l'expression postérieure de « müste Erbe » qui désigne une charme (colonge) que le propriétaire a abandonnée. D'autres détails à plus tard.

2. - L'aere ou arpent (jugerum). - 3. - Le demi-acre ou demi-arpent. -

4. - Le ype ou corde d'arpenteur. - 5. - Le demi-rye ou demi-corde d'arpenteur. -

Les terres non cultivées, les terres marécageuses, les prairies, les forêts qui étaient exemptes de dîme.

de ruderantes, s'appelaient Ueberland, overland ou overlag, ce qui signifie en quelque sorte terres superflues. (Recueil des documents du diocèse de Lubek, pag. 556, 558). On l'appelait aussi Diinland ou Dorland, terres riches. Le premier terme (Ueberland) nous montre combien l'agriculture était alors négligée. On ne connaissait pas la valeur de la forêt et des prairies et on ne savait pas apprécier les marécages comme on le fait aujourd'hui.

Les mesures des grains, il y a 5 ou 6 siècles, étaient les suivantes : - 1°. Le boisseau ou modius. - 2°. Le hemet ou himpt qui valait 6 boisseaux du schleswig, d'après le recueil des documents du diocèse de Lubek, 154, note 9, le hemeton ou talentum, contenait 8 boisseaux. D'après de... le himpt était le quart du boisseau. - 3°. Le Drömbt ou Drömt ou mesa (la moitié) et la moitié d'une charge (last) et valait 12 boisseaux. Le Drömbt s'appelait aussi hemodius. - 4°. La charge valait 24 boisseaux ou 2 Drömbts ou 4 himpts.

Le second volume du recueil des documents de Lubek, pag. 1057, note 22, rapporte que l'étalon du boisseau était conservé à Lubek et que toutes les mesures se faisaient d'après ce modèle. Le pasteur Tessen, l'éditeur méritant de notre dictionnaire, d'Ahrensbock, a fait le calcul suivant : - Le Drömbt (mesa) de blé contenait 12 boisseaux, le Drömbt de seigle, 3 et 1/2; le Drömbt d'orge, 12 ou peut-être 3 et 1/2 boiss. et le Drömbt d'avoine, 12 boisseaux. - La mesa s'appelait probablement aussi Wappel.

L'Argent était le suivant : Primitivement on connaissait la livre (libra) ou talentum, à 16 onces, le schilling (solidus) et le denier (denarius). A côté de cette monnaie, on en avait adopté une autre, d'après laquelle le marc pesait 8 onces, cet argent n'était pas produit par les flaves qui cependant le manipulaient volontiers. Le marc à 8 onces valait au fond les 3/4 de la livre; il se divisait en 16 demi-onces. Cette demi-once portait de nouveau le nom de schilling (solidus) et le schilling valait 12 deniers (pfennig). L'argent monnayé (au titre de 15 demi-onces argent fin) s'appelait un marc d'argent ou de pfennig, et vers 1226 le marc de pfennig valait la moitié d'un marc d'argent, et le schilling (solidus) d'alors avait la valeur d'environ 1 marc 80 pfennig de notre monnaie actuelle.

Au chapitre 21 nous avons déjà appris à connaître diverses pièces de monnaie. Une livre de Lubek contenait 80 schillings. - 2°. - Le marc de Lubek contenait 16

16 schillings. - 3^e Un schilling valait 3 witte blanches. - 4^e Une witte valait 4 pfennigs (deniers) de Lubek. - Il y avait le marc d'argent et distinguait du marc de pfennigs. On frappait des pfennigs soit épais (solidus) ou grossiers, soit creux ou plats. Une pièce de deux pfennigs s'appelait blaffert, les blafferts étaient creux pour la plupart. A Ahrensboeck on n'employait guère que l'argent de Lubek; peut-être avait-on aussi un peu d'argent du Mecklenbourg. Cependant l'argent de Lubek qui était la ville principale de la hanse et à la tête de l'association monétaire avait partout la préférence. Le Holstein eut sa monnaie à Kiel à partir de 1360, mais garda le titre de Lubek. « Il peut être n'y a-t-il en Allemagne aucun état où l'on frappât relativement autant d'argent, vers l'an 1350, qu'à Lubek. » (Grautoff, pag. 108). Outre l'argent en question, Lubek mit encore en circulation le florin d'or, qui valait environ 13 marcs de notre monnaie actuelle. Le florin avait, conformément aux prescriptions du privilège impérial, équiv. alors au florin d'or de Florence par le poids, le grain et l'empreinte. Plus tard Lubek frappa les florins légers du Rhin de Lubek. Mais peu à peu la monnaie en argent de Lubek perdit de sa valeur. En 1346 un marc se composait de 16 et 1/2 loths d'argent fin et valait trois marcs d'argent monnaie (en circulation). Vers 1400 on appelait le demi-pfennig tantôt helling tantôt petite obole. Cependant la witte ou la pièce de quatre pfennigs demeura la monnaie ordinaire. Ce n'est que vers 1365 que le schilling (solidus) fut frappé comme monnaie; peu de temps après on frappa des pièces de six schillings et de trois schillings, et vers 1460 des pièces de deux schillings. Cependant à cette époque on cessa presque complètement de compter en livres d'argent à vingt schillings; on compte désormais par marcs, schillings et deniers. Quand, dans les actes précités il est dit: le prix d'achat sera payé « en bons pfennigs, comme ils ont cours à Lubek », on n'entend par là que la monnaie solide qu'on distinguait soigneusement de la petite monnaie, surtout des deniers creux. Des pièces de monnaie solides étaient, par exemple, le schilling, la pièce de 6 schillings et le witte (on appelait primitivement witte tout argent saucé ou blanc; witte était donc un terme générique comme celui de pfennig qui vient du mot latin pecunia. Il y avait aussi des « witte schillinge » à 6 pfennigs, den.). Cette monnaie solide s'appelait aussi « groves payment », denarii d'atéri ou usualis, c'est-à-dire argent courant. Mais à côté de cet argent, on en voyait aussi circuler d'autre qui avait aussi cours à Ahrensboeck. (Ainsi le pfennig (denier) wende avait cours à Rostock et dans la restes du Mecklenbourg; trois de ces pfennigs équivaient à 2 pfennigs de Lubek. Les Bienk. - en oger

- eno gen en Lomeranie avaient encore moins de valeur; 2 et 1/2 valaient un pennig de Lubeck;

Le schilling monde valait 1/2 schilling de Lubeck). -

Malgré la valeur de l'argent baissa tellement que le denier de 1460 ne valait plus que le huitième d'un denier de 1230. Il est ainsi que l'argent continua jusqu'à nos jours à perdre de sa valeur. Telles sont, sur l'argent, les données que je ne pourrais pas pas-

- ser sous silence. -

Je termine ce chapitre par un supplément au chapitre 34 u 211, concernant le vil-
lage d'Alt-Schwochel dont il est plus facile de retracer l'histoire après ce qui vient
d'être dit. - Les noms de Neu-Schwochel et d'Alt-Schwochel apparaissent dans l'histoi-
re dès avant 1328 (fabrique cette histoire qui est un peu étrangère à la chartreuse, dit
le bédouin). - Notice sur le couvent de St Jean, habités d'abord par des Benedictins de

1177 à 1245, puis par des religieuses de l'ordre de citraux. Parmi les possessions de ce
couvent apparaît en 1366 Schwochel avec 15 demi-charrues ou charmes slaves...

Je repose la question: quelle était la situation des habitants de Schwochel comme
sujets du couvent de St Jean? Pendant la période de 1366 à 1517 cette situation était
celle-ci: d'abord, pour répondre à cette question, il est indifférent de savoir si Schwo-
chel a été vendu au couvent par l'évêque Volquin, Partzow ou par le comte de Hols-
tein. Le comte l'eût-il vendu immédiatement au couvent, que cela ne changerait
rien aux relations des sujets et du couvent. - 1°. Le couvent de St Jean, restant
le village de Schwochel comme sur tous les autres villages qui lui appartenaient,
un droit de propriété illimité, c'est-à-dire la propriété « de la terre et du sable » comme
l'on s'exprimait alors. - 2°. Les sujets du couvent, les habitants et paysans de Schwochel
conservèrent leur ancienne situation de colons ou de paysans, et durent promettre
fidélité et obéissance à la prieure et abbessse du couvent de St Jean. Ils continuè-
rent à s'appeler « lauten », sujets, emphytéotes, tenants de charmes et parures
gens. Cette dernière expression ne signifiait pas cependant qu'ils étaient pauvres;
elle désignait la situation sous-entendue qu'ils avaient vis-à-vis du couvent; elle
signifiait surtout que comme sujets (serfs) « la terre et le sable » ne leur appartenait
pas. - 3°. Les paysans de Schwochel durent désormais au couvent de St Jean,
les services qu'ils devaient auparavant au noble Gudow de Partzow. Chaque ten-
ancier payait la redevance et tirait en outre les charpentes. En outre, tous devaient au
couvent

courant les corvées ordinaires et extraordinaires, soit personnelles soit journalières de chevaux, en partie pour cultiver les terres du couvent, pour faire des travaux dans les forêts, pour prendre soin des étangs; en partie pour abattre et rotonner le bois d'affouage et le bois de construction, pour faucher et recueillir le foin et le blé, pour faire des travaux de construction etc... Si tous les villages du couvent de St Jean, étaient placés sur le même pied, ceux qui étaient les plus rapprochés de Lubek, comme Ichmochel, devaient faire plus de rotonnages que, par exemple, Datzendorf qui est situé près de Heiligenhafen. Toutefois le couvent de St Jean, bien qu'il tint à ses droits, était doux à l'égard de ses subordonnés, ne leur imposait pas de travaux excessifs et différait en cela beaucoup de la noblesse. Les colons n'avaient surtout pas à faire les corvées de chasse qui étaient si onéreuses. Les tenanciers du village d'un noble étaient tenus, quand il plaisait à leur seigneur de chasser, de rabattre le gibier, de mener à cheval la chasse à courre^{me}, de donner pour cela des chevaux, de nourrir le bailli, de pourrager les chevaux, d'entretenir les chiens. Le couvent n'exigeait rien de pareil, c'est pourquoi le colon ou paysan aimait la crosse. Et lors qu'une fois quelques intendants du couvent de St Jean se permirent choses semblables à l'insu et contre la volonté de l'abbesse, la supérieure du couvent, vers l'an 1560, ainsi avant la réformation, signifia ce qui mit à l'intendant, relativement à Ichmochel et aux autres villages du couvent:

« 1^{re} L'intendant n'imposera aucune charge aux gens du couvent, comme de le conduire, lui ou le secrétaire ou les domestiques, hors de ville ou ailleurs; 2^e, Il ne sera pas imposé aux pauvres gens du couvent la charge de se tenir devant... pour lui donner du foin, de l'avoine, de la nourriture et du blé cuit, ni de fournir des chevaux pour la chasse ni d'accompagner la chasse à cheval; - 3^e il lui est défendu de garder des levriers ou des chiens de chasse dans la ferme (courtille) du couvent ou sur les terres du couvent, comme aussi de les faire nourrir et d'incommoder par là les pauvres gens du couvent.

En outre les colons du couvent devaient se présenter personnellement pour la défense générale du pays; ils devaient peut être aussi la taille (Landbede) et le garschatz (trésor du comte) impôt ainsi appelé. Ils avaient également des corvées à faire lors de la construction et de la mise en état de défense du château du comte du pays, lors de la construction de ponts et de l'établissement de routes. Les habitants de Ichmochel, de Böbs et quelques autres ne devaient que le service pour la défense

du pays ; ils étaient exempts de toutes les redevances qui ne revenaient pas au couvent. Le couvent levait un jour déterminé les redevances annuelles qui lui étaient dues. Ce jour-là, les habitants de Schwochel paraissaient devant le bailli des paysans (leur mine) avec la somme qu'ils avaient à verser et la remettaient aux employés du couvent. Cette opération terminée, tous les habitants de Schwochel avec femmes, enfants et domestiques étaient réglés aux frais du couvent et recevaient de la bière. Le maire des paysans (bauernvogt) était tenu de loger et de nourrir les employés du couvent, mais pour cela il était exempt de payer une partie de la redevance, et sa femme recevait un schilling pour les soins donnés, la servante 6 deniers, ce qui alors n'était pas peu de chose. Comme Schwochel n'avait pas de dime, ni la onzième ni la vingt-deuxième gerbe à payer au couvent, ce village n'était pas tenu de conduire cette redevance à Lubeck, comme devaient le faire d'autres villages du même couvent, ceux de Lauenbourg, par exemple. Ces derniers ne pouvaient engranger leur blé qu'après avoir fait partir pour Lubeck les gerbes déchargées sur le champ par le domestique du couvent. Schwochel et Böls étaient exemptés de cette obligation.

Le couvent de St Jean rendait aussi la justice à Schwochel d'après le droit de Lubeck qui était seul en vigueur dans nos contrées. La justice se rendait au nom, de l'abbé et de tout le chapitre des religieuses de St Jean. Les terres du couvent étant divisées en trois juridictions, Schwochel, Böls et Schwinkenrade appartenaient à la seconde. La justice ne se rendait dans un village qu'au moment du paiement de la redevance parce que le fort mauvais état des chemins ne permettait guère de voyages plus fréquents aux officiers et aux juges du couvent. Les jugements étaient rendus rapidement, sans grands frais et sans perte de temps. Les colons qui étaient en retard pour payer leurs redevances, étaient saisis ; l'action en réparation d'injures était souvent renvoyée jusqu'au jour d'audience de l'année suivante. L'impudicité était punie sévèrement, le meurtre pouvait être expié par le prix du sang et par une peine ecclésiastique ; les vols, qui étaient rares, étaient punis selon l'avis du volé etc. C'est ainsi que les choses se passaient à Schwochel jusqu'en vers 1517).

D'après ce qui vient d'être dit le lecteur peut se faire une idée de l'administration, des impôts et de l'état des colons dans nos autres villages soumis à la chartreuse.

D'Ahrensböck. Aussi longtemps que le ternier d'Ahrensböck ne sera pas publié, le village de Schwöchel dépendant du couvent de H. Jean, restera à l'usage d'après laquelle il faudra juger les autres villages dépendant de la chartreuse : Griebenhagen, Lebatz, Helreshagen, Borne, Katteskrog, Wulfsdorf, Barghorst etc... c'est pourquoi ce chapitre s'est demeurer allongé. -

Chapitre 43. — La chartreuse-sœur de Marienhe, près de Rostock.

Ouvrages consultés : M. Diet. Schröder : Papisten des Mecklenburg (Le Mecklenbourg papiste) Wismar 1761, vol. 2. — Dr G. C. F. Lisch : Marguard Behr, letzter Prior der Hartause Marienhe (Le dernier prieur de la chartreuse de Marienhe) Schwerin 1862. -

Dans le cours de notre histoire de la chartreuse d'Ahrensböck nous avons, à diverses reprises, nommé la chartreuse de Marienhe (voir chap. 15, 16, 17, 19, 26, 27). Il est temps de nous occuper un peu de cette chartreuse, sœur de la nôtre. La chartreuse de Marienhe fut fondée en 1396 par le bourgeois de Rostock Winold Baggel; bâtie sur les terres de la ferme de Mergene de 1398 à 1404, par conséquent en même temps que notre chartreuse; elle reçut le nom de Marienhe, mot qui veut dire loi de Marie. (Notre mot the, mariage, signifie au fond prescription, loi et vient d'un ancien mot germanique « ee » ou « ewe ».) Elle était située tout près de Rostock dans le Mecklenbourg et était éloignée d'environ 15 milles de notre chartreuse d'Ahrensböck. Lorsqu'il s'agit de l'organiser, notre abbé Jean de Hoyer d'Ahrensböck fut présent. Les premiers religieux de Marienhe sont-ils sortis d'Ahrensböck. En tout cas (voir plus haut chapitre 24) le duc de Mecklenbourg Magnus avait beaucoup de sympathies pour notre chartreuse et promit de faire don à notre église de verrières, de routes et d'écussions pour orner les routes. (cette route promise vers 1477 occupait elle peut-être la place où l'on voit, de l'arc de la chaire au clocher, le plafond d'aujourd'hui! c'est probable, mais ce n'est pas certain). — Par contre le duc et sa mère la duchesse veuve Dorothee furent reçus dans la confraternité de notre chartreuse; cet honneur fut également accordé à Balthasar, frère du duc régnant Magnus. Par sa réception dans la confraternité de notre chartreuse, le duc fut fait participant à toutes les bonnes œuvres, prières et intercessions. (cette confraternité était l'émanation de cet esprit éminemment catholique et fécond en œuvres de la vie des couvents; pour nous, protestants évangéliques, elle est singulière, ou plutôt insupportable. Voir plus loin chapitre 44). — Comme les religieux de

notre chartreuse de Marientempel, ceux du couvent de Marienche étaient des hommes très-instruits, d'un grand savoir, exempts de préjugés. (Lisch pag. 15. - On voit l'image d'un même chartreux dans Hedendacher: courte histoire de la réformation. Édition publiée à l'occasion du 400^e anniversaire de Luther). - Ce qui le prouve le mieux, ce sont les relations étroites qui existaient entre la chartreuse de Marienche et l'université de Rostock fondée en 1159. Notre chartreuse aussi tira profit de ces relations amicales et savantes avec cette université. Plus d'un livre précieux s'échangea entre Ahrensböck et Marienche, ainsi que Rostock, on aurait complètement tort de se représenter les deux chartreux comme des lieux de sombre incubation. Le chartreux silencieux qui s'était lui-même condamné à un silence effrayant, travaillait dans son jardin et dans le beau et noble monde des livres et des volumes en parchemin. (Quand les 400 documents qui concernent la chartreuse de Marienche seront publiés, on connaîtra encore mieux les relations d'amitié qui existaient entre Ahrensböck et sa sœur). -

Mais pourquoi la chartreuse de Marienche était-elle sœur de la nôtre? Les deux chartreuses étaient sœurs, non seulement parcequ'elles appartenaient toutes deux au même ordre religieux, non seulement parceque l'une portait le nom de Marienche et l'autre celui de Marientempel, non seulement parcequ'elles avaient été fondées et édifiées presque en même temps, mais parcequ'une confraternité avait été conclue solennellement entre elles. C'est ce que raconte Schöder dans le livre que nous avons cité, pag. 215 et suiv. La chose s'était passée ainsi: l'abbé grégorien d'Ahrensböck se rendit à la chartreuse de Marienche près de Rostock. Là, l'abbé timothée, au nom de son couvent, conclut avec notre abbé un traité en vertu duquel, toutes les fois qu'un religieux mourrait à Ahrensböck ou à Marienche, devait être célébré tous les trois mois (sic) un office des morts que les chartreux appelaient tricenarium (voir Du Fresnoy: Dictionnaire du latin du moyen-âge, Paris 1846, vol. 6 pag. 666). On déterminait aussi exactement la manière de chanter pendant l'office. Toutefois je ne peux pas entrer ici dans tous les détails, Rappelons encore qu'il fallait prier aussi pour les parents et les frères et sœurs du chartreux, qu'ils fussent encore vivants ou qu'ils fussent déjà morts. Cette convention se passa le 1463, environ 40 jours avant Pâques. - (En 1491, Ahrensböck fut visité par l'abbé de Marienche, timothée II (Bibl. 135); cependant notre abbé Georges était alors visiteur principal de toute la province. Du reste

Déjà longtemps auparavant, les visiteurs étaient au nombre de deux. C'est ainsi, par exemple, que l'abbé Limothée 1^{er} de Marienche et l'abbé Grégoire d'Ahrensböck se rendirent à Stettin pour y visiter la chartreuse de cette ville. Cela eut lieu en 1458, et le 19 juin les deux pieux dévotés décidèrent que les religieux de Stettin pourraient se promener aussi dans le jardin du couvent. ^(p. 5. note 2)

Dans la vieille chronique du Holstein de Jean Petersen qui va jusqu'à l'an 1573 et qui a été imprimée à Lünebourg en 1557, j'ai trouvé, page 122, le passage suivant: En l'an 1414 un noble du Holstein, Otto Schinkel, occupait le château de Thielen (paroisse de Lellingstätt dans le Ditmarschen septentrional), près de Ditmarschen, lequel appartenait au prince de Holstein, parce que de mauvais rapports continuaient à exister entre le roi et le prince de Holstein; ce noble résista à ses maîtres et conserva le château par la force, malgré eux, enleva beaucoup de chevaux et d'autres biens dans le pays de Holstein, les conduisit dans le Ditmarschen et les vend. Le comte Henri assiégea le château, l'a pris et l'a rasé et a chassé du pays le capitaine Otto Schinkel. Comme celui-ci n'était en sûreté nulle part devant les poursuites du prince, il se rendit par désespoir à la chartreuse de Marienche près de Rostöck. » Ce récit projette une vive lumière sur la situation de cette époque, comme aussi sur l'état de la chartreuse. Ce qui se passait à Marienche pouvait aussi se faire à Ahrensböck. Otto Schinkel paraît d'après cela un peu insolent et sa vocation religieuse paraît un peu « désespérée ». Ainsi le vénéral ordre des chartreux lui-même, comme d'autres ordres, offrait un asile aux rebelles poursuivis, aux révoltés, aux perturbateurs, en un mot, aux brigands. (Le brave homme! mais rien ne dit qu'Otto Schinkel soit devenu chartreux. Et il s'était converti!!) —

Prendant tous les habitants de la chartreuse ne ressemblaient pas à ce seigneur Otto, qui, dans son silence effrayant à l'intérieur de sa cellule, vit le temps se passer aux vols commis par les nobles et à la vie des châteaux. En tout cas Otto eut aussi à sentir la sévérité de l'ordre, Marienche et Ahrensböck conservèrent leur discipline stricte malgré le relâchement qui s'introduisait dans les couvents d'autres ordres religieux, et les deux couvents correspondaient assidûment par lettres et oralement, autant que cela pouvait se faire, avec les Frères de la vie commune qui s'étaient établis à Rostöck en 1462. Entre ces frères et les chartreux il y avait parenté spirituelle; ils voulaient eux aussi la vertu pécune en œuvres, l'humilité et le travail, la crainte de Dieu et la connaissance des sciences. Ce sont eux qui établirent en 1475 la première imprimerie ^{dans le}

Dans le Mecklenbourg, et les livres imprimés par ces Frères étaient lus avec amour et étudiés à Marienche et à Marienmühl d'Ahrensböck. Les frères de la vie commune qui avaient entre eux plus de relations que les chartreux, avaient leur centre spirituel à Windheim, près de Zmolle, en Hollande. Renonçant à tous les honneurs mondains et ecclésiastiques, ils s'occupaient de l'éducation de la jeunesse et de la lecture de la Bible en langue vulgaire, ainsi que de travaux manuels et de métiers. Ils exigeaient des prières et des sermons en langue maternelle et avaient pour but principal, la paix du cœur. En outre ils attiraient à eux les laïques; ils faisaient en un mot la transition à la réforme de Luther. —

Nos chartreux et ceux de Rostock fraternisaient donc avec ces Frères. Et tandis que les prêtres séculiers et les autres ordres religieux tombaient en décadence et se corrompaient, les chartreux et les frères de la vie commune résistaient avec toute l'énergie de leur volonté au déluge effrayant et dégoûtant des vices et des crimes. Marienche et Ahrensböck apparaissaient comme deux flambeaux au milieu des ténèbres profondes du péché. Et tandis que partout on laissait la jeunesse se corrompre, au sein d'une profonde ignorance, à Ahrensböck et à Marienche, ainsi qu'à Rostock, vers 1470 et 1480, le germe de l'instruction publique évangélique se développait; on s'appliquait à lire et à étudier la Bible en langue allemande, (à la bibliothèque de Wernigerode j'ai vu plus de 10 traductions allemandes diverses de la Bible, faites de 1460 à 1500, ainsi avant Luther. Notre pasteur se contredit bien un peu, ajoute le traducteur), une vie nouvelle, quoiqu'encore cachée, se préparait. On se fait une idée de l'importance de la bibliothèque d'Ahrensböck en considérant que la bibliothèque de Rostock forme encore une partie considérable de la bibliothèque de l'université; c'est ainsi que l'esprit de la chartreuse et celui des Frères de la vie commune étaient liés par le lien d'une étroite parenté. Cet esprit donna naissance au travail évangélique et réformateur qui précède à la réforme, et dont nous allons parler. — (Un fait qui est bien en corrélation avec cet esprit de réforme est le suivant: Avant Luther, en 1511, un prêtre catholique de Rostock, nommé Nic. Russ (ou Huss ou Huss) influencé par les frères de la vie commune, publia un catéchisme réformateur. Furtives, les prêtres de ce temps, ennemis de l'auteur, achetèrent toute l'édition qu'ils brûlèrent à l'exception d'un petit nombre d'exemplaires). —

Chapitre 44. — Un chartreux luthérien d'Ahrensböck avant Luther, vers 1477. —

La vie spirituelle et intellectuelle à Marienache, à Rostock et à Ahrensböck était donc une vie de dévotion pieuse, tranquille et contemplative, de zèle travailleur et productif, de profonde humilité. Au sommet de la colline qui portait l'église d'Ahrensböck, la chartreuse était tranquille. Les moines allemands travaillaient dans leurs jardins, dans leurs cellules et dans la bibliothèque du couvent. C'était en l'an 1477. Tandis qu'en Russie se faisait la guerre aux Mongols, que la peste sévissait encore ailleurs, comme en Albanie et en Bourgogne, et qu'à Rome le pape Sixte se permettait d'enseigner une doctrine nouvelle, d'enseigner que l'indulgence peut s'appliquer aux âmes du purgatoire par un acte de dévotion (suffragium); dans notre chartreuse vivait un noble et audacieux religieux. Le soir est arrivé, le soleil descend à l'horizon derrière Rattelsberg et Wahlenborg; en ce moment le chartreux sort lentement de sa cellule, se dirige vers le jardin et jette un regard sérieux le soleil qui disparaît. Il venait de lire dans un livre nouveau, admirable, qu'un frère de la vie commune avait apporté à la chartreuse d'Ahrensböck. C'était le livre de l'imitation de Jésus Christ écrit par le chanoine Thomas à Kempis de Kampen. Ce n'est pas le culte des saints, ce n'est pas la vie extérieure du couvent qui étaient recommandés et glorifiés dans ce livre, mais l'imitation vraie, sincère et intérieure de Jésus Christ qui consiste à étouffer l'égoïsme et à s'ouvrir à Dieu par un amour plein de foi et prêt à se donner tout entier. Sans doute notre religieux vénérables la chartreuse et se soumettait à ses règles sévères; il voyait néanmoins que la justification fondée sur les œuvres extérieures de la piété n'est point l'essence du christianisme. Voyait-il dans le soleil couchant le symbole de la disparition des ordres religieux? qui le sait? Toutefois, avant de rentrer dans sa cellule, il fit une visite à l'église du monastère, se prosterna devant le maître autel et pria du fond de son cœur le Seigneur de protéger l'église dégénérée, de la purifier, de la secourir. Quand la cloche du soir sonna, la nuit qui était arrivée pour notre moine inquiet se adormir couché. Il pensait à sa jeunesse; il songait à sa noble extraction, à l'éducation soignée qu'il avait reçue dans la maison paternelle, aux temps qu'il avait passés comme page à la cour princière de Mecklenbourg; à l'amitié que le duc de Mecklenbourg lui avait témoignée et aux faveurs dont elle l'avait comblé. Mais

que lui

que lui importaient maintenant la faveur des hommes et la gloire de ce monde ? Il avait renoncé à tout cela. Son but n'était pas de conquérir de glorieuses et couronnées d'ans des combats d'alexandresques et dans les tournois ; ce qu'il voulait, c'était acquiescer, so us l'armure de St-Paul, la couronne de la vie éternelle. Lui, descendant d'une ancienne et noble famille de Mecklenbourg, de la famille de Dessin, il ne recherchait pas les honneurs de ce monde ; il s'était arraché à sa patrie terrestre, s'en était éloigné et était venu à Ahrensböck, comme le prince danois Waldemar, revenu religieux du courtant de victriciens de Loccum, il disait au roi qui le suppliait de retourner à la cour : Peux-tu l'amir la mort d'un roy danois de Danemark ? Ce n'est que lors que tu l'auras bannie que je m'en irai avec toi. Et quand Waldemar, il savait qu'aucun roi ne le pourait. Il ne voulait plus, par conséquent, de la vie des cours et des plaisirs de la noblesse. Il n'avait qu'une faveur à demander à son haut protecteur ; il pria le duc Magnus d'accomplir sa promesse, d'orne de fenêtrées en verre peint l'église de la chartreuse d'Ahrensböck, d'y ajouter de nouvelles voûtes et d'y mettre aussi les écussons. Alors rêvant encore, mais à demi éveillé, il aperçut une autre église beaucoup plus grande où le roi des rois est prêtre éternel. Il rêva alors que dans ce temple une grande foule de spectes humains faisaient, de la maison d'un seigneur, comme les vendeurs du temple de Jérusalem, une caravane de voleurs par la somme des indulgences et par une honteuse simonie et il vit parmi les hommes qui souillaient ce sanctuaire, beaucoup de prêtres catholiques de son temps. Alors, à ce rêve, succéda un autre rêve à formes indéfinies. Il n'entendait plus et ne vit plus que ceci : Un moine élané, debout, se mit à crier d'une voix puissante à ces profanateurs du temple de s'arrêter. Puis notre religieux s'endormit doucement et tranquillement en priant. (Quel rêve imaginé pour attribuer au chartreux Dessin des sentiments qu'il n'avait pas) - *(Libre d'interpréter)*

Le lendemain matin, Piche Dessin, ainsi s'appelait ce religieux, envia dans sa cellule au duc Magnus de Mecklenbourg la lettre suivante qui est franche, honnête et presque pleine des plus prophétiques. (Cette lettre est reproduite dans l'ouvrage de Lisch : Jahrbücher der Vereins für Mecklenburgische Geschichte - Annuaire de la société d'histoire de Mecklenbourg - année 16 - Schwerin 1857, pag. 6-8). -

Monsieur signeur, Avec le désir de servir votre Altesse et en priant pour elle, j'écris de savoir ce qui suit : Votre Altesse ayant prié le Père Abbé de la chartreuse de nous faire participer, pour l'amour de Dieu, ainsi que Madame votre mère, aux bonnes œuvres

œuvres de la chartreuse, j'envoie à votre Altesse la lettre des Pères en Allemand. Votre Altesse, Madame votre mère et vos frères n'ont à donner pour cela que ce qu'il plaira à votre Altesse et à eux de faire volontairement. (Le père Dessin parle ici de la lettre de confraternité entre la chartreuse d'Athensböck et le Duc Magnus, sa mère et ses frères. Cet écrit leur assure la participation à toutes les bonnes œuvres du couvent. De même en 1399, à l'époque où notre chartreuse était en construction, les religieux d'Athensböck accorderont au duc Adolphe de Schleswig, à son épouse et à leur famille la participation à toutes les bonnes œuvres du couvent. Voir Staatsbürgel. Magazin, 1829, vol. IX, pag. 46 et Mühlins histor. Hamb. reform. page 16). —

Je vous suis aussi, gracieux et cher seigneur, relativement aux fenêtres et aux routes promises en mémoire de votre feu père (mort le 9 mars 1477) et de vos frères, et aux écussons qui doivent les orner, fenêtres qui doivent être semblables à celles que le roi et la reine (il s'agit du roi de Suède ou de celui de Danemark. voir plus haut chap. 24), ont données, que votre Altesse elle-même a vus et loués en parlant à notre père. Que votre Altesse veuille songer qu'il y aurait bien des bourgeois de Lübeck qui les feraient volontiers si nous voulions seulement le leur demander, puisqu'ils donnent tous les jours beaucoup d'aumônes à l'église d'Athensböck. (Westphalen, vol. 2, pag. 1319: Le syndic de Hambourg Haiger, qui habite dans le Staatsbürgerlichen Magazin IX. 1829, pag. 46, appelle un chroniqueur digne de foi, nous dit que « la chartreuse d'Athensböck a été construite en l'an 1398 et que les habitants de Lübeck et de Hambourg y ont beaucoup contribué. » cela s'accorderait avec ce qui vient d'être dit.)

Je ne pousse pas davantage votre Altesse à cela parce que ce n'est pas mon affaire. La vérité est cependant que le service divin (la culte) est grand ici. De plus, j'voudrais bien voir au ciel votre Altesse, le père de votre Altesse et tous les frères de votre Altesse parce que tous m'ont élevé, dans ma jeunesse, dans le pays de votre Altesse et m'ont employé à leurs services, et parce que j'ai né le sujet de votre Altesse.

Encore un mot, gracieux et cher seigneur, concernant le mariage. (cette question de mariage est celle-ci: Le père du duc Magnus, Jean, avait fait avec son frère un voyage à Rome et à Jérusalem, mais était mort pendant ce pèlerinage et avait laissé comme fiancée, une princesse de Loméranie. Celle-ci, désolée d'un malheur qui l'avait frappée, entra dans un couvent. Plus tard, le duc Magnus voulut épouser la religieuse, ancienne fiancée de son père Jean, mais trouva de la résistance auprès du clergé. C'est en vain qu'un grand nombre de docteurs

aurait

endroit civil et en droit canon furent consultés. Notre chartrier Vicle Dessen fut chargé de traiter cette affaire avec les prélats et les théologiens de Lubek. Il s'empresse de le faire, mais il s'en retourne le due d'un mariage projeté. Cependant le prince, après avoir écarté beaucoup d'obstacles, épousa la princesse. Quoique d'après l'écriture et la sainte doctrine de l'Eglise, un pareil mariage puisse se faire, je ne veux cependant pas notifier cela à votre Altesse parce que votre Altesse, dans ses états, des prélats et des docteurs très savants et des conseillers qui peuvent bien donner conseil à votre Altesse. Mais parce que votre Altesse me l'a ordonné, j'ai parlé avec de grandes et sages prêtres de Lubek. Ceux-ci pensent que le mariage ne peut pas se faire. Il est empêché, disent-ils, par l'empêchement qu'on appelle en latin *Iusticia publicae honestatis*, c'est-à-dire, la justice de l'honnêteté publique. Or, nous savez bien jusqu'à quel point cet empêchement empêche l'union conjugale et le saint mariage, jusqu'à quel degré et de quelle manière cela se « affzickz achtet » (s'empêche?) et comment cela annule le saint mariage, de sorte que celui-ci ne peut subsister comme parfait et que l'union conjugale est invalide, et il ne m'appartient pas d'en parler et d'en écrire. Je ne dis que cela, comme votre Altesse me l'a dit elle-même. Ceux qui m'ont parlé de cette affaire, sont les hommes les plus grands, les meilleurs et les plus sages de Lubek.

Que votre Altesse, gracieux et charitable seigneur, pense aussi à la brièveté, aux dangers et aux embûches de ce monde. Dieu ne voit pas la personne et n'a de préférence ni pour l'un, ni pour l'autre, il ne voit et ne préfère que ceux qui font le bien et observent ses commandements. C'est pourquoi il est le devoir de votre Altesse d'observer les commandements de Dieu et de rendre la justice en toute circonstance sans amour (préférences), sans amitié, sans bonté et sans crainte. C'est pourquoi vous avez été mis à la tête d'un pays et des gens pour avoir un jour un grand compte à rendre. A quoi peuvent servir des joies de courte durée, de grands biens, la santé, la beauté, ainsi qu'une grande puissance, sans les joies et la santé éternelles, sans ce qui est éternel? Dieu n'est pas Dieu et n'est pas vrai si ses commandements, sans lesquels personne ne peut se sauver, ne sont pas vrais. Et qu'ils sont peu nombreux ceux qui connaissent et observent ses commandements! Que sert-il d'avoir été à Rome et à travers l'Allemagne et d'avoir fait des vœux, si l'on n'en est pas devenu meilleur, et que sert-il de n'avoir fait de bien qu'en action?

(Notre auteur s'imagina que le chartreux a voulu condamner les pèlerinages, les vœux et les œuvres charitatives). Quand ils prennent à cœur la vraie doctrine et l'éternité promise, les hommes voient

voient les dangers et la sombre brièveté de cette vie terrestre et est ainsi que toute beauté
 vaine et temporelle leur devient amère. Personne ne doit s'écarter de l'écriture et de la
 vérité qui est Dieu lui-même, s'il veut être sauvé; sans le travail, la probité, l'humilité
 et les commandements personne ne peut se sauver et personne ne peut y arriver (se sauver)
 sans travail. C'est pourquoi, la vie étant si courte, d'importance de prendre judicieusement des
 précautions. Celui qui, ici bas, ne porte pas la croix en faisant des bonnes œuvres et qui
 ne l'aime pas, aura par trop de difficultés après cette vie. Que votre Altesse ne m'en
 parle pas, il faut dire la vérité. — En outre, gracieux et cher seigneur, vous recu-
 lerez des fruits préférables à beaucoup de bonnes œuvres et vous contribuerez au salut
 d'un grand nombre, si votre Altesse protège avec zèle, bonté et amour la liberté religieuse
corrige les courants de ses états et aide à les réformer. Car ceux-ci s'imaginant qu'ils
 vivent dans la vérité et ils sont en grand danger. Par là vous pourrez acquiescer plus
 de mérites que par toutes les bonnes œuvres, services, jeûnes et sacrifices, si vous
 maintenez les règles des ordres religieux dans leur sévérité et si vous faites pour cela
 usage de votre puissance. — Que, par amour pour Dieu, votre Altesse daigne aussi
 secourir les pauvres Frères de Rostock, qui mènent une vie sainte et édifiante, qui s'ap-
 pellent les frères de la vie commune et vivent conformément à la doctrine des Apôtres.
 C'est pour cela que les mauvais prêtres leur ont donné le sobriquet de frères bagayants
 (Hollbüder) (on les appelait sans doute ainsi à cause de leurs chants funèbres bas, ressemblant à un
 bégaiement). Sans leur détresse, je les recommande à votre Altesse, pour l'amour de Dieu,
 car beaucoup de mauvais prêtres ne sont pas bons (charitables, bienveillants) pour eux. Que
 votre Altesse daigne les protéger, pour l'amour de Dieu, comme mon gracieux seig-
 neur, le duc Albert, l'a fait.

En outre, gracieux seigneur, les fenêtres et les ouvrages en maçonnerie (qui ont été
 promis à notre église) devraient être faits par lequel on peut encore faire des murs avant l'hi-
 ver. Que votre Altesse avec son frère veuille l'ordonner. (Ainsi cette lettre a bien été écrite
 vers lui (in re l'été de l'an 1477). — Que Dieu accorde à votre Altesse, après une longue
 vie, le bonheur éternel ! Écrit à la hâte 1477, de votre Altesse le pauvre et dévoué
 serviteur. Wicke Dessin, aujourd'hui à la chartreuse d'Athensböck.

A son Altesse Monseigneur le prince Magnut, duc de Mecklenbourg etc...
 A son gracieux et cher seigneur le très obéissant. — (1 cœur). — Wicke

Celle est la lettre d'un excellent chartreux. La manière d'écrire est originale et rude, même pour ce temps là. Mais quelle lettre étonnante! Qu'on songe à un clergé immoral et profondément déchu, à part les chartreux et quelques autres ordres religieux peu nombreux, à un clergé régulier véritablement corrompu! on croit entendre sortir de la cellule d'Ahrensböck l'air d'un bon chant printanier qui annonce la réforme prochaine de l'Eglise. On entend le cri sérieux: que sert-il d'aller en pèlerinage à Rome et à Pétersbourg? Il est fait allusion à la lecture des ^{lres} Ecritures; on déclare que les soi-disant bonnes oeuvres, qui ne consistent que dans l'accablissement mécanique de prescriptions et d'usages cérémoniels, de prières, de jeûnes et de sacrifices, valent infiniment moins que l'observation sincère et humble des commandements de Dieu. On réclame clairement la liberté spirituelle, la purification de l'Eglise, la réforme des couvents; les mauvais prêtres sont dénoncés et le moins sollicité protection pour les tranquilles frères de la vie commune. Et à côté de l'accusation, il y a la tentative de remplacer le mauvais par quelque chose de meilleur. C'est ainsi que le cri de ^{Vicke} Wickes Dessin est un cri véritablement réformateur: leur. C'est ainsi que le cri de ^{Vicke} Wickes Dessin fut appelé à la chartreuse de Marienberg. En 1481, Vickes Dessin fut appelé à la chartreuse de Marienberg où il fut élu abbé. Là, il s'efforça de réaliser (de continuer) ses pensées réformatrices, et cela jusqu'en 1485, année de sa mort. Dessin vécut 35 ans trop tôt. Le duc Magnus n'était pas capable de comprendre les pensées d'un religieux, mais il repartait toutefois avec bienveillance sa lettre franche et virile. Deux ans avant la mort de Dessin, Martin Luther naquit à Eisleben, le 10 nov. 1483. 8 ans le chapitre suivant, il sera question de lui comme de l'homme qui donna courageusement et énergiquement le coup de la mort à un nombre innombrable de couvents.

Chapitre 45. — Martin Luther. —

Ce fut l'homme qui répandit la terreur dans notre chartreuse. Avec sa réforme il apparut à nos moines sous les traits d'un Antéchrist. Toutefois ils ne purent pas eux-mêmes méconnaître la grandeur de cet homme. Etant eux-mêmes préservés de la corruption qui régnait dans les autres couvents. Et reprenant le prédicateur de Wittenberg mit à nu, si impitoyablement, tous les vices de la vie monachale et exposa avec si peu de miséricorde l'état effrayant des couvents, que les justes tombèrent avec les méchants et que notre chartreuse fut, elle aussi, emportée par le tourbillon;

tourbillon. La réforme de Luther fouilla profondément dans la parole de Dieu. La doctrine de Luther fit voir l'insuffisance et les défauts de la vie religieuse la plus pure et dissipa l'auréole de sainteté dans laquelle les convents aimaient à se montrer. A Rostock on prêcha qu'une servante travaillant fidèlement laissait derrière elle la religion, et que le serviteur laborieux et dur une voie meilleure que la voie suivie par le religieux le plus parfait. C'était un temps nouveau. Que notre chartreuse eût même encore plus ses règles sévères et maintenant encore mieux sa discipline, le temps des vicissitudes était passé. Ce que Victor Desin avait prédit arriva. On ne fit plus de cas de la sainteté fondée uniquement sur les œuvres. L'esprit pieux et profond, cet croyant de Luther, son sens vraiment biblique, comprit le souffle de l'Esprit saint. Luther, à l'appel de Dieu, insuffla une vie nouvelle à des ossements morts. Un glorieux combat spirituel s'engage et Luther marche en avant. En 1521 il écrit, en termes brefs, des propositions faciles à saisir, inoubliables... (Voilà passés, il le traducteur, j'en ai vu que celle-ci) : « ce que les moines devaient attribuer uniquement à la miséricorde de Dieu, ils l'attribuent à leurs œuvres... Il faudrait non seulement déchirer de tels voeux, mais les punir... » Un court espace de temps s'écoula et l'église catholique romaine, comme atteinte par un coup violent, s'écroula dans le Danemark et dans le Schleswig-Holstein. Le grand moine Augustin fut le foyer des convents. La sainteté fondée uniquement sur les œuvres ayant disparu, la croyance au purgatoire s'étant évanouie, le religieux ne pouvant pas prier mieux que tout autre chrétien pieux, les donations pieuses et les messes pour les âmes cessèrent d'affluer et notre chartreuse s'appauvrit. Notre chartreuse prit l'aspect d'une opération que ses religieux avaient faite souvent, l'aspect d'un étang où l'eau cesse d'arriver et d'où elle s'écoule après que les écluses ont été levées. Les religieux virent avec effroi le fond apparaître de plus en plus et ils furent littéralement mis à sec.

L'abbé, qui était alors à la tête d'Ahrensböck, Guillaume, était fort mécontent de Luther et des Lutheriens. C'est ainsi qu'il écrivait en 1532 au chapitre de la cathédrale de Lübeck que Herman Solton de Hambourg s'est montré très empressé d'aider à la chartreuse dans des affaires d'argent, quoiqu'il soit actuellement gâté par l'hérésie par la peste luthérienne et soit « un homme plein de perfidie luthérienne ». Que Dieu dans sa miséricorde, fasse que notre convent ne soit pas détruit par le prince et que nous n'en

ne nous soyons pas expulsés. Nous craignons beaucoup que ce sort ne nous attende. Alors toutes nos propriétés seraient confisquées jusqu'au fil de la trame. Il ne nous resterait rien, tout compris notre maison et hospice de Lubek que les pasteurs luthériens ne nous enlevaient pas pour le moment » (Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein. Laueubourg, vol. v. Altona, Hammerich, 1843, pag. 217). - Dans la réponse du chapitre de Lubek il est dit: « Les moines et les prêtres catholiques sont dans une situation fâcheuse au ce moment; ils sont abandonnés et pris pour des balayures, 1 Corinth. 4. 13. (Nidem Arch. etc. p. 222. La lettre écrite 13 juin 1532, fite de St Antoine). -

On s'arrêtait en arrivant là tôt ou tard. Déjà dans la ville voisine de Plön l'abbé de du couvent des Augustines avait pris goût à la religion luthérienne » (Hansen, pag. 28); déjà la doctrine de Luther se prêchait dans la petite église de Reinfeld à côté du grand couvent de cisterciens, déjà beaucoup de voix s'élevaient contre notre chartreuse et déjà apparaissaient les signes précurseurs de sa ruine. -

Chapitre 46. - Les signes précurseurs de la ruine de la chartreuse. -

O Martin Luther! ta hache est tranchante! Tu l'as égusa sur la pierre de la parole de Dieu et comme jadis la chène de Donar tomba sous les coups de Wifried, le grand arbre du monachisme devait s'écrouler en gémissant sous tes coups redoutables. Notre hôte à l'aigle, qui était sur la colline de l'église et du couvent d'Ahrensböck, devait tomber aussi. Mais de même que la mort arrive rarement subitement, de même qu'elle envoie la souffrance en avant, de grandes pertes et de grands dommages précédèrent la ruine de notre chartreuse. - Son agonie dura 70 ans. Ce qui prolongea la vie du couvent pendant les derniers temps, ce fut la vie sévère des chartreux. Lorsque en 1488 notre chartreuse acheta la courtière d'Eqwelstorp (nunc Ekeldorf) avec les trois villages d'Eqwelstorp, de Middelburg et d'Ottendorp (nunc Ottendorf) pour la somme de 6200 marcs de Lubek, elle ne parvint plus à se procurer l'argent nécessaire pour payer. Tous les biens qu'elle possédait dans l'île de Femarn et qui lui avaient été légués par Talgues de Crumbke (voir plus haut chap. 14), furent vendus à l'exception des maisons de quatre personnes (Hansen 80). Il est probable que l'éloignement de cette île rendait difficile la perception des redevances et du blé. Dans le chapitre 24 nous avons raconté que le célèbre chevalier Hans d'Alexeld fit à la chartreuse, en 1496, pour un anniversaire, une donation de 1000 marcs, somme très importante pour

- tante pour l'époque. Dans l'acte de donation (dpt. 139) il y a l'écrit lui-même son don d'aumône destinée à aider la chartrreuse à payer les loyers de cette qui jure sur elle. Plus la foi catholique s'affaiblit, vers la fin du 15^e siècle et au commencement du 16^e, plus les offrandes des inventaires sur les cinq autels et sur le maître autel de la chartrreuse (le texte donne « Nonnen Kirche » église des religieuses, c'est évidemment par mégarde que l'auteur a écrit ce mot); la source d'où coulait tant d'argent dans le trésor du couvent tarit lentement et ne donna plus que goutte par goutte ce qu'elle donnait autrefois si abondamment.

Le temps où le couvent pouvait faire rentrer les capitaux placés; le temps des grandes donations était passé de même que le temps des grandes acquisitions³. Les dons jadis abondants des bourgeois de Lübeck devinrent de plus en plus mesquins et ne suffirent même plus pour permettre à la chartrreuse de conserver toutes ses possessions⁴.

(1. - Aux donations déjà énumérées il y aurait à ajouter un legs de 100 marcs de Lübeck fait par l'évêque de Lübeck Eberhard Atton en date du 9 mai 1400. Voir pour plus de détails le recueil des documents de Lübeck, vol. 17, p. 791 n° 696. - 2. - Le vol. 6 du recueil des documents de Lübeck publié en 1881

rapporte, pag. 223 n° 180, que le 17 mars 1420, en présence du chartreux d'Ahlensböck Paul Grambe Kan la dette de Guillaume Schonerder fut éteinte et payée au couvent par Vromold Warendorp.

Le débiteur devait payer au couvent, tous les trois mois, 1 marc ou 6 stoptes, argent de Rhin. - 3. - Ajoutons ici, comme supplément au chap. 35 n° 12 que Henneken Rytzer, le 22 mai 1429, rendit à la chartrreuse pour 31 marcs de Lübeck, la terre qu'il possédait à Neu-Schwochel et qui consistait en une maison d'habitation et deux charnières héréditaires, note chartreuse avait déjà fait l'acquisition du reste du village en 1400. voir le vol. 7 du recueil de documents de Lübeck, pag. 308 n° 324.

4. - Outre la maison du fossé Dankward, n° 636, déjà mentionnée dans le chap. 28, note chartreuse acheta, probablement vers 1454, du propriétaire d'alors Hans Sassen, la maison située Hantengrabe n° 738, selon l'observation faite dans le registre de la ville supérieure (haute?) de Lübeck.)

Dans leurs testaments, les bourgeois de Lübeck faisaient autrefois des donations importantes à notre chartreuse. En 1473 on lui avait encore donné en dix legs différents 182 marcs, ce qui alors était une grande somme; on offrait aussi aux religieux du rûs, de la prison et autres choses semblables. (Pour de plus amples détails voir la revue des sociétés d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, pag. 205, par W. Brähler. Testaments de Lübeck: c'est ainsi que Hans Blomisch de Lübeck statua que ses exécuteurs testamentaires donneraient annuellement à la chartrreuse un quarter de vin « un plancken annuol den si et un plancken en automne »).

La chartreuse possédait encore, il est vrai, un vaste territoire composé de 42 villages et d'étangs nombreux. Mais plus le roi de Danemark cherchait à imposer les biens « de main morte », c'est-à-dire les couvents, plus le fardeau devenait lourd. D'un autre côté plus d'un village du couvent était accablé de dettes. Cependant on se tira d'embarras. Le 21 août 1520 notre chartreuse vendit au possesseur héréditaire de Brondorf, Hammeke de Buchwald, deux biens situés à Herstehagen, à condition que ces biens redeviennent un fief ecclésiastique de la paroisse de Brondorf. On voit qu'il était défendu, que c'était en tout cas très désagréable pour notre couvent, de rendre des biens fiefs, dans le fait que Hammeke de Buchwald promit d'obtenir à ses propres frais jusqu'à l'échange, de Kiel (je suppose qu'il s'agit ici d'une transmission de propriété à demander au roi ou prince), que les Pères d'Athensböck ne fussent pas disgraciés par le roi et prince et n'eussent à souffrir dans leurs libertés (Dipl. 154). Bientôt après le couvent fut obligé de nous rendre un village. Le village qui fut rendu fut celui de Prudens torpe ou Brodendorpe (nunc Brodendorf) que Jacques de Grumbke avait donné jadis à la chartreuse. Pour ce village Henri de Rantzau, à Helmdorf, paya 1600 marcs; il le démolit et en fit la terre de Broden dans la paroisse de Grönitz (topographie par Biernatzki I, 263). La même ¹⁵²⁰ année le couvent du retour à une autre mesure bien grave. Huit jours après la St-Michel de l'an 1526, (11) notre abbé Jean, le senior Pierre et le frère et bailli du couvent Cordt se réunirent et, pressés par le poids des dettes, vendirent au chapitre de Lubeck la rente annuelle de 100 marcs assignée sur Lushendorf, sur la moitié de Schöndorf et sur d'autres villages. Pour cette rente le chapitre de Lubeck leur paya 2000 marcs de Lubeck. Il est certain que la chartreuse était dans la détresse et l'impôt de guerre de Lubeck. Le Holstein et le Schleswig était lourd. Cependant les religieux se réservèrent la faculté de racheter dans l'espace de 10 ans la rente vendue. (Le document est reproduit dans les archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V, pag. 213 et suiv.). — Le 12 janvier 1526, douze charrettes de terres situées dans le village paroissial de Gmisa furent vendues à Hammeke de Buchwald pour 1200 marcs de Lubeck. Cependant la dette de la chartreuse devint de plus en plus écrasante. C'est ce qui nous est attesté par une lettre adressée par l'abbé Guillaume, en date du 2 février 1528, au prévôt de Lubeck, Hemming Othier, en. L'abbé d'Athensböck dit que

son couvent a de lourdes charges à supporter (surtout cette) et cela en pare d'années. La rente annuelle de 100 marcs pour les 2000 marcs est si difficile à faire rentrer que la chartreuse aimerait mieux emprunter de nouveau 1000 marcs. Bientôt cette lettre fut suivie d'une seconde. Mais il paraît que le pauvre abbé ne reçut de réponse ni à l'une ni à l'autre de ses lettres. Alors notre abbé prend un ton plus haut et écrit au chapitre de Lubek en termes très vifs. Il rappelle les conventions passées et la faculté de racheter (rembourser) les 2000 marcs; il se plaint de faire ses dettes à supporter et déclare que « le couvent est écrasé outre mesure par les impôts royaux ». Dans l'espace de huit années il a dû payer 12000 marcs au roi. Il est contraint d'aliéner ses possessions et ses biens, les dépenses augmentent journellement et chaque jour l'on impose aux moines comme aux paysans des impôts plus lourds. (Ibid. p. 216-220). — Le chapitre de Lubek est déloyal à l'égard de la chartreuse d'Athensböck. Lui, l'abbé, a fait toutes ses plaintes à un archevêque qui était de passage, et celui-ci a répondu qu'il ne s'étonnait pas que la doctrine de Luther attirât tant de monde sur l'église. Les prêtres étant sujets à tant de défauts semblables à la cécité de cœur du chapitre de Lubek. La réponse arriva enfin le jour de St. Antoine, c'est à dire le 13 juin 1552, mais elle fut négative. (La conduite du chapitre de Lubek ne m'étonne pas, dit le traducteur, il est probable qu'en 1528 plusieurs membres du chapitre étaient déjà luthériens...). — Le 30 nov. 1551, pressé par la grande détresse, notre chartreuse emprunte, pour 100 marcs d'intérêt, une somme de 2000 marcs à Hemmeke Rantzow à Nehmenten, en lui hypothéquant le village de Schwienkühlen et tous les étangs. (Ibid. 154). — Le taux de l'intérêt était plus élevé 10 ans plus tard. Le 30 nov. 1558 nos religieux empruntèrent à Henri de Rantzow mille marcs de Lubek en thalers de Töchin, courables courants et pour cette somme le couvent dû payer une rente ou un intérêt de 60 marcs. Immédiatement fut hypothéqué le village de Tübbin dans la paroisse de Glasen. Toutefois le comte Henri Rantzow ne devait pas vendre ce village aussi longtemps que les intérêts seraient versés à l'échéance. Les intérêts devaient être payés à tout échéant. Si les porteurs de l'intérêt sont arrêtés en route ou de quelque manière que ce soit, le rude Henri Rantzow veut envoyer à l'abbé un message pour réclamer les intérêts. Toutefois il était facultatif aux religieux de rembourser ces 100 marcs après un an.

sement préalable de trois mois (Vipl. 156). La chartreuse en 1562 recut encore 500 marcs d'un certain Hans Eyckes, domicilié à Katteskrog. Les religieux hypothéquèrent de Holstendorf pour 300 marcs, l'étang de Hêdal pour 150 marcs et le mariage de Blaske pour 50 marcs (ce dernier était situé à l'est de l'étang du moulin de Wollers). Housen pag. 93). — c'est le dernier emprunt que les chartreux firent librement. C'est ainsi que la chartreuse s'échut. C'est bien inutilement qu'au landtag de Rendsbourg en 1525, les hommes (députés) avaient demandé qu'il fut interdit à l'avenir au clergé d'acheter des terres pour empêcher la noblesse « s'être éracinée ». La propriété foncière passa à elle-même de la main des convents et du clergé sans celles de la noblesse. — Sur ces entrefaites, le fléau de la guerre passa sur Ahrensböck, nous allons en parler. —

Chapitre 47. — Les bourgeois de Lübeck imposant une contribution au comte d'Ahrensböck en ¹⁵³⁴⁻³⁵ 1548^{me} à l'époque de la guerre des comtes. —
Auteurs consultés : Chronique de Haimar Koch ; manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Lübeck, vol. 3, écrit en 1549. —

Huitfeldt : Chronique du roy aume de Danemark, 1652, vol. 2. —

Nicol. Kræm : ^{Annalium} libri VI. Res Danicae. Historia regis Christiani 3. Kopenhague. 1737. —

C. F. Allen : Histoire de Danemark traduite par D^r N. Falk. Kiel, 1842. —

D^r C. Paludan-Müller : Aftegikler til Nordens Historie I Grevskendens Tid. Odense, 1852, (vol. 1).

Fr. von Alten : Le comte Christophe d'Oldenbourg et la guerre des comtes 1534-36. (Hambourg. 1853).

G. Waitz : Lübeck sous Jürgen Wullenweber, vol. 2. Berlin, 1855. —

L. Daae : Bidrag til Danemarks Historie under Grevskendens. Christiania, 1875.

Le roi de Danemark Frédéric 1^{er} était mort à Götterf le 10 avril (d'autres disent que Frédéric 1^{er} mourut le 3 avril 1534. Le traducteur). — Le roi Christian 2 exprimait ses craintes par une rude captivité. Le hôte de Danemark restait vaillant pendant près de trois ans. Le clergé catholique se plaignait des violences de la noblesse et espérait qu'après la mort de Frédéric 1^{er}, le protecteur des Luthériens, un changement de régime lui procurerait la délivrance. Au reichsrath dans lequel il s'agissait d'élire un nouveau roi, on ne parvint pas à s'entendre. La noblesse ne voulait pas se déssaisir des droits et des biens qu'elle avait péniblement enlevés au clergé catholique, ni permettre à la puissance de l'Eglise de se relever. Sur ces entrefaites le peuple voulait aussi avoir son mot à dire. Pendant

Pendant le règne de Frédéric, règne qui avait duré dix ans, il avait senti le jour long que la noblesse avait fait passer sur lui, et plutôt que de supporter plus longtemps la domination de la noblesse, il eut préféré renouer le trône le sangvinairé Christian 2 et s'enfermer au château de Sonderbourg. De leur côté, les habitants de Lubek alors puissants ne pouvaient tirer profit de l'inter règne d'ans. Sous le règne de Frédéric 1^{er} leur commerce avait beaucoup souffert des avantages commerciaux que ce prince avait accordés aux Hollandais. Lubek crut que le moment était venu de déployer l'ancienne puissance de la Hanse. Tüngen Wallenweber, le grand, actif et prudent bourgmestre de Lubek, s'étant, de la plus basse extraction, élevé à la haute dignité qu'il occupait. Il était secondé par l'amiral Marc Meier. Les deux se rendirent à Copenhague que le Danemark comptait ses nouvelles relations commerciales avec la Hollande. Leur demande ne fut pas écoutée. Alors Lubek s'allia au bourgmestre de Copenhague, Ambroise Bagbinder, et au bourgmestre de Malmö, Tüngen Holz (Minter), qui étaient les chefs des bourgeois et des paysans, dans l'intention de délivrer le sangvinairé Christian 2 et de faire triompher définitivement la réforme de Luther dans le Danemark. Par contre le reichsrath recherchait une alliance avec Gustave Wasa, roi de Suède, et réclamait la réunion des duchés de Schleswig-Holstein au royaume. Le général qui fut choisi pour commander les forces de Lubek fut un parent du roi de Danemark prisonnier, le comte Christophe d'Oldenbourg. C'est de lui que la guerre qui s'alluma prit le nom de guerre des comtes. L'armée de Lubek fit d'abord une attaque simulée contre les duchés et en premier lieu contre le Holstein. Profitant de ce mouvement le comte Christophe s'embarqua à travers l'embouchure, en 1534, à Copenhague, écrasa la flotte danoise et plaça tout le Scland et le sud de la Suède sous la domination de Lubek. La révolte rétablit alors l'union en Danemark et l'on procéda à l'élection d'un roi. Christian, le troisième de ce nom, le fils de Frédéric 1^{er}, fut élevé sur le trône. Les évêques catholiques acceptèrent cette élection tout en prévoyant que sous un roi luthérien, la puissance de Rome prendrait aussi fin en Danemark. En ce moment le parti du peuple et des paysans et leur chef, le comte Christophe d'Oldenbourg, étaient au comble de leur puissance. Alors le nouveau roi Christian 3, en sa qualité de duc de Schleswig-Holstein, conclut la paix avec Lubek, leva le siège de Lubek et à la tête de toutes ses troupes marcha contre Copenhague pour s'en emparer.

emparer. Le vaillant chef de son armée, le comte Jean Panyau, marcha victorieusement en avant, tout en commettant beaucoup de cruautés (prise d'Halborg) et se présenta devant Copenhague. Cette ville défendue d'abord par le comte Christophe, puis par le duc Albert de Mecklenbourg, fut contrainte de se rendre après un assésiege, le 29 juillet 1536, au nouveau roi Christian 3. Avec Copenhague tomba le dernier rempart des partisans de Christian 2, et (c'est d'après leurs succès que les chefs sont mesurés) Muller et Oborn et Marc Meier furent mis à la torture, décapités, écartelés, le premier par le duc de Brunswick, le second par les danois, et Christian 3 entra à Copenhague. Tout pouvoir fut enlevé, mais non sans violence, aux évêques catholiques, la réformation fut introduite (il aurait fallu dire, la religion catholique fut abolie), mais la religion luthérienne fut mise sous la dépendance parfaite de la couronne de Danemark.

Nous avons dû faire cette excursion hors des limites d'Ahrensböck pour comprendre ce qui s'est passé. Lorsque le comte Christophe, pour attirer les troupes du Slesland dans le Holstein, et privait ainsi le Slesland de défenseurs, fit une fausse attaque contre le Holstein, les contrées les plus rapprochées de Lübeck furent cruellement éprouvées. Suivirent un peu de près les opérations de la guerre. Après avoir déclaré la guerre, le 22 mai, le comte Christophe marcha contre Togeberg le 24 ou le 27 mai. En même temps un autre corps d'armée de Lübeck s'avança contre Plön, Ruten, Reinfeld, Brittau et même Ahrensböck. Les soldats de Lübeck ne rencontrèrent d'abord aucune résistance, pas même de la part des lieux fortifiés. Marc Meier part sans éprouver de résistance s'en alla le château de Brittau et s'empara aussi sans peine de la ville et du château de Plön; les deux endroits furent cruellement pillés et livrés aux flammes. La résidence de l'évêque, Ruten, fut aussi prise et l'évêque Henri de Bockholt, l'ami du duc Christian, s'enfuit à Hambourg. D'après le rapport de l'ambassadeur de Hesse du 22 juin, l'attaque des troupes de Lübeck se fit comme suit: « Elles s'emparèrent de Brittau, incendièrent le couvent de Reinbeck, imposèrent une contribution de guerre à la petite ville de Togeberg (Togebort), prirent Ruten et chassèrent l'évêque; imposèrent une contribution de guerre à Plön et commirent d'autres méfaits... Les Lübeckois voulaient englober le diocèse de Witz (p. 253). - Les chanoines se dispersèrent dans les villes voisines après avoir été contraints par les soldats de Lübeck de leur livrer rentes et loyers (Rapport de l'ambassadeur de France, Witz, p. 253). Seul le château de Togeberg, situé sur le Kalkberg, opposa une résistance longue et sérieuse aux envahisseurs; il fut séquestré »

délogué le 3^e juin par le comte Rantzau, mais la ville de Segeberg devint la proie des flammes. (A cette occasion les archives de la ville de Segeberg furent anéanties. Voir Nordalbing. Studien, III, 151.) : Entre Eutin qui fut délivré de sa garnison Lubecoise par l'approche d'duc Christian et du comte Rantzau, et Travemünde ou en vint aux mains le 10^e juin 1536 (Reimar Koch dit : « Entre Eutin et Travemünde »). Là se distinguèrent surtout les forts soldats de Nordstrand sous les ordres du comte Jean Rantzau (V. Alten, 135, note). Cependant les troupes de Marc Mayr et de Christophe sortirent de cette rencontre plutôt victorieuses que vaincues. Le duc (plus tard le roi) Christian campa près de Pandorf et de Kattkau; de là il voulut attaquer Lubek et rentra déjà le 13^e juin dans son camp d'Eutin. (Waitz, 254 et suiv.; Paludan Müller qui reproduit la lettre d'duc expédiée d'Eutin). - Pendant ce temps là nos châtreaux étaient dans l'angoisse. De tous les côtés allaient et venaient des bandes de luthériens excités contre les catholiques. En outre, une circonstance était de nature à augmenter les inquiétudes de l'abbé Guillaume et à lui faire craindre pour la conservation de sa châtreaune : partout les paysans et les petits habitants de la campagne étaient pillés tandis que le pillage et la ruine atteignaient les couvents ainsi que les propriétés et les manoirs de la basse et de la haute noblesse. L'ambassadeur de Cassel, Wolffgang d'Uttenhorst, écrivait le 11^e juin au landgrave Philippe de Hesse les mots suivants qui ne se prêtent à aucune méprise : « Les Lubecoïses cherchent à fomenter une espèce de révolte des paysans, et c'est pourquoi ils ménagent les paysans tandis qu'ils s'attaquent aux maisons et aux biens de la noblesse. » (Il écrivait de même au duc Albert le 9^e juillet. Waitz, 256.) On vit aussi quelques cas où des nobles voulant se mettre à la tête de leurs paysans et sujets et marcher à la rencontre des troupes de Lubek, s'entendirent reprocher leurs anciennes exactions et les lourdes corvées, furent arrêtés par leurs propres paysans et traînés à Lubek. Ce n'est pas le duc Christian, c'est la noblesse qui, dans nos contrées, était l'objet de la haine populaire. Quant aux couvents, on attendait d'eux du butin et de l'argent pour solder les volontaires.

A l'époque où ces événements se passaient, vivait à Lubek un prêtre, Reimar Koch, qui à la page 227 de sa chronique qui nous est parvenue à l'état de manuscrit, a écrit textuellement ce qui suit : « Ainsi le feu s'alluma bientôt et... le comte Christophe marcha avec ses troupes contre Lütow, et tandis que le matin les vaches allaient à l'abreuvoir, Marc Mayr pénétra dans le château et s'en empara. Puis »

Il s'empare aussi à l'entrée de la maison de l'évêque. Les couvents de Reinsfeld (Reinsfeld) et d'Arnsb. eurent à payer une contribution de guerre, et ensuite la ville de Se-gabers (Segebert) fut pillée. De même l'ambassadeur d'Adolphe Henri de Brunswick-Lünebourg (Hadersleben) à son maître, le 26 août 1534 : «... quelques couvents eurent à payer des contributions de guerre. » (Alfred Müller, 1867). Le danois Huitfeldt raconte aussi dans sa *Reichschronik* (Chronique de l'Empire) p. 1414 : «... Arnsbegg, couvent de Reinsfeld assujéti à une contribution de guerre par pure méchanceté, sans aucune raison. » Enfin Nicolas Cragius rapporte, pag. 33, ce qui suit : « Les couvents d'Arnsbok et de Reinsfeld se rachetèrent du pillage à prix d'argent. » Comme Reimar Koch mourut en 1569, et écrivit sa chronique vers 1579, c'est son récit qui inspire le plus de confiance. C'est vers la fin de mai 1534 que notre chartreuse eut à payer sa contribution. Le fanatisme religieux fut probablement le dernier motif qui porta les Lubechois à molester notre chartreuse. (qui sait si le fanatisme religieux ne fut pas l'un des mobiles principaux des Lubechois ? Tüngen (Georges) Mullerweber et Marc Meier étaient protestants et dès le 29 janvier 1530 les églises de Lubek avaient été pillées et saccagées par la populace. L'éditeur). - Il est bien probable que les mercen-aires que Lubek avait enrôlés, comme cela se pratiquait partout alors, en voulaient surtout aux trésors du couvent. A l'annonce de l'argent se joignait une haine générale contre la noblesse et contre les châteaux-forts, comme le prouve aussi la guerre des paysans qui venait de s'éteindre après avoir désolé l'Allemagne centrale et l'Allemagne méridionale. Les paysans dépendant de la chartreuse ne lui firent aucun mal; ils ne rogaient pas une ennemie en elle. Ils detestaient la noblesse. Et dans notre paroisse la noblesse avait été éloignée peu à peu par les moines et par les acquisitions du couvent.

La contribution de guerre que notre chartreuse eut à payer, lui fit contracter, comme au couvent voisin de Reinsfeld, de grandes dettes. Subir une contribution de guerre, c'est après tout, se préserver de l'incendie en payant de grandes sommes d'argent et en livrant les objets précieux qu'on possède. Si, après cette cruelle épreuve, notre couvent parvint à prolonger encore son existence pendant 50 ans, cela prouve qu'elle était autrefois sa puissance. - Il est difficile de fixer les pertes que cette contri-
- bution

tribution de guerre fit subir au couvent. On ne connaît pas bien les objets précieux qui ont été enlevés à l'église de la chartreuse. La seule chose qui soit certaine, c'est que les paysans des villages voisins ne furent ni maltraités ni rançonnés. Des scènes regrettables peuvent bien s'être passées à la ferme du couvent. Les mercenaires de ce temps là menaient une vie désordonnée peu en rapport avec le silence qui règne dans une chartreuse. Pour se justifier en quelque sorte des actes de violence qui avaient été commis, les habitants de Luback publièrent au mois de septembre de la même année un mémoire dans lequel ils disaient : « Les Lubacks ont à recouvrer dans le Holstein tant de capitaux et d'intérêts qui leur étaient dus par les églises, par les couvents et par les nobles, qu'ils n'avaient fait que se mettre en possession de l'argent qui leur appartenait. Le motif invoqué est d'une valeur bien contestable. Cependant, quand le mémoire (voir Paludan-Müller, pag. 185), continuant, dit que la noblesse ne répondait que par d'orgueilleux bras armés aux négociants de Luback qui réclamaient leurs intérêts, et ne leur offraient que de vieilles cartes et de vieux livres, cela peut être vrai : Les troupes de Luback exagéraient naturellement les griefs de ce genre et ne voyaient dans les couvents que de l'argent et du butin à emporter. — quand, plus tard, Marcus Meier fut interrogé dans sa prison, il fit entre autre cet aveu (Paludan-Müller n° 302 pag. 559) : Les bourgeois de Luback n'avaient pas assez d'argent pour payer les mercenaires du comte Christophe, ils voulurent alors réunir Brittnau et Eutin au territoire de Luback et chercher dans les couvents l'argent nécessaire. — On était aussi d'avis à Luback que le moment était venu de profiter du désordre général pour réunir à Luback l'évêché de Luback (ainsi une partie de notre principauté actuelle) et pour l'englober dans les possessions de la Hanse. — Encore une fois il est question d'Athensbück pendant la guerre des comtes. Le duc Christian qui était campé à Rendsbourg pendant que Marcus Meier se faisait payer une contribution de guerre par notre chartreuse, était à Plön les 6-8 juin 1534, à Eutin les 13 et 14 juin (samedi et dimanche) et à Pansdorf du 17 au 20 juin. A Pansdorf il reçut le 18 juin les ambassadeurs du landgrave Philippe de Hesse, Jörg de Poppenheim et Reichert Ringk. Ceux-ci voulaient négocier la paix entre la ville luthérienne de Luback et le duc Christian. Cependant Christian se plaignait amèrement de Luback, il exigeait la reddition de Brittnau et la restitution de tout ce qui avait été pris aux couvents dévastés, par conséquent à Athensbück. —

Alors eut

Alors eut lieu le désastre du 19 juin 1534. Le comte Christophe d'Oldenbourg s'embarqua à Brême le jour aller attaquer Copenhague et mit en partant le feu à Brême-münde. Tandis que les flammes s'élevaient vers le ciel, les ambassadeurs de l'électeur Jean Frédéric de Saxe négociaient avec le duc Christian dans son camp de Pandorf. Ces ambassadeurs étaient Christian de Lauenbourg, et Frédéric Brandt. Tous deux exprimaient des sentiments de colère contre Lübeck. Aucune décision ne fut prise. Christian quitta Pandorf le 21 juin et se dirigea vers Brême-münde où il s'empara de la petite forteresse de Müggelburg. Les ambassadeurs saxons avaient pris avec lui la route de Brême-münde où ils furent rejoints par les ambassadeurs de Hesse le 22 juin. Toutes les négociations demeurèrent sans résultat. « Wullenweber aime mieux qu'il ne reste pas à Lübeck pierre sur pierre; il aime mieux appeler les lacs que le nouveau roi Christian, qui est hostile à l'évangile et à Lübeck et étranger (je suppose qu'autre de première, étranger aux Hollandais et aux Suédois, il faut lire première, l'amis des Hollandais et des Suédois. Le traducteur) aux Hollandais et aux Suédois. » on aperçoit ici le négociant. Les ambassadeurs de Saxe partent. Par contre des ambassadeurs de Poméranie, de Hambourg, et de Lünebourg s'annoncent. Les ambassadeurs de Hesse veulent aussi partir sans avoir rien fait. Au moment où ils veulent prendre congé du duc, à Brême-münde, celui-ci les invite à le suivre à Ahrensböck, où les ambassadeurs de Poméranie, de Hambourg et de Lünebourg vont négocier aussi avec lui. Les ambassadeurs de Hesse restent donc. Le 28 juin 1534, par conséquent quatre semaines environ après l'imposition d'une contribution de guerre à notre chartreuse, tous les ambassadeurs arrivés avec le duc Christian à Ahrensböck. On y conclut entre le duc et Lübeck la suspension d'armes d'Ahrensböck qui n'eut que peu de durée. Le 28 juin était précisément un dimanche (Waltz, 271). Il est probable que les négociations de paix eurent lieu au couvent. Le 2 juillet on était d'accord. Le 3 juillet, vendredi, les négociations devaient se continuer à Schwartau. Du reste Lübeck profita de l'armistice pour faire de nouveaux armements. Le 2 juillet le duc était de nouveau dans son camp à l'embouchure de la Trave. Les ambassadeurs avaient quitté Ahrensböck et le couvent avait retrouvé son silence sous les feux du 2 juillet tombant sur la hauteur d'Ahrensböck. Le couvent avait vu avec plaisir s'éloigner les hôtes qu'il n'avait pas invités. Cependant la perspective d'une ruine prochaine était dans toutes les cellules et la caisse du couvent pillée.

pillée, la cave vidée, le procureur effrayé et le bailli du couvent parlèrent encore longtemps ses hôtes inquiétants et ses hérétiques incrédules. —

Chapitre 48. — Le pauvre fugitif. —

Le bruit de la guerre de 1534 avait cessé, mais la détresse n'avait pas évacué la chartrreuse, pas plus que la crainte de périr. Jetons maintenant un regard sur la chartreuse de Mariencha près de Rostock (voir plus haut chap. 43). La Vieille Vénus, était descendue dans la tombe inconnue, presque inconnue. Trois autres prieurs avaient succédé à cet esprit singulier. En 1525, Marguard Behr, issu d'une famille noble de la Poméranie cédrique avait été élu abbé de Mariencha. Lui aussi, il faisait observer sévèrement, d'une volonté inflexible, les règles du couvent. (comparer la détention du moine Hans Bronges. Lisch, Marg. Behr, pag. 29 et suiv.). Mais il lui était impossible d'arrêter l'orage qui approchait. Dans le Mecklembourg la réforme avait aussi gagné toujours plus de terrain; le conseil de la ville de Rostock finit par décréter la suppression de la chartreuse de Mariencha. C'est en vain que le noble et intègre abbé Marguard éleva sa voix menaçante et suppliante, en vain protesta-t-il solennellement. Le 15 mars 1552, le couvent fut pris d'assaut, dévasté et supprimé. Trois cents hommes à pied et à cheval accomplirent cet acte d'héroïsme (sic). L'abbé et tous les religieux, même ceux dont les forces avaient été brisées par l'âge et par la maladie, furent expulsés honteusement, au milieu des outrages les plus grossiers. (voir la 4^e héroïsme.) Bientôt après, c'était à la fin de mars de l'an 1552, on apprit à la chartreuse d'Athensböck, vaguement d'abord, puis d'une manière bien trop certaine, la triste nouvelle que la chartreuse de Rostock avait été prise d'assaut par le conseil de Rostock et que tous les moines avaient été dispersés. Divers ordres furent donnés et la plus grande vigilance fut recommandée. Les murs du couvent que les bourgeois de Lübeck et les ambassadeurs dont il a été question plus haut avaient franchi 18 ans auparavant, furent réparés à la hâte et le pâlis fut renforcé. Ordre fut donné de ne pas viduer l'étang cette année là, mais de le remplir pour former autour du cimetière et du couvent un fossé d'autant plus large et plus profond. Le procureur s'empressa de se rendre à la maison basse où il donna à quelques domestiques des ordres sévères pour la nuit. C'est avec agitation que l'abbé Fleming se rendit dans sa cellule. Son regard tomba sur le livre du couvent ou ternier qui était justement sur sa table. Dans ce livre étaient inscrits

à tous

toates les possessions et les anciens villages de la maison. En ce moment il s'empressa de mettre de côté le grand livre relié en parchemin rouge qui ne lui rappelait que trop l'ancienne splendeur. « Ce qui est arrivé à Marienche peut arriver aussi à Ahrensböck », murmura notre homme assombri. — Par la fenêtre, à travers les petites vitres rondes encastrées dans le plomb, il jeta un coup d'œil sur la cour du couvent, « Vous êtes heureux, vous mes prédécesseurs qui êtes morts dans la paix du Seigneur et qui goûtez dans l'église un repos éternel. Et cependant je resterai ferme à mon poste jusqu'à la fin. Si moi et mon chapitre nous devons être expulsés d'ici, nous partirons fidèles à la règle de notre ordre, comme nos frères de Marienche, sans opposer aucune résistance, et ne combattant qu'avec les armes de la parole, nous ne briserons le silence que pour attester que nous n'avons cédé qu'à la violence. » tels étaient les pensées et les plans qu'il roulait dans son esprit. —

L'abbé se leva et s'éloignant de la table auprès de laquelle il était assis se rendit dans la belle bibliothèque du couvent (voir chap. 57) qui était voisine. Il y prit un volume de l'histoire des martyrs pour se fortifier en se rappelant l'exemple de chrétiens fidèles à leur devoir. Mais il lui était impossible de recueillir ses pensées. Tout à coup, tous les chiens du couvent se mettent à aboyer au milieu des ténèbres de la nuit. Le gardien du couvent se lève. On entend distinctement des coups frappés à la porte inférieure de la cour. Ce sont des coups qui se répètent à des intervalles mesurés. Les coups annoncent que celui qui veut entrer n'est pas un étranger, mais un frère. Le gardien ouvre la porte, l'abbé d'Ahrensböck descend dans la cour et voit en face de lui un personnage pâle et maigre portant également le costume des chartreux. Toutefois ce n'est aucun des religieux d'Ahrensböck. L'abbé Hemming reconnaît néanmoins ce moine. C'est le prieur de Marienche qui est en fuite pour échapper aux bourgeois de Rostock. « La paix soit avec vous, le Seigneur Jésus-Christ », dit-il arrivant. « Ainsi soit-il », répond le prieur avec un air sérieux. « Donnez-moi l'hospitalité », reprend le personnage, je suis Marguand Behr, prieur de la chartreuse de Marienche qui est maintenant en ruines ; recevez un pauvre prosaïte. Nos frères sont toujours les bienvenus à Ahrensböck, répliqua l'abbé Hemming, et un frère prosaïte hautement ne peut être reçu qu'avec de doubles témoignages d'affection. Venez dans ma cellule, frère Marguand. » (cette suite est historique). Lorsque le prieur Henning

put dans sa cellule avec son frère le pieux, celui-ci, épuisé par la fatigue, tomba en défaillance. Cependant il se remit bientôt et après avoir pris un peu de vin et un peu de pain, il raconta à l'abbé d'Athensböck les détails de la ruine de Marienche. « Nos deux chartreuses, dit-il en finissant, ont été fondées presque la même année; aujourd'hui je suis mendiant et proscrit, vous le serez peut-être demain. Souvenez-vous de la mort, souvenez-vous des vicissitudes de la vie. » s'écriait-il en montrant la tête de mort suspendue à la muraille devant le crucifix. « Prieux ». —

Marguard Behr demeura dans notre chartreuse. Sérieux et sombre il traversa la cour du monastère et chanta néanmoins au chœur la gloria in excelsis d'un ton joyeux. Après l'office il retourna chez l'abbé Hemming. Là il tira de son manteau les trésors qu'il avait emportés en sortant de son couvent envahi. Ces trésors étaient les documents les plus importants de son couvent, le sceau de la maison et quelques bijoux de grand prix (Lisch, pag. 121 et 45). — Marguard reprit courage et délibéra avec Hemming sur ce qu'il y avait à faire. Un jour, au péril de sa vie, l'abbé proscrit se rendit d'Athensböck à Lünebourg pour percevoir des rentes sur le sel et une autre fois à Lubek; il alla même jusqu'à Rostock et à Stralsund. Il voulait sauver ce qui pouvait être sauvé. Mais tous ses efforts demeurèrent sans résultat. Marienche était perdue sans retour. C'est en vain que Marguard, en décembre 1552, protesta à Rostock contre tous les actes de violence passés et futurs. Déjà le duc de Mecklenbourg se proposait de le jeter en prison. Encore une fois, le 13 janvier 1553, il supplia le conseil de Rostock de respecter le droit et versa, malgré son âge, des larmes amères. C'est en vain qu'il s'adressa à la chambre impériale, et parcourut la Poméranie en 1553, réclamant les sommes qui lui étaient dues. Il finit par rentrer à Athensböck, abattu, fatigué par ses longues pérégrinations et y rendit son âme à Dieu vers la fête de St Michel de l'an 1553, il y a donc 330 ans. Son corps repose dans notre cimetière. Il est là, le dernier abbé de la fière Marienche, affaibli sous le poids des péchés d'autrui, couverts; ^{victime} ~~outragé~~ ^{innocente} des désordres commis dans d'autres couvents; outragé, ridiculisé, persécuté par la noblesse, par les bourgeois et par le peuple, il a trouvé sur notre cimetière un lieu de repos, sans voir la ruine de la chartreuse d'Athensböck. —

Dès le 16 octobre 1553, le duc de Holstein, regent du duc Jean Albert de Mecklenbourg, une lettre dans laquelle ce duc lui disait que l'abbé Marguard Behr « s'étant enfui de la chart.

la chartreuse de Marienhe, emportant le sceau, les documents et ses bijoux et d'autres objets et s'était arrêté quelque temps à la chartreuse d'Ahrensböck, dans nos états; l'est là, m'ont rapporté des témoins dignes de foi, qu'il soit avoir terminé ses jours il n'y a pas longtemps.» Tous ces biens et ces trésors doivent revenir à l'université de Rostock. — Sept années après, en 1559, la chartreuse de Marienhe près de Rostock fut complètement démolie, et les matériaux furent transportés dans la ville voisine de Güstrow. Le château de Güstrow avait été réduit en partie en cendres en 1557 et devait être reconstruit avec les pierres provenant de Marienhe. Des bourgeois de Rostock emportèrent les dernières pierres de Marienhe et s'en servirent pour construire leurs maisons. Notre chartreuse devait avoir plus tard un sort semblable. (Voir la suite chapitre 63).

Chapitre 49. — Partages politiques. —

Outre quelques uns des livres précités, j'ai consulté N. Falck: Recueil de documents concernant le droit public du Schleswig Holstein. — Kiel 1847. —

Au chapitre 8 il est question des seigneurs et maîtres des états desquels la paroisse d'Ahrensböck fit partie. Lorsque la famille des comtes de Schaumbourg s'éteignit avec Adolphe VIII en 1459, le roi de Danemark Christian I^{er} fut élu duc de Holstein. C'est ainsi qu'Ahrensböck passa sous sa domination. Christian était fils de Heilwig ou Hedwige, laquelle était sœur d'Adolphe VIII. Elle-ci avait épousé le comte d'Oldenbourg, Dietrich Fortunatus ou l'heureux. En 1448, Christian, fils de Dietrich, fut élu roi de Danemark. Avec lui la famille des princes d'Oldenbourg s'éleva peu à peu en dignité et ce n'est pas à tort qu'on considère les siècles qui couvrent les années d'Oldenbourg comme la base de divers trônes. De cette maison noble sont sortis, en effet, les rois de Danemark, les ducs de Schleswig-Holstein, les empereurs de Russie encore régnants et les rois qui furent 58 ans sur le trône de Suède. Les évêques princes de Liège et par là les ducs et les grands ducs d'Oldenbourg appartenant à cette famille illustre. Pour faire mieux comprendre la généalogie de cette famille, donnons la table suivante:

Hedwig, de Schleswig-Holstein et son époux Dietrich Fortuné d'Oldenbourg.

Christian I^{er}, roi, puis duc à partir de 1460 + 1481. —

Jean, roi + 1513. —

Frédéric I^{er} + 1533. —

Christian II, roi, déposé en 1523. —

Christian III, roi + en 1559. — Jean l'ancien. — Adolphe le souverain + 1580. —

Christian 3, roi + en 1559. -
épouse Dorothee.

Jean l'ancien + 1580. - Adolphe, souches de la famil.
de Schleswig-Holstein-Gottorp
+ 1586. -

Frédéric 2, roi + 1588.

Jean la Jeune, né 1545,
régna 1564-1622. -

Frédéric 2. + 1587. - Jean Adolphe

Christian 4, roi + 1648. -

son 6^e fils Frédéric II réunit à Plön
et Ahrensböck. -

Les princes dont les noms sont soulignés (en rouge) ont été les maîtres d'Ahrensböck.
A sa mort en 1482 (21 Mai 1481), le noble roi Christian 1^{er} eut pour successeur, dans
les deux parties de ses états, comme roi de Danemark et comme duc de Holstein, son
fils Jean, qui obtint par conséquent Ahrensböck. Mais les seigneurs, autres fils de Chris-
tian, le père de Jean, par conséquent, le duc Frédéric eut atteint sa majorité, il y eut
un partage. Le jour de St Laurent, le 10 août 1490, la convention suivante fut passée
au château de Gottorp (Falk, pag. 30, 36) le Holstein fut partagé en deux lots à peu
près également grands, l'un, avec le château de Gottorp, l'autre avec le château de
Søgeberg. Le duc Frédéric choisit le territoire de Gottorp et le roi Jean son père
garda Søgeberg avec un grand nombre d'autres châteaux. « En outre nous avons
aussi divisé les comtes dans notre pays de Schleswig Holstein et Stormarn, à cause
de la culture de l'orge et de la chasse, de sorte que Rainfeld, Ahrensböck, Preetz et
Ruhckloster appartenant au territoire de Søgeberg ; tandis que Bordesholm, Zis-
mar, Reinebeck, Utersen et Lügum, restent au territoire de Gottorp. Ainsi notre char-
teuse continua à faire partie des états du roi.

Le roi de Danemark Jean mourut en 1512 (20 janvier 1513), et fut remplacé par
Christian 2, qui devint ainsi seigneur de la chartreuse d'Ahrensböck. Ce roi cruel et
sang vain aigreur fut déposé en 1523, il fut remplacé comme roi de Danemark
et duc de Holstein, par son oncle, le père de Jean, Frédéric 1^{er}. Celui-ci eut pour
successeur, dans tous ses états, son fils Christian 3. Sous le règne de ce dernier,
un partage se fit de nouveau entre lui et ses frères, le duc Jean, l'ancien, et le duc
Adolphe. Ce partage eut lieu le 9 août 1564 (Falk pag. 52-57). Entre autres il fut sta-
tué : Rainfeld, Ahrensböck, Søgeberg. ... En outre le château de Plön restèrent au
roi. Christian 3 eut pour successeur son fils Frédéric 2 en 1559. Ahrensböck resta
de nouveau au roi de Danemark. Il n'y eut de changement que 20 ans plus tard.
Le 27 janvier 1564 un troisième partage se fit à Flensbourg entre le roi de Dane-
mark

mark Frédéric 2 et son frère, le duc Jean le Jeune. Le duc Jean né en 1545, qui venait d'atteindre sa majorité, revendiqua quelques territoires. Il est dit dans l'acte de partage : « Nous Frédéric 2 par la grâce de Dieu roi de Danemark : faisons savoir par les présentes qu'à notre cher frère (le duc Jean) doivent échoir héréditairement et appartenir les deux châteaux de Sonderbourg et de Norbourg, le château et la ville de Plön avec le couvent d'Ahrensböck avec toutes les appartenances, droits seigneuriaux et justice... Ainsi nous attribuons à notre cher frère le couvent d'Ahrensböck avec le devoir de le protéger. » Ainsi Ahrensböck passa de domaine royal en celui de Jean le Jeune. La même convention du 24 (sic plus haut dit 29) janvier 1564 statua en outre que la reine mère, la veuve Dorothee, mère du roi Frédéric 2 et de notre duc Jean le Jeune, princesse de Lauenbourg, recevrait pour douaire Sonderbourg, Norbourg et Plön. Le lendemain, le 28 janvier 1564, le duc Jean le Jeune passa un acte de renonciation en vertu duquel « notre chère mère recevra comme douaire les châteaux de Sonderbourg et de Norbourg dans le diocèse d'Alsem, et le château et la ville de Plön avec le couvent d'Ahrensböck (pag. 63). Dès ce moment la reine-mère Dorothee signa tous les documents concernant notre chartreuse. C'est ainsi qu'elle signa l'acte du 6 janvier 1565 (est 1565 qu'il faut lire), qui est contenu dans le Diplomatarium ou le livre des documents du couvent, acte ou Henne. He Rantzow, à Nempten, atteste qu'il a reçu de la reine mère Dorothee 100 marcs de Lubbeck pour intérêt d'un capital de 2000 florins^{marcs}, et qu'il a reçu cette somme par l'entremise de Syvert Rantzow, bailli de Sonderbourg. Ainsi en 1565 ce n'était plus l'abbé d'Ahrensböck, c'était la reine mère qui payait les intérêts du couvent. Les vieux terriers (je parlerai plus loin de ce terrier précieux que j'ai fini par obtenir) de notre chartreuse se terminent par un rapport de l'ay 1567, où il est dit que tout le conseil provincial du bailliage d'Ahrensböck a comparu devant la reine-mère avec une pétition demandant qu'il soit accordé du bois de construction aux habitants du bailliage pour réparer les bâtiments. Ces traités de finances avaient mis fin aux droits du couvent et Ahrensböck était devenu le bailliage d'Ahrensböck.

Chapitre 50. — Le bailliage d'Ahrensböck à partir de 1564. —

Le dernier document du Diplomatarium du 26 mars 1565 provient de nouveau de Henneke Rantzow, l'héritier légitime et l'habitant de Nempten. Henneke y atteste que

que Tüngen Magnus, le bailli d'Ahrensböck, lui a remboursé les 2000 marcs au nom de la reine Dorothee. Il avait prêté autrefois cette somme à l'abbé et au chapitre d'Ahrensböck. Ce Tüngen Magnus fut de 1565 à 1582 le premier bailli d'Ahrensböck. Il eut pour successeur Joseph de Qualen. Plus tard le bailliage fut administré d'ordinaire par des greffiers de bailliage. Le couvent avait cessé d'exister. On l'aissa probablement les religieux mourir à Ahrensböck ou à Lübeck. La chartreuse avait eu 165 ans d'existence de 1399 à 1564 (voir le supplément 43); elle s'était développée rapidement et était tombée non moins rapidement. Pendant son existence le couvent avait exercé une grande influence, avait attiré beaucoup d'étrangers et donné à la paroisse d'Ahrensböck toute son importance.

Quand on entre dans l'une des chapelles du côté nord de l'église de Notre Dame de Lübeck on aperçoit dans ces murs peints en 1701. Vis-à-vis de l'entrée on voit la mort et un moine chartreux. Au dessous on lit les vers suivants:

La mort: Viens, frère, mis-moi au lieu de repos éternel, | et ferme tes yeux ainsi que ton livre de prière. | Que là comme ici tu sois habillé en blanc. | Tu iras à la mort comme à la danse. — Le chartreux: Mon ordre si sévère m'impose mille règles, | En ce moment la mort me saisit et me dit: Suis-moi. | Eh bien! je suis prêt à quitter mon couvent | si seulement je puis saisir la règle de l'art de mourir. —

Encore aussi, les moines silencieux de la chartreuse d'Ahrensböck étaient prêts à entrer dans la dernière cellule, la plus silencieuse de toutes, dans la tombe. Ils ne comprenaient plus le monde qui les entourait, et celui-ci ne les comprenait plus, et c'est ce qu'il y avait de mieux. —

Supplément de la première partie. —

Avant de continuer l'histoire d'Ahrensböck, nous prions nos lecteurs de lire encore un supplément de l'histoire du couvent. Ce qui va suivre aurait dû trouver sa place dans le corps de l'histoire, mais qui peut raconter ce qu'il ignore? Les chapitres qui précèdent étaient déjà imprimés lors d'un livre que je cherchais depuis longtemps m'est tombé sous la main. La société d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg a eu la bonté de me faire remettre par l'intermédiaire de M^r le professeur Hassé de Kiel et de me confier pour quelque temps ce livre qui est un prix inestimable pour notre histoire locale. Ce livre est le Levier d'Ahrensböck (Arensböcker Erbschiff). — Je lui rajoute

déjà été plus d'une fois (chap. 6, 10, 17, 34 ne g note). L'avant dernier historien de notre chartreuse, le méritant pasteur Dr Kest n'a pu obtenir ce livre vers l'an 1830. Le surintendant P. Hans en à Plön, faisant en 1759 la description de notre chartreuse avait encore reçu ce livre en communication des archives du prince. Plus tard ce livre a passé sans doute à Copenhague, d'où il sera revenu à Kiel. Vers 1857 le savant historien A. Jessen, pasteur à Elmschenhagen, s'était donné la peine de copier mot à mot ce terrier écrit par les moines d'Ahnensböck. On a voulu l'imprimer en 1859. Mais bien des lustres se passeront probablement encore avant que la chose ne soit faite. En attendant, j'en mets à l'étude de ce livre riche en renseignements et j'en efforcerai de donner à mes lecteurs, aussi brièvement que possible, le fruit de mes études. Il convient toutefois que je commence par leur présenter le livre. —

Le livre est un vieux infolio qui, sans la couverture, a 7 centimètres d'épaisseur, 28 centimètres de largeur et 31 de longueur; il a une tranche rouge bien conservée et est relié solidement en parchemin rouge ou en cuir de cochon. Malgré ses 200 ans d'existence, le papier, à part quelques pages, est si bien conservé que ce serait un vrai plaisir de lire dans ce livre si la main du moine chartreux d'Ahnensböck n'avait tracé parfois des caractères bien singuliers. Cependant l'écriture ancienne (la principale) comparée aux adjonctions postérieures, mérite de grands éloges. Plus le livre dépasse l'an 1500 (postérieur à 1500), plus l'écriture devient illisible, jusqu'au moment où le dernier prieur ou abbé Hemming, de 1544 à 1561, s'immortalise par des traits affreux qui paraissent avoir été tracés par une oie. Mais il est tant de débâtres à avaler que l'écriture d'ut lui devient difficile. A certains endroits le livre est si mal écrit qu'il faut admirer la patience du pasteur Jessen.

Le terrier contient 281 feuillets (les 166 premiers feuillets sont numérotés en chiffres arabes, les autres en chiffres romains) écrits et 40 feuillets non écrits, par conséquent 562 et 80 pages. La dernière page porte des observations qui proviennent de la main qui a écrit le registre et les comptes de vers l'an 1600 qui est encore en ma possession. (Ces observations et ce registre sont les sources principales de la seconde partie de mon histoire chap. 52 et suivants). — Il y a par conséquent un lien entre ce registre et le terrier. Le terrier se compose de deux parties principales. La première partie énumère

sur 166 feuillets toutes les possessions de la chartreuse dans un ordre géographique. Le nom de chaque propriété est précédé d'une courte introduction historique documentée. Ces propriétés sont pour la plupart des villages. Le nom de chaque village est accompagné de celui des cultivateurs ou colongers (ou colons); de leur prénom, et de leur sobriquet; chaque colonger occupe une rase page, qui est plus ou moins remplie et qui en partie a été remplie successivement. Les taxes sont notées soigneusement. La première partie comprend les localités suivantes (Dans cette liste de villages, comparée à celle que nous avons donnée dans le chapitre 28, manque avec raison le village de Danckerstorp qui appartenait au chapitre de Lübeck. Bodenstorp (voir plus haut chap. 28. B.) Manow, Rohlstorp (Rohlstorf sur la Schwartzau) ne sont pas nommés. Il ressort du reste, du recueil de documents de Lübeck, vol. 5 n° 63, que Jean Partzval vendit, au nom de Jean et de Pierre Ligonhusen, le 4 dec. 3 charrees situées à Rohlstorf, à Nomold Warendorp, le bien faitier souvent nommé de notre chartreuse, et à Hermann Lessin. Lessin ou Dessin fit en 1409 vendre ses rentes dans ce village à sa fille, religieuse du couvent de St-Jean à Lübeck (1409 n° 238). Alt-Schwochel (vieux Schwochel) appartenant au couvent de Jean, ne pouvait être mentionné dans notre travail. Manow était déjà vendu en 1453 à l'évêque de Lübeck Arnold Wulphal. Topographie II, 434. -) : Ahrensböck (an. Amboken), Speckteshagen, Flörckendorffe (nunc Flörkendorf); Holtzatenendorff (nunc Holstendorf); - Brodenstorp (nunc Brodendorf) au sud du lac de Brodan; Imbia (Femern); Rasmerstorp (nunc Fassendorf); Harickhorst près de Gleschendorf; Gutendorf (nunc Goltendorf); - Berken et le lac de Barkau; - Schurdtorp (nunc Schurtdorf); - Stehrade (nunc Stehrade); - Schonenkamp (coron); - Dakenorf; - Caskagen; - Katteshog; - Waldstorp (nunc Wahldorf); - Gnassow (nunc Gnissau); - Gressenhagen; - Kellershagen; - Labbatze (nunc Lebatz); - et Borne; - Nyenschwochel (nunc Neuschwochel); - Clevetze; de Alenwerthe Plone; - Zugel (nunc Lüscl); - Berckhorst; - Lussendorff (nunc Luschendorf); - Peutze et Ghercon (Pönitz et Gorkau); - Winekule (nunc Winckuhlen); - Sebelin; - Syuelstorp (nunc Etheldorf); - Middelborck; - Oddendorff (nunc Ottendorf); - Knorrenkrog; - Wollerskrog. -

La seconde partie de ce livre commence par un tableau des revenus annuels (proventus) de notre chartreuse; ce tableau est fait d'après les jours d'audience du bailliage et signés les époques de paiement (quatre feuillets). - Suivent ensuite sur deux feuillets, un tableau des créanciers du couvent (creditors domus), et enfin sur 108 feuillets numérotés

numérotés en chiffres romains: -

- a.) - Les rébiteurs (débiteurs domus) de la chartreuse rangés par ordre alphabétique des villages. Ici sont consignés tous ceux qui, à titre de vassal de la chartreuse, lui étaient redevables de droits, de redevances (loyers, annages), corvées, de droits de pâturage, de redevances pour carrières, de loyers de maisons et de droits d'herbage et d'autres choses.
- b.) - Sur dix feuillets un tableau des divers fours à charbon. Les détails suivront.
- c.) - Sur six feuillets une liste des étangs vendus. - Le terrier fut fait, évidemment, avec grand soin, d'après diverses autres listes et d'autres livres: on cite « les anciens registres » (112), les « registres actuels » (115a), « d'autres listes » (22, 23, 103), « le registre des redevances foncières », « la liste du bois » (87), « le livre des bienfaiteurs de la chartreuse » (on dirait le cur comme 157, 90, 109r, 102a, 106, 114r) (voir plus haut chap. 39 note). Plus souvent encore est cité « le registre du prieur Paul » (106a, 115a). Voir plus haut chapitre 36 n° 4. - Le terrier a été fait certainement après 1465 (106a), après 1479 (133a); après 1493 (91); Il est même dit page 942. que ce livre a été écrit après la 1^{re} Jean de l'an 1495. Ce sont des indications qui, pour certains villages, sont très importantes. -

Aussi longtemps que le couvent exista, des adjonctions se firent aux pages réservées aux diverses localités. Certaines observations ont encore été consignées à l'époque du premier bailli. A l'époque du bailliage de Plön, le terrier figurait à la bibliothèque du bailliage sous le n° 34 et était désigné comme suit: « Vieux livre saalbuch du bailliage d'Ahrnsböck, provenant ^{autrefois} encore des moines relié en rouge: » - Ce qui vient d'être dit fait voir combien de trésors sont renfermés dans ce livre. Ce sont les renseignements fournis par ce livre qui complètent l'histoire du couvent. La période de 1490 à 1550 reçoit des éclaircissements lumineux. Peu de localités du Schleswig-Holstein peuvent se vanter de posséder un livre pareil. Dans le Holstein ce terrier est peut-être le seul de son espèce. Dans la principauté de Lübeck, ni ailleurs, ni aucun autre endroit ne peuvent, en fait de documents historiques, se comparer à notre chartreuse d'Ahrnsböck. Ce terrier précieux l'emporte sur tous les autres documents de la principauté à cette époque. Un grand nombre de nos villages peuvent y puiser un long chapitre de leur histoire. -

Quissent nos lecteurs bienveillants ne pas se fatiguer en m'accompagnant encore une fois

une fois dans ces temps reculés, pour y rechercher les villages et les maisons des fermiers et pour apprendre à connaître leur vie. Le terrain que nous avons désormais à explorer, ce n'est pas la cour du couvent, c'est la forêt, ce sont les villages et les étangs.

A. — Les nombreux fours à charbon sur le territoire d'Ahrumhöck. —

Supplément aux chapitres 29 et 39. —

Nous avons vu plus haut qu'un nombre des vastes possessions du couvent s'élevaient beaucoup de forêts, nous avons vu aussi que notre couvent faisait chasser et faire de ses hôtes et de ses bienfaiteurs, et qu'en outre il utilisait ses forêts pour l'engraissement des cochons. Le terrier nous fait connaître encore une autre source de bénéfices qu'on tirait des forêts par la carbonisation du bois. Le terrier appelle les charbonnières Kalinghe (probablement places à charbon) ou carbonateuses. Des conventions de louage mentionnées il ressort à peu près ce qui suit : Une partie de forêt limitée et déterminée (par exemple, par ses lettres 1933) ou ses piéux, des minces, des chemins, des marques faites aux arbres, 21 a.) était louée pour y abattre le bois et faire du charbon. Le temps de l'abatage durait 10 ou 5 ans, quelquefois 4 ans et dans certains cas deux ans seulement; l'abatage devait se faire vers Noël et la St-Jean, cependant on le faisait aussi vers Pâques. L'année qui suivait l'abatage, par conséquent la 11^e, la 6^e, la 5^e année était toujours « stede vrigh » place libre. Le fermage dépendait naturellement de la grandeur des forêts et de la durée de l'abatage et s'élevait à 9 marcs et... L'expression qui revient souvent : « Bidden Kalinghe zugemachen » etc, jusqu'à ce que la place à charbon soit recouverte d'herbe, indique certainement des ménagements périodiques. Lors de l'amodiation d'un charbonnage de la forêt de Murnau près de Heinsrade et de Holstendorf, dont la durée fut fixée à 10 ans, il fut stipulé que l'amodiateur paierait 60 marcs et livrerait en outre 40 sacs de charbon (82). Cela fait voir clairement qu'on fabriquait du charbon. Vers l'an 1500, la chartreuse possédait des places à charbon dans le voisinage des localités suivantes : Holstendorffe (Holstendorf), Brodenstorppe (Brodau), Pasmersdorffe (Paserndorf), Harickhorst, Guttendorf, Berlome (Barkau), Kattskroch (Kattskrog), Malstorp (Mehldorf), Gressome (Gulsau), Labbatze (Labatz), Zugel (Zügel), Berckhorst, Guelstorppe (Gehlsdorf), Odendorf (Ottendorf), Heinsrade (Heinsrade), Curawe (Curau), Kellershagen, Minckule (Schminkhelen), Nienchmichel (Nienchmichel).

(Neu Schwochel), Spechtshagen, Arnswake (Ahrensböck), Florekendorf (Flörkendorf). — L'un des religieux était chargé de l'exploitation des forêts. Vers l'an 1500, c'était le père Henri Ghantoufort qui est nommé souvent dans les titres.

B. — Les nombreux lacs et étangs situés sur les terres de couvent et classés par villages, vers l'an 1500. —

Le dernier énumère ainsi les 11 lacs et les 21 étangs cités dans le chapitre 29.

Arnswake

1. — Le klosterdick (étang du couvent)
2. — Peteshannendick.
3. — Grote spanbroek.
4. — Lütke spanbroek.
5. — Achter spanbroek.
6. — Kosterie.
7. — Dorpdick (étang du village).
8. — Byndopp.
9. — Karnendick (Karautsche).

Spechtshagen. —

10. — Dat grote mor.
11. — De Rosendal.
12. — De Schröderwisch.
13. — Dat Hulsbroek.
14. — Abeldick.
15. — De lütke Haldal.
16. — De grote Haldal.
17. — Elriedick.
18. — Ingeldick.
19. — Rugendick.

Florekendorf (Flörkendorf).

20. — De grote molen dick.
21. — Lütke molen dick.
22. — De grote Wisch.

23. — (De Kellershagen dick.)

23^b. — Lymmendick.

26. — Agheldick.

Holstendorf:

25. — Dat Holstendorper Moor.

Prodenstorp:

26. — Lwel lütke Wiskdike.

Vasmerstorp: (Fasendorp)

27. — Dat osterbroek.

28. — De grote Vellin.

29. — De lütke Vellin.

30. — De Däbel.

Barkowe. — (Barken):

31. — Barkowezee (lac).

32. — Hasselhorster Dick.

Heurade (Heinrade):

33. — De Mummendick.

Corowe (Cura):

34. — De grote rade wisch.

Kattuskasch:

35. — Dat Kekerdeszol.

35^a. — De grote Walidorper dick theilweis (en partie).

36. — Spechtshagen.

Walstorp (Wahlsdorf):

37. — De Tordan en partie

38. — De lütke nye Tordan.

39. — De Kaelderick.

40. — Wormerdyk.

41. — De grote Walstorpdyk (voir 1552)

42. — De lütke Walstorpdyk.

43. — De grote Tanekule.

44. — De lütke Tanekule.

45. — Berendyk.

46. — Taspondyk.

47. — Dat or embroek.

48. — Dat Mysbroek.

49. — Ruwendyk.

Kellershagen:

50. — De Kellershaghen dick.

50^a. — De Tordan, en partie (voir 1537).

50^b. — De Kaelderick, en partie (voir 1537).

51. — En outre plusieurs rivières plus petites.

Labbatz (Labatz):

52. — De grote Labbatzer dick.

53. — De lütke Labbatzer dick.

54. — Schackendyk.

55. — Sulwendyk.

56. — Wieredyk.

57. — De grote Wisch (en partie).

Klevitz:

Klervatze :

- 58. — Der Ludersee (appelé au-
jourd'hui Lührersee — lac de Lührer).
- Zugel- (Züsel) :
- 59. — Zugelersee (lac de Lührer).
- Berckhorst :
- 60. — Berckhorster Moor.
- 61. — Becker wisch.
- 62. — Blakendyk. —
- Löwendorf- (Luchendorf) :
- 63. — Schuszsee (lac de Rusz).
- 64. — Orendyk. —
- 65. — Schorboysensee (lac de Sch-
-arbenz).
- Pentze (Pönitz) :
- 66. — Pentzersee (lac de

- 67. — Dankmarstörpersee (lac de Dan-
-kmarstörp).
- 68. — Kulesee (lac de Kule).
- Swinkule (Schwienkühle) :
- 69. — Der Swinkulesee dyk.
- 70. — Der Molen dyk.
- 71. — Dat Vifbrok.
- 72. — De Bellerdyk.
- 73. — De Hasselhorsterdyk. —
- Isqualstörpp- (Iskelsdorf) :
- 74. — Molters dyk.
- 75. — De myddelstedy (l'étang du
milieu).
- 76. — De overstedyk (étang supérieur).
- 77. — Berkower ouwe
- Middelborch- (Middelborg) :
- 78. — De Middelborgherzée (lac de

- 79. — ylagzee (lac d'yle)
- 80. — Holdenbornezee.
- 81. — Lütke zee. —
- oddendorp- (ottendorp) :
- 82. — Paper zee. —
- 83. — In oude le Brunsol
près du strengthelin derrière
- Katteskrog (page 106 r). —
- 84. — Benckhulen, petite
aussi dans le voisinage de
- Katteskroch (pag. 101 r) dans et
angl le Saalkendich et le Juckendich,
- sont encore cités vers 1523. Peut-être
étaient-ils situés dans le voisinage
de Katteskrog. Huit frères à Kat-
teskrog, dans Struck à Wensin et
Marquard Bader à Maranhorst nile.
(étaient ces étangs du couvent)

Un grand nombre d'étangs (formés par des eaux de source et de pluie) et de petits vi-
viers sont mentionnés de temps en temps. Page 2 a (r) on cite encore l'étang de Rode-
mar ou de Possendell dans le voisinage de Pemem (paroisse de Posau). A la mê-
me place Dat Hulsbrok. —

Les engins de pêche ont été déjà mentionnés chapitre 18; de même l'écoulement
et la culture du sol des étangs, qui se faisaient de temps en temps. Il ressort du
terme qu'un moine était préposé à la pêche (piscator) et amodait les étangs préci-
tés ou s'y livrait lui-même à la culture du poisson. Vers 1500 le piscator était
frère Conrad et vers 1556 c'était Pierre. Quant au prix d'amodiation, nous don-
nerons plus loin quelques détails en parlant de quelques étangs situés dans les villages
de notre paroisse. Les noms des étangs cités plus haut se reconnaissent encore au-
jourd'hui dans les noms d'un grand nombre de terres ceintes d'une clôture. —

C. — La perception des cens dans nos villages. — (Supplément au chap. 42). —
Chaque colongier ou paysan de nos villages était tenu de payer de temps en temps une
certaine somme à la chartreuse. Cette redevance foncière qui grevait le sol produisant
de l'herbe ou des céréales, portait le nom de häller (cens, redevance foncière). or à l'occasion
de la

de la perception annuelle de ce formage des discussions et des contestations inévitables
 avaient eu lieu à divers reprises. Pour éviter ces contestations, il fut décidé qu'à
 l'avenir les choses se passeraient comme suit: Le bailli des paysans (le maire) du
 village fera sonner du cor des paysans et enverra ses messagers à travers le village.
 Aussitôt chaque paysan s'empressera de se rendre sans retard au domicile du bailli.
 Si quelques-uns mettaient pour arriver une lenteur telle qu'il serait possible d'aller deux
 fois de sa maison au domicile du bailli, ce retardataire donnera à la commune
 deux schillings (sols) pour de la bière. Mais s'il arrivait que l'un insultât le messa-
 ger du seigneur courant ou le messager du bailli ou fit peu de cas de lui, ou qu'il
 ne vint pas personnellement chez le bailli ou n'envoyât son message
 (ou représentant), celui-là, par punition, devra payer à la seigneurie du courant
 une tonne de bière de Hambourg et à la commune une demi-tonne de bière qu'il
 a brassée lui-même. —

Pour le village de Lebatz, ces dispositions furent confirmées et stipulées formel-
 lement et solennellement le jeudi après la Trinité de l'an 1500, entre Arnold
 Landtmann (Landmann) procureur et le bailli (maire) Henri Ghantemort d'une
 part, et les colongers de Lebatz d'autre part (113). La même chose eut lieu à Kat-
 tesbrog à peu près à la même époque. Ce procureur Arnold Landtmann (Landmann)
 paraît avoir été un homme très pratiqué et très prudent. Il faut en dire autant
 de pieux Steffen (Étienne) Izerrentin qui était abbé en 1494. Il n'est pas impossible
 que ce dernier ait pris une grande part à la confection du terrier, qui eut lieu en 1495,
 et que ce dernier ait pris une grande part à la confection du terrier, qui eut lieu en 1495.

Il sera question plus loin de l'élévation des cens ou redevances foncières.
^{2e} Note. — Alors déjà la bière jouait un rôle important. D'après le terrier, y avait à
 Ahrensböck de la bière de Wismar, de Plön, de Rostock, de Hambourg et la bière
 domestique ordinaire. Il est probable que le paysan qui payait régulièrement son cens
 et ses impôts recevait de la bière, en récompense. L'eau-de-vie n'est
 jamais citée. On payait souvent de la bière comme amende.

D. — Les villages de notre paroisse. — (Supplément au chap. 30-35.)
 1. — Lebatz. — Le terrier nous raconte que les moines venaient annuellement,
 le 25 nov., les villages de Lebatz, de Großenhagen et de Kellershagen pour y recueillir
 le cens (redevance foncière). On se réunissait à Lebatz. Le village de Labbatze (Lebatz)
 avait

avait alors huit colonnes (ou charrees, mases) qui étaient héréditaires. Les colons ou paysans donnaient pour chaque charree (colonne) 2 marc 6 schillings (sous-happelons que un marc de Lübeck = 16 schillings, sous; 1 schilling = 12 pfennigs (deniers). Une Witte = 4 deniers, ainsi 1 schilling = 3 Wittes). de cens et de cens pour les à fumer (ces juites fumigales étaient alors le signe de la dépendance). Ils ne payaient pas de redevances pour corvées, mais par contre ils avaient des roitures à faire à la demande du couvent. Ils étaient également tenus de faire baisser les eaux de l'étang dit « de grote wisch » (je suppose maintenant les eaux au niveau réglementaire); pour cela on leur remettait une partie de leurs cens (redevance foncière). La dime se payait aux doyens de Lübeck.

Pour donner une idée des redevances à payer, j'ai établi le tableau suivant:

N.	Paysans	Epque	charrees	Redevance	Dime
1.	Marguard Muss.	1495.	1 et 1/4	2 m. 15 sch. 6 pfen.	8 sch.
	Marguard Flint.	1521.			
2.	Marguard Schomaker.	1495.	3/4	1 m. 12 sch. 9 pfen.	2 sch.
	Mannes				
3.	Fikke Ervendes.	1495.	3/4	2 m. 2 sch.	?
	Pierre Hiel.				
4.	Pierre Rolandt.	1495.	5/4	2 m. 15 sch. 6 pfen.	3 sch.
	Iske Paschke.	1520.			
	Elar Ebbe.	1526.			
5.	Hans Flindt.	1495.	1.	2 m. 15 sch. 6 pfen.	3 sch.
	Marguard Grote Make.				
6.	Hans Thureke.	1495.	1.	2 m. 15 sch. 6 pfen.	4 sch.
	Thyene Schildt.				
7.	Grote Hans.	1495.	3/4	1 m. 12 sch. 9 pfen.	4 sch.
	Peter Grote Make.				
8.	Hans Ervendes.	1495.	1.	1 m. 13 sch. 2 pfen.	3 sch.
	Hans Hiel.	1521.			

Plusieurs de ces colons avaient part au Wyvedyk (étang de ce nom) et payaient quelque chose de plus. Le bailli des paysans ou le maire était alors Marguard Muss, c'est pourquoi on lui faisait remise d'une partie de la redevance.

2. — **Borne.** — Borne est dénommée village en 1429, mais dès 1461 ce village est qualifié de desolata, abandonnée, ce qui signifie certainement démoli. Il n'est plus question d'aucun colong et ou d'autre habitant de ce village. Si Borne avait été détruit par la peste, comme une tradition le prétend, ou par quelque autre grande catastrophe, le terrier d'Ahrensböck. n'aurait pas manqué de nous le dire et d'en faire état dans l'introduction historique de Lebitz et de Borne. (Page 109, il est dit: « Si le document de 1460 ne dit rien du village de Borne, c'est probablement par négligence, ou parce qu'il est abandonné (desolata); ou que tous les documents antérieurs parlent seulement de villages ») (Lebitz et Borne). — Les documents antérieurs remontent jusqu'à l'an 1429). Par là nous connaissons à peu près l'époque de la disparition de cette localité. Près de Borne se trouvait la place à charbon de Borne qui valait 16 marcs, et une autre place située près des champs de Borne qui s'étendait jusqu'au Kirchweg (chemin de l'église) de Lebitz et valait ^{à l'ail} 5 marcs. —

3. — **Griebenhausen.** — (Voir plus haut chapitre 31). — Griebenhausen renfermait également des terres emphytéotiques (hérititaires). Le chiffre des charvées (colonges) est incertain (inconnu). Les paysans payaient chacun 8 sols de corvée à la Pentecôte. Cependant, comme cette redevance donnait lieu à toutes sortes de contestations, la corvée fut remplacée à partir de 1458 par la redevance pécuniaire (hånder), puis se payait le 25 novembre. Vers 1500 et plus tôt selon d'autres registres, les paysans livraient deux poelels à fumer, l'adime se payait aussi en d'oy en d' Libeck.

N ^o	Paysans.	Époques	charvées	Redevance	Dime
1.	Kersten Wicke	1495.	2 marcs, 2 sch.	4 sch.	
	Thies Francke	1519.	~~4 m. 8 sch.~~	~~4 sch.~~	
2.	Hans Sten.	1495.	4 m. 8 sch.	4 sch.	
	Wanneke Sten.				
3.	Gharke Klossow.	1495.	3 m. 16 sch.	4 sch.	
	Tunge Hans Sten.	1524.			
4.	Peter Sten.	1495.	4 m. 8 sch.	4 sch.	
	Henni Sten.				
5.	Joachim Tappe	1495.	3 m. 1 sch.	8 sch.	
6.	Datlef Ordt.	1495.	8 sch. de corvée.	4 sch.	
			3 marcs 7 schillings		

7. — Henri Oedt... 1495. — 1 marc, 8 schillings

3 schil.

Quelques uns des colonges précédents avaient loué des champs (le pinage) de Kamper ^(près de Kuran)

4. — Kattes Kroog. — 8 après le livre des leinfaitours pag. 28, Marguier de Darentuie (Darenter) avait donné 300 marcs de Lubek pour faire l'acquisition de Kattes Kroog, de Walstorp (Wahlsdorf) et de Gnessow (Gnissau). Le jour de la perception des redevances était le 3^e jour de la semaine qui suit la St André, ainsi le 3 dec, dans le cas où une fête ne s'y oppose pas. (Si la St André tombait toujours un dimanche le 3^e jour de la semaine suivante, le mercredi, serait le 3 dec.) Il y avait jadis à Kattes Kroog 14 colonges (charrues) et chaque colonge payait une redevance de 2 marcs de Lubek, mais à cause de la dureté des anciens seigneurs, beaucoup de champs étaient abandonnés, demeurant en friche. Lors que le couvent fit l'acquisition de ce village en 1413, plusieurs colonges furent converties de nouveau en forêts et en enclos, et les paysans ne donnèrent que 3 marcs environ pour les champs stériles. En 1495, Kattes Kroog n'avait que 6 colonges. Les paysans payaient pour chaque charrue (colonge) 2 marcs et 2 poulets à fumer. Au lieu de redevances comme corvées ils faisaient du sitérage pour le couvent.

1. — Laurent Evendes de olde, 1495, — 6 marcs, 11 schillings, 4 deniers. —

2. — Hans Evendes aubergiste, 1495. 2 char. — 3 marcs et 2 marcs comme aubergiste.

3. — Hartich Strick, 1495. 2 charrues, — 3 marcs. —

Lorsque les paysans payaient leur redevance exactement et au temps fixe, ils recevaient de la charbonnerie de la brière pour 4 sous (schillings). Dans un procès r'dé en 1500 entre Hans et Laurent Evendes (92a) il est question de lieux appelés Luisenberg et Bottersdij près de Kattes Kroog. — Relativement aux étangs de la localité : Hans Evendes l'aubergiste avait le Kakeduzol pour une redevance de 24 sous (schillings). — Le Spechtshule était situé derrière la ferme de Hans Evendes et appartenait à la commune, cependant il pouvait être gonflé par Hans Evendes en été et en hiver, sans porter toutefois préjudice aux terres avoisinantes. —

Des places à charbon, j'en citerai que les suivantes : 1. — De Kattes Kroog qui valait 20 marcs. — 2. — Celle près de Buschholt au pinage de Borne qui rapportait 6 marcs. — 3. — Celle près de la Heyswisch qui rapportait 23 sous (schillings). — 4. — Celle située près du petit étang de Walstorp qui rapportait 12 marcs. — 5. — Celle située entre les champs de Kattes Kroog et ceux de Borne jusqu'au Sulzordick (étang de l'alvor), qui rapportait 20 marcs. — 6. — Celle de Hilleke qui rapportait 8 marcs. —

de l'an

de l'an 1488 on cite le Distelkroch et le Rovenrode ou Rovenroth. —

5. — Walstorp (Wahlstorf), le village est mentionné dans le terrier comme demoli (deserta). Beaucoup de champs du finage de Walstorp étaient cultivés par les moines eux-mêmes et par les sujets du couvent d'Ahlensböck et de Katteskrog. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, Walstorp faisait jadis partie de la paroisse de Gnissau, à laquelle il était tenu de payer la dîme. (Aujourd'hui l'ancien finage de Walstorp est encore situé en grande partie dans la paroisse d'Ahlensböck). Notre chartreuse devait aussi payer annuellement 16 sous (schillings) de dîme à l'évêque de Lubek pour les champs de Walstorp. Il fut aussi statué que le curé de Gnissau recevrait du couvent un boisseau de blé (sillgo) et le sacristain du même endroit un boisseau d'avoine. Cependant, au lieu de cette redevance, la chartreuse versait aussi au curé de Gnissau 4 sous (schillings) et au sacristain 2 schillings. Par contre tous ceux qui cultivaient des céréales dans les champs de Gnissau, étaient exempts de payer la dîme à l'église de Gnissau.

L'auteur cite ensuite divers prés de Walstorp qui sont amodés, l'un pour un marc de Lubek, un autre pour 20 schillings (sous), un autre pour 6 schillings, un autre pour 8 schill. Une place à charbon est amodée pour 6 marcs, une seconde pour 6 marcs, une troisième pour 4 marcs, une quatrième pour un prix qui n'est pas indiqué, une cinquième et une sixième pour 6 et 4 marcs. —

Le Kaledyck et Wormedyck sont loués en 1536 pour trois pêches qui doivent avoir lieu en 1538, 1543 et 1548 au prix de 7 marcs par pêche; en outre les fermiers de la pêche ont à livrer à la chartreuse 7 tonnes de blanch (espèce de poisson) pour repeupler les étangs. En 1528 Hans Evendes loua le grand Walstorpedyk pour 9 années à raison de 10 marcs par an et en 1537 il le loua pour 20 ans à raison de 20 marcs par an. —

6. — Kellershagen. — (voir le chap. 32 ci-dessus). Le terrier fait une observation qui est à remarquer. Fromold Warendorp de Lubek acheta sans doute ce village, mais maître Theoderich Schoneweder fit don à notre couvent de 300 marcs pour cela. (querent dire ici notre auteur? N'est-il, chapitre 32, que Fromold Warendorp acheta Kellershagen pour 350 marcs en 1400 et que l'année suivante il donna ce village à la chartreuse, le supposant que Schoneweder a payé 300 marcs sur le prix d'acquisition, à condition que Fromold Warendorp donnât le village à la chartreuse. Warendorp n'avait donc
donné

donné en réalité que 50 marcs à la chartreuse: Le traducteur. —)

La chartreuse percevait les redevances de Kellershagen en le même jour qu'à Lebatz et à Grebenhagen. Kellershagen avait 10 charnues (ou colonges) et pour chaque charnue les paysans versaient 2 marcs de redevance et deux poulets à fumer. Ils ne payaient point de redevance pour corvées, mais faisaient pour le couvent des roüterages quand ceux-ci étaient exigés. —

N.	Paysans	Époque	charnues.	Redevance.
1.	Henri Druckenberch	1495.	2.	6 marcs.
2.	Hans Stal,	1495.	2.	4 marcs.
3.	Ottof Kneseke.			
	litke Everdes.	1495.	1.	2 marcs.
	Marguard Borgardes.			
4.	Clawas Koster.	1467.	2.	6 marcs.
	Lymmake Waddeke.	1495.		
	Clawas Everdes.			
5.	Lymmake Everdes.	1495.	2.	4 marcs.
	Clawas Everdes.			
	Marguard Everdes.			
6.	Hans Druckenberch.	1495.	1.	2 marcs.
	Katke Druckenberch.			
	Marguard Bollow.			

En outre chaque paysan, qu'il eût plus ou moins de terre, payait pour le bois une redevance de 8 wittes ou 32 schillings (sous), c'est-à-dire 2 marcs. On peut conclure de là que ce village avait beaucoup de forêts. Une partie de la redevance était remise aux colongers pour la peine de régler la hauteur des eaux du Torden, du Kellershagen Dyk, du Byndopp et du Kellersdyk. Les paysans, dans le cas où ils payaient exactement leurs redevances, recevaient 6 schillings (sous) pour se labière. Le Kellerboden est cité comme land (je suppose que ce mot qui peut avoir plusieurs significations, signifie ici terre cultivée). Pour divers viviers on payait à la chartreuse 6 schillings (sous) de fermage. —

7. — Florekendorpp (Flörkendorf). En 1495, cette localité était déjà sans paysans et cela depuis un espace de temps assez considérable. Elle avait été démolie comme village par le couvent, on ne sait pas à quelle époque, en tout cas bien avant 1495. Il est dit dans le terrain qui a été écrit en 1495: « nous, moines, nous devons donner chaque

En cas d'exactitude dans le paiement, les paysans recevaient du couvent de 8 à 9 schillings (sous) pour une tonne de bière de Plön.

Jusqu'en 1497 il y avait à gauche du chemin, qui va d'Athensböck à Barghorst, près de la charue de Tingen de Kollen, à l'ouest, un certain étang-groffe. Lorsque sa maison fut réduite en cendres le 10 nov. 1497, il était trop pauvre pour la rebâter. Le champ fut pris à ferme par Thies Zagler, Tingen de Kollen et Hans Myss; le couvent prit le Wurth (champ, petite ferme) pour un impôt paroissial qui restait dû et le laissa ensuite à Hans Myss pour une redevance annuelle de 6 schillings (sous) et de deux poulets à fumer. D'jà avant la construction de la chartreuse il y avait sur le territoire de Barghorst trois charues de terres appartenant à l'église. Il y avait aussi là « tre arerschenige blocke landes » (deux biens, terres?) dont l'un s'appelait le Butterblock. Attendant aux champs de Barghorst était « dat Krowenholt » (le bois ^{(des) ammes}).

9. — Holstendorp — (Holstendorf-) payait sa redevance foncière (ou fermage) la même jour que Barghorst. ce village avait alors (quand?) 7 charues. Pour chaque charue les paysans payaient 2 marcs 6 schillings (1) et quelques uns donnaient en outre deux poulets à fumer. Auparavant il y avait à Holstendorp un plus grand nombre de charues qui paraissent avoir été converties plus tard en forêts. Pour son bois chaque paysan payait 3 schillings (sous) et pour droit de pâturage (à partir de 1488) 3 schillings, mais n'avait pas de corvée à supporter; par contre, les colongers de Holstendorp avaient des roterages à faire lorsque la chartreuse en manifestait le désir. —

N°	Paysans —	Époque —	charues —	Redevance. —
1. —	B D K e Rapphonnaine	1495.	5/4.	29 schillings (sous)
2. —	{ Zymmeke Kale. —	1495.	1.	21 schil.
	{ Detlef Rughe. —	1504.		
3. —	Hans Rughe. —	1495.	2.	2 marcs 6 schil. —
4. —	Paul Ervodes —	1495. —	2 et 3/4. —	3 marcs 1 schil.
5. —	Thies de Kollen —	1495.	1.	19 schillings.
6. —	{ Eggert Eggendes.	1495.	2.	3 marcs 6 deniers.
	{ Hans de Kollen.			
7. —	Hans Platte. —	1495.	5/4.	29 schillings.
8. —	Laurant Rughe —	1495.	1	4 marcs. —

9.	Hans Schröder.	1495.	1/4.	10 schillings.
	Brode Parel.	1495.	1/4.	10 schillings.
10.	Parel Ervde.	1501.		

Une remise était faite aussi à ces paysans pour le dégonflement des étangs. Une place à charbon est citée : le Amelinghus et Kollingh (place à charbon d'Amelinghus). Est citée aussi une prairie « de Kolharer wysch achter de Menschenroch to der Myndel by ghyssdrader veld ». — Un différent eut lieu à cause de cette prairie. En l'an 1500 quel-ques paysans de Menschenroch voulurent s'en emparer en usant de violence. Mais le récit de cette affaire serait trop long pour être rapporté ici. —

10. — Spechteshagen. —, aujourd'hui Specksholz, fut adjoint comme village, en 1228, à la paroisse d'Ahrensböck nouvellement fondée, mais fut déjà dimidié avant l'établissement de la chartruse, par conséquent avant 1397. Ce n'est qu'incidemment qu'il est question du finage (des champs) de Spechteshagen dans le terrier. Sur le territoire de Spechteshagen étaient les places à charbon de Nyshorst, de Schachte Kollinghe et autres. « Le grote Moer » (étang) fut vendu par la chartruse, en 1489, pour 200 marcs. —

11. — Olden Smochale (Alt-Schwachal). — ce village, appartenant au couvent de St Jean de Lubek, n'a pas à entrer en ligne de compte ici. Il en est autrement de

12. — Nyen-Smochale (Nieu-Schwachal). Nyen-Smochale ou Nygen-Schwachale était visité par le couvent le jour de la fête de Ste Lucie, ainsi le 23 dec. (par son costume 13 dec.), après le déjeuner. Le soir les percepteurs des redevances rentraient à la chartruse. Vers 1450, Nieu Schwachal (c'est son nom actuel), possédait 15 charrees et alors, pour chaque charree, le tenancier payait une redevance de 2 marcs, 3 sous, 2 deniers. Cependant dix charrees seulement étaient cultivées et les 5 autres restaient en friche. (Dans quel état se trouvait alors l'agriculture ! qu'il faut se réjouir des progrès qu'elle a fait de nos jours.)^(a) En 1495, il y avait 12 charrees ; pour chaque charree les tenanciers payaient 2 marcs, 3 sous, 2 deniers, comme en 1450. Au lieu de payer une redevance pour corvées ils faisaient des corvées à la demande du couvent ; chaque colon donnait aussi un poulet à fumer. Une remise sur la redevance était faite pour le dégonflement de l'étang de musulin, de Flörkendorf et des étangs appelés Abelkendik et Kleinden Haldal. (a). Il faut se réjouir des progrès de l'agriculture, dit le traducteur, il ne faut

ne faut pas oublier que la population n'était pas aussi dense qu'aujourd'hui et que les bras man-
quaient pour cultiver les terres. —

N ^o	Paysans —	Époque —	champs —	Redevance. —
1.	{ Bettel Langebehn, le vieux manoir.	1495.	2.	2 marcs — 12 schillings.
	{ Lynne Lexius.			
2.	{ Bettel Langebehn, jeune.	1495.	1.	30 schillings.
	{ Clausen Vagheides.			
3.	{ Henri Flers est.	1495.	1/4.	1 marc.
	{ Marguart Flint.			
	{ Lynne Langeben.			
4.	Clausen Kötter.	1495.	1/4.	8 schillings.
5.	{ Georges Hertiges.	1495.	1.	2 marcs, 14 schillings.
	{ Hans Gruent.	1503.		
	{ Henri Wriener.			
6.	{ Steffen Schreyer.	1495.	2.	4 marcs, 6 schillings.
	{ Palm Turber.	1521.		
7.	{ Clausen Alexius.	1495.	2.	4 marcs.
	{ Thonges Lexius.	1516.		
8.	{ Marguart Zureber.	1496.	2.	4 marcs.
	{ Henri Turber.			
9.	{ Hans Borne.	1495.	1.	18 schillings.
	{ Clausen Mole.	1521.		

Est cité: la Klockenkamp. — Les seigneurs (religieuses) de Neustadt devaient payer annuellement pour « le molenack » ferme et étang, 23 schillings, et pour le Molenkamp 8 schillings. Cette redevance prit fin en 1501. Une place à charbon est citée.

Note: on reconnaît les noms des villages précités 2 ans les noms de personnes suix-
ants: Hans Borne qui est cité comme colonger à Neuschwochel vers 1295 et
Henri Borne qui est colonger à Gierckewisse ou Sarkwitz vers 1500. —

Nicolas Floreke vers 1363 (Recueil des documents de Lubek, vol. 3, 196), et Lolfke Flore-
ke, vers 1360 (ibid. vol. 4, 127), tous deux à Lunabourg. — Henri Swochel et son frère
Marguart Swochel, vers 1425, à Lubek ou dans les environs (Doc. de Lubek, vol. 6, 713). —

Henneke Arnboke, 1365 (Documents de Lubek, vol. 4, 96). —

E. — Village et paroisse d'Athensböck vers 1500. — (supplément au chap. 41.)

Le village d'Athensböck avait alors 14 charmes. Pour chaque charme le tenancier payait 2 marcs de Lübeck et deux poalets à fumer. Le 3. décembre était le jour du paiement. On ne payait pas de redevance pour corvées; par contre, des voitures, des araires se faisaient à la demande de la chartreuse. Les aut. ergistes, quel qu'eût leur nombre, devaient payer une rente annuelle de 5 marcs. Le bois de chauffage, sur le territoire d'Athensböck, était à la disposition des colongers. —

N ^o	Paysans. —	Époque —	charmes —	Redevances. —
1. —	Henri Grebbin, maire	1495.	2.	3 marcs.
	Jürgen Pletze, aubergiste	1531.		
2. —	Hans Kikobuss...	1495.	1.	2 marcs.
	Hans Boyghe...	1530.		
3. —	Henri Schroder...	1495.	1/2.	1 marc.
	Marten Fleise...			
4. —	Pierre Hat...	1495.	2.	4 marcs. —
	Bernard Tordens...			
5. —	Hans Gudow...	1495.	1.	2 marcs.
6. —	Hans Bitter...	1495.	une Wurth.	8, 12 chillings.
	Lymmeke Wanner	1526.		
7. —	Hans Draggum...	1495.	2.	3 marcs. —
	Marquart Gudow...	1505.		
8. —	Lymmeke Berndel...	1495.	1.	2 marcs. —
	Jürgen von Kollen...			
9. —	Marten Heyse...	1495.	une Wurth.	4, 12 chillings.
10. —	Henri Ebbe...	1495.	1/2.	1 marc.
	Henri Mewes...			
	Charles Större...			
11. —	Henri Bölin (Berlin)...	1495.	1.	2 marcs. —
	Henri Mewes...	1526.		
	Bode Hans...	1530.		

(a.) Le tenier cité aussi, pag. 105, « dat nie Kroghus » cette auberge fut vendue en 1531 à Jürgen Pletze pour 200 marcs de Lübeck. Cette maison, grande pour l'époque, annonce que cette auberge était alors une propriété de frisk. A cette époque une Kathe (une maison avec un jardin)

jardin) coûtait de 15 à 23 marcs. « Dat nie Kroghes » était ainsi la seconde, sinon la troisième anberge d'Ahrensböck. -

En outre, à Ahrensböck étaient les Bodener ou Kätthner nix ante, qui demeuraient « by der stadt und ge. dem stenhuse » (près de la route et de côté de la maison en pierres) - (Le Bodener n'est sans doute pas autre chose que le Kätthner. Aujourd'hui encore dans le bailliage d'Eismar les Kätthner s'appellent, dit-on, bödner ou bödner. Le traducteur ajoute : « Les bödner ou Kätthner avaient une maison et un jardin. « et très peu de terre. C'étaient donc de pauvres gens. ») -

N^o Kätthners - époque - En outre - Loyer ou canon -

1. - { Henri Mewes - 1495. - 16 schillings. Cette maison était située
Hans Boyke - 1527. - aussi près de Marten Hise. -
2. - Marquardt Klost. 1495. - 16 schillings. -
3. - { Hans Lize. 1495. - « lobium » 18 schillings. Peut-être ce lobium,
Hans Draggheim grange; était une espèce de magasin. -
4. - { claus Ryzenberch. 1495. - 16 schillings (vols). -
Gorges Ebbe. 1526. -
5. - { Lynneke Huterveldt. 1495. - 40 schillings (vols) -
Henri Mewes. 1506. -
6. - Marquart van Hagen, 1495. - vurt - 4 schillings avec la note : « étonnamment peu, puisqu'il a un grand pré derrière sa maison. »
7. - { Laleke Frankesche, veuve, 1495, - 2 charues - 2 marcs. -
Bräde Hans. 1508, -
8. - Hans Meklenborch, 1495, maison-terres. - 26 marcs. Demeurait près du ci-mettre.
9. - Hehne Geltzow 1495. - 6 marcs. Peut-être, au lieu de 6 marcs, faut-il lire 1 schilling. -

Page 139^e sont encore nommés, vers 1470, les emphytéotes nix ante : -

Eggert Grebbin, peut-être le père d'Henri Grebbin (n^o 1). -

Marquardt Franken, peut-être le mari de Laleke Frankesch (n^o 7). -

Marquard Bosass ou Bosow. La charue fut, après lui, entre les mains de Hans Kie- (Kabus) (n^o 2).

Plusieurs des tenanciers ou emphytéotes précités avaient des pièces de terre de la laghe c'est-à-dire de la charue de l'ancien paysan schacht qu'il, avec Grebbin, Franken, Bosow et un certain Antmaker habitait encore Ahrensböck avant la confection du terrier, par conséquent

par conséquent avant 1495. Tous les paysans payaient 6 schellings (sols) pour droit d'herbage; ils payaient en outre un impôt paroissial. (A Neu-Schwochel l'impôt paroissial de laines l'exius s'élevait à un ^{min} bœuf ou (modius) de blé et un d'avoine pour l'année 1506. pages 58r.). — Il leur était fait aussi une remise sur leur redevance pour le dégonflement des étangs. Lorsque les emphytéotes et les Kättners payaient bien leurs redevances, la chartreuse leur donnait une tonne de bière, le ut fois ils devaient faire eux-mêmes le transport de cette bière. — (Les bodeners ou Kättners que notre auteur ne désigne pas assez nettement, n'ont l'air d'être des journaliers, des charbonniers. La plupart ne paient qu'une redevance médiocre pour leur maison qui a été construite par la chartreuse, dit notre auteur, un peu plus loin. L'un d'eux cultive deux charues de valours médiocre, puisqu'il ne paie que 2 marcs de redevance. Un autre cultive un wurt, environ un quart de charue. — Le traducteur. —)

Il est question de la prairie de Schröder, située au pied du Mössberg selon la carte de 1773. Les paysans d'Ahrensböck cultivaient en grande partie les champs de ^{Wald-}Hech-
-torp et de Flörkendorf. Les champs de Spechtshagen étaient cultivés par le couvent lui-même, qui y employait soit ses domestiques, soit les bodeners ou Kättners. L'indis que le colonger ou paysan d'Ahrensböck était emphytéote, en tout cas astreint à une redevance (Häusermann), il paraît ressortir de tout cela, d'une manière presque certaine, que les bodeners ou Kättners achetaient leur Kathe (maison) du couvent. Une Kathe semblable coûtait 15 ou 23 ou 18 marcs de Lubek (pages 2-4r.). Les terres des paysans appartenaient au couvent; pour la maison d'habitation, que l'emphytéote ou paysan devait se construire lui-même, ainsi que sa grange, la chartreuse faisait une avance d'argent. Le couvent bâtissait lui-même les Kätthe à ses frais. Il en était de même à Schwöchel, autre village du couvent (voir plus haut chap. 42). Quand la maison d'un paysan était incendiée, il était au couvent résolu à s'en aller, car il ne pouvait se procurer toujours facilement l'argent nécessaire pour rebâtir. C'est ce que nous voyons à Barghorst n. 28. C'est ce qu'on appelait (avant une lant verlaten) abandonner le sable et la terre (pag. 62r. a). La confrérie du saint corps de Jésus-Christ, dont il a été question plus haut, avait aussi de l'argent prêté en dehors d'Ahrensböck. Elle en avait prêté à Brude Parrel à Holstendorf, à Elker Ebbe et à Parrel Schacht à Haxthorst, et à Lymmelke Franken à Ahrensböck. — (Résultat des tableaux qui précèdent qu'en 1495 onze colongers cultivaient à Ahrensböck

Athensböck 10 charnières, 9 aux demi-charnières et deux wurth ou deux quarts de charnière, ce qui équivaudrait à 11 et 1/2 charnières. En outre, un Kättner cultivait 3 charnières et un autre une wurth. Nous arrivons ainsi aux 16 charnières du village. En 1295, le nombre des Kättners était de 9, nous arrivons ainsi à 20 familles. Il pourrait néanmoins y avoir un plus grand nombre de familles, puisque quelquefois plusieurs familles parentes ou indivises, formant un seul ménage, restaient unies pour cultiver une colonie. — Le traducteur. —)

En 1681 l'église de la chartreuse d'Athensböck reçut un beau crucifix. C'est une grande pierre en forme de croix, elle a 3 mètres de hauteur, les bras ont 1 m. 50 de longueur, la largeur des croisillons est de 0,60 cent., il y avait en outre un socle de 0,60 cent. de largeur et de 1,30 de hauteur, qui porte des armoiries et une inscription. Cette croix porte le corps de ^{Jésus} Christ de grandeur naturelle en relief. Elle se trouve aujourd'hui à la façade septentrionale de l'église, près du clocher. Malgré les dégâts qu'il a eus pendant un espace de 402 ans, ce crucifix offre encore des parties qui ont une valeur artistique et qui méritent d'être admirées, comme l'expression des traits de la figure et l'attitude de la tête. Des trois crucifix de notre église, celui-là est incontestablement le plus beau et le plus précieux. —

Il faut regretter d'autant plus que la situation déplorable, qui lui a été assignée, l'expose de plus en plus aux ravages des temps. Une inscription au-dessus du crucifix est illisible. On peut déchiffrer que l'année 1681. Les petites lettres qui sont au pied du crucifix sont également très difficiles à lire. La grande croix en pierre encastrée dans le mur de l'église repose sur une dalle en pierre. Sur cette dalle (cette dalle ne peut être que la dalle ou piedestal dont il a été question plus haut. Le traducteur) les lettres sont aussi devenues illisibles. Seules, les armoiries sont encore reconnaissables lorsqu'elles sont bien éclairées. L'écu est coupé; la partie supérieure est munie de deux roses pleines et épanouies, la partie inférieure d'une rose. Ce sont les armoiries de la famille noble de Harsenemunde, dont quelques membres s'appelaient de Wernstorf, du village de Wernsdorf près de Harsenemunde. Cette famille apparaît déjà en 1350 (Milde: 1. c. aux etc. pag. 156, tableau 15, 231). Il peut se faire qu'un membre de cette famille ait fait don de cette belle image du Christ à l'église de notre couvent en 1681. Faisons encore observer que la belle chapelle située à côté du crucifix et réunie de nouveau dernièrement à notre église s'appelait la chapelle de la 1^{re} croix. Cette chapelle

et ce crucifix

et ce crucifix ont-ils quelque connexité? Le crucifix était-il peut-être autrefois dans la chapelle ou à côté? Quoi qu'il en soit, l'image en pierre mérite d'être vue. Voyageur arrête toi! —

Tandis que le terrier ne dit mot de ce crucifix, il donne des détails sur l'événement ou la dotation de l'autel D de l'église de la chartreuse d'Ahnensböck (p. 33). Relativement aux cinq autels latéraux de l'église du couvent voir plus haut chap. 26). En 1492 le prêtre de Femern, Jean Kule, et le bourgeois de Lubeck Gotke Langhe fondèrent en l'honneur de Dieu, de Marie etc. une messe anniversaire à l'autel D. de notre église; pour cette fondation, Kule donna 600 et Langhe 800 marks de Lubeck. Les intérêts de ce capital revenaient aux prêtres de l'autel. Pour assurer cet argent, il était placé sur les terres des paysans de Femern qui s'engageaient de la part de Gotke Langhe de payer des rentes annuelles à notre église:

Claves Mursen à Mummendorff. — Hans Tivert à Thesendorff.

Wolder Wilken à Pretze. — Wulf Kuschen à Blisenkendorff.

Claves Klippe à Rhodendorff. — Wolder Tisse à Peterstorff.

Kersten Volk à Goldendorff. —

Ensemble, ces paysans devaient payer l'intérêt de 800 marks, soit 50 marks.

De la part de Jean Kule: — Mathes Makesprank à Nyengoldendorff.

Hans Tost à Landkarten. — Hans Meyneke à Bistorff.

Claves Morse à Mummendorff. — Matthias to Mass à Lemmekendorff.

Cort Schulte à Marguelstorff. — Kersten Wolder à Deutschendorff.

Else Witte à Hinrichstorff. (environ 200 marks étaient assignés au village de Barkow. (Barkau).)

Ensemble les intérêts de 600 marks, soit 29 marks. —

C'est ainsi que de toutes parts argent et biens affluèrent vers la chartreuse d'Ahnensböck. Et parce que le couvent avait à encaisser dans l'île de Femern bien d'autres redevances, notre église et notre village y étaient bien connus. Dans cette île, notre chartreuse possédait aussi à Burg une maison qui fut vendue en 1514 (p. 37).

F. — La vie dans les villages vers 1500. — (voir plus haut chapitre 42.)

La vie dans les villages paraît avoir été d'une très grande simplicité; on y avait peu d'exigences comme aussi peu de besoins. L'argent était rare. Les corvées personnelles et le roiturage, dont il est souvent question dans le terrier, ainsi que les roiturages vers

vers Lübeck faits pour le compte d'un couvent représentaient de l'argent. Un paysan se chargeait il, par exemple, d'un défrichement d'une forêt, il pouvait jouir gratuitement du terrain pendant deux ou cinq ans, selon son étendue (pag. 55 r et ailleurs). Ou bien il faisait au bailli (maire d'avoué) du couvent une paire de bottes ou les lui faisait faire (pag. 72 r a). Souvent, à l'époque d'un paiement de sa redevance, le paysan n'avait pas d'argent pour payer. Alors, à son grand regret certainement, il prenait une vache ou une brebis ou quelque autre pièce de bétail, s'acheminait vers la chartrreuse et donnait sa bête à la place des redevances échues (par ex. 52 r, 55 r). D'ordinaire, ou plutôt presque toujours, lors de l'achat d'une Katte (maison du Kätthner, une petite maison avec un jardin ou une petite terre défrichée) en bois, en pierres etc., le prix n'était versé que par termes annuels. Si après un délai de plusieurs années la redevance de la chartrreuse n'était toujours pas payée, le tenancier (colonger) était forcé de vendre sa tenure. Il est souvent question de cela dans le tenancier, parce qu'alors l'argent était rare. Si malgré les avertissements reçus, le colonger voulait à tout prix conserver sa chartrreuse, on employait la force, comme nous le verrons plus loin. Les terres étaient alors grevées de grandes dettes, elles avaient peu de valeur, le paysan ne savait pas les exploiter et il ne pouvait avoir de l'argent qu'à la chartrreuse. Voulait-il s'en aller, il était tenu de payer immédiatement au couvent 60 marks de Lub. (voir par ex. pages 27, 54, 67, 18, 38, 51, 472 a); et comme il était forcé de rester, la chartrreuse était tenue ordinairement de lui donner et prêter encore de l'argent. Car la vente des chartrreuses ne se faisait qu'avec de grandes difficultés et d'ordinaire le couvent était heureux de garder les anciens emphytéotes et de ne pas devoir porter de nouveaux paysans sur son livre de prêts. Ce livre de prêts est tenu avec un grand soin et est très intéressant. On peut en tirer un tableau de prix des terres et du bétail à cette époque. Nous nous en occuperons plus loin. Il ressort surtout de ce livre des prêts que la vie agricole était primitive et pauvre et que la chartrreuse était très indigente lorsqu'il s'agissait de faire rentrer de l'argent (l'argent est bon à retenir, de l'ind.). En cela elle différait énormément de la noblesse qui, souvent, se montrait insolente, dure et sévère. L'incendie partielle ou totale d'un village était surtout une source de pertes pour la chartrreuse. Alors le couvent, comme les paysans, perdait beaucoup (c'est ainsi qu'avant 1688 Middeldorff brûla jusqu'à une maison. Lorsque la chartr-

seuse acheta ce village, en 1488, de Hans de Bockwold, elle dut avancer beaucoup d'argent aux paysans pour leur rebâtir leurs maisons (63 r). La chartrouse eut aussi des pertes à subir quand, en juillet 1495, la servante d'un cordonnier de Büchel fut tuée d'avoir été punie mit le feu à la maison de son maître et fut ainsi cause de l'incendie de deux maisons. Quand les colongers furent-ils remboursés l'argent reçu? Il en fut de même lorsqu'en 1495, après le grand incendie, les emphytéotes de Lossendörpffurent rebâtir leurs maisons et leurs granges (page 50 r). - Les transactions, entre autres, nous donnent une idée des mœurs de l'époque. C'est ainsi qu'à Berghorst le paysan hymmeke Wivier et sa femme voulurent prendre leur repos en 1490 (pag. 9 r). Tous deux se mirent en route et se rendirent auprès de leur ami Marten Heyzen à Ahrensböck. Ils le prièrent, lui Heyzen et sa femme Ialcke, de donner pour épouse à leur fils, au jeune Wivier, Ameken, fille de Marguard Lutmeijer qui restait chez eux. Après de longues négociations, on finit par conclure l'accord suivant: Le vieux hymmeke Wivier donne à son fils Drennes sa maison sise à Berkhorst, excepté 6 marcs de Lebeck dont chaque maison était grevée en faveur de la confrérie de l'œuvre-corps de Jesus Christ d'Ahrensböck. Le fils paiera cette somme et en outre 17 marcs que le père doit à d'autres personnes. Le plus jeune fils promet à son père et à son frère, en leur donnant la main, de n'élever aucune prétention sur la maison. En outre le vieux Wivier donna à son fils Drennes six chevreaux et quatre pièces de bétail ainsi que la demi-pension, Marten Heyzen et sa femme Ialcke donnèrent à la fiancée 18 marcs. La fiancée reçut 16 marcs à condition qu'il consacrerait deux marcs à l'acquisition de trois linges d'argent pour la servante. Toutefois le vieux Wivier et sa femme Wibeke conservèrent pour eux, dans leur maison de Berkhorst, une chambre et une écurie pour trois chevaux et pour quatre pièces de bétail, ainsi qu'une charnuée de champs avec des prés et du bois. (Une charnuée semblable ne renfermait qu'une petite quantité de champs; il y avait beaucoup de terres non cultivées et de marécages. C'est pourquoi les trois chevaux ne sont pas peu de chose. Comparer avec cela ce qui va suivre). - Si le père, la mère et le fils Drennes ne faisaient pas bon ménage, Drennes devait donner dix marcs à son père, et s'ils venaient à se séparer, le mobilier, comme charrues, chaudrons et marmites, devait être partagé. Cependant ce que la jeune Ameken aurait apporté à son Drennes ne devait pas entrer en partage. Le fils promet également de labourer le champ

le champ de son père et de mener à la maison son bled et son foin. De son côté le vieux hymmeke prit l'engagement d'aider son fils dans la mesure de ses forces. Il devrait aussi lui prêter, en cas de besoin, et trois chevaux pour aller à la charrue et pour faire les voiturages. Si les deux sœurs de drevess se mariaient, drevess leur viendrait en aide autant qu'il le pourra; cependant il n'y est pas tenu. —

A. Lebatz, le colonger d'Ier. Ebben mourut en l'an 1500. Son fils Hans fit avec sa belle-mère, Leske Ebben, l'accommodement suivant (pag. 48 a) : Il donna à sa sœur non mariée 16 marcs et une caisse avec les objets reçus pour qu'une fille puisse traverser honoralement les campagnes; il lui donna en outre 8 marcs que sa mère défunte lui avait laissés. Par là, les femmes perdaient le droit de revendiquer toute autre partie de la fortune. —

Autre cas de l'an 1517). La vieille grabbin d'Ahrensböck conclut avec son fils Pierre l'arrangement suivant : La mère se réserva deux marmites, deux lits, un traversin, une brebis, un chaudron en cuivre. Si sa fille Geske se marie, celle-ci recevra cinq marcs, un lit, un traversin, quatre marmites. Pierre se contentera des deux chevaux etc. (pag. 82 a) (très intéressant est un acte de partage passé à Schwindkühle en 1499 (pag. 81 a). Là le père hymmeke Hervast se réserve une chambre à coucher, une chambre pour y placer ses meubles, et les champs nécessaires pour pouvoir y semer 7 ou 8 boisseaux de blé, en outre 8 chevaux, 3 vaches, 7 porcs, une cuisine, 4 marmites; le fils doit payer pour cela 16 marcs de l'beck à son père etc.)

En 1516 le paysan clames Lexius à Neu-Schmochel abandonne son domaine à son fils Thomas, à condition que celui-ci épouserait la fille d'un père riche. La colonge était grevée d'une dette de 12 marcs et d'un intérêt annuel d'un marc. Dans le cas où les sœurs de Thomas se mariaient, (jusqu'à son mariage, la sœur devrait aider à son père à cultiver sa colonge et lui servir de servante); celui-ci devait donner à chacune d'elles quatre marcs. Il n'était pas tenu, en droit, de donner quelque chose à ses frères. Ceux-ci devaient suivre leur père qui voulait prendre soin d'eux dans la mesure de ses forces. Le père donna à son fils Thomas trois chevaux, une vache avec son veau, une truie avec deux cochons de lait, une brebis, une caisse, une crémaitière avec deux marmites et une « stücke rogg en bi vates stuke » (?) page 59 r. a. —

Ces détails nous font voir que la vie d'alors ressemblait à la vie de nos jours comme la marmite

la marmite ressemble à la chopine élégante, que la vie et ses exigences étaient simples! Il cependant nous pouvons dire certains qui nous amoncent que la culture se développait dans le village. -

Déjà à cette époque les villages avaient naturellement leurs artisans, on cite des charrons, des cordonniers, des tailleurs et surtout le maréchal dont le paysan ne pouvait se passer. Le couvent lui payait pour deux marcs de Lubek par an la forge de Hiesel avec tous les outils (pag. 67 r a). La location des outils de la forge seuls s'élevait annuellement à un marc (pag. 119 a). - Plus tard, vers 1525, à Curau, une forge et ses outils coûtaient une rente annuelle de 6 marcs (83). - Le maréchal laboureur gagnait suffisamment pour se rendre, par paiements nécessaires, le propriétaire de sa forge. En l'an 1507 une forge avec tous les outils coûtait 12 marcs (pag. 71 r); cette somme était payée par termes annuels de 2 marcs. (voir en patois du Schleswig-Holstein l'énumération des maréchaux et des autres outils de la forge. -)

Les villages qui composaient la paroisse d'Athensböck ne devaient point à la chartraise de jours de corvées spéciales qui s'imposaient, par exemple, à Midselborch, à Ekelsdorf et Oddendorf. Les paysans de ces villages devaient aussi fournir un boeuf au couvent pendant l'hiver. -

Les auberges, il y en avait plusieurs à Athensböck, comme nous l'avons vu, et il y en avait aussi dans les autres villages, étaient d'ordinaire louées pour une redevance annuelle. Les prix variaient beaucoup. (La redevance des auberges variait naturellement. A Athensböck, elle était de 5 marcs de Lubek, à Hiesel de 5 marcs également, à Pentze (Pönitz) de 3 marcs, à Wolkenhögge 2 marcs, à Clvetze de 1 marc, à Stenrade de 8 schillings. On ne pourrait affirmer de là que chez l'aubergiste, pag. 126 a). -

Le vieux tenancier nous apprend que déjà en 1495 le couvent avait établi une espèce de police rurale. En l'an 1500 surtout, le procureur Arnold Landtmann, qui paraît avoir été un homme très capable, et le bailli Henri Ghantawort firent diverses prescriptions y relatives après entente avec les emphytéotes du couvent, c'est-à-dire avec les paysans des villages. Tous les paysans devaient faire garder leurs chevaux, vaches, porcs, oies et autres bétails qui pourraient causer un dommage, afin que les semences ne fussent pas piétinées. Aussi longtemps que le blé restait sur les champs, que ce fut du blé d'automne ou du blé du printemps, chaque paysan devait tenir

- Supplément, F. - au chap. 42. -

tenir son bétail éloigné du champ d'autrui, ainsi que des prés et des pâturages étrangers. Chacun devait entourer ses champs de haies et payer, en cas de contravention, une tonne de bière de Hambourg au couvent. Lorsque du bétail était troué sur le champ d'autrui, le propriétaire du champ devait mener ce bétail sans la cour du maire et l'y garder jusqu'à ce que le propriétaire du bétail saisi eût payé le dommage causé. (C'est ainsi que Henri Brant à Büsch et Jager 7 marcs (1 marc par année pendant 7 ans) de dommages pour avoir mal gardé un troupeau de porcs. C'était une peine sévère pour l'époque.). Le dommage devait être évalué par les voisins et par l'administration du couvent sous peine d'une amende d'une tonne de bière de Hambourg. Celui qui n'eût été assez téméraire pour s'opposer à la saisie de bétail et s'emparer du bétail saisi était passible d'une amende de 60 marcs, qui devait être payée au couvent. - (Les paysans de Gnissau durent établir au milieu du village un enclos formé par une haie en pieux et en branchages et l'entretenir. C'est là qu'était en fermé le bétail saisi sur la propriété d'autrui. Ici la peine était de 2 tonnes de bière de Hambourg et de 4 sous. L'une des tonnes revenait aux chanoines réguliers de Tegelbert qui possédaient une partie de Gnissau, l'autre tonne à la chartreuse. Deux sous revenaient au maire de la chartreuse et les deux autres à celui du couvent de Tegelbert. -)

Ces dispositions occasionnèrent des désordres à Berkhorst en 1495 (pag. 10 r.). Les paysans de Sarau trouèrent les chevaux du village de Berkhorst dans les champs de seigle de Sarau et les chassèrent à Sarau dans la grange du colongier Hans Lynnette. Les habitants de Berkhorst arrivèrent, firent sauter la porte de la grange et emmenèrent en se réjouissant les chevaux saisis. Hartwig de Poggewisch, alors propriétaire de Glasau et Sarau notifia cet attentat à la chartreuse et exigea que celle-ci donnât un avertissement à ses sujets de Berkhorst. Si cela ne se faisait pas, il punirait lui-même comme propriétaire de Glasau et de Sarau il eut avec la chartreuse, qui était propriétaire de Tobelin, à cause d'une pièce de terre située dans les champs de Tobelin près du Papenkrog (auberge de Papen?) et plantée d'arbres, un conflit qui fut réglé en 1500.

G. - La justice et les peines judiciaires. - (voir plus haut chap. 19. -)

La chartreuse exerçait la justice (pag. 78 r.), la haute, la moyenne et la basse, la justice criminelle et la justice civile. Les justices étaient avant tout l'abbé, le procureur et le bailli du couvent ou l'avoué (advocatus), on rendait la justice et on jugeait

on jugeait d'après le droit du Holstein. Pour subvenir aux frais de la justice, les Kätthners (locataires des maisons appelées Kätthe) étaient tenus de payer une taxe appelée verbideldsgeld. Les paysans de certains villages payaient aussi une certaine taxe judiciaire (clavetge, tabelins). — Quelques cas de procédure judiciaire: Vers 1500, un moine mis écrit de sa propre main, dans le terrier, l'histoire suivante: « Moi, fr. Reynolt confesse par ma propre écriture que j'ai fait citer en justice Hartich Bress, domestique de Laurent Ervodes de Kattskrog. Il comparut devant moi et me demanda pour moi j'e l'avais cité. Je lui déclarai qu'il avait fait violence à Grotth Ervodes de Kattskrog. — (Les cas de cette espèce étaient alors punis très sévèrement: voir pag. 56 r et 59 r a. C'est ainsi que le jeune Palmhuber de Myenschwöchel fut payé une amende de 60 marcs (près de 1200 marcs d'aujourd'hui) pour attentat contre Mayersch). — La dessus il commença à dire des mensonges et il finit par déclarer qu'il se repentait de ce qu'il avait fait et qu'il réparerait sa faute. Six jours plus tard la maison de cette pauvre femme fut incendiée. Après cette menace j'e le fis arrêter. Pendant qu'il était en prison, j'e me rendis auprès de sa sœur, femme de Laurent Ervodes à Kattskrog, chez lequel il avait été domestique. Je parlai sévèrement à cette femme et j'e lui dis qu'elle était complice, qu'elle avait participé à la faute par conseils et par acte. Alors elle se mit à gémir et dit: Où donc mes pauvres enfants doivent-ils demeurer? Je lui dis alors: « Femme, si vous voulez vous en une certaine somme d'argent j'e vous sauverai la vie. » Elle répondit alors: « Je suis prête à tout donner; si vous pouvez me sauver, j'e vous sacrifierai tout ce que j'ai en ce monde, j'e vous donnerai tout cela pour ce service. » Comme j'e m'éloignai d'elle de la porte d'un, j'e et de pitié, elle me rappela et me dit encore une fois: « Si vous pouvez nous sauver, nous sacrifierons tout ce que nous avons en ce monde. » Cette femme sait bien qu'elle a incendié la maison, ou bien elle devrait être mise en croix. — Le petit récit nous donne une idée de ce temps là. Du reste le même Hartich Bress fut encore poursuivi plus tard par le couvent pour délits de pêche et de chasse. Vu les nombreux étangs que le couvent possédait, il paraît que le vol de poissons n'était pas chose rare (pages 78 r a et 80 r et 81). —

Il est aussi souvent question de délits forestiers (par ex. 42 r et r). Le propriétaire de Glan-sau, Hartig ou Hartwisch de Poggewisch avait surtout à se plaindre de délits forestiers. Les peines pour vol de menu bois étaient de 1 marc et r. (8 r.) —

Le tenier parle souvent de coups et de blessures. Le bailli du couvent devait faire l'enquête et juger ensuite avec l'abbé et le procureur. Plusieurs peines paraissent singulières. C'est ainsi qu'en 1499 la femme de Taspas Bolte de Schwenkhausen, pour avoir fait passer une fille de vie à trépas n'eut à payer qu'une amende de huit marcs. Par contre, Henri Everas de Berkhorst qui avait tué à moitié le serf (l'homme) de Hartig Poggewisch de Glasau, nommé Töschin, Langeleben, eut à payer 60 marcs que se prenant le seigneur Hartig réduisit à 20 marcs (102). - De même, un paysan de Berkhorst, Parrel Schacht, ayant blessé gravement à la tête le domestique du seigneur Hartig Poggewisch de Glasau, nommé Paschke Helm, ainsi que la mère de celui-ci, Ida Broem, et leur ayant paralysé plusieurs doigts et laissé Ida à demi-morte, le seigneur Hartwig envoya son domestique Imen Walke auprès de l'abbé d'Athensböck, afin que celui-ci punît le coupable; sinon il punirait lui-même le malfaiteur d'après le droit du pays (382). De même lorsque Claes Stumme de Barghorst battit près d'Athensböck, près de l'étang de Gummelke Berendes, un autre homme du seigneur Hartig, Hans Lammern, et le tua à demi, Poggewisch laissa au couvent le soin d'infliger au coupable la peine méritée. -

En 1496, Le dimanche des Rameaux, Gotthe Rodenberch de Lublin, (Silésie) insulta près d'Athensböck, sur la route royale, un pauvre pèlerin aux cheveux blancs et lui arracha la barbe. Pour ce méfait le coupable fut condamné par la chartreuse à payer 60 marcs. Mais parce qu'il était lui-même très pauvre, il n'eut à livrer que 60 sacs de charbon (382a). -

La basse justice était aussi exercée par la chartreuse dont la cour réunissait toute la compétence d'un tribunal de bailliage et d'un tribunal de campagne de nos jours. C'est ainsi que le procureur et bailli ou avoué du couvent réglait les affaires de tutelle (pages 282, 452, 512a), tranchait les questions de partage et d'héritage, tenait le registre des ventes et des hypothèques et le cadastre (c'est-à-dire le cadastre du tenier). -

Mais comment la chartreuse faisait-elle respecter ses sentences et leur donnait-elle une sanction? D'abord la chartreuse s'appuyait sur les autres seigneurs du couvent habitant la même localité ou les localités voisines. Ensuite l'apparition seule des moines silencieux inspirait le respect et faisait une impression salutaire. En

troisième lieu il y avait dans les parties inférieures du couvent un château ou une prison (pag. 78r, il y avait là un bâton). - Au quatrième lieu, ce que notre époque ne comprendra guère difficilement, le droit ecclésiastique était appliqué, le malfaiteur était excommunié et par là était exclu de l'église et perdait son honneur, sa patrie et tous ses droits (pag. 78r, 44r); ou bien le moine, dans la confession auriculaire et au confessionnal, lui refusait l'absolution de tel ou tel péché. Mais à cette époque le transgresseur des lois aimait mieux subir sa peine que de ne pas recevoir du prêtre l'absolution de ses péchés. C'était le bon côté (le bon pouvoir) du confessionnal du reste si dangereux.

Souvent des amendes étaient imposées parce que le plus souvent les gens ne paieraient et ne voulaient rien payer (pag. 8r, 82a, 58r, 242a, 78r, 592a, 56r). -

Lors que l'individu cité ne comparait pas devant le tribunal, il avait à payer deux marcs pour n'avoir pas comparu; c'est le cas de Clares Borchers à Neu-Schmooch.

Tous les actes de vente entre les sujets de la chartreuse (81a) entre eux, et entre la chartreuse elle-même et ses vassaux étaient faits et expédiés par les moines. Il en était de même de tous les contrats de louage etc... C'était alors l'usage, conformément à une vieille coutume germanique, d'accompagner chaque acte de ce genre, achat, modement, louage ou vente d'une maison, de terres etc... d'un verre de vin, pour sceller le marché. C'est ce qui donne à la convention sa validité. Les conventions se faisaient ou dans la cellule de l'abbé ou dans celle d'un procureur; le vin se buvait dans un local adjacent, par exemple dans une salle de la maison d'exploitation. Lorsqu'une convention importante était conclue, le notaire (l'écrivain du couvent) faisait deux actes semblables, l'un pour être déposé aux archives du couvent, l'autre pour être remis au paysan intéressé. Pour empêcher les confusions (les erreurs), les falsifications etc... les deux actes étaient taillés ^{dans} une seule feuille de manière à ce que la coupe transversale les lettres A, B, C, D et à ce que les deux actes se rapportassent exactement. -

Il y aurait encore à signaler que la plupart des contrats offraient un grand nombre de cautions. Cela prouve évidemment que le paysan avait peu d'argent et plusieurs d'entre eux étaient requis pour constituer une garantie sérieuse. -

II. - Mesures, monnaies, taux de l'intérêt et prix des choses à l'époque du couvent, vers 1500. - (supplément aux chapitres 21 et 42.) - dans le chap.

Dans le chapitre précité (21) nous avons, en nous servant des livres de compte du couvent de Lutz, fixé les prix de 1400 à 1500. Les emprunts que nous avons pu faire au terrier nous permettent d'ajouter ce qui suit à ce qui a déjà été dit.

La Mesure agraire est celle que nous avons indiquée dans le chapitre 42. (La charue ou la manse, mansus, à quatre quarts ou à 3 acres; l'acre ou l'argent, le journal, le demi argent, le rep ou la verge). — Il y a à ajouter que dans chaque village les fractions de charues étaient désignées par notre couvent sous le nom de quarts (verndel). En outre les champs non cultivés sont passés sous silence, comme terres inutilisées, c'est-à-dire ne sont pas astreints à la redevance foncière (Arrecker, 98; overlant 69a, superflues). — En outre, il est question, pag. 152a, de rozj arde, et pag. 81a et 157 de j arde comme mesures agraires. (La papenj arde nommée pag. 131, est située dans les champs de Lütz n'est que la clôture des prêtres, une terre ecclésiastique). Aujourd'hui encore, dans le grand duché d'Oldenbourg, on donne le nom de rozj art aux bouts de champs sur lesquels la charrue se retourne, qui ne peuvent être ensemencés que lorsque les champs situés bout à bout ont été ensemencés. Il paraît que cette expression n'est pas non plus inconnue chez nous. La j arde est peut-être de l'étendue d'une verge (en anglais yard, en prison garde). — On a souvent l'occasion de constater qu'il y a 300 ans, les champs ne se mesuraient pas avec la corde d'arpenteur, mais d'après la quantité de blé nécessaire pour ensemencer. C'est ce qu'on reconnaît encore dans l'expression: une tonne de champs. On mesurait aussi les prairies par le nombre de chars de foin (par ex. pag. 152a). Si un champ se composait de pièces de terre séparées, on n'en pouvait mesurer l'étendue qu'après les semailles (pag. 161). —

La mesure des grains est celle qui a été indiquée plus haut. C'est la last (charge) à 24 boisseaux, à 2 drömbts ou 4 himpts. Ce n'est qu'à la page 157a qu'on découvre clairement que 70 boisseaux de semence équivalent à 5 drömbts ou drömbts moins un boisseau; ainsi 71 boisseaux valent 5 drömbts; ou bien 14 et 1/2 boisseaux équivalent à 1 drömbt. Par conséquent la charge (last) serait de 28 et 2/5 boisseaux. Il est aussi souvent question d'un spynt (pages 8a, 135a, 157 etc.). —

La mesure des liquides a été désignée pag. 812a sous le nom de storekenshamme, quaterhamme et plankenhamme. (Hamme signifie pot, chopine, litre, pinte. Dans le Tura, nous avons jadis la channe. Le traducteur). —

L'Argent qui avait cours était celui de Lübeck. Un marc valait 16 schillings (sous) 1 schilling valait 12 pennigs (deniers); une Witte valait 4 deniers. Il est très fréquemment question de florins du Rhin. Une fois, page 149, en l'an 1564, nous apparaît comme signe des temps nouveaux, un « daler ». —

Les principaux Impôts à payer étaient : 1^{er} l'impôt régulier, le tribut ducal à payer au duc ou au roi : — 2^e les redevances à payer au couvent : a) la redevance foncière — b) la redevance sur les maisons (pag. 352 a) constituant toutes deux un fermage ou loyer — c) le vorbiddelsgeld et l'impôt de justice — d) le droit de corvée — e) le droit de mutation, qui se payait ordinairement en nature ; — 3^e l'impôt ecclésiastique, qui était dû à l'église, au curé et au sacristain ; — 4^e la dîme qui était due à l'évêque de Lübeck. —

Comme la chartreuse n'avait pas le droit, comme nous l'avons vu au commencement du chapitre 29, de percevoir des intérêts, un autre moyen fut trouvé et utilisé pour tirer profit de l'argent donné au couvent. Après toutes les dépenses occasionnées par l'entretien des religieux, du couvent, de l'église, par l'acquisition de terres et par l'administration, de l'argent, dans les derniers temps de notre chartreuse, restait encore en caisse. On plaçait cet argent en rentes sur une maison, sur une pièce de terre etc..., on le plaçait ainsi tacitement à intérêts. Le taux de l'intérêt n'était pas peu élevé ; 12 marcs rapportaient 12 sous d'intérêt (p. 142), par conséquent 6 %. Lorsque le couvent s'appauvrit et recourut à des emprunts, il dut donner 10 %. C'est ce qui arriva lorsque la chartreuse, le 30 nov. 1551, emprunta auprès du chevalier Henneke Rantzow à Nehnten 2000 marcs pour 100 marcs d'intérêt tout en hypothéquant le village de Minskulen (dip. 154). —

Il n'est pas improbable que la chartreuse plaçait aussi de l'argent sur des maisons pour d'autres gens. Quand ces gens mouraient, l'argent revenait au couvent, telle est l'origine des rentes viagères. Dans ces temps agités les simples particuliers ne jouissaient guère de peu de sécurité. C'est à ce point de vue qu'il faut envisager plus d'une fondation faite à notre chartreuse avec de pieuses intentions. —

De la terre nous avons tiré les prix des objets suivants : —

1500. — 1 boisseau de blé	marc - 10 s. - 0 den.	1566. — 1 boisseau de blé	" 4. 11
1500. — 1 boisseau de blé	" 3. "	1566. — 1 boisseau d'orge	" 6. "
1500. — 1 boisseau de blé	" 3. 4.		

1500. — 1 Boisseau d'avoine	m. 1.8	1500. — 5 hêtres destinés à faire des rails.	m. 1.5
1500. — 1 malt.	2.8.	1499. — 1 hêtre.	0.6.0.
1500. — 1 tonne de bœuf.	5.0.0.	1495. — 1 tonne de bière de Plön.	0.9 ¹ / ₁₀ 0.
1500. — 1 tonneau banal.	3.0.0.	1500. — 1 tonneau de Wismar.	1.1.0.
1500. — 1 vache.	3.8.0.	1495. — 200 schoff Reth.	1.0.0.
1502. — 1 vache.	3.0.0.	1500. — 1 sac de charbon.	0.8 ¹ / ₁₀ 0.0.
1500. — 1 porc.	1.4.0.	1488. — 1 salaire d'un couvreur pour couvrir une maison.	2.2.0.
1501. — 1 cheval borgne.	5.0.0.	1499. — 1 aune de drap gris de Lubeck.	0.4.0.
1501. — 1 cheval.	4.4.0.	1499. — 1 aune d'étoffe blanche pour faire un pourpoint.	0.5.0.
1501. — 1 mauvais cheval borgne.	1.0.0.	1499. — 1 aune de toile large.	0.1.4.
1498. — 1 jument.	6.5.0.0.	1499. — 1 aune de toile étroite.	0.1.2.
1503. — 1 jeune jument.	3.4.0.	1499. — 1 chapeau noir.	0.1.3.0.
1504. — 1 jeune jument.	3.4.0.	1499. — 1 paire de souliers ordinaires.	0.3.0.
1504. — 1 jeune jument.	7.0.0.	1500. — 1 Käthe (maison de Käthner).	15.0.0.
1495. — 2 petites bœufs.	0.11.0.	1530. — 1 Käthe.	23.0.0.
1495. — 1 poule.	0.0.8.	1505. — 1 petite habitation, et grande.	136.18.0.0.
1495. — 1 poule.	0.0.6.	1495. — 1 charrue de terre.	40 bis 105.0.0.
1495. — 1 tonne de viande.	1.12.0.	1534. — 1 charrue.	120.0.0.
1495. — 1 tonne de viande.	2.0.0.	1495. — 1 auberge d'ite KnorckelKathe ^(a.) avec	
1498. — quelques hêtres.	1.0.0.	accessoires.	60.0.0.

(a.) cette auberge est aujourd'hui l'auberge appelée KnörckelKathe et située près de Gronenberg. (voir chapitre 40, note).

I. — Une dernière visite à la chartreuse. — (supplément au chapitre 15) —

L'un ou l'autre de nos lecteurs se rappellera peut-être le plan imaginaire de notre chartreuse et de ses dépendances que nous avons donné plus haut (chap. 15), nous le reproduisons ici. (Il se trouve au 57^e journal; il ne diffère pas de celui du chapitre 15).

Ce plan que nous avons tracé d'après celui de la chartreuse de Marienehe près de Rostock est confirmé dans quelques détails par le terrain, et n'est contredit dans aucun.

Les limites sont citées souvent et ont été étendues comme suit: A partir de 1488, les moines pouvaient aller un peu plus loin et c'est-à-dire à travers les champs (la campagne) qui touchent aux limites primitives des moines (à la clôture primitive du monastère).

rière, je suppose, autour du cimetière, du côté de l'occident, qui est traversée par le simple
gord du couvent, aussi loin que ce champ s'étend et est fermé de tous côtés par une
clôture. Le champ s'étend à peu près, du côté du sud, jus qu'à au rucher niché si haut.
Or, tout l'espace compris dans les limites dites, du rucher jus qu'aux cellules
des religieux du côté du nord est à la disposition des moines pour s'y promener. (page 6.)
(Les grandes limites pour l'abbé s'étendaient jus qu'à Lunenburg. Les limites du procureur
s'étendaient jus qu'à celles des propriétés. Celles qui sont tracées sur le plan sont les petites
limites étroites qui entouraient le couvent). -

On mentionne la porte supérieure du couvent. Là avait lieu les négociations avec
les paysans du couvent. Il est probable que c'était une porte cochère routée. Des mar-
chés s'y faisaient aussi dans « la salle de notre maison d'exploitation. » Cette m-
aison d'exploitation n'est pas à confondre avec la « stenhuis » et est sans doute la
courrière (d. du plan), située à l'est du couvent^(a). Entre ce bâtiment et la porte supé-
rieure se trouvait l'hospice que j'ai indiqué par la lettre e, et réellement « l'hospit-
alium supérieur auprès de la porte » est nommé à la page 212 du tiers. La « sup-
érieure » ou logement du procureur, laquelle est citée souvent, doit avoir été dans
la maison d'exploitation, par conséquent dans le bâtiment central. La galerie
ou le balcon (designée à la page 139 a) de la maison inférieure doit sans doute se
trouver dans le bâtiment situé à gauche et désigné par la lettre b. Comme
cette galerie (ou balcon) était située au sud-est, le nom de soler ou de solarium,
c'est-à-dire balcon du soleil était parfaitement choisi. Le terme singulier em-
ployé à la page 212, « des closters portboden » désigne sans doute cette galerie.
C'était un lieu où les marchés s'y faisaient souvent et où l'on prenait un verre de vin.

Le braxatorium, ou la brasserie avec le caldarium, ou maison chaude (je suppo-
se le bâtiment où l'on faisait germen et où se trouvaient le fourneau que les brasseurs
français appellent touraille. Lebad), est, comme nous l'avons vu plus haut, à chercher
au Klosterwerk, (le Klosterwerk, dont il a été souvent question pour l'ouvrage avancé
métaire) me paraît être ce que, dans les chartreuses du moyen-âge, on appelait la maison basse

(a). - M. W albroth place la maison d'exploitation, à l'est du couvent, donc dans le voisinage
du chœur de l'église, la porte cochère à l'angle nord-est du mur d'enceinte et les cellules des religieux
commenceraient à la porte de l'église. Le plan ne me paraît pas rationnel. Le traducteur. Pour avoir
raison.

située à certaine distance de la maison haute, c'est bien au Kloster orwerk qu'il faut chercher, j'en suppose, le logement du procureur. Le traducteur, -). - A la page 78 il est question de la cour du couvent. -

Le terrier atteste aussi à divers reprises que la chartreuse était adossée à l'église, malheureusement il ne donne pas d'autres détails. De même le second couvent et celui de l'abbé sont cités souvent, mais ils ne sont pas décrits ni imprimés. -

La bibliothèque de la ville de Lübeck possède un fort volume in-folio relié en beau cuir pressé qui porte le n° 210 et qui appartenait à la bibliothèque de la chartreuse. C'est un livre des premiers temps de l'impression, magnifiquement imprimé en caractères abrégés sur papier de chiffons indestructible; on y voit de superbes lettres initiales peintes. Sur la 1^{re} feuille on lit: « volume 12. Livre de la chartreuse d'Amesbo-
-Hon près de Lübeck », ce livre contient un volume du célèbre commentaire de la Bible de Nicolas de Lyre. Le titre manque. Ce livre paraît être venu à Lübeck en passant par Neustadt.

La page 812 du terrier parle de nouveaux tableaux dans notre église. En 1485 on travaillait à la construction de la chapelle de la 1^{re} Vierge, c'est la chapelle du milieu qui a été restaurée dernièrement. -

Supplément au chapitre 36. -

Pour terminer nous donnerons ici la liste des noms des habitants du couvent, cette liste est le fruit d'une étude du terrier longue et minutieuse. Les corrections faites dans la liste des abbés sont soulignées. -

I. - Abbés ou Prieurs. -

1. - Johannes de Hoya.	1399 - 1407. -
2. - Henri.	1407 - 1413. -
3. - Gottfried Basdon.	1413 - 1438. -
4. - Paulus.	1438 - 1458. -
5. - Grégoire.	1458 - 1465. -
6. - Petrus.	1465 - 1466. -
7. - Johannes Henweg.	1466 - . -
8. - Nicolaus Kannen.	1466 - 1478. -
9. - Johannes Cordes (Conradi).	1478 - 1484. -

10. - Georgius. - 1484-1494. - L'age 130 fait voir que cet abbé après avoir renoncé au priorat en 1494 pour des motifs inconnus, écrit de sa propre main la plus grande partie du terminus. On peut donc dire que le terminus a été fait en 1495. -

11. - Steffen (Stienne) Gerrentin. 1494-1500. -

12. - Thidericus (page 85, 55r.). - 1501-1502. -

13. - Johannes Voss. - 1502-1503. -

14. - Bertholdus. - 1504. -

15. - Arnold Landmann. 1504(5)-1508. -

16. - Steffen 2 (Stienne) Serentin. 1508-1512. -

17. - Johannes de Greben. 1513-1519. -

18. - Johannes Wickboldi. - 1519-1528. -

19. - Guillaume. - 1523-1533. -

20. - Petrus 2^m Arthichusen. 1533-1544. -

21. - Glenning. - 1544-1565. -

2. - Les Procureurs. -

Wicko Hane. vers 1460. -

Johannes Stenweg. 1465(?) - 1466. -

Johannes Clokore. 1478-1479. -

Johannes Voss. vers 1485. -

Johannes Cordes (conradi). 1486-1492. -

Henri Dron. - 1492. -

Hermann. - 1493. -

Vohrad. vers 1494. -

Arnold Landmann. - 1495. -

Berthold Tebe. - 1498. -

Johannes Voss. - 1498. -

Arnold Landmann. 1499-1503. -

Johannes Cordes. - 1503. -

Stienne Serentin. 1503-1508. -

Lippoldus. - 1512. -

Henni Grammow. 1513-1515. —

Johannes Wickboldt. 1515-1519. —

Petrus Arthichusen. 1519-1533. —

Ginde. — 1533. —

3. — Vicaires: —

Vicke Glane. — 1485. —

Berthold Teben. — 1488. —

Johannes Cordes (comadi). — 1488-1500. —

Johannes Voss. — 1495. —

Udoerich Döcken. — 1503-1515. —

Pierre. — 1523. —

4. — Curés de l'église du couvent — (Je suppose, dit le traducteur, que les curés et les chapelains sont les desservants de la paroisse d'Ahrnsbäck. —)

Marquard Havenvaghet. — 1484. —

Pierre. — 1503. —

Michel. — 1508. —

Une adjonction écrite à la main, au bas de la page dit: à ajouter à III et à IV. —

Johannes Körner. — 1495. —

Gherardus Blater. —

5. — chapelains. —

Henning Stulte. — 1485. —

Herman. — 1503. —

6. — sacristain. —

Johannes. — 1504. —

7. — Avoüés ou bailles. —

Cort Spirink.	1478-1479.	Conrad Springh.	— 1496.
Conrad.	vers 1485	Henni Ghartenort.	— 1498.
Hans Mecklenborg.	— 1488.	Henni Mandenort.	1499-1500.
Henni Mass.	1488-1492.	Didorich de Hagen.	1500-1503.
Henning Nyenkerke	1492-1495.	Reynold.	1503-1504.
Ilse Barbeke. —	— 1495.	Didorich de Hekeron.	1510-1521.

-198-

Supplément - au chap. 36 - Personnel -

Cordes, vers 1515-1518. - Arnt. - 1524.
 Claves. - 1519. -

8. Sous baillis. - Hans Mehlenborg 1488. - Bre Barsbeke 1495. -

Hartich Lange Claves. 1560. -

9. - chef de cuisine: - Frère Reynold - 1560. -

10. - Brasseur. - Petrus - 1561. -

11. - Maîtres-pêcheurs: - Conrad - 1500. - Petrus Molen 1517-1528.
 Hinrik - 1519. - Petrus 1528-1537.

12. - Couvers ou frère lai. - (voir plus haut chap. 17 n° 5 et 6.) Reynold Cordes 1499.

13. - Novice. - (voir plus haut chapitre 17 n° 6.) - Arndt. - 1517. -

14. - Prébendier (voir plus haut chap. 17 n° 9.): - Hans Palmédach. - 1499. -

15. - Domestiques du couvent: - Lymmeke Graven van 1490. -

Henning Nyinckerken 1502. - Jürgen 1521. - Thies. - 1524-1533.

16. - Moines. -

Plusieurs des moines qui seront cités ont déjà été nommés plus haut. Dans le terrier ils sont appelés frères.

x Paul Grambecken (n'est pas nommé dans le terrier, mais dans le recueil des documents de Lubeck, vol. 6 pag. 233). - - - - - 1420. -

Lymmo vers 1450. Jode Ganth. 1498.

Cort. 1470. Hinrik (Hemi). 1496-1499.

Conrad Spirink. 1470-1489. Nicolaus. 1499.

Henri Spirink. 1478. Hegno Donatus. 1499.

Hans Poggensee. 1478. Hinrik Ghantenfort. 1499-1503.

Wolters. 1479. Hans Ghenten. 1500.

Jean Voss. 1488-1500. Nicolaus Stad. 1500.

Arnt. 1489-1529. Conrad. 1500-1527.

Johannes Conrad. 1491. Diderik Byde. 1500-1521.

Reynoldus. 1492. Marquard. 1503-1516.

Henri Dorne. 1493-1497. Diderik van Hare. 1505.

Jean Mass. 1493. Cordes. 1506-1521.

Volradus. 1496. Nicolaus. 1511. -

claves

claves Staël...	1512-1522.,	Pierre Moleni.	1519.
Dyderik van Hekeren.	1512-1530.,	Diderik ...	1520-1529.
Pentz...	1514.	Petrus...	1523.
Cort le Tanne...	1515.	Jymen Floetman.	1523.
Kordes Buskman.	1516-1521.	Hinrik Gruelmann.	1523.
Pierre Dyt...	1518.	Karsten...	1527.

Ces noms ne paraissent dans le terrier qu'occasionnellement et ne sont cités que lors de la conclusion de contrats, d'acquisitions, de baux etc...

Le terrier ne contient pas la liste des chartreux. Les noms cités ne sont que ceux de quelques moines et habitants du couvent. - Les autres noms restent inconnus. Il est surprenant qu'à partir de 1530 les noms des moines deviennent très rares. De ce fait on peut conclure que notre chartreuse s'éteignit peu à peu. -

C'est ce qui précède, le narrateur a pu le recueillir, ce et là et en faire une histoire de la chartreuse d'Ahrensböck. Puis-je avoir fourni la preuve que notre couvent fut assez célèbre pour n'être pas oublié complètement. Je termine donc ici l'histoire de la chartreuse d'Ahrensböck pour commencer l'histoire du bailliage d'Ahrensböck qui sera beaucoup plus courte. -

Fin de l'histoire d'Ahrensböck. -

Les chapitres de l'histoire d'Ahrensböck sous la domination de la maison d'Oldenbourg de 1660 aux temps actuels sont: -

Chap. 51. - Grands changements à Ahrensböck. -

Chap. 52. - Le château principal à Ahrensböck, le jardin et le parc. -

Chap. 53. - Les étangs et les redevances foncières à Ahrensböck vers 1600. -

Chap. 54 et 55. - Les villages de la paroisse d'Ahrensböck de 1600 à 1700. -

Chap. 56. - Le village de Schwochel comme exemple de village de couvent après la réforme de 1530 à 1864. -

Chap. 57. - Une audience du tribunal du couvent à Schwochel en 1591. -

Chap. 58. - Le Duc Jean le Jeune de 1564 à 1622. -

Chap. 59. -

chapitre 59. — Le duc Joachim. Ernest de 1622 à 1671 et sa résidence à Ahrensböck.

chap. 60. — Ahrensböck condamné à rentrer sous le joug du pape et alarmes occasionnées par la guerre. — Situation économique de 1600 à 1700. —

chap. 61. — Les quatre domaines (probablement domaines colongers. traduct.) du bailliage principal d'Ahrensböck et les mesures des grains alors en usage. —

chap. 62. — Le domaine d'Ahrensböck en particulier. —

chap. 63. — La brasserie du domaine d'Ahrensböck.

chap. 64. — Prix des vivres et élévation des salaires de 1600 à 1700. —

chap. 65. — Le duc Hans Adolphe, le héros d'Ahrensböck 1671-1704. —

chap. 66. — La mort sur le trône. —

chap. 67. — Le duc Frédéric Charles, le dernier duc, 1729-1761. —

chap. 68. — Le domaine de Neuhoef est mis en parcelles, le servage est supprimé.

chap. 69. — Suppression du domaine d'Ahrensböck et suppression du servage.

chap. 70. — Les villages de la paroisse à partir de 1700. —

chap. 71. — Schmochel reçoit le couvent de St Jean le grand présent. —

chap. 72. — Etat d'Ahrensböck il y a cent ans; comment il devint un bourg et fut réuni à Oldenbourg. —

chap. 73. — L'église et ses serviteurs. —

chap. 74. — Etat des écoles de la paroisse d'Ahrensböck autrefois surtout. —

chap. 75. — Les fonctionnaires, la poste et la fabrique de sucre. —

De ces différents chapitres le traducteur a pris les extraits suivants: —

chapitre 51. — Grands changements à Ahrensböck. —

Le qui est vieux tombe en ruines, les temps changent, —

et une vie nouvelle sort des ruines. —

Pendant l'espace de vingt ans, de 1565 à 1584, la chartreuse demeura solitaire à côté de l'église. Les moines étaient morts successivement et peut être partis. Personne n'allait plus se confesser chez eux, personne ne parlait plus d'eux; et c'est ainsi que le grand tombeau, la chartreuse d'Ahrensböck était là silencieuse.

- cieuse, comme une haye abîmée dont personne ne tire plus de sons, à laquelle personne ne fait plus attention. Les villages qui appartenèrent autrefois au couvent étaient désormais assujettis à la principauté de Schleswig-Holstein Sonderbourg; aucun paysan ne venait plus de Lebzig, de Holtenau ou de Katteskrog au couvent pour y payer sa redevance ou pour y conclure des marchés. Aucun moine ne fermait plus la porte supérieure du couvent. Le grand tas de pierres demeurait solitaire. Ce qui était vieux tomba en ruine. -

De Sonderbourg, dans l'île d'Alsen, arriva en 1584 l'ordre d'aduc Hans (Jean) le Jeune de démolir tous les bâtiments du couvent. Le bailli d'alors, Joseph de Qualen, qui, comme son prédécesseur Tüngen de Magnusson, s'était installé confortablement et commodément dans une partie du couvent et qui régissait le bien du couvent formant le bailliage d'Ahrensböck, surveilla personnellement l'exécution des ordres de son maître. Les travaux de démolition commencèrent. Au lieu du silence de mort qui avait régné jusqu'alors, ce fut la vie la plus animée; au lieu de moines silencieux, des maçons bruyants; à la place de l'abbé le bailli; à la place du procureur, le secrétaire du bailli; au lieu du bailli du couvent, le bailli d'aduc; au lieu de pèlerins, les habitants des environs qui assistaient en curieux à l'œuvre de démolition. Les temps changent! -

Au prix de grands efforts l'œuvre des moines fut anéantie. Seule l'église et ça et là un pan de mur restèrent debout. Tout autour de la chartraise on voyait de vieilles pierres, des débris, de la chaux, et par dessus les tombeaux des chartrains reposant en paix passaient les chars emportant les tas de matériaux. Les dépressions de terrain furent comblées, les parés furent arrachés et bientôt la chartraise fut une ruine. Ce travail de démolition coûta 267 marcs de Lubek. Du métal bien conservé des toits du couvent le duc fit faire des doubles schillings (sous) appelés « straes katen ». Les beaux et précieux livres de la bibliothèque furent dispersés. Les uns tombèrent entre les mains de simples particuliers, tandis que d'autres formèrent la petite bibliothèque du bailliage dont la création put alors décidée. De la plupart de ces livres les belles feuilles en parchemin ornées de superbes miniatures furent arrachées pour en faire des couvertures aux comptes du bailliage. C'est ce à quoi les bons petits moines d'Ah-

rensböck, qui avaient copié ces livres, n'avaient guère songé. Mais ce qui est sûr, c'est que, les temps changeant. Bientôt après la démolition du couvent notre église reçut du côté de l'occident une espèce de clôture solide dont les murs furent faits avec les pierres du couvent. Le clocher alors existant (le clocher actuel ne possède plus qu'une partie de l'ancien, il n'a été construit qu'en 1760) reçut du duc Hans (Jean) une belle grande cloche qui, les jours de fêtes, nous réjouit encore de ses sons. Elle porte l'inscription suivante en latin : Lo long du bord supérieur de la cloche : Psalm. 150 : Laudate Dominum, in cymbalis benesonantibus, laudate eum, in cymbalis jubilationis, Anno Domini 1592. - Johannes Dichstus, pasteur de cette église. M. Bruen Hemminkhusen m'a fournie. - Au milieu on lit : Hierus Schunemann scriba officialis, A. D. A. M. Autour du bord inférieur de la cloche : Tim Woll. Claus Evers. Jasper Splyd, Dycklenborch. Kerkschwaren. -

Parlons ici de la petite cloche qui est la plus ancienne de celles que nous possédons et qui date encore de l'époque catholique. Elle est maintenant suspendue au-dessus de la pointe du clocher; elle sonne les heures. Son inscription de l'an 1570 est ainsi conçue : Gest d'mynk ket my g'eten. - Thynik van Kampen ket my fleten. Anno Domini XV^e X. Maria bin ick g'heten. Gest d'mynk m'a walle - Hurri van Kampen n'a Anno Domini XV^e X. à Marie je suis dédiée. - Derrière le nom de Marie se trouve une armoirie représentant un lion. -

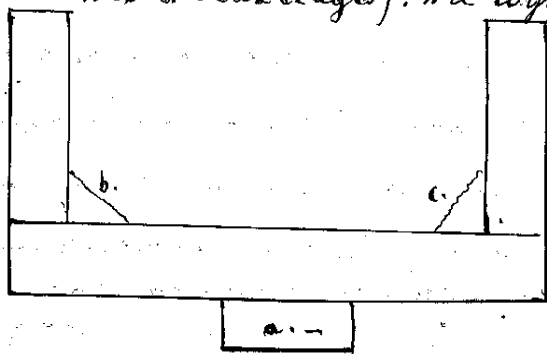
Comme l'église de notre couvent était consacrée à Marie et comme la chartreuse portait le nom de « Temple de Marie », la cloche reçut aussi le nom de Marie. En outre, sur la cloche, on voit deux fois Jésus tenant un agneau sur ses bras; au-dessous se trouve une armoirie avec un lion dressé vers la gauche. Cela fait songer à la famille Breide ou Portgou (voir le chapitre 42). Les armes des van Kampen offraient une barre et ne figurent (n'existent) pas sur la cloche. Mentionnons enfin la troisième cloche, la moyenne qui se trouve dans notre clocher depuis 1626.

Un an après la fusion de cette grosse cloche (c'est-on servi pour cela de métal trouvé dans le couvent?) de grands changements se firent à Ahrensböck. Une vie nouvelle sort des ruines. Le duc Jean de Sondersbörg ordonna de lui bâtir un château à Ahrensböck et d'employer à cet effet les matériaux provenant de la chartreuse. En même temps le village d'Ahrensböck fut démoli. Les terres des charmes du village formèrent

formèrent le domaine (ou ferme) d'Ahrensböck. (L'ancien bâtiment de la ferme du courant (probablement maison basse, trad) qui était sur le terrain qui forme la propriété actuelle de M. le sénateur Biernatzyki, fut utilisée pour la ferme du domaine princier). — Le duc tenait à avoir un château et une ferme. Ces sortes de démolitions étaient fréquentes alors, et de temps des moines et sous les princes qui leur succédaient dans leurs droits de propriété. On ne sait pas ce que devinrent les tenanciers des charmes du village d'Ahrensböck; il est possible qu'ils furent dédommagés en argent ou par des terres et qu'ils se fixèrent dans les villages voisins. Le domaine (ou la ferme) d'Ahrensböck subsista de 1593 à 1773. De 1773 à 1775 les terres du domaine princier furent rendues à un prix raisonnable à des paysans plus heureux. Ainsi les colons (tenanciers des charmes) d'Ahrensböck disparurent en 1593. Le registre des redevances de 1598 désigne à Ahrensböck un Instan? quelques artisans comme des maréchaux, des cordonniers et des marchands détaillants. Le village du courant avait cessé d'exister, le village paroissial n'était plus que le lieu de l'église et ne comptait plus qu'un petit nombre d'habitants. L'église et le château avec quelques maisons d'artisans formaient la localité d'Ahrensböck. Celle fut la situation qui précéda celle de notrebourg actuel. Ce n'est que vers 1700 que la localité d'Ahrensböck recommença à prendre des développements pour devenir enfin un bourg par décret du roi de Danemark du 17 nov. 1829.

Chapitre 52. — Le château princier, le jardin et le parc d'Ahrensböck. — (Extraits). —

Les travaux de constructions du château commencèrent en 1593. La façade du château avait 500 pieds de longueur; au milieu de la façade était un avant-corps de 44 pieds de longueur. Le château était à trois étages (je suppose rez-de-chaussée et deux étages). Au corps principal de l'édifice se joignaient deux ailes à deux étages. —



Dans une autre manuscrite au bas il cite un auteur dit, en 1597 : « Nunc in agnis impensis archiepiscopi est opulenter edificata, et pulcherrimis atrijs ac accommodatissimis conclavibus exornata. » —

Le château fut construit sur une éminence située au nord de l'église, ainsi à quelque distance des anciennes cellules. C'est là qu'est aujourd'hui la maison où demeure le juge du bailliage. Le château était entouré d'un fossé ou étang. La façade était tournée vers le sud-est, regardait par conséquent Ahrensböck. Le quatrième côté du quadrilatère resta libre. C'est de ce côté là qu'était la ferme d'Ahhrensböck. - (D'après ces données, l'église serait au nord-est du bourg d'Ahhrensböck actuel; la chartrouse ou plutôt les cellules auraient été au sud de l'église, c'est à dire à peu près entre Ahrensböck et l'église; le château ducal était au nord de l'église, mais tourné vers le sud-est; la ferme de la chartrouse ou la maison-basse aurait été au nord-ouest de l'église et du château - Le traducteur.) -

Le château fut terminé en 1601. Il avait 42 chambres. Le duc Tsching Ernst l'habita de 1623 à 1636 pendant la reconstruction d'un château de Plön. Le château était entouré d'un grand jardin.

Chapitre 53. - Les étangs et les redevances à Ahrensböck vers 1600.

Après la construction du château, l'administration des possessions du couvent, qui formaient le bailliage d'Ahhrensböck, reçut bien des changements. Le village d'Ahhrensböck fut démoli et devint la ferme (le domaine) d'Ahhrensböck. Il y eut aussi des changements dans les étangs. - En 1587 l'administrateur du bailliage essaya de dessécher les étangs et de transformer le sol en pâturages. Six cents boeufs furent achetés et destinés à être engraisés. En 1597 tous les étangs furent rétablis et les boeufs vendus. En 1628, 60 étangs sur 70 furent desséchés et changés en champs ou en pâturages. En 1676, il y avait de nouveau à Ahrensböck 15 étangs avec du poisson. A la même époque il y avait 10 étangs à Blokenhorst. -

Ainsi les étangs ne disparurent pas vers 1600, mais existèrent encore longtemps. Ce n'est qu'à partir de 1770 que les étangs furent desséchés nécessairement. Les terrains ont été drainés plus tard et aujourd'hui l'eau est si rare à Ahrensböck que les années un peu sèches sont défavorables à l'agriculture. Les forêts à partir de 1628 ont été exploitées d'une manière exagérée. Cette année là on a abattu dans le bailliage d'Ahhrensböck 406 chênes et 52 hêtres et ainsi de suite. En 1675 on abattit 1217 chênes et 2906 hêtres; en 1686, 1900 chênes et 2924 hêtres; en 1696, 2399 chênes et 2283 hêtres. Les forêts ont disparu peu à peu et aujourd'hui il y a, comme

comme dans le Schleswig en général, beaucoup de terrains dénudés autour d'Ahrensböck. Aujourd'hui on parle de reboisements. La paroisse d'Ahrensböck autrefois si riche en forêts et en étangs et presque pauvre en eau et cela s'est fait depuis 110 ans. L'industrie des étangs, que le couvent pratiquait et dont on s'est tant moqué et à laquelle laquelle le duc de Plön s'est encore livré pendant deux siècles, avait bien ses avantages.

Le constructeur du château d'Ahrensböck, Hans (Jean) le Jeune, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg, qui devint propriétaire du couvent d'Ahrensböck en 1564, était fils du roi Christian 3 de Danemark. Il était né le 25 mars 1555. Son frère aîné, Frédéric 2, occupa le trône de Danemark de 1559 à 1588. De deux unions Jean le Jeune eut 22 enfants. Tombé malade au château d'Ahrensböck en 1622, il s'empressa de s'en retourner à Glücksbourg où il mourut le 9 oct. à l'âge de 67 ans.

Chapitre 60. — Ahrensböck condamné à retomber sous le joug du Pape : guerres. —

Lorsque notre foi luthérienne était en grand danger et que l'église catholique relevait fièrement la tête en Allemagne, s'alluma en Bohême la guerre nouvelle qui pendant un espace de trente ans devasta notre patrie. La cause évangélique était perdue en Bohême quand les évangélistes se donnèrent le roi de Danemark Christian 4 pour chef. Les revers, paix de Lubeck (1629). —

L'empereur Ferdinand 2 crut alors qu'il pourrait agir à l'égard des Luthériens comme il l'entendrait. Dès le 6 mars 1629, il crut pouvoir publier l'édit de restitution. Tous les biens ecclésiastiques confisqués depuis le traité de Passau de l'an 1555 devaient être rendus à l'église catholique, notre ancienne chartreuse, un bien ecclésiastique en 1564, n'ayant été confisquée que 12 ans après ce traité, les biens du couvent d'Ahrensböck devaient, d'après l'édit de l'empereur catholique, être restitués. L'ordonnance qui prescrivait au duc Joachim Ernest de restituer le bailliage d'Ahrensböck, était ainsi conçue : « Il est ordonné au duc de Holstein de rendre aux Chartreux le couvent d'Arsenreck », (Duci de Holstein mandatum est monasterium Arsenreck rederingum pro cartusianis). Par Arsenreck on entendait à Vienne Ahrensböck. Cependant notre bailliage ne fut pas rendu à Rome, toutes les églises demeurèrent luthériennes et l'édit du 6 mars 1629 resta sans effet et chagriné. —

Mais pendant la guerre de Danemark, de 1625 à 1630, le duc Joachim Ernest ne put

ne put empêcher les armées en guerre de dévaster nos contrées. En 1627 le duc dut abandonner sa résidence d'Ahrensböck et fuir devant les troupes impériales arrivées de Mecklenbourg à Lübeck. En 1628 et 1629 nos contrées furent ravagées par les troupes étrangères. . . .

En 1643 les suédois de Lörstenson qui dévastèrent le bailliage de Reinfeld d'une manière effrayante, ne furent éloignés d'Ahrensböck qu'avec peine. En 1638 les habitants d'Ahrensböck virent avec douleur le duc Jean Ernest transférer sa résidence au nouveau château de Plön. . . .

Le duc Hans (Jean) Adolphe, surnommé le héros d'Ahrensböck, fils du duc Joachim Ernest, qui gouverna le bailliage de Plön de 1671 à 1704, fut un grand guerrier. Il servit en France sous le grand Condé 1658, puis fit la guerre dans les Pays-Bas pour le compte de l'Espagne. Dans la guerre de l'empire contre la Pologne, il commanda un régiment de cuirassiers. Retourné à Plön après la paix d'Olivier, il reprit du service en Autriche et combattit sous Montecuccelli contre les Turcs. Il retourna à Plön à la mort de son père en 1671. Il combattit avec gloire contre l'ennemi. Il eut la réputation d'un sorcier invulnérable. . . Il fut blessé sur les bords de la Moselle le 11 août 1675 et s'empara de brèves. Il trouva un adversaire digne de lui dans le duc de Luxembourg qui, dit-on, était sorcier comme lui. . . . Hans Adolphe faisait marcher devant ses troupes des soldats apparents qui se relayaient après avoir été abattus. . . Il finit par devenir Feld-maréchal en Danemark sous Christian 5. . . Il combattit de nouveau dans les Pays-Bas jusqu'à la paix de Ryswick en 1697. — Il mourut près de Plön le 2 juillet 1704. — En 1775 le domaine d'Ahrensböck fut morcelé et réduit en parcelles. . .

Chapitre 72. — État d'Ahrensböck il y a un siècle. —

Ahrensböck est démolie en 1593. Le château ducal fut terminé en 1601. De 1600 à 1700 quelques maisons vinrent s'ajouter à celles qui étaient restées debout. A partir de 1700 la localité se développa tellement qu'en 1790 on pouvait appeler Ahrensböck un bourg sans qu'il en portât le titre.

En 1773, le château ducal n'existait plus. A part la maison du bailliage et les édifices religieux, Ahrensböck avait 46 maisons (en 1880, 198 maisons). La paroisse

d'Ahrensböck

Ahrensböck avait 2738 habitants en 1826, 3106 en 1835, environ 3700 en 1884. En 1825, il y avait à Ahrensböck 71 maisons d'habitation, 350 contribuables et environ 250 enfants âgés de moins de 16 ans. —

À la suite de deux pétitions Ahrensböck a obtenu le titre de bourg en date du 1^{er} déc. 1828. Annexion à la Prusse par le traité de Kiel du 23 février 1867. —

Chapitre 73. — L'église et ses ministres depuis la réformation jusqu'à nos jours. —

Lors qu'en date du 27 janvier 1564 la chartreuse d'Ahrensböck avec ses riches propriétés, ses 63 villages etc... passa entre les mains de duc Jean le Téméraire, l'église d'Ahrensböck, en perdant ses vastes possessions, éprouva un dommage irréparable. Flörkendorf et presque la moitié de Holstendorf qui appartenaient déjà à notre église avant la fondation du couvent, ne purent point rendre à l'église, mais sécularisés. C'est ainsi qu'à Flensbourg un trait de plume rendit notre église pauvre, de riche qu'elle était auparavant. —

De l'église elle-même (de l'édifice) il a été question chapitres 23 et 24; de même on a parlé du clocher et des cloches au chapitre 51. —

Nous avons vu, chapitre 24, que la première chapelle actuelle située à gauche, près de l'entrée, était la sacristie à l'époque du couvent. (La porte d'entrée dont parle l'auteur, étant au nord de l'église, la sacristie ou première chapelle était au nord. mais il me semble que si cette chapelle avait été la sacristie, on n'aurait pas enterré en cet endroit. Le traducteur). — À l'époque ducale la sacristie fut rapprochée de l'autel et reçut une entrée spéciale du côté nord. Lorsque pendant l'été de 1883 de grandes réparations s'opèrent à l'intérieur de l'église, on trouva sous le paré de la première chapelle trois grandes pierres tumulaires tournées vers l'orient qu'en souvenir des temps anciens on plaça dans la seconde chapelle ou chapelle d'a milieu, justement devant l'entrée. De ces pierres tumulaires, la moyenne, qui était jadis adossée au mur septentrional et qui est aujourd'hui bien dégradée, portait comme armoiries, un lion dressé vers la gauche, absolument semblable à celui qui se trouve sur la cloche de la 3^e vicarie (chap. 51). L'inscription qui entoure la pierre est illisible. Il est probable que sous cette pierre était enterré un membre de la famille de Breide qui, d'après le chapitre 42, avait des propriétés à Holstendorf et

les légua à notre église en 1369. — Les deux autres pierres étaient, lorsqu'on les trouva, au milieu de la première chapelle, devant un petit autel adossé à la paroi orientale, autel qui se reconnaît encore dans les fondations et qui appartenait à la sacristie. Les armoiries des deux pierres présentent la tête d'ours bien reconnaissable de la famille de Buchwald. C'est ce qui est confirmé par l'inscription. L'inscription de la première est ainsi conçue : Hinric. de Bokwolve fili. Nicolai de Bokwolve milit. An. Dm. M. CCCXCVIII (1668), I martino B^{te} Katherina; Henric de Bokwolve, fils de Nicolas de Bokwolve, chevalier, l'an de notre Seigneur 1668, le lendemain de la fête de S^{te} Catherine. » La fête de S^{te} Catherine tombe aut le 25 nov., ce Buchwald mourut le 26 novembre 1668. Il est à remarquer que dans le terrier du couvent, page 60, il est dit qu'en 1389 un Henric de Bokwolve a fondé dans cette église une vicairie perpétuelle, c'est à dire 14 marcs, et que les biens de cette vicairie achetés par lui du couvent de Reinfeld, sont situés à Schüldorf. Le terrier ajoute : « Quand le prêtre Henric Marsche à Ahrensböck sera mort, j'ai un fils qui est prêtre et qui s'achètera recevra en premier lieu cette vicairie. » Il est probable que le petit autel de la première chapelle avait un rapport avec la vicairie de Bokwolve. En 1485 un Henric de Bokwolve était vicaire à Travemünde (dipl. 125). —

L'autre pierre tumulaire porte, autant qu'on peut la déchiffrer, l'inscription suivante : « Anno Dm. M. CCC. LXXXVIII am. avende der hilgen Kerstes starff Dettloff v. Bokwolve Dattenhoffen bittet vor em (A. D. 1487, Le soir de S^{te} Christ (noël) mourut Dettloff de Bokwolve, fils de Dettloff, prieur fondé). » Peut être était ce un des membres de la famille de Bokwolve. Swinekeke; là vivait alors un Dettloff Buchwald. —

Les cinq autels latéraux furent enlevés de l'église. Il n'y resta que le maître autel. Nombre d'objets précieux doivent ou avoir été enlevés pour les habitants de Lubek lorsqu'ils imposèrent une contribution au couvent en 1534, ou bien mis en gage par les chanoines eux-mêmes obligés de faire des emprunts, ou bien confisqués d'une manière quelconque. Les peintures sur verre qui ornaient les fenêtres, les armoiries qui étaient aux voûtes etc. ont également disparu sans laisser de traces. — L'autel est aujourd'hui orné d'un crucifix de grandeur naturelle qui date peut être de 1650 à 1720. (Depuis que l'auteur a écrit ce livre, l'autel a subi des transformations). — Il n'y a ni tableau ni rétable. Le rétable ou tableau sera remplacé.

remplacé par une fenêtre qui est en projet et qui sera dédiée à Luther. L'autel a subi des restaurations en 1727, 1769, 1828 et 1861. —

L'extérieur et l'intérieur de l'église ont été réparés à diverses époques. L'orgue qui existait encore en 1865 datait du temps du couvent, mais avait été réparé bien des fois. Le 6 janvier 1865 un coup de foudre l'endommagea fortement. En 1867 cet orgue a fait place à un autre. En 1883, l'église, après 555 ans d'existence, subit de grandes modifications à l'intérieur. —

Supplément. —

1^{er} Le sceau de la chartreuse d'Ahrensböck. —

À chapitre 16 nous avons dit que le sceau de la chartreuse était inconnu et nous avons exprimé en même temps l'opinion que ce sceau portait l'image de Marie. Nous devons à l'obligeance de M. le conseiller archiviste Dr. Hille de Schleswig une empreinte en gypse du grand sceau de la chartreuse qui se trouve en cet endroit. Le sceau a la forme suivante : Il a cinq centimètres de longueur et 3 et 1/2 de largeur, sa forme est elliptique; l'image de Marie qui a trois centimètres de hauteur et qui porte l'Enfant Jésus sur son bras, est debout sous un baldachin gothique de très belle forme. L'inscription qui entoure l'ellipse est en lettres gothiques et est ainsi conçue : S. cōventus tēpli Marie ī Arnesboken. Sigillum, conventus templi Marie in Arnesboken. — Faisons remarquer que le conventus consistait dans la réunion des moines, du procureur et de l'abbé (mieur) et que notre chartreuse portait le nom de l'ample de Marie. —

2^o Les 12 charrees de terres à Gnissau. — Obligée, pour s'acquitter de grandes dettes, d'aliéner bien des propriétés et des villages (voir chap. 46) la chartreuse vendit par l'organe de son abbé Jean, le 12 juin 1526, c'est-à-dire le mardi après la fête de St Barnabé, apôtre, les 12 charrees de terre ainsi que quelques morth (quarts de charrees ou à peu près) et quelques prés situés à Gnissau, à Hemmeke de Bokmalle à Pronstopp pour la somme de 1200 marcs. Cet argent devait servir à payer la contribution imposée par le roi de Danemark Frédéric 1^{er}. Le texte de cette vente est conservé dans les archives d'état à Schleswig, comme aussi celui de la vente qui suit. — Pressés par un grand besoin d'argent, l'abbé (mieur) Jacques et le chapitre du couvent de Segeberg vendirent à Hemmeke de Bokmalle à Pronstopp

16 et 1/2 charrees situées dans le village paroissial de Güssau pour 2000 marcs de Lubek le lundi après la St Jean Bte, au milieu de l'été, c'est à dire le 1^{er} juillet 1577.

3^e Lebatz et Grebenhagen détachés de la paroisse de Prondorf et réunis à la paroisse d'Ahrensböck. — Nous avons dit, chapitre 30, que primitivement Lebatz appartenait à la paroisse de Prondorf. De vieux documents, comme un du 11 nov. 1600 et un autre du 2 février 1616 l'attestent expressément. J'ai dû à l'obligeance de M. le chambellan, Otto, comte de Rantzau - Kahlstorf, d'avoir pu prendre connaissance des documents relatifs à cette question conservés dans les archives ecclésiastiques de la terre de Prondorf. J'ai tiré de là les renseignements suivants:

En l'an 1593 le duc Jean de Schleswig-Holstein « détacha de l'église de Prondorf et réunis à celle d'Ahrensböck les villages de Reinsbeck, de Lebatz et de Grebenhagen qui de tout temps avaient fait partie de Prondorf. » (Le duc Jean dont il est question est Jean le Jeune (1566-1622) le père de Joachim, Ernest de Plön Ahrensböck, le constructeur du château d'Ahrensböck). De là résultèrent de longues difficultés, Joachim et son successeur sur la terre de Prondorf, Wulf de Buchwald, ne furent pas satisfaits de cet arrangement auquel ils s'opposèrent. Enfin, le 18 août 1623, entre le duc Ernest Joachim de Plön, qui résida à Ahrensböck de 1623 à 1636 et qui fit son entrée solennelle peu de temps après son mariage avec la princesse Dorothee Augusta, qui eut lieu le 12 mars 1633, et le seigneur Wulf de Buchwald fut conclue la convention suivante:

Faisons savoir à tous par les présentes que entre son Altesse le Prince Jean, héritier de Norvège, Duc de Schleswig-Holstein, de Stormarn et de Dithmarschen, comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst, d'une part, et la seigneurie Joachim de Bokwolden possesseur héréditaire de Prondorf, d'autre part, depuis nombre d'années une contestation s'est élevée concernant des villages qui appartiennent à son Altesse mais dépendent de tout temps de l'église de Prondorf et qui ont été détachés de cette église pour être réunis à d'autres lieux. Or, son Altesse le prince Joachim, Ernest, héritier etc. et la seigneurie Wulf de Bokwolden, possesseur héréditaire de Prondorf, chambellan de sa majesté le roi de Danemark, ont par ratification d'autres intéressés, convenu que son Altesse réunira de nouveau à l'église de Prondorf, l'un des trois villages, Reinsbeck, et à la place des deux autres villages, Lebatz et Grebenhagen, paiera, pour obvier à toute exigence et prétention, la somme annuelle de 60 reichsthalers (cours d'emp.).

(dans l'empire) en espèces ou, ce qui est abandonné à la convenance de son Altesse princière, une fois pour tout mille reichsthalers, dont les rentes seront partagées par le patron, dans l'avantage de l'église, entre le pasteur et le sacristain; par contre tous les droits qui appartiennent à son Altesse dans les églises et dans les deux villages ci-dessus nommés lui resteront à jamais pleinement et entièrement. En foi de quoi le présent acte a été fait en deux doubles et signé par son Altesse et par de Bokmolde. Fait à Ahrensböck le 18 août 1623, confirmé par Christian, roi de Danemark, à Copenhague, le 25 octobre 1623. — (Il semble résulter de ce document primitif que l'auteur a eu tort, chap. 30, de compter Labatz et Grønbøghen au nombre des villages dépendant de la paroisse d'Ahrensböck. Ces deux villages devinrent bien la propriété de la chartreuse, mais continuèrent à faire partie de la paroisse de Brøndorf. C'était le cas en 1460 et tout porte à croire qu'il en fut ainsi aussi longtemps que la chartreuse subsista, et même jusqu'en 1593. Le traducteur. — La chose est certaine, le document le dit positivement, p. 118.)

40 Les ornements sacerdotaux des derniers chartreux d'Ahrensböck. — Dans le registre des délibérations du chapitre de la cathédrale de Lübeck de l'an 1596, j'ai trouvé, page 187 f. 1 recto du 3 juillet, un rapport singulier: « Vers 1570 (?) les chartreux d'Ahrensböck qui avaient quitté ce lieu après la suppression de la chartreuse par le duc Jean, (1564) et s'étaient établis de nouveau près de Dansch (Danzig) où était la chartreuse Paradis de Marie, avaient mis leurs ornements et leurs chasubles en gage pour 500 marcs de Lübeck. Comme ils ne purent rembourser cette somme, le chapitre de la cathédrale rendit les objets engagés à leurs anciens propriétaires pour 100 thalers. » —

(Note du traducteur: — Il est à remarquer que dès 1535 la plupart des chanoines de la cathédrale de Lübeck étaient luthériens. Ils élurent, j'en suis sûr ou j'aste en quelle année, un évêque luthérien, Detleff ou Dietrich de Herenthorn qui ordonna de prêcher la doctrine luthérienne à la cathédrale et qui mourut en 1536. Detleff eut deux successeurs luthériens, Balthazar de Rangow ou Rantzau (1536-1547), et Todoc Hufildor (1547-1551). Après lui fut nommé à l'unanimité un chanoine catholique, Théodérich Rheden, qui refusa la dignité offerte et mourut à Mayence en 1556. Après cette époque, il n'y eut plus que des évêques luthériens: André de Scharbun (1556-1559), Jean Siedeman (1559-1561), Eberhard de Holle (1564-1586). C'est

Du temps d'Erhard que les chartreux durent quitter Ahrensböck, Erhard avait été abbé de Lunelbourg et administrateur de Verden. C'était un vrai seigneur séculier et un bon luthérien quoiqu'il n'ait embrassé formellement le luthéranisme qu'en 1565. Dans un état de choses pareil, la note ci-dessus peut être prise en considération. » (de l'abbé Tackert. - Voir Schrenkel qui dit en effet qu'en l'année 1596 les ornements sacerdotaux de Marienampel furent envoyés à la chartreuse de Dantzig. p. 18.)

5^e Les Pierres tombales de la chartreuse. - Il a déjà été question de ces pierres dans le chapitre 13. Après les avoir étudiées de plus près, nous allons tâcher d'en parler d'une manière plus complète. D'après, à l'instigation du conseil ecclésiastique secret rapporté et à la suite d'une décision unanime du conseil de paroisse, quatre de ces pierres ont été soulevées péniblement et dressées contre le mur septentrional de l'église par le maître mason Hamann les 18 et 19 novembre 1889.

N^o 1. - Quand nous entrons par la porte du côté du nord dans l'ancienne église des chartreux, nous apercevons à gauche de cette porte une pierre haute de 178 centimètres et large de 108 centimètres. Lors des réparations faites pendant l'été de 1883 à l'intérieur de l'église, ^{cette pierre?} ces pierres ainsi que les deux suivantes, ont été découvertes dans la chapelle nord-est sous le pavé du siège du prince d'Anhalt duc de chevalier. Les deux pierres étaient couchées de l'ouest à l'est devant les fondations d'un ancien autel qui était appliqué à la paroi orientale de cette chapelle, qui était l'ancienne sacristie du couvent. En 1883, cette pierre et les deux autres ne furent point dressées, mais furent placées dans la chapelle du milieu, pour y servir de pavé, devant l'entrée septentrionale. Au milieu de cette pierre on voit la tête d'ours couronnée tournée vers la droite de la noble famille de Bokwolde (Buckwald) sur une écu incliné. L'inscription latine en belles lettres gothiques (les lignes sont séparées par le signe ||) est ainsi conçue : « An. dm MCC || CCXLVIII, à crastino. bte Katherine. o. || hunc de Bok||wolde, fili. Nicolai. de Bokwolde. milit. || In l'An. du regnant 1448 le landman, et la fête de St^e Catherine (ainsi 26 nov.) mourut Henri de Bokwolde, fils de Nicolas de Bokwolde, chevalier. Aux quatre angles se trouvent les emblèmes des quatre évangélistes, en haut à droite l'homme de St^e Matthieu, en haut à gauche l'aigle de St^e Jean, en bas à droite le lion aile de St^e Marc et en bas à gauche le bœuf aile de St^e Luc. Les lettres gothiques de cette pierre sont distinctes et bien lisibles. Cette pierre a bien souffert, malgré son ^{âge}

âge respectable de 461 années. -

n° 2. - A droite du spectateur et de la porte de l'église s'élevait la 2^e pierre qui a 190 centimètres de hauteur et 108 de largeur. Elle a été trouvée, comme nous l'avons dit, vers le 21 dans la chapelle nord-est en 1883. A cette époque j'ai fait creuser jus qu'à 8 pieds de profondeur le sol que ces pierres recouvraient. Les tombeaux avaient disparu, il n'y avait que des ossements qui avait peut-être été placé là lors de la mise en place du siège d'un chevalier. Il est clair que les tombeaux en question comme les autres tombeaux de l'église s'étaient effondrés depuis longtemps. Sur le champ d'un milieu on voit en bas la tête d'ours couronnée des Bokkrolde tournée vers la droite et au dessus un casque d'où sort comme pointe de casque, comme s'était alors l'usage, la tête d'ours couronnée, et l'ornementation en forme de rubans en lignes gothiques. L'inscription en bas allemand écrite en lettres gothiques superbes, est ainsi conçue :
 « Anno. dñi. M || cccc. lxxx. vii. an. av ende. des. hilgen. ker || ste. starff. det || leff.
 van. Bokkrolde. Herm. detteneson. || lidd et. vor. om. » qui signifie : l'an d'usage
 -neur 1487 le soir du saint Christ (jour de Noël) mourut detteff de Bokkrolde,
 fils de seigneur dettenef. Miez poudien. ces derniers mots s'adressaient aux
 pèlerins et aux visiteurs, ainsi qu'aux habitants de la chartreuse : on les invitait
 à prier pour son âme. -

n° 3. - Cette pierre s'alignait autrefois du sud au nord et était devant le premier degré du chœur, là où les sièges finissent. Il n'en reste malheureusement
 -ent plus qu'un morceau de 136 centimètres de hauteur sur 78 de largeur, et il
 est bien difficile de déchiffrer l'inscription. Elle est aujourd'hui debout dans la chapelle
 orientale entre le pilier et la dernière fenêtre du côté du nord. Elle porte au milieu
 l'image mal gravée d'un chartreux qui tient un calice (le calice de la cène, d'Hautman)
 dans la main gauche et de sa main droite fait le signe de la croix sur ce calice.
 A ce point de vue historique cette pierre a du prix et est par conséquent très pré-
 -cieuse. A l'entour elle porte une inscription latine en caractères gothiques :
 Ans. dñi. m || cccc. xl. iiii. in. vigilia. bñi bartolo (ici la pierre est brisée). De l'autre
 côté on lit : ans. l. lxxxi. m. a. i. a. regiat. i. pass. l'ân 1444, la vigile de St.
 Bartolo (je complète ce qui manque dans la partie inférieure de la pierre : moi apostol.
 -li obit

l'abbé Nicolas? Buxemma, moine, que son âme repose en paix! Ainsi le moine mourut le 26 août 1664 et cette pierre est vieille de 665 ans. A la place des emblèmes des quatre évangélistes on voit une simple ornementation à quatre feuilles. (Le mot de Buxemma, que l'auteur prend pour le nom d'un religieux défunt, semble rappeler la chartreuse de Buxheim, le traducteur.). -

N° 4. — Cette pierre est adossée à la paroi orientale de la chapelle orientale, sous l'arc de la voûte. Elle a 262 centimètres de hauteur sur 130 de largeur. C'était la plus belle des pierres. Elle était placée au milieu de la nef principale entre l'autel et la chaire. Elle avait beaucoup souffert et se composait malheureusement de quatre morceaux, deux grands et deux petits. On a eu beaucoup de peine à la placer debout, et jusqu'ici on n'est pas parvenue à la déchiffrer. Au milieu on voit la figure d'une vieille dame noble, d'une religieuse; la main droite tient un chapelet; l'autre main relève un peu le lourd manteau; une voile couvre la tête et tombe sur les épaules; à droite on voit l'écu avec le loup de la noble famille Pogwisch; au dessus est un casque d'où sort une tête de loup avec ornements; à gauche est un écusson avec un lion et un casque avec tête de lion et ornements correspondant aux armoiries de droite. La femme est debout sous un baldachin gothique magnifiquement dessiné ou sous un rinceau gothique orné. L'inscription en bas allemand et en caractères gothiques et ainsi conçue,

Anno Dm. m. 75 || XXVI. am. festa d'ag. Tamarie, starff. vor || Katharine, Pommische. bandit.
Koyelo gn... ce qui signifie: Helen de notre lignée 1576, le jour de la fête de St. Tauris
(ou le 25 octobre) mourut & ame Catherine Pommische, bandita Koyelo!... Aux quatre coins de la pierre sont les emblèmes des évangélistes, comme aux pierres n° 1 et 2.

Ces quatre pierres avaient trop de prix pour qu'on les laissât plus longtemps sous les pieds des visiteurs, et étaient trop endommagées pour être exposées telles quelles à la vue du monde. — C'est pourquoi elles ont été peintes, avec adresse et avec soin dans le style de l'époque par le peintre d'Ahlensböck, M. W. Krützfeld. Ainsi ces quatre restes des anciens temps arrachés à la destruction et dressés contre la paroi rappelleront le temps du couvent, seront les témoins du passé, racontont l'histoire intéressante d'Ahlensböck. Comme objets antiques, ces pierres ont une valeur qui les rend dignes d'être traitées, comme on l'a fait: ce sont les seules de ce genre qu'on trouve dans la principauté de Lübeck. La société d'embellissement de l'église d'Ahlensböck

St. Athanasius a pris à sa charge la plus grande partie des frais occasionnés par la mise en place et la peinture des pierres tombales. —

N° 5. — Cette pierre était jadis devant l'ancienne porte d'entrée du siège du chevalier près de la paroi septentrionale de l'église. Depuis 1883 elle se trouve par terre devant la porte d'entrée du côté du nord. Elle est malheureusement très endommagée par le temps, et en 1883 il était aussi difficile que maintenant de la déchiffrer. Toutefois j'ai bien rappelé distinctement qu'un lion bien dessiné se dressait vers la gauche tenant dans sa patte une cresson surmontée d'une tête de lion couronnée tournée vers la droite. Le tout était entouré d'une ornementation, lors que la pierre fut exposée à l'air, le milieu se désagrégea et aujourd'hui l'écusson est à peine visible; tout le reste a disparu. Un lion figurait jadis dans les armoiries des familles Bräde, Beyrantslet, Pätzow et Lantberghe. Dans le chapitre 51 nous avons rappelé que les mêmes armes se retrouvent sur la cloche qui est suspendue au sommet de notre clocher. Cette cloche ayant été fondue en 1570, il pourrait y avoir un rapport entre les deux lions armoriés. La pierre a 206 centimètres de longueur et 127 de largeur. Aux quatre angles sont les emblèmes des quatre évangélistes encore reconnaissables. L'inscription qui entoure la pierre est en belles lettres gothiques de 15 centimètres de hauteur, on peut encore déchiffrer les mots latins suivants: Anno. D. M. VC || die. Urbai. PP. E. Martiri o... la suite est illisible. Les mots ci-dessus signifient: En l'an 1500, le jour de St. Urbain pape et martyr, mourut... ainsi le 25 mai.

N° 6. — La sixième pierre se trouve dans la nef septentrionale de l'église. (Depuis 1891 elle est adossée au mur septentrional de l'église, ajoutée l'autour à la main). Elle va de l'ouest à l'est. Elle présente au milieu un vaisseau en marche. Ce vaisseau est peut-être l'emblème de l'église chrétienne, peut-être aussi le signe d'un défunt qui pourrait avoir été un marin. La pierre est entière et mesure 210 centimètres de longueur sur 120 de largeur; l'inscription est restée inachevée. Peut-être la mort a-t-elle fait tomber le ciseau des mains du marbrier, on peut lire distinctement ces mots écrits en belles lettres gothiques: Anno. dm. m. VC. un. IIII. do || starff. Herman. nepus... ici s'arrête l'inscription. Ces mots en bas allemand signifient: En l'an 1500 et 4, ici mourut Herman... Parce qu'avant 1883

cette nef était très étroite et par conséquent une partie de la pierre était recouverte par les bancs, les lettres sont très bien conservées. -

N° 7. - La pierre la plus ancienne et par conséquent la plus précieuse a 202 centimètres de longueur sur 110 de largeur. Elle se trouve devant l'autel et porte à l'entour cette inscription latine en lettres gothiques : Anno. Dni. || m. cccc. xliiii. in die sancti. Augustini || confessoris. o || Elizabeth. Kyles. M. aia. requiescat. i. pace. || ce qui signifie : En l'an de notre Seigneur 1414, le jour de St Augustin confesseur (28 août) mourut Elizabeth Kyles, moine (sic). que son âme repose en paix. Faisons remarquer qu'Elizabeth est ici un nom masculin, comme par exemple Charles Marie de Weber portait le nom de Marie. Kyles se traduirait probablement aujourd'hui par Kuhl. Aux quatre angles se retrouvent les emblèmes connus des quatre évangélistes, dans l'ordre observé plus haut. Au centre, sous un beau baldachin gothique, on voit un moine chartreux qui joint les mains pour prier. Cette pierre qui remonte aujourd'hui à 475 ans pourrait peut-être encore être préservée d'une destruction totale. Ce serait pour notre église un ornement précieux. (L'auteur a ajouté à la main : « Elle a été mise à l'abri de la destruction en 1891. ») -

Fin des extraits du traducteur. -

Rome 31 Juillet 1900. -

J. Pal. B. -

Les 15 premières pages ont été copiées à Val sainte. -

	pages
Note et Introduction	1.
Chapitre 1 ^{er} . — Les temps primitifs païens de (2500 à 800) avant Jésus-Christ.	2.
Chap. 2. — L'antiquité païenne de l'an 800 à 1140. Les Wagriens.	2. —
Chap. 3. — Le christianisme approche etc. 1140 — 1177. —	2.
Chap. 5. — Les villages de la paroisse d'Athensböck vers 1200 — 1300	4 — 6.
Chap. 6. — Une chapelle est fondée à Athensböck vers 1280.	6 — 8.
Chap. 7. — Amesboke devient un pèlerinage célèbre vers 1280 et années suiv. —	8 — 10.
Chap. 8. — Les comtes de Scharenbourg seigneurs d'Athensböck 1139 — 1459.	10 — 13.
Chap. 9. — Construction de l'église et érection de la paroisse d'Amesboke 1328.	13 — 15.
Chap. 10. — La peste et le roeu. 1348 — 1358. —	15 — 19.
Chap. 11. — Nouvelles donations et acquisitions de 1366 à 1387.	19 — 22.
Chap. 12. — Le testament du 14 décembre 1387.	22 — 27.
Chap. 13. — Les derniers préparatifs et le grand changement modifiant le plan du couvent — 1388 — 1397. —	27 — 30.
Chap. 14. — Les couvents du Holstein	30 — 32.
x Chap. 15. — La chartreuse Mariantempel est construite à Athensböck 1397 — 1402.	32 — 39.
Chap. 16. — L'ordre des chartreux	39 — 40.
Chap. 17. — Les habitants de notre chartreuse d'Athensböck	40 — 44.
Chap. 18. — Les moines chartreux	44 — 46.
Chap. 19. — Les Frères chartreux laïcs, les spécialités du couvent et une poésie de religion	46 — 49.
Chap. 20. — Lumière et ombres.	49 — 53.
Chap. 21. — Des prix et des salaires à l'époque du couvent de 1400 à 1500.	53 — 59.
Chap. 22. — L'église d'Athensböck est livrée à la chartreuse.	59 — 61.
Chap. 23. — L'intérieur de l'église du couvent vers 1600.	61 — 64.
Chap. 24. — Encore l'église d'Athensböck vers 1400 — 1500.	64 — 67.
Chap. 25. — Le patronage de l'église et le bénéfice curial d'Athensböck avant et après (l'établissement du couvent)	67 — 70.
Chap. 26. — Les Bulles d'indulgence de la chartreuse d'Athensböck	70 — 72.
Chap. 27. — Fondations faites à la chartreuse pour amir vers aires.	72 — 74.
Chap. 28. — Deux propriétés de la chartreuse à Plön et à Lübeck.	74 — 76.

Chapitre 29. — Les possessions étendues de notre couvent	76-84.
chap. 30 à 35. — Les villages de notre paroisse de 1300 à 1500. — ch. 30. — Lebatz et Borne	84-86.
chap. 31. — 3. Græbenhagen. — 4. Katteshog. — 5. Walstorp	86-90.
chap. 32. — 6. Kålbreshagen. — 7. Floorkendorf	90-91.
chap. 33. — 8. Barghorst	91-93.
chap. 34. — 9. Holstendorf. — 10. Speckterholz. — 11. Olden Mochel	93-95.
chap. 35. — 12. Nyen Mogeel (nou-Mochel)	95-97.
x chap. 36. — Prêtres d'Ahrensböck et autres habitants	97-100.
chap. 37. — Un tableau relatif au couvent d'Ahrensböck vers 1500	100-104.
chap. 38. — L'évêque de Lübeck et l'abbé d'Ahrensböck	104-106.
chap. 39. — Droit forestier et droit de chasse; la maison de Lugeburg, une gaitance ^(d'amortissement)	106-110.
chap. 40. — Diverses transactions et conventions	110-115.
chap. 41. — Le village paroissial et monacal d'Ahrensböck vers 1400-1500. et divers événements de cette époque	115-118.
chap. 42. — La noblesse et les cultivateurs de nos contrées, l'économie rurale, les mœurs des terres et du grain avant et pendant l'existence du couvent de 1250 à 1500. — Schwochel, un village d'ancien couvent au Moyen Âge	118-133.
x chap. 43. — La chartreuse sœur de Marienehe, près de Rostock	133-137.
x chap. 44. — Un chartreux luthérien d'Ahrensböck avant Luther, vers 1477	137-142.
chap. 45. — Martin Luther	142-144.
chap. 46. — Les signes précurseurs de la ruine de la chartreuse	144-148.
chap. 47. — Les bourgeois de Lübeck imposent une contribution au couvent d'Ahrensböck en 1534, à l'époque de la guerre des comtes	148-155.
chap. 48. — Le pauvre fugitif (dernier prieur de Rostock)	155-158.
chap. 49. — Partages politiques	158-160.
Le bailliage d'Ahrensböck à partir de 1564	160-161.
Supplément de la 1 ^{re} Partie	161-199.
A. — Supplément aux chap. 29 et 39. — Les nombreux fours à charbons sur le territoire ^(d'Ahrensböck)	165-166.
B. — Les nombreux lacs et étangs situés sur les terres du couvent et classés par villages ^(vers 1500)	166-167.
C. — Supplément au ch. 42. — La perception des cens dans nos villages	167-168.
D. — Supplément aux chap. 30-35. — Les villages de notre paroisse	168-177.

E. —	supplément au ch. 41. — Village et paroisse d'Ahrensböck vers 1500.	178-182.
F. —	(voir chap. 42). — La vie dans les villages vers 1500.	182-187.
G. —	(voir chap. 19). — La justice et les peines judiciaires.	187-190.
H. —	suppl. au ch. 21 et 42. — Mesures, monnaies, taux de l'intérêt et prix des choses à l'époque du couvent, vers 1500.	190-193.
I. —	suppl. au chap. 15. — Une dernière visite à la chartreuse.	193-195.
x	supplément au chap. 36. — Les Prévôts et le personnel de la chartreuse	195-199.

	Énumération des autres chapitres de l'histoire ch. 51 à 75.	199-200.
	chapitre 51. — Grands changements à Ahrensböck	200-203.
	chap. 52. — Le château principal, le jardin et le parc d'Ahrensböck.	203-204.
	chap. 53. — Les étangs et les redevances à Ahrensböck vers 1600.	204-205.
	chap. 60. — Ahrensböck condamné à retomber sous le joug du Pape. guerres.	205-206.
	chap. 72. — État d'Ahrensböck il y a un siècle.	206-207.
	chap. 73. — L'église et ses ministres depuis la réforme jusqu'à nos jours.	207-209.

2^e supplément. —

1. —	Le sceau de la chartreuse d'Ahrensböck	209.
2. —	Les 12 chartrues de terres à Gmisaan	209.
3. —	Labatz et Grebenhagen, détachés de la paroisse de Roudoy et unis à Ahrensböck.	210.
4. —	Les ornements sacerdotaux des derniers chartreux d'Ahrensböck	211.
5. —	Les pierres tombales de la chartreuse (7 numéros). —	212-216.

Fin de la table. —

Rome 31 juillet 1900. —